

Historiques

Armand AJZENBERG

**L'abandon à la mort...
de 76 000 fous par le régime de Vichy**

suivi de

André CASTELLI

**Un hôpital psychiatrique sous Vichy
(1940-1945)**



Préface de Michaël Guyader

Historiques

L'Harmattan

**L'abandon à la mort...
de 76 000 fous par le régime de Vichy**

suivi de

Un hôpital psychiatrique sous Vichy
(1940-1945)

Historiques

Dirigée par Bruno Péquignot et Denis Rolland

La collection « Historiques » a pour vocation de présenter les recherches les plus récentes en sciences historiques. La collection est ouverte à la diversité des thèmes d'étude et des périodes historiques.

Elle comprend trois séries : la première s'intitulant « travaux » est ouverte aux études respectant une démarche scientifique (l'accent est particulièrement mis sur la recherche universitaire) tandis que la deuxième intitulée « sources » a pour objectif d'éditer des témoignages de contemporains relatifs à des événements d'ampleur historique ou de publier tout texte dont la diffusion enrichira le corpus documentaire de l'historien ; enfin, la troisième, « essais », accueille des textes ayant une forte dimension historique sans pour autant relever d'une démarche académique.

Série Travaux

Michel GRENON, *Charles d'Anjou. Frère conquérant de Saint Louis*, 2012.

Thomas PFEIFFER, *Marc Lescarbot : pionnier de la Nouvelle-France*, 2012.

Michel VANDERPOOTEN, *3000 ans de Révolution agricole, Techniques et pratiques agricoles de l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle*, 2012.

Kilien STENGEL, *L'aide alimentaire : colis de vivres et repas philanthropiques. Histoire de la Gigouillette 1934-2009*, 2012.

Donald WRIGHT, *L'Antiquité moderne*, 2012.

Georges ASSIMA, *La France et la Suisse. Une histoire en partage, deux patries en héritage*, 2012.

François CHEVALDONNE, *Rosa Bordas, rouge du Midi, mémoires, oubliés, Histoire*, 2012.

Jean-Paul AUTANT, *De la mobilisation à la victoire. 1939-1946. Un singulier parcours sous l'uniforme durant le second conflit mondial*, 2012.

Armand AJZENBERG

L'abandon à la mort...
de 76 000 fous par le régime de Vichy
Réponse à quelques historiens qui le nient

suivi de

André CASTELLI

Montdevergues-les-Roses (1940-1945)
Un hôpital psychiatrique sous Vichy

Préface de Michaël Guyader

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2012
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-336-00623-9
EAN : 9782336006239

À Lucien Bonnafé

*Nous ne demandons ni sang ni châtement,
seulement ceci : que le criminel soit appelé criminel,
et que la victime soit appelée victime.
Quoi ? C'est encore trop ? **

* Citation d'Hélène Cixous, dans un texte accompagnant la traduction des *Euménides*, pièce théâtrale montée par Ariane Mnouchkine en 1992 et traitant du scandale du sang contaminé.



Albrecht Dürer, *la Mort et un fou* (La Nef des fous).

SOMMAIRE

Michaël Guyader (Préface)	11
Armand Ajzenberg	
- INTRODUCTION 1	25
- Du silence des historiens	
- Du silence des « gens très bien »	
- À propos de « <i>Pour que douleur s'achève</i> ». Pourquoi ?	
- À propos des responsabilités ?	
- CHAPITRE 1. Vichy : de la non-assistance à personnes en danger de mort au « laissez-les mourir » ?	39
- 40 000 ou 76 000 morts ?	
- Y a-t-il eu non-assistance à personnes en danger de mort ?	
- Laissez-les mourir ?	
- CHAPITRE 2. De la circulaire du 3 mars 1942 à celle du 4 décembre 1942, de la « fable Bonnafous » à « l'hypothèse Heuyer »	63
- À propos de calories	
- La circulaire du 3 mars 1942	
- La circulaire du 4 décembre 1942	
- La « fable Bonnafous »	
- « L'hypothèse Heuyer »	
- <i>Le Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral</i>	
- INTRODUCTION 2	101
- CHAPITRE 3. Des mauvaises manières... comme procédés visant à paralyser toute pensée critique	105
- 1. Quand la conclusion est tirée avant même le début de la recherche	
- 2. De la disqualification des recherches précédentes	
- 3. Des mensonges, des déplacements de sens, des amalgames... et de la mise en parallèle de textes	
- 4. Des faits et de l'absence d'interprétations	
- 5. De l'utilisation de l'expression « génocide des fous »	
- 6. Du devoir de mémoire	
- 7. D'un amalgame entre le cas français et le cas allemand	
- 8. De l'instrumentalisation des crimes nazis en général, et de la Shoah en particulier ?	

- CHAPITRE 4. Des mauvais usages de l'histoire ... comme outils d'hégémonie idéologique	155
- 1. À propos de contexte idéologique	
- 2. À propos des « élites » intellectuelles pétainistes	
- CHAPITRE 5. <i>Le Monde</i> : ressusciter Max Bonnafous (ministre de Laval), Jean Jardin (chef de cabinet de Laval), Louis Renault (fournisseur des armées nazies) ?	173
- Jean Jardin	
- Louis Renault	
- ÉPILOGUE	189
- DOCUMENTS	193
- <i>POUR QUE DOULEUR S'ACHÈVE</i> (pétition, 2001)	
- Réponse à Mme von Buelzingsloewen (2001)	
- L'affaire Patrick Lemoine (2001)	
André Castelli :	
- MONTDEVERGUES-LES-ROSES (1940-1945), Un hôpital psychiatrique sous Vichy	207
- Bibliographie	261

Les auteurs :

- **Armand Ajzenberg**, autodidacte. Il est l'auteur de *Fin du travail et nouvelle citoyenneté*, in *Du contrat de citoyenneté*, ouvrage collectif avec Henri Lefebvre, Syllepse et Périscope, 1991 ;

. de *1980-1985 : Le collectif autogestion*, in *l'autogestion, une utopie réaliste* de Victor Fay, Syllepse, 1996 ;

. de *Quand 40 000 êtres humains risquent de passer du statut de « malades sans intérêt » à celui de « morts sans intérêt »*, in *Le train des fous* de Pierre Durand, préfaces de Lucien Bonnafé et Patrick Tort, Syllepse, 2001 ;

. de *Maintenant Henri Lefebvre, renaissance de la pensée critique*, avec Hugues Lethierry et Léonore Bazinek, L'Harmattan, 2011.

Il anime depuis 2002 la revue électronique *La somme et le reste* (www.lasommeetlereste.com/) consacrée à la continuation de la pensée d'Henri Lefebvre.

- **André Castelli**, ancien infirmier psychiatrique du Centre Hospitalier Spécialisé de Montfavet (Vaucluse), aujourd'hui vice-président du Conseil général du Vaucluse et Conseiller municipal d'Avignon. Il est l'auteur de *Montdevergues les Roses, terre d'asile*, publié par le Comité des Œuvres Sociales du personnel du Centre Hospitalier de Montfavet, 1990.

- **Michaël Guyader**, psychiatre et psychanalyste, ancien Chef de service du 8^e secteur de psychiatrie générale de l'Essonne. Il est l'auteur d'une fameuse lettre, en décembre 2008, à Nicolas Sarkozy, alors Président de la République. Il est l'auteur, avec Éliane Tran Van et Hubert Bouvry, de *Cheminer avec les autistes*, in *VST-Vie Sociale et Traitements*, No 102, Érès, 2009.

PRÉFACE

Michaël Guyader

L'étude de la question de l'extravagante surmortalité à l'hôpital psychiatrique pendant la guerre ne saurait se comprendre autrement qu'à l'enseigne d'une étude attentive des conditions de l'oubli organisé des malades les plus fragiles par le régime de Vichy. Il ne peut raisonnablement se concevoir que cet oubli s'inscrive autrement que dans le programme de mise en ordre de la société dont témoignent le statut des juifs, la part prise par le gouvernement de Vichy dans l'extermination des juifs, la mise à l'écart des minorités, politiquement validée par l'engagement d'écrivains de renom dans l'élaboration du programme politique de Vichy et dont évidemment l'hécatombe des malades mentaux ne saurait être absente...

Il a fallu le travail acharné de Lucien Bonnafé de Max Lafont, d'Armand Ajzenberg et de quelques autres pour qu'en tout cas cette réflexion à propos de cette tache sur notre histoire puisse être reconnue de tous et acceptée par certains. Aujourd'hui on voit bien, à considérer les écrits de Claude Quétel, de Mme Isabelle Von Bueltzingsloewen, qu'il existe un mouvement de pensée dont la finalité serait la mise aux oubliettes de l'agonie dans des hôpitaux des patients les plus vulnérables, mouvement qui en tout cas viserait à ce que cette catastrophe sanitaire ne soit pas imputée au projet politique de ce gouvernement inspiré en particulier par les théories les plus eugénistes au premier rang desquels celles d'Alexis Carrel. À qui faudrait-il donc attribuer la responsabilité de cette tragédie, à la simple fatalité ? Aux conséquences ordinaires de la guerre ? Balivernes !

Il ne va pas de soi que la dénonciation des modalités particulières de pensées dominatrices était en l'espèce

largement obérée par l'idée que les fous ne participaient pas pleinement de l'humanité commune et que donc les oublier à leur sort misérable et qui ne saurait les mener qu'à la mort ne posait pas de problème particulier et ne convoquait certes rien du côté de l'obligation chrétienne en particulier d'aimer l'autre comme soi-même, ce qui n'est possible que si l'autre est semblable à soi-même.

Il n'est pas certain que l'utilisation du terme d'extermination n'ait eu d'autre conséquence que de priver la vérité historique d'un certain nombre de ces soutiens potentiels effrayés ou choqués par l'imputation au pouvoir Vichyste d'une intention de tuer là où l'oubli criminel de prendre soin aurait probablement suffi. Bonnafé lui-même n'écrit-il pas après avoir rappelé que Balvet n'était pas d'accord avec l'utilisation du mot extermination que pour lui-même « profondément d'accord avec le scrupule de Balvet sur les rigueurs de sens, le parcours attentif de mes dossiers me fait découvrir que j'ai pris trop d'aise avec la justesse de sens, affirmant par exemple que le mot est tout à fait approprié. Par-ci, par-là, pour des circonstances polémiques diverses, ai-je dû moi-même abuser de libertés d'usage du langage qui sont dans l'ordre de ce que je défends chez tout autre : un droit de jouer des effets dans les contextes ». En revanche, il est certain que ce que le même Bonnafé avait appelé l'Hécatombe des aliénés ne pouvait pas, ne saurait pas ne pas poser des problèmes. [...]

Quel que soit le nom donné à cet épisode tragique de l'histoire de la folie elle est paradigmatique de la tendance des puissances dominantes et excluantes à désigner l'autre comme radicalement autre, étranger, porteur le plus généralement avili des fantasmes les plus éculés qu'il convient de convier dans le meilleur des cas à l'oubli et dans le pire à l'élimination organisée.

Que l'on soit d'avis de rajouter des morts aux placards de Vichy ou pas n'a pas d'importance, ce qui compte dans cette affaire est que les fous ont une fois encore payé au prix fort leur être autrement « jusqu'à ce qu'il vous enlève et vous extermine de cette terre excellente qu'il vous a donné » pour reprendre Josué, confirmant que ce dont-ils ont besoin c'est

qu'on les accueille et que l'on s'occupe d'eux, leur donner l'hospitalité en quelque sorte, faute de quoi leur rapport singulier avec eux-mêmes cristallise ce qu'il y a de pire dans la fragilité homéostatique des humains.

L'époque actuelle ne manque pas de confirmer qu'en tout cas l'ardente obligation de donner hospitalité à la folie se heurte aux priorités gestionnaires et scientistes de la société du contrôle et de mise à la norme. En témoigne tout particulièrement le discours d'un président de la République, Nicolas Sarkozy, à l'hôpital Erasme d'Antony le 2 décembre 2008, et la loi dont l'exigence s'y est formulée et qui a été votée par le Parlement le 5 juillet 2011. Elle prévoit pour prévenir le déferlement sur une société aux abois de la menace représentée par les malades mentaux d'organiser la continuité de la contrainte au prétexte de la continuité des soins elle-même constamment mise à mal par la puissance publique dans sa désorganisation de la formation des personnels, la restriction budgétaire et l'affirmation de la prévalence d'une appréciation de surface des causes de la souffrance psychique, réduite à des désordres organiques correspondant à une hypothèse strictement organiciste de la structuration psychique des humains.

Une fois de plus la façon qu'une société a de traiter ses fous est un bon témoignage de son degré de civilisation.

Lorsque s'impose le bilan de l'action présidentielle de Nicolas Sarkozy, on ne manque pas de constater la déflagration qu'il a initiée entre l'État et les avancées civilisatrices, les acquis culturels de notre pays. Et l'on peut dresser un sinistre catalogue : discours à l'université de Dakar sur l'homme Africain « pas assez entré dans l'histoire », loi organisant les soins psychiatriques sous contraintes en ambulatoire, centres de rétentions administratives à perpétuité, démantèlement de « camps » de Roms, de gens du voyage, création d'une inégalité des citoyens devant la loi, plaisanteries de mauvais goût devant les tombes des résistants des Glières, réponses insultantes à des citoyens en colère, mépris pour les lecteurs de la Princesse de Clèves, et bien sûr j'en passe. Promotion de la barbarie, insulte à la culture caractérisent cette politique.

Ce discours présidentiel et la politique de ce gouvernement ont été constamment marqués par l'imperium de la culture du résultat ; l'action, fût-elle agitation volontariste, trouvait seule grâce à leurs yeux. Or dans le champ du soin à la personne psychiquement en souffrance, une telle orientation est catastrophique. Elle rejette les apports d'une clinique de la psychopathologie patiemment élaborée en particulier par les écoles françaises et allemandes, enrichies par la philosophie phénoménologique et par le génie freudien, approches qui nécessitaient d'écouter les patients cas par cas et une formation continue sérieuse de la part des praticiens de toutes catégories. Elle y projette au contraire une protocolisation des pratiques et une évaluation détachée de tout contexte clinique, fondée sur des définitions de traits pathologiques sans commune structure, mais dont l'addition se prête à des statistiques abusivement transposées ici. Une telle agitation pseudo scientifique accompagnait de fait un virement volontaire, violemment scandé, s'insufflant obsessionnellement dans les médias, de l'interprétation de la psychopathologie comme souffrance individuelle vers l'affirmation de la dangerosité du patient pour autrui.

On pourrait croire en effet sans rapport les errements passés d'un président et de son gouvernement avec l'observation de ce qui se passe en psychiatrie aujourd'hui ; pourtant, la préférence allant aux faux semblants, on y retrouve la haine de l'histoire et de la patience, de l'exigence intellectuelle, on y retrouve la lâche flatterie populiste de la passion de l'ignorance pour faire gober la promotion des entreprises de fabrication de coupables, on y retrouve une fermeture bornée aux hasards et à la singularité des rencontres qui fondent toute possibilité de création civilisatrice.

Quand Picasso peignit son « Nain » d'après celui de Vélasquez dans « les Ménines », il était à l'apogée de son travail et en particulier du désapprentissage du savoir académique. Lui-même affirmait : « à huit ans j'étais Raphaël, il m'a fallu toute une vie pour peindre comme un enfant ».

Dans nos professions, nous savons bien quelles difficultés il nous faut affronter, traverser, pour savoir ne pas savoir et nous laisser enseigner (sinon soigner) par l'aventure de la rencontre avec des patients. Le caractère parfois inouï de leur souffrance pourrait nous tenter de recourir à la maîtrise, au contrôle, à la tentative de modifier par la manipulation des comportements qui nous dérangent trop ; répondant par la violence à la peur qui parfois les envahit nous pourrions alors renoncer à ce que Tony Lainé appelait « sa profonde solidarité avec la folie qu'il y a dans l'autre » niant nos propres failles, nous nous retrouverions du côté de la barbarie dont l'histoire de la psychiatrie a souvent montré trop de preuves.

Praticiens de ce champ particulièrement sensible à ce qu'être humain peut signifier, notre travail quotidien est de nous réunir grâce à une orientation qui limite ces tendances barbares, dites inhumaines ; sans les nier, de veiller à opposer à la mise au ban de tel ou tel malade, à la répression de tel ou tel comportement par l'abrutissement médicamenteux ou l'enfermement, l'offre d'un accueil pour l'histoire de chacun avec sa temporalité pour entrer en confiance, avec la singularité des médiations que chacun reconnaît ou invente.

Mais, nous étions convoqués ainsi là où la barbarie de la société de contrôle (au sens de Deleuze reprenant le syntagme de William Burroughs) tente de nous mener. Malgré la contestation radicale des psychiatres désaliénistes contre les lieux d'enfermement comme réponse à la question de la folie, malgré la leçon incontournable de Foucault, nous sommes conviés à participer activement à la recherche d'une maîtrise du symptôme par le contrôle des conditions de son émergence au domicile même du patient.

Ce qu'a imposé la puissance publique c'est d'organiser la continuité de la contrainte au prétexte de la continuité des soins ; dévoiement de sens qui s'inscrit dans la cohorte des insultes à la culture, à l'apaisement du lien social qu'elle promet, nouvel avatar qui vient stigmatiser une population et confirmer la défiance à l'encontre de ceux qui n'adhéreraient pas au projet médical les concernant (non compliant faut-il dire !), mais aussi à l'égard de l'étranger, du paresseux, du

lettré, du sans-papiers, de l'analyste et de son patient, du voisin, de l'artiste, de l'ouvrier dont le salaire ne lui suffit plus parfois pour se loger, de l'homme de passage, car ne sont ils pas des dangers potentiels pour le sommeil des bien pensants ? L'indignation trouve toujours son retour répressif. La promotion de la confusion entre Droits de l'homme et du citoyen et la mesquine petite somme des droits individuels permet d'agiter le chiffon d'une prétendue aspiration populaire à la sécurité plutôt que de se pencher sur les conditions de vie communes d'un peuple. Population facilement exclue à cause du mal-être qu'ils évoquent et que l'on préférerait ne pas voir, les patients comptent parmi les proies que s'autorise la puissance publique dans son entreprise nuisible de chasse aux boucs émissaires.

Le scandaleux dénuement de la psychiatrie participe de ce funeste désintérêt pour les patients des services de psychiatrie qui voit par exemple l'administration hospitalière et l'ARS affirmer que la présence dans un service d'hospitalisation de trente lits, de deux infirmières et du même nombre d'aides-soignantes est suffisant pour assurer la sécurité. Cet effectif est donc celui à quoi l'on se réfère quand doivent s'écrire les grilles de présence dans le service et devient ainsi de plus en plus souvent la norme.

La loi réformant l'obligation de soin pour les patients accompagnés, de la casse systématique des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services, constitue à l'égard de cette dérive vers l'oubli des nécessités du soin un paradigme mortifère de cette tentative de destruction des solidarités garantes de la solidité du lien social entre les citoyens. Il s'agissait là d'un projet pour lequel l'extrême droite est manifestement plus qu'une compagne de route et pour lequel aussi la défense des intérêts des plus nantis impose d'organiser l'affrontement des plus démunis dans leur multiplicité et avec leurs intérêts parfois contradictoires, ou comment faire oublier les affaires politico-financières et le scandale de la spéculation financière effrénée provoquant par exemple la faillite des États, en organisant la chasse aux Roms et la mise à l'écart des fous désormais voués à une contrainte sans limite...

Une telle dérive sécuritaire de la psychiatrie, son appauvrissement progressif et planifié serait une insulte à la culture car ils ne laisseraient aucune place à ce qui du génie humain peut contribuer à tenter de donner hospitalité à la folie, ils ne laisseraient aucune place au surgissement des potentialités créatrices qui, dans la folie, permettent à des sujets sur le point de succomber au tragique morcellement d'eux même, de reprendre pied, d'oser solliciter d'autres personnes encourageant la trouvaille de suppléance à leur abîme pour que la vie ne soit plus complètement impossible. Les relations étroites entretenues par la folie et l'art, l'adoption par les équipes soignantes de la fécondité dont la souffrance psychique peut parfois être porteuse, sont autant de témoignages contre l'atteinte à l'intégrité sociale et politique des patients qui constitue une insulte à notre culture fertilisée par le romantisme et le surréalisme.

La désignation des patients comme d'abord potentiellement dangereux est un raccourci inadmissible, un misérable contresens méconnaissant la fécondité poétique dont ils sont porteurs, méconnaissant l'apport de la folie à la connaissance de l'âme humaine, à ses créations artistiques, à ses trouvailles scientifiques. Éthiquement, elle est l'exact opposé de la considération attentive et solidaire que requiert toute pratique visant à prendre réellement soin de son contemporain. Philosophiquement elle dément honteusement l'incertitude fondamentale de la raison.

La pratique psychiatrique actuelle se caractérise aussi par la protocolisation abusive du soin, la réduction de celui-ci à l'abrasement d'une collection de symptômes à laquelle l'être du patient est réduit. L'absence d'un patient à sa séance, au temps de rencontre avec le soignant faisant l'objet non d'un questionnement, d'une mise en perspective clinique, mais d'un acte normé, automatique, obligatoire, au nom naturellement des bonnes pratiques : dénoncer le sujet concerné à l'autorité administrative, laquelle éventuellement le ramènera menotté à l'hôpital.

Une telle organisation visant au contrôle systématisé des « comportements » serait un scandale dans le champ de l'aide,

du soin. Elle consisterait essentiellement à exclure les praticiens, toutes catégories professionnelles confondues de leur fonction primordiale : élaborer une réflexion sur leur travail pour ne pas nuire aux possibilités de traitement.

Nous savons bien que la seule possibilité que nous ayons de préserver la dignité et l'intégrité psychique des patients, et la nôtre aussi, réside dans l'effort pour aborder l'énigme particulière de la souffrance de chacun, et cela comme Picasso peignant son Nain l'a fait, en se débarrassant des oripeaux du conformisme académique.

Nous avons à chaque instant de nos pratiques à nous débarrasser autant que possible du fatras psychologisant et éducatif dont l'université fait volontiers la promotion. Nous avons aussi et surtout à nous débarrasser de tout ce qui pourrait nous paraître justifier que nous devenions acteurs du maintien d'un ordre public dont nous voyons au quotidien de l'arsenal législatif développé comment il tente d'imposer à un corps social au bord de la rupture les modalités les plus excluantes possible du vivre ensemble et combien il confine à l'ordre moral dont le qualificatif de « nouveau » ne limite pas l'horreur.

Avec Freud, nous ne pouvons pas y croire, mais avec lui il faut bien se rendre à l'évidence une fois encore : dans les moments de chamboulement de la société, aujourd'hui la mondialisation, les effets pacificateurs de la culture peuvent tomber les uns après les autres et quelquefois massivement. Le pire déferle alors et son cortège d'agonies, sa géhenne d'espérances perdues. Marquant l'extrême difficulté qu'il y a justement pour les hommes à vivre ensemble, à se retrouver dans le Babel des langues et des pulsions, le pire ne demande qu'à faire retour, livrant chacun sans limites à prendre sa place selon son organisation psychique au fil des événements, dominant ou dominé et parfois les deux à la fois, scène ouverte par l'oppression de l'homme par son semblable, avec « la paille de la misère pourrissant dans l'acier des canons » pour reprendre encore Prévert...

Or ce qu'on nous a proposé sans merci, le pauvre langage d'un ancien président de la République en a témoigné sans

cesse, de faire la guerre contre ci, la guerre contre ça ; après la guerre économique le temps est à la guerre à la délinquance et à ceux qui l'incarnent : fous, roms et sans papiers faisant, semblent-il, bien l'affaire.

Bernard-Henri Lévy dans un article du Monde intitulé « les trois erreurs de Nicolas Sarkozy : mépris des Roms, outrage à l'esprit des lois, discours de guerre civile » écrit : « tenir le langage de la déchéance [...] c'est la garantie d'une société fiévreuse, inapaisée, où chacun se dresse contre chacun et où le ressentiment et la haine seront très vite les derniers ciments du lien social ». Nous savons bien pourtant comment les fous, souvent déjà témoins d'horreurs passées, subissent parfois et pour les mêmes raisons le sinistre sort de ceux que la bête désigne comme boucs émissaires des malheurs du monde. L'étymologie peut être d'une aide précieuse dans la compréhension de ces tristes voisinages : Aliéné, du latin alius l'autre, le radicalement étranger, dont vient aussi témoigner la traduction allemande du mot « aliéner » : entfremdung, rendre étranger donc. C'est vraiment à ceci que nous sommes conviés : faire des patients des étrangers radicalement autres et dont il ne faudrait que redouter la violence.

Il s'agissait là d'une proposition éthiquement inadmissible, une fois encore, une insulte à la culture à laquelle nous avons refusé de nous associer. Le 2 décembre 2008 un discours offensif contre nos patients avait été proféré, il n'était pas forcément de bon ton, au cénacle des professionnels de l'enfermement, d'y voir une attaque grave aux libertés publiques ; la suite venait et organisait un statut très particulier de l'humain en souffrance psychique ou de n'importe qui troublerait l'ordre public du fait d'un comportement incompatible avec les exigences de l'ordre moral. Ainsi l'on aurait pu demain se voir imposer des soins psychiatriques sous contraintes, éventuellement à la maison, voire une hospitalisation. Cette dernière se déroulant dans des lieux « sécurisés » (pour lesquels rappelons-le soixante-dix millions d'euros avaient été débloqués par le ministère en trois mois) et dans des conditions où aller et venir librement aurait été graduellement limité, sinon empêché, essentiellement selon

l'appréciation de l'omnipotente autorité administrative et une étrange bénédiction présidentielle : « personne mieux qu'un policier de haut vol ne saurait en exercer les prérogatives », le tout éventuellement sur signalement des directeurs d'hôpitaux obligatoirement prévenus par les équipes soignantes...

Lacan reprenant le *Balcon* de Jean Genet rappelle à propos du rapport du sujet avec la fonction de la parole que « si est un rapport adultéré, un rapport où chacun a échoué et où personne ne se retrouve [...] continue de se soutenir si dégradé soit-il [...] comme quelque chose qui est lié à ce qu'on appelle l'ordre et cet ordre se réduit quand une société en est venue à son plus extrême désordre à ce qui s'appelle la police ». Dans la pièce de Genet, les petits vieux réclament des uniformes de généraux, d'évêques et de juges pour jouir dans le ventre des prostituées, mais personne ne demande à enfiler les oripeaux du préfet de police qui choisit le phallus comme emblème, lui qui, pivot de tout, se désespère en même temps que sa fonction ne soit pas assez attractive pour que l'on souhaite s'identifier à lui.

Il va de soi que nous ne saurions empêcher quelque président que ce soit, et ses préfets, de jouir de leurs semblants phalliques, le voudrions-nous que nous n'en aurions pas les moyens, mais nous avons le projet résolu d'empêcher qu'ils emportent les plus vulnérables d'entre nous dans leur préoccupante sarabande.

« L'État qui fait la guerre se permet toutes les injustices, toutes les violences » dit Freud dans ses « Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort ». Il y a dans un projet de loi qui nous a bouleversé une réelle violence instituée, d'autant plus inquiétante que le principe civilisateur, l'apaisement créatif du lien entre les citoyens, serait d'autant plus difficile à mettre en œuvre dans ce moment de risque de « grande misère psychologique des masses » pour là encore reprendre Freud...

Les dispositions législatives concernant les personnes nécessitant des soins psychiatriques sont à l'aulne de ce qui s'enseigne sur les bancs des écoles de médecine et de soins infirmiers : c'est ainsi qu'il est enseigné dans les établissements publics de santé une méthode consistant à permettre au

personnel devant un patient agité, de savoir utiliser tel ou tel outil relationnel stéréotypé pour pacifier la situation ou à défaut d'utiliser des techniques issues des arts martiaux ; la guerre disais-je. C'est ainsi qu'il faut déplorer la suppression progressive, mais rapide des formations universitaires en psychopathologie, c'est ainsi que telle officine de recherche établit un classement ridicule de l'efficacité des thérapies, c'est ainsi encore que s'organise un diplôme de psychothérapeute visant à former en trois ans des professionnels de la psychothérapie. Ces pratiques tiennent lieu de réflexion référencée, approfondie, prudente et précautionneuse sur les causes, le sens de la survenue de tel ou tel événement. Insulte à la culture vous dis-je !

Il y a lieu à ce propos de constater que ce désastreux dévoiement de nos pratiques et de l'enseignement n'est pas de la seule responsabilité des gouvernants. Certains professionnels y ont leur part qui en effet réclament, enseignent, promeuvent, appliquent ces méthodes simplificatrices et violentes de relation avec les patients.

La contrainte à la maison, l'immobilisation techniquement maîtrisée en lieu et place de la tentative toujours retravaillée de trouver les moyens d'une réelle hospitalité pour la folie, constitueraient ainsi des moyens nouveaux proposés aux professionnels dans l'exercice de leur profession.

Nous avons pourtant mis beaucoup d'espoir dans la révolution copernicienne en psychiatrie qui ne centrait plus la question de la folie sur celle de l'asile ; nous avons cru dépassée la loi d'exception dont le premier effet avait été d'imposer un statut hors le droit commun à ceux que la parfaite étrangeté qui les définissait avait fait nommer « aliénés ».

Nous voilà peut-être renvoyés à cette approche ségrégative donnant aux plus fragiles d'entre nous un statut d'extra-territorialité, les excluant du droit commun et les assignant au titre de leur souffrance particulière à l'enfermement à l'hôpital ou pire encore désormais, chez eux. Nous n'aurions pas dû oublier qu'un an avant sa mort, huit ans après sa condamnation

définitive, Galilée, devenu complètement aveugle, écrivit dans un sonnet :

« Monstre je suis plus étrange et difforme

Que harpie sirène ou chimère....

Et je perds et mon être et ma vie et mon nom »

La barbarie du savoir dogmatique, de la norme indiscutable peut aussi défaire le sujet péniblement rassemblé autour de sa faille originelle.

Nous avons eu tort d'imaginer le progrès désaliéniste comme définitif, sans doute n'avions- nous pas assez bien lu Freud et son « Avenir d'une illusion » : toutes les avancées démocratiques, toutes les inventions esthétiques demandent à être soutenues, sans relâche tant elles sont fragiles.

Ce saccage du soin en psychiatrie, inacceptable, qui ne tient aucun compte de ce que la réflexion clinique attentive permet de médiations, d'inventions chaque jour à chaque rencontre avec chacun des patients dont la singularité de la souffrance nous enseigne les méandres de la complexité psychique, dont l'histoire particulière avec ses appartenances sociales et ses origines sur le globe est à considérer avec bienveillance là où le sarkozysme, pauvre référence politique mal inspirée des plus sinistres thèses stigmatisantes et rejetantes, n'a rien voulu rien savoir de la fécondité des brassages ethniques et culturels.

Ce pouvoir s'était attaqué chaque jour un peu plus au socle sur lequel la République s'est construite, il avait entrepris une destruction quasi systématique des propositions du Conseil National de la Résistance, il avait mis à mal les droits essentiels de l'homme et du citoyen, organisé des niveaux différents de citoyenneté, s'était attaqué à ce que l'histoire récente de la psychiatrie a tenté de développer, mettant ainsi en danger la civilisation, la culture même qui permet aux humains d'essayer de vivre ensemble. Il y a là plus que jamais une ardente obligation à s'opposer à une telle casse si elle devait avoir lieu, à refuser d'appliquer des lois sans légitimité, à continuer d'essayer d'établir pour les générations à venir les bases d'une civilisation non excluante, les fondements d'une organisation sociale ou dire le mot culture ne serait pas une insulte.

Réconcilier la cité avec la folie, permettre à celle-ci de sortir des lieux où on l'enferme, hors les murs ou les têtes, c'est une tâche qu'il n'est pas vain d'inscrire dans une orientation en résistance au discours hier dominant, mais aujourd'hui peut-être encore.

Nous sommes dans la position décrite par Francis Ponge à propos de Giacometti : « l'homme en souci de l'homme, en terreur de l'homme, s'affirmant une dernière fois en attitude hiératique, d'une suprême élégance. Le pathétique de l'exténuation à l'extrême de l'individu réduit à un fil ». Ce fil est fragile, il tient chacun des hommes et ne demande qu'à se rompre, nous sommes garants du maintien de son intégrité, c'est ainsi que les poètes, les peintres, les musiciens pourront continuer à tisser avec ce fil à quoi nous sommes réduits, la beauté et l'espérance du monde.

Il y a un acte de profonde culture à refuser une telle orientation de la psychiatrie, à refuser un des actes de résistance qu'une dérive du pouvoir peut exiger, comme de refuser le traitement discriminatoire de certaines catégories de citoyens réduits aux actes commis par une infime minorité d'entre eux. Il y a lieu de prendre ainsi notre place, « calmes sous nos sabots, brisant le joug qui pèse sur l'âme et sur le front de toute humanité », pour citer Rimbaud dans son poème « *Morts de quatre-vingt-douze* ».



Albrecht Dürer, *Fou à la balance* (La Nef des fous).

Armand Ajzenberg

INTRODUCTION 1

À la fin de la guerre, quelques psychiatres, Lucien Bonnafé notamment, tentèrent d'attirer l'attention sur cette « chose » : la mort de dizaines de milliers de malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques en France pendant la Seconde Guerre mondiale. En vain. Il faudra attendre 1987 pour que ce « trou noir » de l'histoire de France refasse surface. À cette date en effet, un psychiatre – Max Lafont – décida de publier les résultats d'une thèse réalisée en 1981. Scandale ! Scandale lancé ou relancé par l'article d'une psychiatre, Claudine Escoffier-Lambotte, dans *Le Monde* (10.06.1987). Il faut rappeler qu'à la suite de Max Lafont les tentatives pour effacer le « trou noir » ne furent le fait que de non-historiens : Pierre Durand, journaliste, avec un roman en 1988 ; André Castelli, un infirmier à l'hôpital de Montdevergues-les Roses qui sauva les archives de cette période-là (1940-1945) alors qu'elles allaient être brûlées, archives et histoire publiées dans la revue *Chimères* en 1996 et reprises en deuxième partie de ce livre ; Patrick Lemoine, psychiatre au *Vinatier* (hôpital psychiatrique de Bron), avec une histoire romancée en 1997. Il y eut également d'autres témoignages de psychiatres (Henri Baruk, Gaston Ferdière, André Requet, Pierre Scherrer).

Jusqu'en 2007, les historiens, comme « producteurs » de livres, ont été aux abonnés absents. Pour la plupart de ces auteurs, le régime de Vichy est responsable, pour le moins, de non-assistance à personnes en danger. Pour d'autres, Mme von Buelzingsloewen¹, historienne, la dernière en date, c'est faux. Pas de responsables quant aux dizaines de milliers de morts, seules les circonstances malheureuses...

« La conduite de la société à l'égard de ceux qu'elle regarde comme différents ou faibles est révélatrice de l'état de sa civilisation en chaque moment de son histoire. Idéologies, politiques, pratiques sociales (et psychiatriques) se retrouvent ainsi dans un ensemble cohérent caractérisant la structure d'une société où l'abandon des malades mentaux, en 1940, rejoint les procédures d'« effacement » des juifs, des Tziganes et d'autres catégories de personnes placées en dehors ou en deçà des normes. Or ce qui condamne la « civilisation » de cette sinistre période condamnerait identiquement la nôtre à l'aube du nouveau millénaire si les « malades sans intérêt » d'hier étaient aujourd'hui maintenus dans leur condition de « morts sans intérêt » disait une pétition lancée en 2001 : « *Pour que douleur s'achève* »².

Il y a bien eu, de la part de Vichy, non-assistance à personnes en danger de mort et, pire peut-être, abandon à la mort de manière délibérée en raison de l'existence d'une idéologie eugéniste prégnante alors et agissant comme une force concrète. L'hécatombe des fous ne résultait pas de circonstances malheureuses consécutives à la guerre, ni directement des hôpitaux psychiatriques certes inadaptés à ces circonstances, mais était entièrement de la responsabilité du régime de Vichy et de ses dirigeants : Pétain, Darlan, Laval... C'est ce qu'on ambitionne de démontrer.

Comme la reconnaissance par le Président Jacques Chirac de la complicité active du régime de Vichy dans la déportation vers les camps de la mort des 76 000 juifs de France, rendre

¹ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, Aubier, 2007.

² Le texte complet de cette pétition est dans la partie « Documents » de ce livre.

justice aux dizaines de milliers de malades mentaux morts passe également par la reconnaissance de la responsabilité directe de ce même régime dans cet autre drame. C'est un enjeu citoyen qui dépasse de loin bien des débats encore ouverts sur d'autres aspects historiques. Leur rendre justice passe aussi par l'inscription de ce fait et des responsabilités afférentes à celui-ci dans les manuels scolaires. Il s'agit aussi et ainsi de rendre justice aux familles de ces morts en leur permettant, enfin, de faire leur deuil.

Dans les *histoire(s) de l'été 1940* (6/12) publiées par *Le Monde*, c'était le 25 juillet 2010, Mme Isabelle von Buelzingsloewen, était interrogée à propos de ce que Max Lafont a appelé *L'extermination douce*. À la question posée par les journalistes du *Monde* : « le régime de Vichy a-t-il, comme on le lit parfois, voulu « exterminer » les fous en les affamant ? » elle répond : « Non... La preuve que Vichy n'a pas voulu les exterminer, c'est la publication, en décembre 1942, de la « circulaire Bonnafous » (du nom de Max Bonnafous, alors ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement). Ce texte, précisément, attribue aux malades des suppléments alimentaires qui permettent de faire reculer la mortalité dans les asiles ». J'ai lu alors l'ouvrage de l'historienne, ce qui a donné lieu à ce livre.

L'abandon à la mort... peut apparaître comme un réquisitoire contre le livre de Mme Von Buelzingsloewen. Ça l'est effectivement. Mais les véritables enjeux de ce débat ne sont pas là. Ils sont, d'une part, de ne pas permettre que nuit et brouillard sur cette histoire ne se rétablissent à nouveau et, d'autre part, qu'à la faveur de ce silence, celle-ci ne soit réduite à un simple fait divers.

ooooo

En 2001, interviewé sur France Culture par un journaliste, Antoine Mercier, à propos de ce drame, sa question finale fut : pourquoi vous intéressez-vous à l'extermination douce ? Pris au dépourvu, et pour ne pas me lancer dans de trop longues explications, je répondis que j'avais été sensible à ce drame parce que mes parents avaient été des victimes de la Shoah.

Cela impressionna, semble-t-il, quelques auditeurs qui me l'ont écrit ou dit. Ce n'était qu'en partie exact. La vérité est que, dans l'écriture d'un ouvrage collectif – *Du contrat de citoyenneté*³ –, j'ai rencontré Lucien Bonnafé chez Henri Lefebvre, c'était en 1985. Et nous sommes devenus amis. J'aurais pu ne pas être juif, ne pas avoir eu mes parents morts à Auschwitz et agir de la manière dont j'ai agi.

En 1987, par Lucien Bonnafé, je découvrais *L'extermination douce*⁴ de Max Lafont. Cet ouvrage qui racontait l'abandon à la mort de dizaines de milliers de fous dans les hôpitaux psychiatriques pendant la dernière guerre me marqua profondément. En 1996, dans la revue *Chimère* (créée par Gilles Deleuze et Félix Guattari), j'étais alors membre du Comité de rédaction, je publiais un article sur le sujet : *Drôles d'histoires : l'extermination douce*, puis, dans deux numéros suivants, un texte d'André Castelli (alors infirmier, et qui sauva du crématoire de l'hôpital où il travaillait les archives concernant cette période) : *Montdevergues-les-Roses (1940-1945) : un hôpital psychiatrique sous Vichy*⁵. En 2001, étant aussi éditeur associatif (Syllepse), je rééditais le livre, de Pierre Durand : *Le train des fous*⁶ dans lequel je faisais une longue présentation : *Quand 40 000 êtres humains risquent de passer du statut de « malades sans intérêt » à celui de « morts sans intérêt »*. La même année, j'étais l'un des initiateurs d'une pétition : *Pour que douleur s'achève*. Pétition qui eut un certain succès, notamment chez les professionnels de la santé mentale. C'est dire si je m'étais engagé dans cette drôle d'histoire restée si longtemps un tabou.

³ Ouvrage collectif sous la direction d'Henri Lefebvre, Éditions Syllepse et Périscope, 1991.

⁴ Max Lafont, *L'extermination douce, la cause des fous*, réédition Le Bord de l'Eau éditions, préface d'Antoine Spire, 2000.

⁵ André Castelli, *Montdevergues-les-Roses (1940-1945) : un hôpital psychiatrique sous Vichy*, revue *Chimères* Nos 28 et 29, 1996. Récit que l'on retrouve dans la deuxième partie de ce livre.

⁶ Pierre Durand, *Le train des fous*, réédition Éditions Syllepse, présentation Armand Ajzenberg, préfaces Lucien Bonnafé, Patrick Tort, 2001.

Du silence des historiens

Au début de l'année 1995, André Castelli, rencontré dans un colloque, me remettait un manuscrit réalisé à partir de documents récupérés dans l'hôpital psychiatrique où il travaillait. Il me semblait que celui-ci méritait d'être publié, mais que peut-être une remise en forme par une personne compétente s'imposait, ainsi qu'une préface. Je décidais de m'adresser à un historien ou, plus précisément, à une historienne. Il me semblait qu'une femme pouvait être plus sensible à l'histoire de cette catégorie d'êtres humains longtemps considérés comme « différents » des « autres », et « inférieurs ».

Je m'adressais donc à une historienne. Réponse : « Je ne vois pas comment contribuer à ce travail. Je me sens totalement incompétente dans ce domaine des asiles psychiatriques. Je n'ai jamais travaillé comme historienne sur ce sujet et je ne penserais une contribution intéressante et crédible que si j'étais, comme historienne, dans le domaine de mes compétences ».

Je m'adressais ensuite à une autre historienne. Réponse : « La question des asiles psychiatriques pendant la guerre – comme d'ailleurs celle des prisons, qu'il est si difficile d'atteindre, ou encore celle des asiles de vieillards, à laquelle vous faites également allusion ici – est assurément un de ces “trous noirs” longtemps occultés, dans une histoire de Vichy elle-même à la traîne. Votre travail est donc fort utile. Je ne puis cependant vous être d'aucun secours à cet égard. Je suis tout à fait incompétente, sur le sujet et sur la période ».

En 2007, la seconde historienne remit cependant à Isabelle von Buelzingsloewen le prix Pierre Simon, « Éthique et réflexion » (?) pour son ouvrage déjà cité et dont il sera beaucoup question ici.

Je m'étais adressé à ces historiennes car j'estimai leurs travaux et aussi, souvent, leur engagement citoyen. Leurs réponses illustraient simplement la difficulté des historiens à aborder un tel sujet où analyse des faits et examen des responsabilités dans ceux-ci – des dizaines de milliers de morts – sont si intimement liés. Dans sa lettre, la seconde historienne

ajoutait : « Avez-vous raison de mêler les deux registres, celui de l'analyse des données, celui de la dénonciation ? Est-il possible de démontrer cette volonté de Vichy d'éliminer les fous ? Les deux choses sont-elles dissociables ? Peut-être pas, en effet. Mais il faut beaucoup de compétences, ou alors beaucoup de temps pour prendre les choses à bras le corps, pour s'avancer sur ce terrain miné ».

Terrain miné en effet et qui explique peut-être le grand silence des historiens. Cette situation n'est pas totalement différente de celle qui régna après la guerre à propos du régime de Vichy où le silence fut rompu dans les années 70 par un historien américain, Robert O. Paxton, ou de celle de l'histoire de la Shoah où au sortir de la guerre ni les rescapés ni les familles de ceux qui y étaient restés n'avaient envie d'en parler, ou ne le pouvaient. De 1970 à 1987, le silence des historiens sur le sujet qui nous occupe ne s'explique plus, sauf à hésiter de s'engager dans ce terrain miné. En 1987, un psychiatre publia donc ce qui sera l'objet d'un scandale : *L'extermination douce*. Deux ans plus tard, un historien (poseur de mines ?) – Henry Rouso – « exécuta » alors l'ouvrage de Max Lafont et celui de Pierre Durand (*Le train des fous*, publié six mois plus tard), au nom de la méthodologie historique, dans une étude d'environ 5 000 signes⁷ (espaces compris). Exécution sans jugement, la brièveté de l'article ayant l'avantage de ne pas autoriser d'explicitations. Henri Rouso n'est pas, à ce que je crois savoir, un spécialiste des hôpitaux psychiatriques et par conséquent, si l'on reprend les critères des deux historiennes lui aussi un incompetent sur le sujet. Après cette date, de nouveau ce fut le silence. Jusqu'à cette année 2000 où les deux ouvrages furent réédités.

Du silence des « gens très bien »

Pour Mme Von Bueltzingsloewen, ses recherches approfondies « ne permettent pas de conclure à une implication directe des autorités vichystes dans la mort des malades mentaux ». Qui écrit également : « Ce qui ne signifie pas que le

⁷ Vingtième Siècle. Revue d'histoire No 21, 1989, pp. 156-157.

régime de Vichy n'a aucune responsabilité dans le drame : en faisant le choix de la collaboration, il a fait celui de céder aux exigences grandissantes de l'occupant nazi qui a pu organiser le pillage systématique, du pays pour soutenir son effort de guerre. Et donc prit le risque de compromettre la survie d'une partie de la population française »⁸. Les gouvernements de Vichy avaient-ils un autre choix que celui d'une collaboration délibérément choisie ? Pour eux, la question ne se posait même pas. Ils ne pouvaient qu'obtempérer aux demandes de l'occupant.

L'État français de Vichy était né de la défaite de la France. Il n'était pas pour autant né du vide, mais de l'existence des forces, fascistes ou pré-fascistes, qui attendaient leur heure et l'avait trouvé à la faveur précisément de cette défaite. Collaboration ou résistance ? S'agissant du régime pétainiste, poser cette question n'a aucun sens. Le choix était collaboration et complicité avec l'occupant nazi.

Complicité ? « Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. » déclarait le Président de la République, Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, commémorant les rafles de 1942 et la déportation vers l'Allemagne des juifs de France. Il reconnaissait ainsi, officiellement, pour la première fois la complicité de l'État français dans ces déportations. Un tabou était tombé.

Jusque-là, tous les dirigeants de la Cinquième République (de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand) avaient rejeté une telle reconnaissance. Pour de Gaulle, il s'agissait de

⁸ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 129.

préservé une certaine idée de la grandeur de la France, celle-ci ne devant être ternie par aucune tâche. Pour les Présidents suivants, il s'agissait plus d'une sale affaire de famille, que l'on connaissait certes, mais sur laquelle il convenait de faire silence. Nombre de ces derniers avaient eu, à un moment ou à un autre, un rapport ambivalent avec ce qu'avait été le régime de Vichy.

Souvenez-vous, Pompidou déclarant dans une Conférence de presse, le 21 septembre 1972 (le 23 novembre 1971, il avait déjà gracié le milicien Paul Touvier, ce qui ne sera révélé qu'en mai 1972) : « Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. [...] Alors, ... je me sens le droit de dire : allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier le temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ? ».

« Au milieu des années 1970, les points de vue du président de la République Georges Pompidou sur la grâce accordée au milicien Touvier et sur la page d'histoire à tourner, ne pouvaient que renforcer l'impact du discours contestataire identifié au *Chagrin et la pitié* » écrit Pierre Laborie⁹. Film que Françoise Giroud comprenait ainsi : « À aucun moment les auteurs du film ne se portent eux-mêmes juges. Ce sont les témoins, les protagonistes qui parlent. Et ce qu'ils disent, eh bien, c'est ce que chacun sait, à la fin ! Que la France, dans son immense majorité, a été pétainiste, c'est à dire veule, essentiellement préoccupée, pendant quatre ans, de manger, tenaillée par la « frousse » [...], hostile à la Grande-Bretagne, agacée par la rencontre Pétain-Hitler à Montoire mais pas au point de le montrer¹⁰ ». Ce qui ne correspond pas à la réalité de cette époque et est la vulgate dénoncée par Pierre Laborie dans son livre.

Souvenez-vous, François Mitterrand reprenant l'argument de Pompidou, une vingtaine d'années plus tard à propos de ses

⁹ Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin*, Bayard, 2011, p. 109.

¹⁰ Françoise Giroud, *Le choc du passé*, *L'Express*, 3 mai 1971.

rapports avec René Bousquet : il est nécessaire de « mettre un terme à la guerre civile permanente entre français ».

Souvenez-vous encore, Giscard d'Estaing faisant de Maurice Papon, vichyste notoire et fournisseur de juifs aux nazis, son ministre du Budget dans un gouvernement Raymond Barre, après avoir été un Préfet de police à Paris de triste mémoire. Souvenez-vous, François Mitterrand fleurissant tous les ans, jusqu'en 1992, la tombe de Philippe Pétain et l'ami jusqu'au bout de René Bousquet, l'ordonnateur des rafles de 1942.

L'ambiguïté de ces Présidents de la République n'a pas contribué à éclairer les Français et les Françaises sur ces moments noirs de leur histoire. Jacques Chirac (le traître ?) mit fin, le 16 juillet 1995, en reconnaissant la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France, au malaise que les positions de ces Présidents avaient engendré (« ... parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire... »¹¹).

Jusqu'à cette date, « des gens très bien » pouvaient se satisfaire des prises de position de ces Présidents. Il s'agit ici d'un certain nombre d'hommes politiques et d'intellectuels – par exemple, Henry Rousso et Éric Conan posant cette question en 1994 : « Le devoir de mémoire donne-t-il le droit d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre ? », et répondant, en quelque sorte, non : « l'obsession du passé, de ce passé-là, n'est qu'un substitut aux urgences du présent¹² », reprenant

¹¹ À sa suite, Lionel Jospin alors Premier ministre, s'exprima le 16 juillet 1997 dans des termes similaires. Le 21 octobre de cette même année, répondant à un article de Philippe Séguin dans *Le Figaro* où celui-ci reprochait au gouvernement l'esprit d'« autoflagellation », Lionel Jospin répondait à l'Assemblée nationale : « Oui, des policiers, des administrateurs, des gendarmes, une administration, un État français ont pépétré, ont assumé devant l'histoire, des actes terrifiants, collaborant avec l'ennemi et avec « la solution finale » [...] ». Répondant encore à François Bayrou qui appelait à la réconciliation des Français, il répliqua de cette manière en décembre 1997 : « Les Français ne se rassembleront pas au prix de l'oubli, en tirant un signe égal entre les prudents et les justes, entre les collaborateurs et les résistants. Ils se rassembleront seulement sur des valeurs, qui sont celles de la démocratie, de la République [...] ».

¹² Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 286.

ainsi les propos de Georges Pompidou de 1972 et ceux de François Mitterrand en 1992. Après le pavé dans la marre de Jacques Chirac, les mêmes durent bien admettre alors, à contrecœur peut-être, la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France.

C'est dans ce contexte, en 2001, que Mme Von Bueltzingsloewen entreprit sa recherche à propos de l'hécatombe des fous pendant la Seconde Guerre mondiale. Il faut dire qu'un peu auparavant avaient été réédités, en 2000 *L'extermination douce* de Max Lafont, et peu après *Le train des fous* de Pierre Durand. Ces deux ouvrages mettant en cause Vichy dans l'hécatombe. À la même période, une pétition – *Pour que douleur s'achève* – avait été lancée demandant la reconnaissance par le Chef de l'État de l'abandon à la mort des dizaines de milliers de morts par le régime de Vichy. C'en était trop pour « les gens très bien » ! Chirac oblige, il avait bien fallu admettre la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France. Ouvrir un nouveau procès à propos des fous ? Non, non, non s'écrièrent « les gens très bien ».

À la sortie de l'ouvrage d'Isabelle Von Bueltzingsloewen, ce fut le soulagement. « Le régime de Vichy est enfin innocenté d'avoir programmé un génocide » s'écria un journaliste de *Rivarol*, y voyant sans doute une revanche à propos du tabou levé par Jacques Chirac. Il ne fut démenti par aucun de ses confrères de la presse : de *L'Humanité* à *Rivarol* donc, en passant par *Le Monde* et *Libération*. Tous ces critiques louèrent l'ouvrage de l'historienne. Critiques si peu critique qu'ils ne virent pas tous les défauts du livre : mensonges, déplacements de sens de ce qu'avaient dit les auteurs précédents, amalgames, instrumentalisation. Défauts n'ayant qu'un seul objectif : « Vichy est enfin innocenté... ».

La complicité de Vichy dans l'arrestation et la déportation vers la mort des juifs de France reconnue par un Président de la République, Jacques Chirac, doit beaucoup aux efforts de l'artisan en histoire que fut l'avocat Serge Klarsfeld. Identiquement, la révélation de ce fait : la non-assistance aux fous en danger de mort, leur abandon par Vichy – non encore

reconnue par un Président de la République – doit beaucoup, face à la carence des historiens de Vichy, à quelques psychiatres. L'accusation d'incompétence à leur égard, parce que non-historiens, aurait pu être portée, par les mêmes et pour les mêmes raisons, à Serge Klarsfeld. Où l'accusation des uns est peut-être un cache-misère de leur mauvaise conscience ? Si ce n'était pas le cas, ce serait alors une volonté de « révisionnisme ».

À propos de « *Pour que douleur s'achève* ». Pourquoi ?

Après publication de la pétition dans *Politis*, en 2001, une lectrice avait envoyé son témoignage. Le voici :

« Hier au soir, je rendais visite à ma mère âgée de 72 ans comme je le fais régulièrement en revenant de mon travail. Quelle ne fut pas ma détresse en la découvrant en pleurs devant l'article paru dans la revue *Politis*¹³ à laquelle elle est abonnée.

Ma mère est une femme active, militante politique (les verts), humaniste (droit de l'homme, etc...) et la voir en pleurs est un fait exceptionnel et très douloureux pour moi.

Je prends donc immédiatement connaissance de cet article qui l'a bouleversée et quelle ne fût pas ma stupeur d'apprendre de sa part qu'elle a été témoin et victime innocente de ces crimes. Je ne vois pas d'autre terme que celui de crime pour désigner ces atrocités.

Ma mère, alors âgée d'une douzaine d'années à l'époque, a vécu ce drame. Son père d'origine italienne et communiste, venu en France en 1922, s'est trouvé hospitalisé à MONTFERMEIL souffrant d'une tumeur au cerveau dû à un traumatisme crânien mal ou pas soigné, suite à une chute.

Éprouvant d'horribles douleurs à la tête et également perturbé par la guerre (il avait combattu le fascisme dans son pays et en avait certainement beaucoup souffert) cela l'avait malheureusement conduit à être hospitalisé. Pour des raisons que je pense personnellement d'ordre politique (son appartenance au parti communiste) et de santé (grand malade incurable) il a été transféré sur CLERMONT dans l'Oise (alors

¹³ No 640 du 1^{er} mars 2001.

qu'il aurait peut-être pu rester à Montfermeil, mais je crois qu'à l'époque les Allemands occupaient l'hôpital).

Ma mère se rappelle avoir été 2 fois à CLERMONT avec ma grand-mère, son frère aîné a dû y aller également d'autres fois (il est à noter que ma grand-mère était sans ressource pour élever 4 enfants). Ils se privaient de pain pour en amener à mon grand-père et ma mère se rappelle qu'il se jetait dessus affamé. Elle se rappelle également l'état de maigreur de son père et ses conditions de détention. J'emploie ce terme également, me semble-t-il, a bon escient et en fait 3 jours après leur dernière visite, à laquelle les enfants n'avaient pu assister, mon grand-père est décédé le 16 juin 1942. IL ÉTAIT MORT DE FAIM.

Quand je pense que ma mère garde cette douleur en elle depuis 60 ans, c'est-à-dire toute une vie, je me révolte. Quand je pense que ma mère a gardé pour elle cette douleur sans en parler et que, peut-être, elle se sent coupable de n'avoir été qu'une enfant à l'époque, JE REFUSE qu'elle continue à souffrir les années qui lui restent à vivre. Ce sont des années que je VEUX pour elle sereines et heureuses.

Il faut que ce silence cesse, que les coupables soient désignés clairement, que nous sachions que dans l'histoire de notre pays il y a eu des faits que nous, Français, devons reconnaître et assumer totalement pour que cela ne se renouvelle pas, et que nous ayons tous conscience de ces atrocités si lointaines pour certains, mais si cruellement ineffaçables pour d'autres. Mon nom est Monique P. Celui de ma mère Madeleine B. née C. Celui de mon grand-père Joseph C ».

Autre témoignage reçu, de Mme G.C., le 3 septembre 2003 : « Vos coordonnées m'ont été données par Monsieur Antoine Mercier, journaliste à Radio France, après que j'eus entendu une émission concernant la pétition "Pour que douleur s'achève" ».

J'aimerais connaître plus en détail cette période de la dernière guerre mondiale, car je pense que ma grand-mère paternelle en a été victime en 1942 dans un établissement psychiatrique en Ariège près de Auch où elle est enterrée. J'ai 42 ans aujourd'hui et j'ai pris connaissance de ce drame

familial il y a peu de temps, mon père ne pouvant pas en parler, ces souvenirs étant trop douloureux pour lui ».

Ces témoignages, à posteriori, justifient du titre de la pétition. OÙ exonérer les responsables de ces morts-là est ne pas permettre aux familles de ceux-ci de faire, si tard, un travail de deuil. Ce serait aussi avoir beaucoup de mépris pour ces fantômes, hier et aujourd'hui sans importance.

CHAPITRE 1

Vichy : de la non-assistance à personnes en danger de mort au « laissez-les mourir »

40 000 ou 76 000 morts ?

Beaucoup de nos concitoyens ignorent totalement cette histoire. Beaucoup de ceux qui en ont entendu parler croient qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans les hôpitaux psychiatriques français, 40 000 fous, selon des évaluations réalisées au sortir de la guerre, ou 48 000 selon des estimations réalisées par les historiens Bonnet et Quénel en 1991, ou encore 45 000 selon Isabelle Von Bueltzingsloewen, sont morts (approximativement, deux tiers de 1940 à fin 1942 et un tiers encore de 1943 à fin 1945), de faim, de froid et des maladies qui s'ensuivent. En fait, ces chiffres indiquent une surmortalité statistique calculée par rapport à une mortalité constatée avant-guerre, ce qu'on oublie en général de préciser ceux qui aujourd'hui en parlent, surmortalité rappelons-le due à la faim. En fait, la totalité des morts de faim dans les hôpitaux psychiatriques fut alors de 76 000. Qu'il y ait eu surmortalité, personne n'en doute. Mais oublier systématiquement ceux qui statistiquement devaient mourir n'a pas de sens. Parce qu'enfin, ces morts-là, ils sont peut-être, probablement même, morts avant leur heure du fait de leur sous-alimentation et des autres restrictions.

Il y eut une hécatombe similaire dans les hospices peuplés essentiellement de vieillards. Une surmortalité de 50 000 êtres humains, la plupart âgés, durant la même période. Ces vieillards-là aussi, comme les malades mentaux statistiquement désignés, sont morts, bien que vieillards et devant mourir prochainement, avant leur heure statistiquement prévisible.

Les calculs de surmortalité sont d'autant plus difficiles à établir, et donc d'autant plus sujet à caution, que le nombre d'admissions dans les établissements psychiatriques après 1939 diminua considérablement (-30 % environ). Les effectifs

fondaient, par la mort et par la diminution des admissions, comme neige au soleil, mettant ces hôpitaux dans des conditions matérielles difficiles de fonctionnement. De plus, une moyenne nationale (-30 %) ne rend pas compte de la différence de situation entre les grands hôpitaux psychiatriques et les autres. Par exemple au Vinatier, près de Lyon, il y eut 1030 admissions en 1939 et, entre 1943 et 1945, il n'y en eut plus en moyenne que 445 par année, soit une chute de près de 60 %. Il faut encore ajouter que des calculs statistiques relatifs à une situation antérieure où chaque année arrivaient des gens très malades, des vieux arrivés au bout de leur existence, mourant probablement dans la première année de leur entrée, ne peuvent plus s'appliquer à la période de guerre où ces gens ne se présentaient plus à l'hôpital psychiatrique. Le chiffre de 40 000 morts de faim établi après la guerre est un chiffre qui n'a donc qu'une réalité mathématique toute relative. Il eut comme conséquence de conduire à une sous-estimation du nombre réel de morts de faim. Donc 76 000 morts. Dans la suite de ce texte, pour ne pas compliquer sa lecture sur ce qui n'est pas l'objet central du débat, nous parlerons des « dizaines de milliers de morts ».

Deux historiens, Olivier Bonnet et Claude Quézel, dans une étude publiée dans la revue *Nervure*, confirment ce qui est dit précédemment. Ils concluaient ainsi : « de tous nos chiffres, seul celui de 76 000 morts de faim sera retenu¹⁴ ». Ils se sont trompés, le chiffre qui s'est imposé est celui d'une surmortalité supposée, où le mot « surmortalité » est généralement oublié, calculé au sortir de la guerre, de 40 000 morts. Et pourtant, ils avaient raison.

Y a-t-il eu non-assistance à personnes en danger de mort ?

Dans la quatrième de couverture de son ouvrage - *L'hécatombe des fous* - Mme von Buelzingsloewen pose ces questions :

« Sous l'Occupation, 45 000 malades mentaux sont morts dans les hôpitaux psychiatriques français. Morts de faim. » Ce qui est

¹⁴ Olivier Bonnet, Claude Quézel, *Nervure, journal de psychiatrie*, Tome IV, No 2, mars 1991, p. 32.

indéniable. Les questions suivantes sont ensuite posées : « Les a-t-on laissé mourir ? Ont-ils été exterminés par le régime de Vichy ? Les psychiatres ont-ils été complices ? Alexis Carrel a-t-il été impliqué dans le drame ? » Ces questions trahissent son dessein et celui de son ouvrage : d'abord prouver que Vichy n'a eu aucune responsabilité dans la mort des dizaines de milliers de fous sous ce régime, et ensuite conduire ses lecteurs à penser que ceux qu'elle vise ont répondu OUI aux questions qu'elle pose et ainsi les disqualifier. « C'est ce que, aujourd'hui les partisans d'un devoir de mémoire mal compris martèlent avec force » affirme-t-elle en effet.

Les réponses de Mme von Bueltzingsloewen à ses propres questions sont évidemment NON. Donnons maintenant nos réponses, les miennes et celles des signataires de la pétition « *Pour que douleur s'achève* », que j'espère ne pas trahir, et qui ne sont pas tout à fait celles qu'elle nous attribue :

- Les a-t-on laissé mourir ? OUI.
- Ont-ils été exterminés par le régime de Vichy ? NON, il a suffi de les laisser mourir.
- Les psychiatres ont-ils été complices ? NON. Certains ont fait quelque chose, certains ont essayé de faire quelque chose, d'autres ont été lâches.
- Alexis Carrel a-t-il été impliqué dans le drame ? OUI, comme idéologue.

La quatrième de couverture de son livre aurait pu encore être rédigée de cette manière :

- 1 - En 1941, les fous enfermés dans les hôpitaux psychiatriques étaient-ils en danger de mort et le gouvernement de Pétain était-il averti de ce danger ? La réponse indubitablement est OUI.
- 2 - Le gouvernement de Pétain était-il en mesure d'accorder des suppléments aux malades enfermés dans les hôpitaux psychiatriques dès 1941 ? OUI, puisque le gouvernement Laval l'a décidé (en quantité insuffisante) à partir de décembre 1942.
- 3 - Accorder des suppléments alimentaires représentant 500 calories par malade et par jour - soit 1,25 calorie par jour et par Français représentant pour chacun moins d'un gramme de pain - auraient-ils représenté un danger pour la population française ? Là, le NON s'impose indubitablement.

Ces questions auraient pu encore être précisées de cette manière :

- La personne (Chef de l'État ou de gouvernement ou ministre) a-t-elle eu connaissance du danger concernant les malades internés dans les hôpitaux psychiatriques ? OUI, bien sûr.
- Cette personne (Chef d'État ou de gouvernement ou ministre) était-elle en mesure d'agir ? OUI, encore.
- Cette action présentait-elle un danger pour la personne (Chef d'État ou de gouvernement ou ministre) ou pour un tiers (la population) ? NON, évidemment.

Il se trouve que ces dernières questions sont précisément celles qui définissent la notion de non-assistance à personne en danger dans le Code pénal français. Le Code pénal sous Vichy n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, mais curieusement c'est Vichy qui en a introduit la notion. Elle était circonstancielle et avait à voir avec l'occupation allemande : il s'agissait de protéger l'armée allemande de la Résistance armée et non de protéger des civils. La loi visait les personnes au courant de la préparation d'attentats « terroristes » et qui ne les dénonçaient pas. Après guerre, la notion fut reprise dans le Code pénal. Elle faisait obligation à tout citoyen de dénoncer les crimes et délits dont il pouvait avoir connaissance, même lorsqu'ils étaient simplement projetés. L'Article 63 (devenu depuis 1994 l'Article 223-6) punissait quiconque pouvait empêcher par une action immédiate, sans risque pour lui ou pour un tiers, soit un fait qualifié crime soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, et s'abstenant de le faire.

À propos des responsabilités ?

À propos des responsabilités : Vichy ou l'institution psychiatrique ? est un point central du débat, sinon le point central. Personne en effet ne remet en cause les dizaines de milliers de morts ni la raison essentielle de l'hécatombe : la famine. Pour Henry Rousso, c'est un problème « qui ressort visiblement plus de l'histoire de l'institution psychiatrique elle-même que de celle d'un régime politique... », ici celui de Vichy.

Pour Olivier Bonnet et Claude Quézel, dans leur étude de 1991 (*Nervure*), la question n'est pas véritablement posée. On ne sait s'ils privilégient le point de vue de Rousso qu'ils citent complaisamment, ou posant cette question : « Y a-t-il eu, et de combien, surmortalité des malades mentaux pendant l'Occupation ? Si oui, cette surmortalité n'est-elle que le triste résultat des circonstances ou a-t-on procédé d'une volonté, même sournoise, d'extermination ?¹⁵ », ils répondent indirectement dans leurs conclusions : « nous n'affirmons pas, mais nous estimons qu'il n'y a pas eu "extermination douce" ». Leur réponse, par déduction, est donc : « triste résultat des circonstances », ou, en d'autres termes, « pas de responsables ». Seules, des circonstances fâcheuses... auxquelles on ne pouvait rien.

Pour Mme von Bueltingsloewen également, les dizaines de milliers morts de faim recensés par Bonnet et Quézel : « triste résultat des circonstances ». Lucien Bonnafé, voulant pointer la responsabilité essentielle de Vichy dans la catastrophe, lança cette formule : « responsabilités partagées, 51 % pour Vichy, 49 % pour l'institution psychiatrique ».

L'historienne ne reprend pas l'affirmation d'Henry Rousso quant aux responsabilités de l'institution psychiatrique. En effet, mettre sur le dos de l'institution la totalité des responsabilités concernant les dizaines de milliers de morts ne tient pas la route et ne correspond pas, on le verra, à son objectif : pour elle, ni l'institution ni Vichy ne sont responsables. S'agissant du système asilaire, depuis la Loi du 30 juin 1838 qui reconnaît aux aliénés, indigents compris, un droit à une assistance spécialisée et à des soins, c'est l'État qui décide à cet effet de la création dans chaque département d'établissements publics. Cette loi restera en vigueur 130 ans pour ce qui est de la protection des biens et 152 ans pour sa partie essentielle : l'internement. Les règles de fonctionnement s'y appliquant, avant et pendant la guerre, relevaient donc de l'État et dans les départements des préfets. Que la

¹⁵ Olivier Bonnet, Claude Quézel, *Nervure, journal de psychiatrie*, Tome IV, No 2, mars 1991, p. 24.

surpopulation, que le déficit en personnel médical et paramédical, que la mauvaise organisation administrative, que le système de financement par prix de journée, soient des faiblesses face à la famine s'installant, cela est évident. Mettre la surmortalité uniquement sur le dos de ces facteurs est faux. Ceux-ci dépendaient totalement de l'État.

Par exemple, à l'Asile de la Providence, à Niort, la population des malades en 1941 était presque identique à celle de 1939. Cette population baissera après 1941 du fait de la mortalité et du très faible nombre d'admissions. En 1939, il y eut moins de 50 morts, en 1941 près de 200. L'organisation de l'Asile étant la même en 1939 qu'ensuite, c'est bien la famine essentiellement qui était la cause de la surmortalité. Cet exemple vaut pour les autres hôpitaux psychiatriques de France.

À propos de la surmortalité et des responsabilités y afférentes, si Lucien Bonnafé, sous forme de boutade, en attribuait 51 % à Vichy et 49 % à l'institution, c'était pour indiquer que pour lui l'essentiel des responsabilités incombait à Vichy. Mais cela est peut-être une manière réductrice d'engager le débat. La question est alors s'agissant des malades mentaux internés : ou triste résultat des circonstances, c'est la thèse de Mme von Buelzingsloewen, ou abandon de ceux-ci par Vichy, c'est la thèse de tous les signataires de la pétition *Pour que douleur s'achève*, abandon traduit par le concept de non-assistance à personnes en danger. Tous les discours de l'historienne à propos des intentions génocidaires ou non de Vichy, à propos du sens d'extermination douce (qui pour Max Lafont signifiait abandon à la mort), à propos de l'assimilation ou non au cas allemand ne sont que stratagèmes et détournements de sens de sa part pour pouvoir répondre à cette question centrale : quelles responsabilités de Vichy quant aux dizaines de milliers de fous morts ? Aucune.

Dans un colloque franco-allemand important – *Situation des malades mentaux entre 1939-1945* – tenu les 14 et 15 mars 1996 à Brumath, Lucien Bonnafé s'expliquait de manière détaillée à propos des responsabilités partagées entre Vichy et l'institution :

« J'ai dit "responsabilités partagées", et là, l'image de l'asile portait une très lourde responsabilité dans le "rapport de forces" entre psychiatrie et pouvoir.

Le moment vient ici d'insister plus clairement sur le fait que nous avons beaucoup négligé le procès du défunt pouvoir, car défunt, quand nous avons bien d'autres chats à fouetter avec la passion de ne rien négliger pour faire le contraire du système asilaire qui, lui, bien malade, n'était pas défunt, et restait prêt à renaître. L'héritage des renfermeries avec une moyenne de 550 malades pour un service confié à un médecin, des garderies fonctionnant dans une utilisation très routinière des malades "travailleurs", ce système vraiment organisé pour qu'on n'y prenne pas les séjournants pour des "malades comme dans les autres hôpitaux", était ce qui exigeait en toute absolue priorité l'exercice d'un travail d'insoumission et d'invention... dont je vous prie de vous demander pour quels motifs il est si mal connu. Par quelles passions faut-il être habité pour ne pas comprendre que, dans ce climat, on puisse même négliger de garder en archives le discours du ministre de la Santé (Grasset, lié à Carrel) disant ouvertement le 21 janvier 1944 la discrimination entre catégories d'hospitalisés. Notre affaire, c'était de changer le système asilaire qui avait été fabriqué de telle sorte qu'il était fait pour résister aussi mal que possible à la non-assistance à êtres humains ouvertement déclarés indésirables, laissés ainsi à la merci de l'idéologie qu'exprima clairement le grand expert en manipulation du tissu corporel, promu grand expert de la manipulation des consciences.

On avait bien autre chose à faire que d'étudier le très carrelien : "Le concept de SACRIFICE, de sa nécessité absolue, doit être introduit dans l'esprit de l'homme moderne". Les fous étaient ainsi vus d'"en haut", il est de fait que, vus d'"en bas", ils vivaient l'existence organisée dans la gestion de leur rejet. Nous leur devons tous les efforts possibles pour les défendre contre toutes les inhumanités, inhumanité asilaire d'abord, lucides devant le fait que, s'il n'y avait pas eu 120 000 enfermés, il n'y aurait pas eu 40 000 morts de carences¹⁶ ».

¹⁶ Lucien Bonnafé, texte repris à peu près dans les mêmes termes dans *La psychanalyse de la connaissance*, Èrès, 2002, pp. 159-160.

S'agissant de l'institution psychiatrique, l'État vichyste a hérité d'une situation existant sous la III^e République où alors il fallait davantage « mettre hors la vue » que soigner les malades mentaux. Il reste qu'à propos de l'avant-guerre, bien qu'on ne sache pas si vraiment les taux de mortalité étaient « normaux », il y eut ensuite - pendant la guerre -, par rapport à ces taux dits « normaux », une surmortalité catastrophique. Si les taux dits « normaux » ne l'étaient pas vraiment, mais étaient déjà trop élevés, la surmortalité n'était pas moins catastrophique. Il est donc difficile, voire impossible, de pouvoir établir des taux de surmortalité « normaux ». Cependant, attribuer cette surmortalité totalement ou partiellement à l'institution psychiatrique n'est pas tenable. Les faiblesses d'organisation et de fonctionnement des hôpitaux psychiatriques, les responsabilités quant à leurs organisation et fonctionnement ne relevaient pas directement de l'institution, même si des soignants s'en accommodaient et en tiraient parfois avantages, mais de ce qu'avaient voulu les Pouvoirs politiques, d'abord l'État républicain et ensuite l'État vichyste (en aggravant les conditions d'organisation et de fonctionnement résultants de la guerre). États porteurs de l'idéologie dominante du moment : « mettre hors la vue avant de soigner ». « Il n'est pas sans intérêt de constater que l'asile d'aliénés qui, selon Esquirol est un “merveilleux instrument de soin entre des mains habiles” devient au début du siècle un outil de ségrégation destiné à ceux qui dérangent la société » déclarait S. Follin en mars 1991 dans le numéro de *Nervure* déjà cité. Et il ajoutait : « ce qui me paraît important dans cette affaire, c'est de retenir que l'idéologie et la pratique sociale se retrouvent dans l'idéologie, les théories et les pratiques psychiatriques¹⁷ ». Les fous étaient devenus les lépreux de ces temps-là. Il fallait les effacer de la vue, « belle époque » oblige. Peut-être cet effacement préfigura-t-il ce qui arrivera aux juifs à la faveur des lois vichystes tendant également à les « effacer » ?

Que des psychiatres se soient accommodés de cette situation et du rôle imparti à l'institution psychiatrique ? Cela est

¹⁷ S. Follin, *Nervure, journal de psychiatrie*, Tome IV, No 2, mars 1991, p. 42.

évident. Le Dr Burguet, dans un ouvrage sur l'Hôpital-Hospice de Niort¹⁸, rapporte que le 20 mars 1942 un courrier émanant du secrétariat d'État à la Famille et à la Santé signale que deux médecins-chefs, choisis parmi les médecins nommés au concours des hôpitaux psychiatriques, doivent être affectés à l'établissement alors qu'il n'y en a qu'un. Un second médecin est bien là, affecté au service des hommes, mais il s'agit d'un médecin libéral installé en ville. La Commission administrative proteste et exprime le souhait de ne voir entrer en fonction un deuxième médecin-chef qu'à la retraite (70 ans) du médecin installé en ville (alors âgé de 54 ans). Arguments avancés : la chute de l'effectif des malades résultant de la surmortalité et le retour prévu des malades réfugiés dans leurs départements d'origine dès la fin de la guerre (celle-ci se terminera 3 ans plus tard). « Mais il est surtout clair que pour la Commission un seul médecin aliéniste suffit pour au moins 600 malades » conclut le Dr Burguet.

Le fonctionnement de l'institution psychiatrique sous l'occupation, s'il laissait beaucoup à désirer pour les raisons déjà énoncées, on ne peut pour autant lui imputer la mort des malades mentaux par la faim, le froid et les maladies qui s'ensuivent. Le ravitaillement relevait uniquement du pouvoir politique. Ce qui est certain c'est qu'avant-guerre on n'y mourait pas de faim. Les hôpitaux psychiatriques et le personnel y travaillant n'étaient pas responsables si, dès 1940, les malades mentaux internés étaient les grands oubliés des attributions en tickets de rationnement supplémentaires (évalués à 400 calories par jour) ; les hôpitaux psychiatriques n'étaient pas non plus responsables si malgré les protestations – dès le printemps 1941 – les fous encore en vie bénéficièrent de suppléments insuffisants évalués à environ 200 calories par jour (à la faveur d'une circulaire à l'origine probablement politicienne et non humanitaire du 4 décembre 1942). La responsabilité de la famine régnant dans les hôpitaux

¹⁸ Dr Jean Burguet, *L'Hôpital-Hospice de Niort durant la 2^e guerre mondiale (1939 à 1945) à travers les délibérations de sa Commission administrative*, Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, Troisième série, Tome II, 1^{er} semestre 1994.

psychiatriques incombait, sous le régime de Vichy, au pouvoir politique de l'époque et seulement à lui. À 100 %.

DONC,

Pour Isabelle von Bueltzingsloewen le pourquoi de la mort des dizaines de milliers de fous peut se résumer dans cette formule : « triste résultat des circonstances », Vichy n'ayant aucune responsabilité dans l'affaire. Au fil des ans, elle déclare :

- En 2001, dans un bulletin de la F.E.R.M.E. du Vinatier : « même si ces malades n'ont pas été victimes d'une politique génocidaire... », c'est son péché originel.
- En 2003, dans *Le Monde* : elle repousse la thèse de la « non-assistance à personnes en danger » ou de l'« abandon à la mort » qui pourrait être formulé à l'encontre de Vichy rapporte le journaliste Régis Guyotat.
- En 2007, dans *L'hécatombe des fous* : Vichy « en faisant le choix de la collaboration, il a fait celui de céder aux exigences grandissantes de l'occupant nazi qui a pu organiser le pillage systématique du pays pour soutenir son effort de guerre. Et donc pris le risque de compromettre la survie d'une partie de la population française ». Pour autant, rien ne « permet de conclure à une implication directe des autorités vichystes dans la mort des malades mentaux ».
- En 2010, dans *Le Monde* interrogée sur l'hécatombe : « Vichy n'a pas voulu les exterminer ».

Pour d'autres historiens, la chanson est similaire, parfois avec des variantes :

- Pour Henry Rousso, en 1989 dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire* : problème « mal connu et qui ressort visiblement plus de l'histoire de l'institution psychiatrique elle-même que de celle d'un régime politique ».
- Pour Olivier Bonnet et Claude Quétel, en 1991 dans *Nervure* : « il n'y a pas eu extermination douce ».

- Pour Elisabeth Roudinesco, en 2007, dans *Le Monde* : « le gouvernement de Vichy n'a jamais pris aucune mesure d'extermination guidée par un quelconque eugénisme ».
- Pour Pierre Assouline, en 2007 sur son blog : il est « scandaleux de vouloir à tout prix faire un enjeu idéologique du régime de Vichy [...] Diabolisations faciles... qui ne sont pas historiquement pertinentes ».

ET POURTANT...

Les autorités vichystes étaient-elles averties de l'hécatombe en cours ? Max Lafont, en 1987, dans *L'extermination douce* signale pour l'année 1941 les communications des psychiatres à la Société médico-psychologique à propos des carences alimentaires : Frantz Adam à Dijon le 28 avril ; Sivadon et Quérou à Ainay-le Château le 23 juin ; J. Dublineau et L. Bonnafé le 27 octobre ; Bessière, Brisson, Talairach le 24 novembre. À la séance de la Société médico-psychologique du 29 octobre, les choses furent mises sur la table et à sa suite une démarche prudente et feutrée fut faite auprès du ministre de la Santé. Faits cités par Max Lafont donc et repris par Olivier Bonnet et Claude Quétel en 1991 dans leur article publié dans *Nervure*. Dans une séance du 22 juin 1942 de la même Société médico-psychologique, nouveau débat à propos de la famine dans les hôpitaux psychiatriques. « Devant les statistiques qui nous sont apportées, j'estime que la Société a le devoir d'intervenir. Ce qu'il faut, c'est que le bureau de la Société fasse une démarche auprès du Ministre ou son représentant, et expose que la fonction des asiles est absolument parallèle à celle des hôpitaux » déclare Georges Heuyer¹⁹. Une nouvelle démarche est ainsi entreprise auprès du Secrétaire général du ministère de la Famille et de la Santé.

Bonnet et Quétel révèlent, dans le même article, le rapport médical pour l'année 1941 du Dr K. Sizaret (médecin-directeur de l'hôpital psychiatrique de la Mayenne) qui « n'occulte pas le phénomène » et rend « compte à l'administration préfectorale du développement de la mortalité et de l'aggravation de la

¹⁹ *Annales médico-psychologiques*, 1942, 102^e a., T.II, pp. 235-243.

situation sanitaire ». Celui-ci écrivait dans son rapport : « Les derniers mois de 1940 avaient fait apparaître une situation anormalement mauvaise. Celle-ci ne tarda pas à empirer. Le service des hommes s'est montré particulièrement atteint. Frappé par l'état général précaire d'un grand nombre de ses malades, par le développement de l'amaigrissement et l'apparition de troubles causés par les restrictions, le docteur Fauvel, dès le mois de janvier alertait l'Inspection Départementale de l'Hygiène. [...] Les causes de cette élévation (de la mortalité) ne sont ni multiples, ni mystérieuses, aucune épidémie n'a sévi [...] la cause de l'augmentation létale est unique : la sous-alimentation. [...] Semblable problème n'est pas soluble quand il s'agit d'une collectivité hospitalière qui ne peut percevoir strictement que les quantités officielles légales admises pour chaque individu. Nos malades sont de fait condamnés à mourir de faim²⁰ ».

Isabelle von Bueltzingsloewen aussi fait état de multiples réclamations de directeurs d'établissements psychiatriques. C'est le directeur de l'hôpital psychiatrique autonome de Bassens qui, du 3 septembre 1940 au 7 mars 1941, fait cinq rapports aux services préfectoraux. C'est le directeur de l'hôpital psychiatrique Marchant qui informe le 9 juin 1941 (c'est la cinquième fois qu'il le fait depuis son arrivée à la tête de l'établissement en décembre 1940) de l'état sanitaire des aliénés internés. C'est en juin 1941, à Cadillac-sur-Garonne, qu'une commission d'enquête est formée pour informer le préfet de l'ampleur et des causes de la surmortalité asilaire. « Ce lobbying intensif se traduit par une inflation de rapports alarmistes qui rompent avec la périodicité et le style habituels de ce genre de littérature » note l'historienne²¹.

C'est encore Louis Le Guillant apostrophant son préfet : « M. le Préfet, vos malades ont perdu 7 tonnes de viande ». Monsieur le Médecin-Directeur, vous avez de ces expressions ! rétorque le préfet. Et Le Guillant de répondre : « Ce n'est pas

²⁰ Olivier Bonnet, Claude Quérel, *Nervure, journal de psychiatrie*, Tome IV, No 2, mars 1991, P. 27.

²¹ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 162.

mon expression qui est choquante, c'est la mort de nombre de mes patients ». À Montdevergues-les-Roses, dès 1940 : « M. le préfet de Vaucluse nous a engagé très nettement ces derniers temps à apporter le maximum de restrictions compatibles avec l'état de nos malades, dans l'utilisation de la viande de boucherie et, de façon générale, à apporter la plus stricte économie dans le régime alimentaire ». « Personne ne semble avoir conscience que le zèle "à apporter le maximum de restrictions compatibles avec l'état (des) malades" auquel engage le préfet, va entraîner l'hôpital et ses malades sur le chemin de la mort » écrit André Castelli dans son récit sur cet établissement. Le 1^{er} juillet 1941, le directeur écrit au préfet de Vaucluse pour lui transmettre, à toutes fins utiles, une délibération de la Commission de surveillance s'associant aux vœux émis par le Conseil d'Administration de l'Union Hospitalière du Sud-Est demandant qu'un droit de priorité soit accordé aux établissements hospitaliers pour les approvisionnements en denrées alimentaires et fournitures de toutes sortes... Fin 1941, le préfet fait parvenir au directeur de l'hôpital psychiatrique le double d'un courrier qu'il a adressé au secrétaire d'État à la Famille et à la Santé du gouvernement de Vichy, courrier faisant suite à des rapports établis par le directeur de l'établissement les 12 septembre, 2 et 21 octobre. « Je me suis adressé au Ravitaillement général qui m'a fait connaître le 22 octobre courant qu'il ne lui est pas possible de délivrer un bon de déblocage pour les denrées demandées, les établissements hospitaliers s'approvisionnant à l'aide des tickets de leurs pensionnaires ». Le préfet a fait parvenir sa lettre à Vichy, mais il n'a rien obtenu. « En ce mois de novembre, la situation reste difficile. D'autant plus que l'autorisation d'acheter des fruits et légumes dans les Bouches-du-Rhône a été refusé par le Ravitaillement général » raconte encore André Castelli.

À Clermont-de-l'Oise, le Dr André Ceillier, médecin-chef du service général des femmes, qui a pris ses fonctions le 7 juin 1941 alerte la commission de surveillance « *en lui citant des faits et des chiffres* » dès le 19 juillet de la même année. Il ajoute : « Puis mes collègues se sont joints à moi pour écrire à

M. le Directeur Tournaire, le 9 octobre 1941, une lettre officielle où nous exposons en toute clarté la gravité de la situation, avec prière expresse de transmettre notre lettre à MM. Les préfets de l'Oise, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, ainsi qu'aux directeurs régionaux de la Santé publique. [...] Quelques jours plus tard, le 29 octobre 1941, j'alertais la Société médico-psychologique qui a paru très impressionnée par mon exposé et mes statistiques. Nous nous sommes réunis en comité secret le même jour et avons lancé un appel aux Pouvoirs publics en leur signalant notamment que "dans certains hôpitaux psychiatriques la ration alimentaire était nettement inférieure à ce qui est nécessaire pour le maintien de la vie" ».

Une partie des malades de Clermont-de-l'Oise avait été évacuée sur Pau en 1940. Ici aussi, le rapport au préfet en date du 4 octobre 1941 est un véritable cri d'alarme montre Pierre Durand dans son roman *Le train des fous*. C'est ainsi que le médecin inspecteur départemental de la Santé écrit au directeur régional de la Santé et de l'Assistance publique de Toulouse, le 28 novembre 1941 : « Les restrictions alimentaires ne paraissent pas avoir influé d'une manière sensible sur la morbidité et la mortalité pour l'ensemble de la population ; il n'en est pas de même pour les aliénés de l'Hôpital psychiatrique... »²².

À toutes ces plaintes, à toutes ces demandes de suppléments alimentaires, Vichy répondit par le silence. Silence qui pour certains historiens vaut « preuve » d'aucune volonté exterminatrice de ce régime. Silence rompu en 1942 par une circulaire du 3 mars signifiant le refus d'accorder des suppléments alimentaires. Circulaire contredite par une autre du 4 décembre 1942 accordant quelques suppléments alimentaires, un an et demi après les plaintes et réclamations des aliénistes. Réclamations de plus en plus massives, qui sont peut-être, entre autres, le facteur déclenchant de cette dernière circulaire. Cela paraît plus convaincant que l'idée d'un brusque accès

²² Pierre Durand, *Le train des fous*, p. 140.

d'humanisme de la part d'un ministre collaborationniste, par ailleurs solidaire de toutes les déportations de juifs vers les camps de la mort.

Y a-t-il eu non-assistance à personnes en danger de mort, en connaissance de cause, de la part de Vichy, et cela dès le printemps 1941 ? Cela semble-t-il ne fait aucun doute. Il a suffi, pour le démontrer, de rassembler les divers témoignages connus de l'époque. Mme von Bueltzingsloewen, elle-même, écrit : « Dès le printemps 1941, les médecins en charge des aliénés internés comprennent donc que pour obtenir des suppléments de ration en faveur des malades il faut se tourner vers le gouvernement de Vichy²³ ». Pourquoi fait-elle ce constat et ignore-t-elle le silence gouvernemental régnant, pendant 18 mois, quant aux demandes de ces médecins ? Combien de dizaines de milliers de morts pendant ces 18 mois ?

Cette non-assistance à personne en danger pouvait-elle à la Libération être jugée ? Il semble que oui, le Code pénal alors prévoyait cette charge. Pétain, Darlan, Laval, des ministres, des hauts fonctionnaires pouvaient être tenus pour responsables des dizaines de milliers de morts. Darlan avait été exécuté par la Résistance, Pétain, Laval, certains ministres, des hauts fonctionnaires ont été jugés et condamnés (certains ont échappé à la Justice). Personne n'a été jugé pour non-assistance à personnes en danger ou extermination douce des fous. Pour ces dizaines de milliers de morts là, Justice reste à faire. Pas sous forme judiciaire, il est trop tard. Par reconnaissance des torts qui leur ont été faits, par l'inscription de ces faits dans l'Histoire.

Laissez-les mourir ?

La non-assistance aux malades mentaux internés pendant la guerre est difficilement récusable. Pour marquer le fait qu'il y avait non seulement non-assistance à personnes en danger de mort, mais encore que cette non-intervention l'était en connaissance de cause, l'expression « laissez-les mourir » a été utilisée. Dans *Pour que douleur s'achève* nous écrivions, il y a

²³ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 172.

dix ans déjà : « ... en France, le gouvernement collaborateur de Vichy, sans loi ni décret, mais par l'application d'un mot d'ordre discret qui aurait pu être "laissez-les mourir", parvint à peu près au même résultat ». Nous faisons alors référence à l'élimination des fous, en Allemagne, dans des chambres à gaz. On verra qu'en termes de performance les résultats de « l'extermination douce » en France n'avaient pas grand-chose à envier à « l'extermination dure » en Allemagne. L'hypothèse du « laissez-les mourir ! » était pendant la guerre plus qu'un non-dit. Qu'elle émana d'individus mus par une idéologie eugéniste les conduisant pour le moins à des propos inhumains, ou que ce « laissez-les mourir ! » vint du pouvoir vichyste comme allant de soi et sans qu'il soit nécessaire de le formuler de manière administrative, cela n'a en fin de compte pas grande importance.

Qu'une partie des élites vichystes, mais pas elles seulement, ait pensé qu'en laissant mourir les fous internés la théorie darwinienne de la sélection naturelle reprenait ses droits est certainement une réalité. Darwinisme social convenant parfaitement à ces élites d'alors, et encore à quelques-unes aujourd'hui, légitimant ainsi un abandon à la mort d'individus « socialement inutiles ». Théorie fautive s'agissant de l'espèce humaine et que Darwin n'a jamais formulé, mais dit précisément son contraire.

Ce que le philosophe Patrick Tort explicite ainsi : « La sélection naturelle, principe directeur de l'évolution impliquant l'élimination des moins aptes dans la lutte pour la vie, sélectionne dans l'humanité une forme de vie sociale dont la marche vers la civilisation tend à exclure de plus en plus, à travers le jeu lié de l'éthique et des institutions, les comportements éliminatoires. En termes simplifiés, la sélection naturelle sélectionne la civilisation qui s'oppose à la sélection naturelle²⁴ ». Ce qui, chez Darwin, s'explique de cette manière : la sélection naturelle retient non seulement les variations organiques qui présentent un avantage pour les êtres vivants

²⁴ Patrick Tort (direction), *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, P.U.F., 1996.

dans leur adaptation au milieu, mais aussi les instincts. Et parmi ceux-ci les instincts sociaux. Pour l'homme c'est justement ces instincts sociaux qui sont les principaux atouts d'adaptation au milieu.

La thèse de « l'extermination douce » depuis 1987, date de la première publication de l'ouvrage de Max Lafont, s'est assez largement imposée dans l'opinion publique. Seuls quelques historiens s'y opposant : Henry Rousso, Denis Peschansky, Olivier Bonnet, Claude Quétel notamment. En 2001, le succès de la pétition *Pour que douleur s'achève*, dans les milieux soignants, en psychiatrie notamment, avait fait prendre conscience à Mme von Bueltzingsloewen que le placard vichyste bien qu'encombré risquait de l'être plus encore. Et il y avait pire : la pétition demandait la reconnaissance, par les plus hautes autorités de l'État, de l'abandon à la mort par Vichy des fous internés et l'inscription de ces faits dans les programmes et manuels scolaires.

En avril 2001, un député communiste – Maxime Gremetz, signataire de la pétition – posait au Premier Ministre (Lionel Jospin) les questions de reconnaissance des faits ci-dessus énoncés. Et l'historienne Isabelle von Bueltzingsloewen de s'inquiéter : « À cette question, il n'a, à notre connaissance, pas été répondu. Mais qu'en sera-t-il demain ? Peut-on exclure que cédant à ce lobbying mémoriel et à l'impératif catégorique du devoir de mémoire, l'État reconnaisse sa responsabilité dans un génocide qui n'a pas eu lieu ? Ou que tel hôpital psychiatrique soit attaqué en justice – voire condamné – pour sa responsabilité dans l'«assassinat» des malades mentaux ? Le fait que les aliénés internés n'aient pas été exterminés interdit-il que le drame qu'ils ont vécu soit commémoré sous une forme ou sous une autre, c'est-à-dire reconnu publiquement et déclaré digne de trouver sa place dans la mémoire collective ?²⁵ ». Sa réponse à cette interrogation, sans vraiment la donner, mais en la donnant «à peu près», en «l'insinuant» ou en la laissant entendre est pour le moins ambiguë.

²⁵ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 419.

La « preuve » de l'innocence de Vichy dans l'abandon à la mort des malades mentaux internés dans les hôpitaux psychiatriques tient pour Mme von Bueltzingsloewen à une seule et unique circulaire, celle du 4 décembre 1942. Sa « preuve » peut d'ailleurs être contrebalancée par une autre « preuve » : celle d'une volonté eugéniste radicale du régime de Vichy : « Demandez à vos médecins de désigner les bénéficiaires par classement basé sur la distinction ci-après : les malades récupérables, c'est-à-dire ceux qui, par un traitement approprié et séjour de courte durée dans votre hôpital pourront être rendus à la liberté et reprendre leur place dans la société et leur activité antérieure : ce sont ceux-là qu'il convient de réalimenter²⁶ ». Avec ce courrier retrouvé par l'historien Samuel Odier, de mai 1942, émanant d'un Directeur régional de la Santé et de l'Assistance (Secrétariat d'État à la Santé, XX^e région), recommandant de ne réalimenter que les malades capables de rejoindre « les éléments sains de la société » (formule empruntée à Alexis Carrel), on pourrait alors affirmer qu'il y avait bien là une volonté de « laisser mourir » les fous sous le régime de Vichy.

On peut ici encore s'interroger : ce courrier résultait-il d'un ordre ministériel ou bien s'agissait-il d'une initiative personnelle ? Dans la seconde hypothèse, « aucune volonté eugéniste ni génocidaire » du régime de Vichy, seul un individu... ». Dans la première hypothèse, on pourrait s'écrier « Euréka » et, s'appuyant sur le courrier retrouvé par Samuel Odier, affirmer : « voilà ici "la preuve" de la volonté eugénique et génocidaire de Vichy pour éliminer par la faim les malades mentaux ». Curieusement, l'historienne qui fait état de cet épisode de l'hôpital psychiatrique Saint-Robert où un Directeur régional de la Santé, dépendant donc du ministre de la Santé, conseille de laisser mourir les « socialement incurables », ne cherche même pas à interpréter ce fait et à poser cette question : Vichy ou pas Vichy comme origine ? « Les sources sont remarquablement silencieuses sur cet aspect²⁷ » dit-elle. Point final.

²⁶ Samuel Odier, maîtrise d'histoire contemporaine, 1995.

²⁷ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 340.

On ne peut en tout cas s'empêcher de mettre, en parallèle au courrier de ce haut fonctionnaire, cette citation d'Alexis Carrel dans *L'homme, cet inconnu* : « Il ne faut pas hésiter à ordonner la société moderne par rapport à l'individu sain. Les systèmes philosophiques et les préjugés sentimentaux doivent disparaître devant cette nécessité²⁸ ». Et l'auteur du courrier précédent était peut-être, et même probablement, l'un des 349 000 lecteurs de *L'homme, cet inconnu* d'Alexis Carrel.

Samuel Odier, dans sa thèse, commente lui ainsi le courrier cité : « Il s'agit donc de faire un choix, non pas uniquement pour départager ceux qui peuvent encore être sauvé de ceux pour qui il est déjà trop tard, mais pour privilégier ceux qui ne sont pas trop atteints mentalement, les "récupérables" pour la société. Pour l'administration vichyste, le concept d'humanité se limite donc à celui de la société. L'exclusion de celle-ci conduit à la négation de celle-là ; il est sous-entendu que l'on peut bien se débarrasser des non-valeurs sociales, en l'occurrence, il ne s'agit que de les abandonner à leur triste sort. La culpabilité de Vichy se cache derrière la simple application de la loi et la pénurie générale ».

Ainsi, des individus – ici un fonctionnaire – pouvaient éventuellement marcher « seuls », à l'idéologie, et sans nécessité d'ordres « supérieurs », devenir des agents d'inhumanité. Ici, une idéologie inhumanaire intervenait alors avec la force d'un fait concret. Ici, un individu pouvait choisir très spontanément la manière « la plus économique » (l'expression est d'Alexis Carrel) de traiter un problème : choisissez les éléments les plus sains de l'hôpital psychiatrique et laissez mourir les autres !

Il ne s'agit ici que d'un seul exemple, c'est vrai. Mais 60 ou 70 ans après les faits, bien des archives n'ont pas été dépouillées ou n'existent plus. Ce qui aurait pu arriver à celles de l'hôpital psychiatrique de Mondevergues-les-Roses sauvées par un infirmier alors qu'elles allaient être brûlées. L'historien Antoine Lefebure raconte, à propos des interceptions de

²⁸ Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu*, Plon, 1990, p. 398.

courrier pendant la dernière guerre, comme sondages de l'opinion publique, les difficultés rencontrées pour précisément les révéler. « Beaucoup d'archives ont été détruites et aujourd'hui, dans les départements, les préfets décident seuls de ce qu'ils veulent bien laisser consulter sur cette époque. À Paris, les documents sont souvent mal identifiés, dispersés, et il m'a fallu passer de longs mois avant de reconstituer le puzzle²⁹ ». Malgré cela, on le verra, d'autres indices corroborent non seulement un abandon à la mort, mais un « laissez-les mourir » similaire à celui recommandé par le fonctionnaire ci-dessus.

Y a-t-il eu volonté génocidaire déclarée de Vichy ? Certes non. « Laissez-les mourir » alors ? On ne peut être aussi affirmatif dans la négation. D'abord, les fous enfermés dans les asiles psychiatriques sont, avec les autres enfermés que sont les prisonniers, les vieillards des hospices, les grands oubliés des suppléments alimentaires dès l'organisation du rationnement. Pensez, les fous, les vieux ! En effet, il semble bien, quoi qu'en dise Mme von Bueltzingsloewen (tous les témoignages recueillis concordent, soit sous la forme protestataire des psychiatres, soit dans les rapports) qu'en 1940, et Michel Cépede le signale dans ses textes, des suppléments alimentaires furent prévus pour les restaurants des hôpitaux généraux, pour ceux des écoles et des coopératives gérant des restaurants d'entreprise. Pas pour les cantines des hôpitaux psychiatriques. Oubliés ? Laissez-les mourir ?

Ensuite, la circulaire du 3 mars 1942 émanant du ministère de la Santé où, « Dans les conditions actuelles, il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées déjà trop parcimonieusement attribuées aux éléments actifs de la population, en particulier aux enfants et aux travailleurs ». Les autres, les fous donc, ceux qui ne sont pas « socialement utiles », laissez-les mourir ? Circulaire qui s'accorde assez bien avec le courrier du Directeur Régional de

²⁹ Antoine Lefebure, *Les conversations secrètes des français sous l'Occupation*, Plon, 1993, p. 414.

la Santé et de l'Assistance, déjà cité, et adressé au Directeur d'un hôpital psychiatrique près de Grenoble : ne réalimentez que les malades pouvant reprendre leur activité antérieure, les autres, laissez-les mourir ?

« Il y a des malades plus intéressants que les vôtres » était en 1941 la réponse allant dans le même sens faite par les autorités vichystes aux réclamations du Directeur de l'hôpital psychiatrique de Montdevergues-les-Roses, près d'Avignon. Dans cet établissement, toujours en 1941, les autorités municipales vichystes d'Avignon informaient l'économiste de l'hôpital que « le lait entier devait être désormais réservé exclusivement à l'alimentation des malades physiques et que l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1941 sur les régimes médicaux devait être strictement appliqué ». Ainsi, le service du rationnement considérant l'hôpital psychiatrique comme un producteur de lait, cela conduisait à cette situation : « Les prescriptions médicales en lait devant entraîner automatiquement la suppression du rationnement correspondant à la quantité de lait attribué... 150 litres de lait entraînant la suppression de 100 feuilles de tickets de pain, de viande, de pommes de terre, de pâtes, de matières grasses et fromages³⁰ ». Bref, respect strict des règles de rationnement. Les fous, laissez-les mourir ?

Dans ce même hôpital psychiatrique, en 1942, suite à la circulaire du 3 mars 1942 – celle refusant un supplément alimentaire aux malades mentaux –, mais préconisant aux hôpitaux psychiatriques d'utiliser « tous les moyens dont ils disposent pour exploiter au maximum leurs jardins et leurs terres et pour intensifier l'élevage des animaux qu'ils possèdent » la Commission de surveillance de l'hôpital envisagea alors la passation d'un contrat de location de culture portant sur trois hectares de terres avec un propriétaire. Il n'en sera rien. Finalement le préfet dira non, alors que le contrat était déjà passé : les services du Ravitaillement ont donné un avis défavorable. Les malades mentaux, laissez-les mourir ?

³⁰ André Castelli, *Montdevergues-les-Roses : un hôpital psychiatrique sous Vichy*.

Le « laissez-les mourir » n'était pas seulement réservé aux malades mentaux. Isabelle von Buelzingsloewen, dans son livre, cite le rapport d'un Inspecteur de la Santé du Lot-et-Garonne transmis au secrétaire d'État à la Famille et à la Santé en mai 1941 et évoquant les vieux où celui-ci écrit : « le bénéficiaire des dérogations au rationnement alimentaire est la plupart du temps une personne âgée exploitant une affection chronique en vue d'obtenir un demi-litre de lait entier soit pour éviter de faire la queue chez le crémier, ou parce que celui-ci ne peut lui assurer chaque jour du lait écrémé...³¹ ». Et il ajoute : « Il n'y aurait rien à redire si ces malades étaient jeunes, atteints d'affections aiguës dont la convalescence nécessite un apport supplémentaire de calories et même de vitamines. Mais 75 % d'entre eux présentent des affections chroniques, incurables ; beaucoup sont infirmes. Leur état n'exige nullement la suralimentation ».

Elle ne s'aperçoit pas que ce que dit cet inspecteur correspond très précisément à ce précepte d'Alexis Carrel : « Avant tout, nous ne devons pas augmenter le nombre de malades, des paralytiques, des faibles, des déments. Et même, si on pouvait prolonger la santé jusqu'à la veille de la mort, il ne serait pas sage de donner à tous une grande longévité. Nous savons déjà quels sont les inconvénients de l'accroissement des individus quand aucune attention n'est donnée à leur qualité. Pourquoi augmenter la durée de la vie de gens qui sont malheureux, égoïstes, stupides, et inutiles³² ? ».

Un ministre d'alors - Joseph Barthélemy - révèle ce qu'était l'idéologie exterminatrice du gouvernement de Vichy : « Vos clients ne sont pas intéressants, me répondait le ministre des Finances. Fusillez-les, me conseillait ironiquement Darlan [...] Et une autre fois : Envoyez quelques bouffées de gaz asphyxiants³³ ». Alexis Carrel, prix Nobel de médecine en 1912, qui avait sous l'Occupation une influence supérieure à celle de bien des ministres, avait répondu de cette manière au

³¹ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 213.

³² Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu*, Plon, 1990, pp. 246-247.

³³ Joseph Barthélemy, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943*, éd. *Pygmalion*, février 1989, p. 274.

ministre en question, préoccupé par la question des rations alimentaires : « Nous mangeons trop ». Et il donna l'assurance au sollicitant que ses « clients régénérés par ces cures de restriction, seraient rendus à la liberté avec une vigueur nouvelle ». Les sollicitations de ce Ministre de la Justice – Joseph Barthélemy – ne concernaient pas les fous, mais des frères d'infortune : ceux qui étaient enfermés dans les prisons françaises. On mourait alors identiquement et pour les mêmes raisons dans les prisons et dans les hôpitaux psychiatriques. « Il y avait 18 000 emprisonnés par justice en mars 1940, il y en avait 50 000 deux ans après. À la Santé, faites pour loger un millier de personnes, quatre mille s'entassaient... ». [...]

« Le problème le plus grave était celui de l'alimentation de ces prisonniers. Certes, ils avaient leurs cartes d'alimentation. Mais la ration stricte, sans aucun supplément, devait être insuffisante à soutenir un homme... »

L'état sanitaire des prisons était effroyable. « Dans une vieille bâtisse sombre, humide, comme la Centrale de Riom, on était arrivé à des résultats rappelant ceux de la famine aux Indes. [...] La mortalité était alarmante : à cette Centrale de Riom où la mortalité moyenne était de trois à quatre par an, il y eut 120 morts dans un semestre³⁴ ». Le 2 décembre 1942, autre miracle et revirement, une circulaire similaire à celle du 4 décembre accordant des suppléments alimentaires aux malades des hôpitaux psychiatriques, fut prise en faveur des prisonniers. Curieusement, Joseph Barthélemy n'en dit mot dans ses mémoires. Il fut ministre jusqu'au 27 mars 1943, puis remercié à cette date par Laval.

Il y a là un faisceau d'indices concordants, et l'on pourrait certainement retrouver d'autres témoignages inhumains du même genre, démontrant, même en l'absence de volonté génocidaire déclarée de Vichy, d'une réalité, à propos des fous et d'autres catégories de la population sensé être « non-récupérables pour la société », de ce « laissez-les mourir ». Que celui-ci résulte d'ordres « venant d'en haut » ou d'une idéologie eugéniste fonctionnant comme un fait concret, et faisant agir

³⁴ Joseph Barthélemy, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943*, éd. *Pygmalion*, février 1989, pp. 273-274.

des individus sans ordres venus « d'en haut », mais pas pour autant désavoués par ceux « d'en haut », n'a finalement pas grande importance. La non-assistance à personnes en danger de mort, non seulement en connaissance de causes mais parfois encore souhaitée, semble avérée. Laissez-les mourir ?

CHAPITRE 2

De la circulaire du 3 mars 1942 à celle du 4 décembre 1942, de la « fable Bonnafous » à « l'hypothèse Heuyer »

À propos de calories

Les besoins caloriques d'un individu sédentaire sont en moyenne de 2500 calories. Il semble qu'il y ait consensus à ce propos. S'agissant de la période 1940-1945, les grandes lignes du rationnement avaient été définies dès le 29 février 1940 par un décret. Les critères de rationnement ont été, eux, définis par deux arrêtés : le premier du 9 mars 1940, le second du 15 juin 1941. Les rationnés étaient alors classés en catégories réparties selon les âges et les activités. S'agissant des fous, ils se retrouvaient généralement dans la catégorie A (personnes de 21 à 70 ans n'effectuant pas un travail de force) et V (personnes de plus de 70 ans).

Des suppléments étaient accordés, dès le début du rationnement aux restaurants des hôpitaux généraux, à ceux des écoles et aux coopératives qui géraient des restaurants d'entreprises, suppléments fixés par le Secrétaire d'État au ravitaillement et équivalents semble-t-il à environ 400 calories. Les fous des hôpitaux psychiatriques et les enfermés des prisons étaient dans leur très grande majorité, eux, les grands « oubliés » de ces suppléments.

Quand les besoins caloriques journaliers d'un individu sédentaire sont d'environ 2500 calories selon Jean Sutter³⁵, les cartes de rationnement accordent, selon Michel Cépede, 1800 calories personne/jour en 1940 (titulaires de la carte A), puis descendent régulièrement au fil du prolongement de la guerre pour arriver à 850 calories personne/jour. Fin 1942, on peut estimer, selon des sources récentes, les rations alimentaires

³⁵ Jean Sutter, *Population*, 1947, 2^e année, No 3, p. 572.

équivalentes à 1300 calories quotidiennes par personne (carte A).

Le déficit entre les besoins caloriques normaux d'un individu (2500 calories par jour) et la réalité résultant en 1942 du rationnement étaient donc pour cet individu de 1200 calories par jour. Je ne sais comment Olivier Bonnet et Claude Quétel, dans le numéro de *Nervure* déjà cité, ont calculé une ration calorique distribuée aux fous inférieure à la ration vitale de 500 calories ? Pour tous les Français titulaires d'une carte A, on l'a vu, la différence était de : $2500 - 1300 = 1200$ calories. Les 500 calories calculées par Bonnet et Quétel correspondaient, écrivais-je dans l'introduction au *Train des fous*, au prélèvement pour chaque français à 1,25 calorie par jour.

Isabelle von Bueltzingsloewen dans son ouvrage de 2007 écrit à ce propos : « Les malades soignés dans les hôpitaux généraux ont-ils eux aussi touché des suppléments en denrées rationnées qui auraient été refusés aux aliénés internés dans les hôpitaux psychiatriques ? C'est ce qu'avancent Max Lafont, Patrick Lemoine et André Castelli. C'est ce qu'affirme également Armand Ajzenberg dans son avant-propos à la seconde édition du *Train des fous* : « Les hôpitaux généraux avaient droit à des suppléments (nourriture, charbon, textile) pour leurs malades. Mais non ceux des hôpitaux psychiatriques. Il n'y eut pas de surmortalité notable dans les hôpitaux généraux. Il y en eut une, terrible, dans les hôpitaux psychiatriques. [...] Les suppléments vitaux, dont bénéficiaient les premiers et non les seconds, sont évalués, s'agissant de la nourriture, à 500 calories par jour par Bonnet et Quétel. Ce qui aurait alors représenté 1,25 calorie par jour et par Français. Bref 40 000 morts par refus d'ôter à chaque Français la miette de pain journalière qui était tombée sous sa table. Il est regrettable qu'Armand Ajzenberg ne précise pas sur quelles sources il fonde cette allégation qui, contrairement à ce qu'il laisse entendre, n'est pas corroborée par Olivier Bonnet et Claude Quétel³⁶ ».

³⁶ Isabelle von Bueltzingsloewen, *l'hécatombe des fous*, p. 208.

Ce calcul n'avait pas à être corroboré par Bonnet et Quézel, ni par quelqu'un d'autre. Une règle de trois y suffit. Si on estime la population enfermée alors dans les hôpitaux psychiatriques à 100 000 individus (auxquels on accorde 500 calories par jour) et la population française à 40 millions d'individus, cela donne très précisément 1,25 calorie par jour et par français. Par ailleurs, sachant qu'un gramme de pain vaut environ 2,5 calories, moins d'un gramme de pain par français et par jour, cela aurait largement permis d'attribuer les 500 calories en question par jour aux 100 000 malades. Élémentaire, non ?

Dans l'article de Jean Sutter cité, un tableau intitulé « Normes du niveau de « subsistance critique » (en dessous tu meurs !), donne 1900 calories journalières pour un homme sédentaire. Pour un malade enfermé dans un hôpital psychiatrique, on est donc loin de compte, fin 1942, du minimum même de survie. Par rapport à celui-ci, il y a un déficit de 600 calories par jour pour un homme sédentaire.

Les données indiquées par Jean Sutter pour 1947 ne devaient pas être très différentes de celles en vigueur en 1942. Ce dernier, pendant la guerre, travaillait à la Fondation française pour l'étude des problèmes humains dont le régent était Alexis Carrel. Un ministre de la Santé, celui chargé du Ravitaillement pouvaient-ils ignorer ces données ? Pouvait-ils ignorer que les rations attribuées aux malades des hôpitaux psychiatriques étaient bien inférieures aux minimums de survie ?

Dans les tableaux publiés par Jean Sutter, les normes, s'agissant des femmes, étaient différentes (plus faibles) de celles des hommes. Il faut dire aussi que les cartes de rationnement distribuées par le régime de Vichy ne distinguaient pas, à ma connaissance, les sexes. Dans les hôpitaux psychiatriques, les rations allouées, identiques pour tous les détenteurs des cartes A et V, étaient d'environ 1300 calories par jour, soit au moins 1200 de moins à ce quelles étaient avant-guerre. On est également encore loin, on l'a vu, du minimum de survie, de 600 calories. On comprend alors pourquoi la norme dans les hôpitaux psychiatriques n'était pas de survivre, mais de mourir.

Comment faisaient alors les Français pour s'en sortir pendant la guerre avec une alimentation limitée à 1300 calories par jour ? Les trois-quarts auraient dû mourir ? Réponse : le marché noir. « Le marché noir revêt des formes multiples et peu y échappent. Mais il n'y a rien de commun entre les modestes trafics destinés à nourrir sa famille, les petits services rendus aux proches et les stratégies déployées par ceux qui n'ont cessé de s'enrichir vite et beaucoup, en spéculant sur le malheur des uns et la complicité des autres.

Il faut cependant admettre que, dans l'ensemble, le Français ne déteste pas transgresser les interdits et que se procurer de manière illégale n'importe quelle denrée relève d'un sport qui n'est pas fait pour lui déplaire. En règle générale, le marché noir est désapprouvé, mais comme il faut bien vivre...³⁷ » note l'historien Antoine Lefebure.

Autre réponse : les colis familiaux. « En 1941, pour endiguer la famine qui sévit parmi les populations citadines les plus défavorisées, on autorise les agriculteurs à envoyer de la nourriture en quantité limitée. Ce sont les "colis familiaux". Rien que pour l'année 1942, 13 500 000 colis sont expédiés³⁸. » note encore cet historien.

Résultat : dans la France de 1942, avant et après aussi, on avait, surtout dans les villes, très faim, mais il n'y eut pratiquement pas de surmortalité. Seuls les vieillards vivant isolés comme ceux des hospices, les fous enfermés dans les hôpitaux psychiatriques et les prisonniers subissaient « l'extermination douce ». Une (ou deux) miette de pain par français aurait pu éviter l'hécatombe. Son refus conduisit à leur abandon à la mort.

Les familles des malades internés dans les hôpitaux psychiatriques pouvaient, elles aussi, leur faire parvenir des colis de ravitaillement, mais il faut remarquer que l'essentiel des morts était composé d'« indigents », c'est-à-dire issus de milieux pauvres ayant eux-mêmes du mal à survivre. De plus,

³⁷ Antoine Lefebure, *Les conversations secrètes des Français sous l'occupation*, Plon, 1993, pp. 96-97.

³⁸ Antoine Lefebure, *Ibid*, p. 85.

les familles n'étaient pas forcément à proximité des hôpitaux psychiatriques et les moyens de communication alors guère faciles. Ceci explique sans doute la rareté de ces colis familiaux vers les établissements psychiatriques.

La circulaire du 3 mars 1942

Circulaire No 39 (Direction de la Santé, 2^e bureau) :
« L'augmentation anormale de la mortalité dans la plupart des hôpitaux psychiatriques semble tenir, outre l'insuffisance globale de la ration alimentaire des aliénés, au déséquilibre même de cette ration. **Dans les conditions actuelles, il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées déjà trop parcimonieusement attribuées aux éléments actifs de la population, en particulier aux enfants et aux travailleurs.** [...] Il importe encore que les hôpitaux psychiatriques profitent de tous les moyens dont ils disposent pour exploiter au maximum leurs jardins et leurs terres et pour intensifier l'élevage des animaux qu'ils possèdent. Dans certains départements, les tickets de ces malades ne sont pas toujours honorés : il appartiendra à vos Inspecteurs de la Santé de se mettre en rapport avec les directeurs départementaux du Ravitaillement afin que les aliénés reçoivent la quantité de denrées prévue par leurs cartes d'alimentation...

Pour le Secrétaire d'État :

Le Secrétaire général de la Santé : L. Aublant »

Quand cette circulaire est publiée, c'est Darlan qui est à la tête du gouvernement, depuis le 9 février 1941. Celui-ci adhère globalement à l'idée de « Révolution nationale » : anti-libéralisme (libéralisme n'avait pas le sens qu'il a pris aujourd'hui), anti-égalitarisme (égalité au sens de l'idée née à la Révolution française), anti-intellectualisme, défiance à l'égard de l'industrialisme, nationalisme, antisémitisme..., l'image que cette « Révolution nationale » veut donner d'elle est celle d'une société centrée sur le rural, le corporatisme et la religion faisant du concept de folklore paysan imbriqué à celui de régionalisme

un modèle normatif. C'est le Dr Serge Huard qui est alors secrétaire d'État à la Santé et à la Famille.

Il est impossible de ne pas faire le rapprochement de cette circulaire avec ce courrier de mai 1942 retrouvé par l'historien Samuel Odier, et donc consécutif à la circulaire du 3 mars de la même année : « Demandez à vos médecins de désigner les bénéficiaires par classement basé sur la distinction ci-après : les malades récupérables, c'est-à-dire ceux qui, par un traitement approprié et séjour de courte durée dans votre hôpital pourront être rendus à la liberté et reprendre leur place dans la société et leur activité antérieure : **ce sont ceux-là qu'il convient de réalimenter**³⁹ ». Ce courrier émanait d'un Directeur régional de la Santé et de l'Assistance (Secrétariat d'État à la Santé, XX^e région), qui était l'un des destinataires de la circulaire en question, et on ne sait si cette recommandation de ne réalimenter que les malades capables de rejoindre « les éléments sains de la société » (formule empruntée à Alexis Carrel) relevait d'une directive gouvernementale ou était de sa propre initiative ?

Il est impossible de ne pas faire le rapprochement entre ce courrier officiel et les recommandations d'Alexis Carrel, qui était alors l'un des idéologues de ce régime où il fallait « ordonner la société par rapport à l'individu sain⁴⁰ ». Il était aussi celui pour qui « le coût des prisons et des asiles d'aliénés, de la protection du public contre les bandits et les fous, est, comme nous le savons, devenu gigantesque ». Ajoutant, « un effort naïf est fait par les nations civilisées pour la conservation d'êtres inutiles et nuisibles. Les anormaux empêchent le développement des normaux. [...] Pourquoi la société ne disposerait-elle pas des criminels et des aliénés d'une façon plus économique ?⁴¹ ». La circulaire du 3 mars 1942, comme refus d'accéder à la demande formulée par des aliénistes de suppléments alimentaires pour les malades enfermés dans les hôpitaux psychiatriques, s'insérait alors parfaitement dans

³⁹ Samuel Odier, maîtrise d'histoire contemporaine, 1995.

⁴⁰ Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu*, p. 398.

⁴¹ Alexis Carrel, *Ibid*, p. 397, 398.

l'idéologie de la « Révolution nationale » et dans celle d'Alexis Carrel.

Pour les historiens Olivier Bonnet et Claude Quétel, cette circulaire du 3 mars 1942 est considérée comme une réponse positive de l'Administration qui a « pris conscience de la surmortalité qui sévissait pour lors chez les malades mentaux⁴² » alors que pour l'historienne Isabelle von Buelzingsloewen il s'agit d'une « fin de non-recevoir » : « *une réponse tranchée à la demande de suppléments formulée quatre mois plus tôt par les aliénistes dans le cadre de la SMP⁴³* » quant aux demandes des psychiatres. Pour les uns et les autres, il n'y a pas de véritable interprétation de cette circulaire ni d'intégration dans le contexte de l'époque. Bonnet et Quétel ne voient pas que la recommandation ministérielle d'exploiter au maximum leurs terres et d'intensifier l'élevage des animaux qu'ils possèdent témoigne de la méconnaissance du ministre des règlements existants. Si ces recommandations étaient appliquées, les hôpitaux psychiatriques devaient subir en conséquence une suppression des tickets de rationnement équivalente aux produits des récoltes et de l'élevage, les fermes attenantes aux hôpitaux psychiatriques étant considérées par les autorités occupantes comme des exploitations agricoles.

Les deux historiens, mais aussi Isabelle von Buelzingsloewen, insistent sur le « coulage » ayant eu lieu dans les hôpitaux psychiatriques « auquel fait mention dans cette circulaire la nécessité d'inspection ex abrupto ». Cela a certes existé, mais était semble-t-il bien marginal. Dans le récit d'André Castelli, un cas est signalé que le préfet, informé, conseille de ne pas sanctionner.

Pour Isabelle von Buelzingsloewen dans *L'hécatombe des fous*, aucune mise en relation de la « fin de non-recevoir » qu'était la circulaire et le courrier du Directeur régional de la Santé et de l'Assistance. Elle cite ce courrier, point final. Ce Directeur avait été l'un des destinataires de la circulaire, mais connaissait aussi la réglementation en vigueur quant aux

⁴² *Nervure, journal de psychiatrie*, mars 1991, p. 31.

⁴³ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 219.

produits des fermes. Sa solution, tenant compte de ces deux paramètres opposés, était, prégnance de l'idéologie eugéniste aidant, de laisser mourir les malades mentaux non socialement récupérables.

La circulaire No 186 du 4 décembre 1942

« Le Secrétaire d'État à la Santé à MM. les Directeurs régionaux de la Santé et de l'Assistance.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les démarches effectuées depuis plusieurs mois auprès du Secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement en vue de l'attribution supplémentaire de denrées contingentées aux malades internés dans les hôpitaux psychiatriques viennent d'aboutir. M. le Ministre, Secrétaire d'État à l'Agriculture, m'informe, en effet, qu'il se propose d'allouer aux internés les suppléments prévus pour les cantines d'usines et restaurants à prix réduit et le régime de suralimentation à 25 % de leurs effectifs. [...]

J'ajoute que ces dispositions devront entrer en application à dater du 1^{er} décembre 1942.

Vous voudrez bien porter à la connaissance des directeurs administratifs et des médecins directeurs des hôpitaux psychiatriques les nouvelles mesures envisagées.

Pour le Secrétaire d'État :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général. Dr Aublant »

Le 4 décembre 1942 surgit donc une circulaire émanant du ministère de la Santé accordant quelques suppléments alimentaires aux malades mentaux internés. Un aboutissement inespéré écrit Mme von Buelzingsloewen : « D'après mes calculs, les suppléments accordés à l'ensemble des aliénés internés par la circulaire du 4 décembre équivalent de 220 à 225 calories par jour⁴⁴ ». Pour la majorité des malades enfermés dans les hôpitaux psychiatriques, le minimum journalier de survie n'était pas atteint avant ce 4 décembre 1942. Il manquait 600 calories pour y arriver. En effet, $600 - 225 = 375$. Il manquait encore 375 calories par jour et par malades après cette même date. Le minimum journalier de survie et non de vie

⁴⁴ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 229.

normale est peut-être atteint pour 25 % d'entre eux : ceux bénéficiant d'un régime de suralimentation évaluée par l'historienne à 400 calories et ceux, privilégiés (les pensionnaires payants) ayant droit à un régime alimentaire amélioré. La non-assistance à personnes en danger de mort continue encore pour la majorité des malades des hôpitaux psychiatriques. Cette circulaire signée par le Secrétaire général de la Santé, le Dr Aublant, faisait suite à l'autre circulaire, du 3 mars 1942, signée du même Aublant, refusant toute allocation supplémentaire de nourriture aux malades mentaux internés.

La circulaire du 4 décembre 1942 est pour l'historienne un « surprenant revirement ». Revirement par rapport à la circulaire du 3 mars de la même année. Sur ce plan, elle se démarque donc très nettement de Bonnet et Quétel (*Nervure*, 1991) et se rallie à ce que nous disions dès 1996 dans *Chimères* : « les deux auteurs, aveugles et muets sur le passage légitimant l'inégalité de traitement relative aux fous, n'y voient que recommandations efficaces (veiller à ce que les tickets de rationnement non honorés le soient, tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait plus de "coulage" dans la distribution d'alimentation aux malades, exploiter au maximum les jardins et les terres...) justifiant leur postulat : Vichy n'a aucune responsabilité concernant l'hécatombe dans les asiles psychiatriques⁴⁵ ». Quand Bonnet et Quétel voient dans la circulaire du 4 décembre 1942 une suite logique à celle du 3 mars, Mme von Bueltzingsloewen y voit, elle, un « surprenant revirement », un « aboutissement inespéré ».

Aboutissement inespéré ? Sur la totalité des morts, les 2/3 le furent avant cette fameuse circulaire et 1/3 ensuite. Après cette circulaire du 4 décembre, on continuera donc à mourir dans les hôpitaux psychiatriques. Moins c'est certain. D'abord, parce que les plus faibles sont morts avant et, aussi, que les suppléments accordés ont permis à ceux qui restent, les plus forts et les mieux nourris parce que pensionnaires, de survivre. C'est ce qu'indique un rapport établi pour les années 1938 à 1945 à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues-les-Roses

⁴⁵ Armand Ajzenberg, *Chimères*, No 27, 1996, p. 145.

(près d'Avignon) : « Ce ne fut qu'au début de 1943, alors que la mortalité par carence et par tuberculose avait déjà fait des ravages considérables, surtout parmi les hommes indigents et non travailleurs, que nos malades carencés et bacillaires purent bénéficier des allocations supplémentaires de denrées contingentées, prévues par le Secrétariat de la Santé dans sa lettre No 186 en date du 4 décembre 1942. Cette mesure fut, hélas ! trop tardive, la majorité des cas de carence étant devenue irréversible ou s'étant compliquée de tuberculose » (*Voir André Castelli, Montdevergues-les-Roses (1940-1945)*). Ainsi, la circulaire de décembre 1942 est la preuve qu'accorder quelques miettes de pain prélevées sur la ration quotidienne des Français était possible, dans une période pourtant critique où la perte des colonies africaines privait la Métropole des matières grasses qui en provenaient (huile d'arachide, de palme, etc.) et était donc possible bien avant cette date. Jusqu'à celle-ci, et après, il y a bien eu non-assistance à personnes en danger de mort en connaissance de cause.

On ne sait si cette attribution supplémentaire de denrées contingentées (200 à 225 calories selon Mme von Buelzingsloewen) correspondait à celle réclamée par des psychiatres ? Il s'agissait semble-t-il d'une attribution à minima, destinée peut-être moins à satisfaire ces derniers et plus la bonne conscience de quelques personnalités à propos d'un autre sujet (voir plus loin « L'hypothèse Heuyer »). L'ambivalence était alors chez les élites un trait majeur de l'époque : on pouvait vigoureusement protester à propos de la famine dans les hôpitaux psychiatriques et participer, au plus haut niveau, à des organismes vichystes.

La circulaire du 4 décembre 1942 n'a permis de résoudre les difficultés de ravitaillement que dans un certain nombre de départements : « Même si elle a très certainement contribué à limiter le nombre des cas à évolution mortelle, l'amélioration du régime alimentaire des aliénés internés n'a pas permis d'enrayer immédiatement l'épidémie de tuberculose qui a continué à faire de nombreuses victimes au cours des années

1943, 1944 et, à moindre titre, 1945⁴⁶ » souligne Isabelle von Buelzingsloewen.

Pour elle, « Les mesures adoptées en décembre 1942 ont permis, si ce n'est de donner un coup d'arrêt définitif à la surmortalité, tout au moins de sauver de nombreuses vies dans un contexte d'aggravation de la crise alimentaire⁴⁷ ». Mais le significatif est dans ce qui suit : « Le simple fait qu'elles aient été prises suffit à prouver l'absence d'intentions génocidaires de la part du régime en place⁴⁸ ». Même si l'historienne ne peut prouver que quelqu'un, à part elle et quelques-uns de ses émules, ait utilisé cette formule, elle l'attribue cependant généreusement à ceux qu'elle entend déconsidérer espérant ainsi démontrer, contre eux, son postulat de 2001 : Vichy, aucune responsabilité. Si la circulaire du 4 décembre 1942 n'a pas permis rétroactivement de sauver les deux tiers des fous déjà morts, ni l'autre tiers à venir (pas de nouvelle circulaire en effet après cette date), a-t-elle sauvée, pense-t-elle, son affirmation de départ. Une seule circulaire donc, qui plus est tardive, décalée, insuffisante et en partie inefficace, comme unique preuve de ce que par ailleurs personne n'a avancé avant elle ?

Pour Samuel Odier, historien, l'analyse est plus nuancée : « L'immense majorité des décès fut imputable aux difficultés du ravitaillement, mais des travaux récents ont montré la diversité des situations asilaires (en raison de la taille des établissements et de la désorganisation relative de l'administration des différentes régions). En l'absence de structures psychiatriques externes, l'asile ne pouvait relâcher ses malades. Si les médecins et directeurs d'asiles ont fait leur possible pour préserver la vie de leurs patients (avec plus de facilités parfois pour les établissements privés) par contre, les représentants de l'État ont attendu décembre 1942 pour accorder des dispositions alimentaires particulières. Cette inaction des pouvoirs publics s'expliquait aussi par

⁴⁶ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 232.

⁴⁷ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 246.

⁴⁸ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 246.

l'indifférence de la population et l'esprit eugénique qui prévalait déjà avant la guerre⁴⁹ ».

Une phrase pourrait expliquer l'abandon par les autorités pétainistes des malades enfermés dans les hôpitaux psychiatriques : « Il y a des malades plus intéressants que les vôtres ». C'est la réponse verbale faite par les autorités vichystes, au printemps 1941, aux réclamations relatives au ravitaillement des fous (André Castelli, *Un hôpital psychiatrique sous Vichy*, in *Chimères*, juin 1996). On ne sait si cette réponse préluait ou non à la directive de mars 1942 refusant des suppléments alimentaires aux malades mentaux internés ? C'était possiblement aussi la réponse normale d'un fonctionnaire ayant fait sienne l'idéologie des élites dirigeantes de l'époque.

Dans son ouvrage, Mme von Buelzingsloewen s'étonne : « Que Max Lafont ne fasse aucune référence à la circulaire du 4 décembre 1942, que nous analyserons dans ce chapitre, laisse perplexe. Car, s'il n'en connaissait peut-être pas l'existence en 1987, il a participé au colloque de Dijon de 1990, où les historiens Olivier Bonnet et Claude Quétel, dont il cite d'ailleurs abondamment la contribution, l'ont produite et commentée⁵⁰ ». Nous pouvons également être très perplexe quant à la perplexité de l'historienne. A-t-elle lu *L'extermination douce* de Max Lafont ? Celui-ci en effet, dans son ouvrage et dès la première édition, signale la circulaire en question. Ceci à partir d'un rapport publié après la guerre sur l'état de l'établissement du Vinatier (Bron) de 1938 à 1945. Je cite : « En application de la dépêche ministérielle du 4 décembre 1942, des bons spéciaux furent délivrés par les Services de Santé pour les pâtes alimentaires et les pommes de terre. Des suppléments de viande et de matières grasses furent également alloués (90 gr. de viande et 30 gr. de matières grasses par semaine)⁵¹ ». Rapport que Max Lafont juge « assez édifiant et pas toujours honnête ». Patrick Lemoine, dans *Droit*

⁴⁹ Samuel Odier, *FRENIA*, Vol. VII-2007, p. 145.

⁵⁰ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 201.

⁵¹ Max Lafont, *L'extermination douce* (première édition), 1987, p. 110.

d'asile, cite la même dépêche. On peut même penser que les historiens Bonnet et Quétel ont été mis sur la piste de cette circulaire à la lecture de l'ouvrage de Max Lafont. Emportée par sa volonté de disqualifier Max Lafont, l'historienne est naturellement poussée au mensonge.

« Aboutissement inespéré » pour Mme von Buelzingsloewen, cette circulaire du 4 décembre 1942, n'était pour Max Lafont qu'une péripétie, certes bénéfique aux malades, mais on l'a vue insuffisante et trop tardive pour changer le cours des choses : au Vinatier, il y eut en 1942, avant la fameuse circulaire, 37 % de morts et en 1943, après la circulaire, 24,3 % de morts ; à Montdevergues-les Roses, il y eut en 1942, avant la circulaire, 29,8 % de morts et en 1943, après, 31 % de morts. Si dans certains établissements il y eut en 1943 une baisse de la mortalité par rapport à 1942, les suppléments accordés y ont peut-être été pour quelque chose, mais il est indéniable qu'elle est aussi due au fait que les années précédentes les plus fragiles des malades étaient déjà morts. Dans la deuxième édition de son livre, Max Lafont caractérise ainsi le rapport 1938-1945 :

- « - relativement hypocrite ;
- fort souci de banalisation ;
- cherche résolument à ne pas choquer ;
- aucun jugement ;
- pas la moindre analyse critique.

Voilà qui confirme une douloureuse observation : l'occultation a été précoce⁵² ».

La « fable Bonnafous »

« Un surprenant revirement de Vichy ». C'est donc ainsi que Mme von Buelzingsloewen juge le « miracle » intervenu le 4 décembre 1942. Pour elle « la nomination, le 11 septembre 1942, de Max Bonnafous à la tête du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement a probablement constitué le facteur déterminant [...] Max Bonnafous est vraisemblablement plus sensible à la souffrance des aliénés internés que son

⁵² Max Lafont, *L'extermination douce* (deuxième édition), 2000, p. 43.

prédécesseur ou que son collègue au secrétariat d'État à la Famille et à la Santé. Son épouse, Hélène Bonnafous, est en effet médecin du cadre des hôpitaux psychiatriques. Elle est également la fille du grand aliéniste Paul Sérieux dont on a souvent dit qu'il a organisé le "sauvetage" des aliénés internés à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard⁵³... ». Il est vrai qu'elle n'est pas la première à avoir fait cette hypothèse, hypothèse qui n'a jamais été prouvée.

C'est au cours d'une tournée de Gaby Morlay en Afrique du Nord que Max Bonnafous la rencontre. Entre le ministre et l'actrice, c'est le coup de foudre. Max Bonnafous est un homme marié et la morale de « l'ordre nouveau » ne rigole pas avec ce genre d'infractions. Gaby Morlay, est-il écrit quelque part, devient la femme de son ombre et Max ne voit que très rarement son épouse légitime. Le couple Morlay-Bonnafous abrite alors son bonheur dans une belle villa de la Côte d'Azur. Voilà qui relativise peut-être le rôle de la légitime Mme Bonnafous quant à la circulaire du 4 décembre 1942. À moins qu'en coup de vent et entre deux échanges peu amènes... ?

Mme von Bueltzingsloewen aussi aime bien Max Bonnafous. « Les services qu'il rend à la Résistance lui permettent, après la guerre, d'être relevé de l'indignité nationale dont il avait été frappé à la Libération⁵⁴ » écrit-elle. Il en alla de même alors pour René Bousquet (qui, sur la photo de mariage du gouvernement Laval constitué en avril 1942, figurait à gauche de Max Bonnafous) et Maurice Papon, pourvoyeur direct de juifs aux nazis à Bordeaux. Quel brave homme que ce ministre ! « Ce Bonnafous, c'est le seul honnête homme de la bande⁵⁵ » dit même de lui Pétain (propos rapporté par Joseph Barthélemy, ministre de la Justice du gouvernement Darlan dans ses mémoires). Propos curieusement situé dans une rubrique intitulée « Le règne du mensonge » de l'un de ses carnets ? À aucun moment l'historienne ne se rend compte

⁵³ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 226.

⁵⁴ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, note 65, p. 461.

⁵⁵ Joseph Barthélemy, *Ministre de la justice, Vichy 1941-1943*. P. 621.

qu'être membre d'un gouvernement, c'est ainsi et aussi participer à une responsabilité collective.

« L'influence décisive de Max Bonnafous explique que la circulaire du 4 décembre 1942 ait été improprement baptisée "circulaire Bonnafous" alors qu'elle émane du secrétaire d'État à la Famille et à la Santé. Mais il n'est pas exclu qu'en relayant les protestations de plus en plus vigoureuses des médecins du cadre, ce dernier ait pesé sur la décision de son collègue du Ravitaillement » écrit-elle. Elle pense qu'en la matière, Raymond Grasset, ministre de la Santé, lui aussi bénéficiaire à la Libération d'un non-lieu pour actes de résistance (c'est à croire que le gouvernement Laval était truffé de résistants) est « visiblement désireux de voir son influence reconnue⁵⁶ ».

On ne sait si Mme Gaby Morlay avait un parent gardien de prison ? Ni si celui-ci ayant défendu auprès d'elle la cause des détenus, elle ait ainsi été amenée à plaider auprès de Max Bonnafous en faveur des malheureux enfermés dans les prisons ? Malheureux mourant de la même manière que les fous, et qu'ainsi ait été décrétée deux jours avant celle du 4 décembre 1942 une autre circulaire accordant des suppléments alimentaires aux prisonniers ?

ooooo

Où l'on voit qu'à propos des circulaires des 2 et 4 décembre 1942, sur leurs véritables auteurs et sur les véritables raisons de leurs publications, règne jusque-là le flou le plus profond. En tout cas, aucun de ces ministres ne parle de ces circulaires dans leurs mémoires, à moins que cela m'ait échappé. Preuve qu'il ne s'agissait pas d'une révolution de pensée, ni même d'un argument permettant de se disculper d'avoir collaboré auprès des lecteurs de ces « mémoires » (pensez, les fous...) publiés après la guerre, encore moins d'un « revirement humaniste » du gouvernement Laval, installé le 18 avril 1942 sur injonction des nazis. Preuve par contre qu'il ne s'agissait que d'un événement ayant l'apparence d'un « accident », inexpliqué jusque-là, dans

⁵⁶ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, pp. 226-227.

le fonctionnement de ce gouvernement. Une péripétie, non renouvelée.

Cette circulaire du 4 décembre 1942 est donc pour Mme von Buelzingsloewen la preuve absolue, la seule, de ce que Vichy n'avait aucune volonté génocidaire s'agissant des fous internés. Si cette preuve tombait, pourrait-on alors en conclure que Vichy avait bien une volonté génocidaire ? Nous ne l'avons jamais dit et nous nous gardons de l'affirmer. Cette preuve salvatrice de la thèse de l'historienne, qui est une ruse, induit un faux débat. La question n'est pas volonté génocidaire ou non du régime de Vichy ? Elle est non-assistance de ce régime à personnes en danger de mort, volonté en connaissance de cause de les laisser mourir ou pas ? La circulaire du 4 décembre 1942 n'a pas aboli la non-assistance à personnes en danger de mort, elle n'a pas résulté d'un humanisme soudain retrouvé du gouvernement Laval, mais plus probablement des protestations des psychiatres et de calculs politiques de ce gouvernement. Vichy étant une « pétaudière », dicit François Mitterrand qui s'y connaissait, la vérité concernant les conditions d'élaboration de cette circulaire, en l'état actuel de connaissance des archives, sera bien difficile à établir. L'historienne admet que les protestations émises aient pu jouer... sur le ministre du Ravitaillement sous l'influence de sa femme. Seule, la bonne volonté de celui-ci donc... Pas d'autres raisons.

Quand cette circulaire du 4 décembre 1942 est publiée (accordant quelques suppléments alimentaires aux malades mentaux internés), le cabinet Darlan est déjà remplacé par celui de Pierre Laval depuis le 18 avril 1942. Il est alors Chef du gouvernement, et détient aussi les portefeuilles de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Information. Joseph Barthélemy rapporte à son propos, dans ses mémoires, cette appréciation de l'ambassadeur allemand à Paris, Otto Abetz : « Il ne suffit pas que la fille qui se marie dise oui devant le maire. Il faut encore qu'elle se couche. Laval s'est couché⁵⁷ ». Pétain, on l'a déjà signalé, délègue alors rapidement à Laval l'essentiel de ses pouvoirs par les actes constitutionnels No 11 et 12 (avril et

⁵⁷ Joseph Barthélemy, *Ministre de la justice, Vichy 1941-1943*. P. 108.

novembre 1942) : « La direction effective de la politique intérieure et extérieure de la France est assurée par le Chef du gouvernement », « Hors les lois constitutionnelles, le Chef du gouvernement pourra, sous sa seule signature, promulguer les lois ainsi que les décrets ». Le Maréchal « sera mis sur la cheminée comme un “buste”, ou comme un “santon”⁵⁸ » affirme encore Joseph Barthélemy. Ce que semble ignorer Mme von Bueltzingsloewen. Elle écrit à propos de Patrick Lemoine : « Son insistance à charger Laval, comme si Pétain n’avait joué aucun rôle dans la politique de collaboration, démontre aussi sa méconnaissance de l’historiographie⁵⁹ ». On pourrait rétorquer qu’ici elle démontre, elle, sa méconnaissance précise de l’historiographie de cette période de Vichy. En matière d’inhumanité, Pétain n’avait rien à envier à Laval. Toutes les lois d’effacement des juifs ont été prises sous son entière autorité et il y participait activement. Quand Laval est imposé par les nazis à la tête du gouvernement et qu’il acquiert quasiment tous les pouvoirs, Pétain lui-même, s’il est en quelque sorte effacé, c’est semble-t-il avec son consentement. Pas de désaccord fondamental en effet avec Pierre Laval. Lorsque fin 1942, le Conseil des ministres décide la rafle du Vélodrome d’Hiver, Pétain, selon le procès-verbal conservé, l’approuve comme « juste ». Il est alors, selon ses propres dires, « main dans la main avec Laval ». Il reste cependant que depuis avril 1942 c’est Laval, seul, qui détient les pleins pouvoirs.

Laval n’adhère pas vraiment à l’idée de « Révolution nationale ». Il n’est pas proche des amiraux et des cardinaux, compagnons naturels de Pétain. Alexis Carrel perd peut-être de son influence auprès du gouvernement ? Mais ses idées s’exercent toujours, sans lois ni décrets, sur l’appareil d’État, les administrations et les fonctionnaires. La collaboration avec l’Allemagne est l’objectif essentiel de la politique de Laval et des ministres qu’il s’est choisis. En retour, il espère voir la France jouer un rôle de brillant second après la victoire de l’Allemagne. Au nom de cette collaboration, il accepte de participer à la déportation en masse des juifs. Alors que les

⁵⁸ Joseph Barthélemy, *Ibid*, p. 103.

⁵⁹ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L’hécatombe des fous*, p. 396.

Allemands ne le demandaient pas, il n'hésitera pas à faire inclure les enfants de moins de 16 ans dans les convois de déportation. Que dans ce contexte gouvernemental, plus par hasard que par revirement politique « humaniste », ou par calcul, une circulaire puisse être publiée sous la pression des aliénistes sur certains ministres pouvait-il être une hypothèse solide ? Pour Laval, la politique de collaboration totale avec les nazis est la priorité absolue. Lâcher des miettes de pain pour assurer autant que possible la cohésion du pays et la solidarité de son gouvernement à la politique de collaboration (tout le monde « couché ! ») fait partie, pour lui, du jeu politique et de ses petits marchandages.

Laval est un pragmatique. La circulaire du 4 décembre 1942 ne constitue pas un « revirement » humaniste, mais apparaît bien, si l'on accepte la « fable Bonnafous » comme un « accident », une péripétie, un miracle dans le cours général de la politique du gouvernement collaborationniste. « Accident » non renouvelé après cette date. Il y avait non-assistance à personnes en danger avant cette circulaire, il y avait toujours non-assistance à personnes en danger après. Ce qui a bien conduit à l'extermination en peu de temps (le même que celui de l'extermination des juifs par les nazis) d'un groupe particulier d'êtres humains : les fous internés dans les hôpitaux psychiatriques.

Et s'il ne s'agissait ni d'un « accident » ni d'un « miracle » ? Isabelle von Bueltzingsloewen ne se pose pas de questions à ce propos. La circulaire du 4 décembre 1942 ? C'est un fait, sa preuve de l'innocence de Vichy dans les dizaines de milliers de morts. Un fait sans cause autre que celle de l'influence d'une femme abandonnée sur un mari qui a fui. Aucune interrogation à propos d'une autre piste de compréhension ou d'explication possible. Et pourtant : « l'histoire ne peut procéder à partir des faits ; il n'y a pas fait sans questions... » dit Antoine Prost. Qui ajoute : « On ne trouve jamais la réponse à des questions qu'on ne s'est pas posées⁶⁰ ... ». **Et pourtant ?**

⁶⁰ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Éditions du Seuil (Points), 1996, p. 75.

« L'hypothèse Heuyer »

Une autre hypothèse à propos de l'origine de la circulaire du 4 décembre 1942 que celle du recours à un homme providentiel, Max Bonnafous, est pourtant envisageable : Laval était, on l'a déjà dit, un pragmatique... sans état d'âme. Il avait fait le pari de la victoire de l'Allemagne et toute sa volonté était tendue vers cet objectif : faire de la France un brillant second. Les Allemands lui réclament les juifs ? Peut-être n'était-il pas plus antisémite que la moyenne des élites françaises ? Mais qu'importe. Pas de problème, Laval n'aime pas les problèmes. Il fait arrêter et déporter les juifs de France vers les camps de la mort. Les enfants de moins de seize ans ne sont pas réclamés par les nazis. Qu'importe. Cela lui fait problème, il faudra les loger ou interner, les nourrir (à la manière de ce qui se fait pour les autres internés ?), les surveiller, etc. Il choisit de les livrer, en prime, aux Allemands. Plus de problème.

Ce n'est pas que Laval n'aime pas les enfants. Le 25 juillet 1943, il commande auprès de son ministre de la Santé, Raymond Grasset, la création d'un « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* ». Dans ce Conseil figure un psychiatre déjà connu, directeur de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire : Louis Le Guillant. Il se trouve que celui-ci, comme beaucoup d'autres responsables d'hôpitaux psychiatriques, était alors vigoureusement intervenu auprès du préfet de son département, la Nièvre, à propos de la famine qui règne dans son établissement : « Monsieur le Préfet, vos malades mentaux ont perdu 7 tonnes de chair... ».

Dans ce *Conseil technique* figurera aussi Jean Dublineau, celui qui avec Lucien Bonnafé avait rédigé la communication qui le 27 octobre 1941, conduisit la *Société médico-psychologique* à émettre un vœu en direction des pouvoirs publics pour obtenir les mêmes suppléments alimentaires que ceux accordés aux hôpitaux généraux. En fera encore partie, et le dirigera, Georges Heuyer qui le 22 juin 1942 sera l'un de ceux qui proposeront qu'un nouveau vœu de la *Société* soit remis en main propre au Secrétaire général du ministère de la Famille et de la Santé Léon Aublant, ce qui sera fait semble-t-il

si l'on suit Michel Caire⁶¹. Isabelle von Buelzingsloewen fait état de cet épisode, mais semble douter que cela ait réellement eu lieu. « Faute de sources complémentaires, on en restera au stade des conjectures⁶² » conclut-elle.

Il n'est pas déraisonnable de penser que ces personnalités importantes du monde psychiatrique d'alors, se faisant les porte-parole de nombre de psychiatres, aient pesé pour qu'une augmentation des rations alimentaires soit allouée aux malades mentaux internés bien avant même le 25 juillet 1943, date à partir de laquelle ils allaient s'impliquer dans ce *Conseil technique*. Ils avaient le contact direct, bien avant la création de celui-ci, avec le ministre de la Santé. Comment auraient-ils pu se taire à propos de la famine régnant dans les hôpitaux psychiatriques ? Peut-être même était-ce une condition quant à leur participation à celui-ci ?

Sur ce point, la circulaire confirme cette hypothèse : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que les démarches effectuées depuis plusieurs mois auprès du secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement en vue de l'attribution supplémentaire de denrées contingentées aux malades internés dans les hôpitaux psychiatriques viennent d'aboutir ». Si l'on suit bien le propos du signataire de la circulaire, c'est le Secrétaire au Ravitaillement (Max Bonnafous) qu'il fallait convaincre, ou qui se serait opposé, pendant plusieurs mois à l'attribution des suppléments alimentaires demandés par le secrétaire d'État à la Santé, suite aux réclamations de psychiatres.

Il est donc plus raisonnable de faire cette hypothèse, sans plus de preuves quant à l'origine de la circulaire du 4 décembre 1942 que celle de l'influence attribuée à Mme Bonnafous sur son mari. Pierre Laval avait un problème avec les professionnels de la santé mentale. Ce n'était pas un humaniste, mais il n'aimait pas les problèmes, surtout quand ils risquaient de remettre en cause le projet concernant l'enfance déficiente et

⁶¹ À propos de l'hécatombe par carence dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'occupation, in *HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES – TOME XL – No 3 – 2006*, p. 315.

⁶² Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 192.

en danger moral. Il lui fallut alors peut-être, à un moment donné, consentir des suppléments alimentaires, malheureusement insuffisants et trop tardifs, aux malades mentaux internés pour ne pas handicaper ce projet auquel il tenait apparemment beaucoup ?

Pour renforcer l'hypothèse de l'influence de ces psychiatres, notamment celle de Georges Heuyer, il convient de faire un retour historique sur la période qui sépare ce 22 juin 1942 (date de l'intervention de la *Société médico-psychologique* auprès du ministre Raymond Grasset) au 25 juillet 1943, date de la création du *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* :

- Il faut d'abord faire état d'une loi : celle du 27 juillet 1942 concernant les tribunaux pour enfants, loi élaborée sous l'impulsion du garde des Sceaux Joseph Barthélemy dès le début de l'année 1941. Amendée par le Conseil supérieur de l'Administration pénitentiaire fin septembre 1941, elle fut adoptée par le Conseil d'État le 11 décembre de cette même année 1941. Le texte, publié au *journal officiel* du 13 août 1942, est précédé d'un "Rapport au Maréchal de France, chef de l'État français", qui tient lieu d'exposé des motifs où Christian Rossignol, chercheur au CNRS, croit reconnaître la plume du garde des Sceaux lui-même. Dans cette loi élaborée sous le gouvernement Darlan, publiée sous le gouvernement Laval et signée des ministres suivants : Joseph Barthélemy (Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la justice, Pierre Cathala (ministre secrétaire d'État aux finances), Raymond Grasset (secrétaire d'État à la santé), Abel Bonnard (ministre secrétaire d'État à l'éducation nationale), Charles Platon (vice-amiral, secrétaire d'État auprès du chef du Gouvernement, délégué à la famille), un acteur joua un rôle important : Georges Heuyer, celui qui fut à l'origine de la démarche entreprise par la *Société médico-psychologique* le 22 juin 1942.

Pour montrer le rôle important que jouât Georges Heuyer (il fréquenta Vichy dès 1941) dans l'élaboration de cette loi, on peut citer ces passages d'un texte de Michèle Becquemin-Girault : « Le ton fut donné par Joseph Barthélemy : il

s'agissait de spécialiser la prise en charge de l'enfance délinquante dans un souci de clarté et de réalisme. L'essentiel de la discussion porta sur l'abaissement de la majorité pénale et sur les vellétés du Commissariat général à la famille. Sur le premier point, c'est Heuyer, en expert astucieux, qui fit pencher la balance en faveur du maintien de la majorité pénale à 18 ans : *“16 ans, c'est trop tôt, la puberté n'est pas finie [...] l'orientation professionnelle est encore possible [...] si vous passez la majorité pénale à 16 ans, c'est, d'après mon enquête, 26 à 37 % des délinquants qui vont vous échapper !”* Face à cet argument, les résistances tombèrent partiellement. Il fut décidé de maintenir des sanctions spécifiques pour les 16-18 ans, mais la question de l'application des peines fut éludée⁶³ ».

« Cette loi s'inscrit dans une continuité par rapport aux évolutions antérieures, mais les conjonctures liées à la défaite ont précipité les décisions politiques. La faiblesse des budgets de l'État, l'accroissement de la criminalité, la désorganisation sociale et les concurrences institutionnelles ont poussé le législateur à des compromis difficiles et à des arrangements pragmatiques à moindre coût, à tel point que l'application législative fut presque nulle. [...] Du côté de la protection civile, le courant de dépénalisation de l'enfance coupable se poursuit pendant les années de guerre par des programmes de rééducation et de prévention étayés sur des conceptions médicales et familialistes. Les docteurs Heuyer et Lafon, le ministre Grasset et le juge Chazal entérinèrent cette politique, déjà visible en 1942, lorsqu'ils instaurèrent le Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral en juillet 1943. Ce dispositif conforta la suprématie du domaine de la Santé sur l'enfance inadaptée⁶⁴ » ajoute Michèle Becquemin-Girault.

- Un mois après la promulgation de cette loi, le 26 août 1942, Laval décrétait la coordination entre les différentes

⁶³ Michèle Becquemin-Girault, *rhei*, No3, 2000, pp. 55-59.

⁶⁴ Michèle Becquemin-Girault, *Ibid.*

administrations concernant l'enfance déficiente et en danger moral. Il décida qu'elle serait assurée sous sa responsabilité directe, par délégation des pouvoirs à un secrétaire d'État. Ce qui était courant chez lui, il était chef de la Milice et c'est Darnand qui exerça cette fonction en son nom avant d'être nommé ministre. C'est d'abord le vice-amiral Platon qui fut chargé par Laval de cette coordination des administrations relatives à l'enfance déficiente et en danger moral. Après son éviction du gouvernement, c'est Raymond Grasset qui en eut la charge, le 18 avril 1942. Ce dernier fit alors appel au juge Chazal (Jean Auguste Chazal de Mauriac) pour en être le maître d'œuvre, assisté de Charles Péan et Françoise Liévois. C'est le 25 juillet 1943 que Georges Heuyer sera, lui, nommé à la présidence du *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral*.

- Ainsi, Georges Heuyer, l'un des membres actifs de la *Société médico-psychologique* dans l'exigence de suppléments alimentaires pour les malades des hôpitaux psychiatriques, fréquentait-il aussi les plus hautes autorités vichystes, et ce dès 1941 dans l'élaboration de la loi concernant les tribunaux pour enfants. Ce qui autorise effectivement à penser que du 26 août 1942 (date de la réorganisation des services consacrés à l'enfance déficiente) au 4 décembre 1942 (date de la circulaire accordant des suppléments alimentaires aux malades mentaux) l'intervention de Georges Heuyer dans cette allocation, si elle a eu lieu, ait pu être décisive. Ce qui invaliderait alors totalement la « fable Bonnafous » quant à l'origine de la circulaire du 4 décembre.

Si on oublie que les hommes politiques, surtout alors un Pierre Laval, ne prennent pas leurs décisions à partir de bons sentiments, et, même si c'est parfois le cas, c'est toujours leurs raisons politiques qui sont prioritaires. Ici, l'intérêt de Laval pour l'enfance déficiente et en danger moral primait sur celui des fous qui, eux, jusque-là n'avaient suscité que désintérêt de la part du régime de Vichy.

Si on oublie le « pourquoi » de la circulaire du 4 décembre 1942, qui est moins sollicitude pour les malades mentaux et plus intérêt de Laval pour l'enfance en difficulté (qui ne date pas de la guerre), il n'est plus besoin de se poser de questions et il est alors facile d'attribuer cette circulaire à une sorte de miracle, à une « fable Bonnafous ».

Si on oublie encore une autre circulaire, celle du 2 décembre 1942 attribuant les mêmes suppléments alimentaires aux résidents des prisons qu'aux malades mentaux, où Mme Bonnafous abandonnée par son Max ne pouvait avoir jouer aucun rôle, la concomitance des dates des deux circulaires (2 et 4 décembre 1942) fait qu'elles ne pouvaient venir que d'une autre autorité, supérieure : celle de Pierre Laval. Ce dernier voulant peut-être faire ce cadeau au garde des Sceaux, Joseph Barthélemy, qu'il renverra du gouvernement fin mars 1943 et qui réclamait lui aussi ces suppléments pour « ses prisonniers » ? Faudrait-il alors parler d'une « circulaire Laval » en lieu et place d'une « circulaire Bonnafous » ?

Si on oublie qu'en Allemagne, le gazage des malades mentaux, institué par un décret (secret) d'Hitler en septembre 1939, et interrompu en août 1941 à la suite de manifestations d'opposition résultait d'une nécessité : conserver la cohésion du peuple allemand. Marche arrière finalement similaire au retournement institué en France par la circulaire du 4 décembre 1942 accordant quelques suppléments aux fous internés parce que là aussi il fallait autant que possible faire taire les protestations. On peut citer cet autre exemple de recul tactique de Laval, à propos du STO. Conscient de ce que celui-ci mine le régime, il s'oppose à de nouvelles demandes allemandes et obtient la suspension des départs. Albert Speer, ministre de l'Armement allemand, consent à ce que les vaincus produisent en France pour le Reich plutôt qu'en Allemagne (accords Speer-Bichelonne du 15 septembre 1943). Dans les deux reculs, celui du régime nazi et celui du régime de Vichy, il ne s'agissait pas d'actes humanitaires, mais d'actes politiques. À propos du refus de Laval d'envoyer des travailleurs français en Allemagne (cent mille mensuellement), on peut citer cet extrait d'un

rapport du Gauleiter Fritz Sauckel à Hitler du 9 août 1943 : « Un des arguments qu'il a constamment mis en avant a été le danger de troubles de politique intérieure en France au cas où des travailleurs prévus pour l'embauchage se retireraient dans les montagnes et les forêts et y constitueraient des groupes terroristes. Laval lui-même, évidemment, ne possède plus une autorité suffisante pour avoir sous la main d'une façon constante et sûre l'Administration et la police pour l'exécution des mesures prises par lui⁶⁵ ». Dans ce même courrier, Fritz Sauckel ajoutait « À titre d'exemple de l'état de l'opinion à Vichy [...] on dirait ouvertement que l'effondrement de l'Allemagne est imminent, de sorte qu'un nouvel engagement du gouvernement français envers l'Allemagne semble d'ores et déjà pouvoir être considéré comme hors de saison⁶⁶ ».

ooooo

Il reste qu'« hypothèse Heuyer » ou « fable Bonnafous », la circulaire du 4 décembre est preuve de ce qu'une allocation alimentaire aux internés des hôpitaux psychiatriques était possible avant cette date. Elle est également indication de ce que le régime de Vichy ne menait pas une politique eugéniste éliminatoire, ce que Lucien Bonnafé, Max Lafont, Patrick Lemoine et bien d'autres n'ont jamais écrit, mais avait bien pratiqué une non-assistance à personnes en danger, un abandon à la mort en connaissance de cause, non par une volonté éliminatoire affichée, mais par un désintéret peut-être commandé par la domination d'une idéologie eugéniste.

Il reste qu'« hypothèse Heuyer » ou « fable Bonnafous », le « pourquoi » à propos de l'origine de cette circulaire permet de comprendre, ou de ne pas comprendre, comment le désintéret du régime de Vichy à l'égard des malades des hôpitaux psychiatriques (c'était déjà le cas avant-guerre, mais alors il n'y

⁶⁵ *Laval parle...*, notes et mémoires rédigés par Pierre Laval dans sa cellule, avec une préface de sa fille, et de nombreux documents inédits, La diffusion du livre et librairie Ch. Béranger, 1948, p. 263.

⁶⁶ *Ibid*, p. 266.

avait pas de famine) a pu, trop modestement et trop tard, être rompu. Avec la « fable Bonnafous », aucune explication logique et crédible quant à cette circulaire, seul un miracle venu de Vichy permettant d'affirmer : pas de non-assistance à personnes en danger, pas d'abandon à la mort. Avec l'« hypothèse Heuyer », rapportée à l'état des forces politiques en France qui a alors changé et résultant de l'évolution de la guerre, on a une explication crédible, vraisemblable, qui conforte le constat de non-assistance à personnes en danger de mort. Hypothèse que personne jusque-là n'a explorée, surtout pas Mme von Bueltingsloewen. Dans les deux cas, pas de preuves, mais une logique qui penche vers l'« hypothèse Heuyer » quant à l'origine de la circulaire.

Celle-ci ne relève pas du miracle, mais est en premier lieu la conséquence de ce qu'en décembre 1942 le cours de la guerre change. La victoire de l'Allemagne ne semble plus assurée. Les Américains ont débarqué en Algérie et au Maroc, Von Paulus est encerclé dans Stalingrad, en France les attentats contre les troupes allemandes et la Collaboration se multiplient et la Résistance s'organise. La lettre de Fritz Sauckel à Hitler, quelques mois plus tard en témoigne, Vichy envisage l'effondrement de l'Allemagne et Laval ne peut plus mener sa politique de collaboration comme il le voudrait, sur ce plan il est obligé à des reculs. En France, il est contraint à une gestion des « choses » de plus en plus à court terme. La question de l'enfance déficiente et en danger moral est de celles-ci, et il y tient. Nécessité oblige, la protestation du monde psychiatrique se faisant de plus en plus pressante, et ceux qui probablement en sont les porte-parole à Vichy, Georges Heuyer en premier lieu, peuvent exiger des suppléments alimentaires pour les fous internés dans les hôpitaux psychiatriques. Et ils seront entendus. La circulaire du 4 décembre 1942 ne tient en rien d'un « miracle Bonnafous », mais résulte d'un rapport des forces qui à cette date a changé. Laval n'a probablement pas d'intérêt particulier pour les malades mentaux, mais il est contraint de lâcher du lest à propos de ceux-ci pour obtenir, peut-être, la participation de Georges Heuyer, Jean Dublineau, Louis Le Guillant... à ce *Conseil technique de l'enfance déficiente et en*

danger moral. Pas de « surprenant revirement de Vichy », mais simplement une nécessité politique, un recul ponctuel et urgent.

Le Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral

J'ai découvert l'histoire de ce Conseil technique dans la communication d'un chercheur du CNRS – Christian Rossignol - (*Quelques éléments pour l'histoire du « Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral » de 1943 – Approche sociolinguistique et historique*, novembre 1995)⁶⁷ (texte que l'on ne peut trouver que sur Internet) et dans l'ouvrage de Michel Chauvière (*Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Les Éditions ouvrières, 1980, réédité en 2010 par L'Harmattan).

Pour Christian Rossignol, l'installation du régime de Vichy, dès 1940, représente une rupture des principes politiques intégrés par la société sous la III^e République. La politique sociale du régime prend pour base la famille : Pétain affirme que « son droit est supérieur à celui de l'État comme à celui de l'individu ». Les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Éducation Nationale se déchargent alors, ou plus précisément sont déchargés, de leurs services sociaux au profit d'institutions spécialisées épaulées par des œuvres privées, confessionnelles généralement. La professionnalisation du travail social pointe son nez au bout d'un tel processus. Pour Pétain, « le redressement intellectuel et moral de la jeunesse » (déclaration du 25 juin 1940) tient une place centrale dans la doctrine de la « Révolution nationale ».

Avec le retour de Laval au gouvernement, imposé par les Allemands, où l'éviction définitive des traditionalistes partisans de la Révolution nationale est réalisée, c'est l'arrivée au gouvernement de l'extrême droite pro-nazie. C'est dans ce contexte que naît le plan d'action en faveur de l'enfance qui se concrétisera dans les travaux de ce « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* ». Dans les plans d'action précédents c'était le rôle des familles, Révolution

⁶⁷ Ce texte est la communication de l'auteur aux Journées d'études *L'Éducation surveillée aurait eu 50 ans*, Vaucluse, les 9 et 10 novembre 1995, in TH No 1.

nationale oblige, qui était mis en avant. Avec Laval, c'est le rôle de l'État qui prédomine.

« À partir d'avril 1942, avec le retour de Laval au pouvoir et le remplacement de Jérôme Carcopino par Abel Bonnard, surnommé "Gestapette" à cause de ses options politiques et de ses préférences sexuelles, commence ce que Giolitto appelle "la dérive fascisante du SGJ" (Secrétariat Général à la Jeunesse) » constate Christian Rossignol (TH p.32). Si la Révolution nationale est toujours utilisée comme référence, son contenu change : « Il ne s'agit plus, écrit *Je suis partout*, d'une Révolution nationale française, mais d'une "Révolution nationale et sociale européenne" ».

Ce Conseil technique, « C'est un projet politique décidé au plus haut niveau, qui semble venir directement de la présidence du Conseil ou tout au moins avoir transité par lui » indique le chercheur (TH p.33). Dans ce Conseil, présidé par le Dr Heuyer (fondateur de la neuro-psychiatrie infantile), où, et cela est radicalement nouveau, les médecins dominent largement (avec une surreprésentation des neuropsychiatres), ces derniers trouvent là une occasion inespérée de réaliser leur rêve : la phrase placée en exergue à la publication des travaux est en effet révélatrice : « Le médecin de l'avenir sera d'abord un éducateur et l'instituteur sera son principal collaborateur ». Et Christian Rossignol pose ces questions : « Mais qu'attendait-on d'eux en échange ? Qu'attendait ce gouvernement, omniprésent tout au long des travaux, en échange d'un tel cadeau ? » (TH p. 34). Il rappelle qu'au même moment, en Allemagne « des médecins ayant reçu une formation anthropologique et psychiatrique avaient obtenu, le 9 mars 1943, le droit et le devoir de mener la sélection et la mise à mort des victimes ; ils se battirent pour les garder ».

Dans sa thèse de Doctorat d'État que l'on peut également trouver sur Internet, soutenue le 21 septembre 1999, le même auteur explique, sur le même sujet : « À travers l'investissement des médecins dans les différentes instances, à la faveur d'une conjoncture qui leur est favorable, et les conflits de compétence entre administrations qui en résultent, nous voyons se dessiner d'autres finalités de ce Conseil technique.

En séparant le problème des enfants “inassimilables” du problème global de l’enfance, il permet de définir ainsi la clientèle d’un nouveau champ professionnel, voué à l’hégémonie idéologique de la neuropsychiatrie infantile. C’est la notion “d’enfance inadaptée” qui en définit les frontières, de façon très large au départ et avec un certain flou nécessaire » (p. 147).

Le poids des mots

Dans sa communication de novembre 1995, Christian Rossignol en vient au « poids des mots » : « Si nous ne disposons que de peu de documents originaux, il reste que les questions de choix terminologiques occupent une place importante, tant dans les travaux du Conseil que dans les discours autojustificatifs postérieurs à la Libération. Si nous les interprétons en fonction du contexte politique et des circonstances que nous commençons à bien connaître, ils sont susceptibles de nous éclairer sur bien des points. La première commission du Conseil technique se consacre à la “standardisation de la nomenclature des jeunes inadaptés”, avec notamment pour objectif “d’établir des définitions de valeur internationale”. Une “nomenclature et classification des jeunes inadaptés” est présentée par le professeur Daniel Lagache lors de la séance du 11 janvier 1944 ». [...]

Pour Lagache, il s’agit de déterminer comment il convient de “traiter” ces enfants, ce qu’il convient d’en faire. Ce sera l’objet de la seconde classification dite “médico-pédagogique”, établie en se plaçant cette fois-ci, explique Lagache, “*du point de vue de l’assistance et du traitement dont ces enfants relèvent*” ».

Le principe sur lequel repose cette seconde classification est clairement énoncé :

« Dans l’ensemble on peut distinguer les récupérables, les semi-récupérables et les non-récupérables ».

Le Docteur Dublineau proposait quant à lui de « séparer nettement adaptables, semi-adaptables et inadaptables ».

« Nous ne pouvons éviter la question de ce que pouvait signifier et impliquer en 1943, au plus fort de la mise en œuvre

de la “solution finale”, le fait d’être classé “inadaptable” ou “irrécupérable” ?

De plus, lorsque le compte rendu nous apprend que la solution préconisée pour les “irrécupérables” est une “section d’anormaux des hôpitaux psychiatriques”, on peut se poser la question de savoir si ces psychiatres ignoraient ce qui se passait à ce moment, en France et en Allemagne dans les hôpitaux psychiatriques ? C’est peu vraisemblable » (TH p. 36-37).

Dans sa thèse de 1999, le chercheur est plus précis encore quant aux objectifs de ce Conseil technique : « Mais il apparaît que ce que Michel Chauvière qualifiait de “*planification rationnelle et dotée de moyens exceptionnels eu égard à la situation de l’époque*” préparait l’application à grande échelle d’une politique de dépistage, de sélection, de déportation et d’élimination des “inadaptés”, déjà discrètement mise en œuvre dans les départements d’Alsace et de Lorraine annexés depuis juin 1940 » (p. 151).

Et de rappeler un article publié en 1991 par Murielle Habay, Geneviève Herberich-Marx et Freddy Raphael⁶⁸ :

« Il y a cinq ans, alors que les chercheurs de notre laboratoire interrogeaient des témoins de l’Alsace annexée, ils recueillirent, auprès d’un habitant de l’extrême sud de la province, un témoignage surprenant. Il avait exercé, durant l’époque nazie, la charge de maire de sa commune, afin disait-il, d’être mieux à même de servir les intérêts de ses concitoyens. “Un autre n’aurait pas fait autant pour eux”. [...]

Nous énumérant les tâches qui lui incombait en tant que maire, il mentionna, entre autres, l’obligation de recenser et de signaler les “tarés”, les “idiots”, les “fous”, et ceux qui étaient “bizarres, pas comme tout le monde et ne travaillaient pas”. Certains avaient ensuite été internés à Stephansfeld ou à Hoerdtd, et n’en étaient pas revenus. “Ils ne faisaient pas long feu, ajouta-t-il. Il paraît qu’on les piquait. Et au bout de quelques mois, entre six et neuf, des familles ont reçu des urnes”. [...]

⁶⁸ *L’identité-Revue des Sciences sociales de la France de l’Est*, No 18, pp. 38-40.

Le sentiment de l'horreur qui nous avait étreint durant ce témoignage, notre malaise devant l'absence de tout questionnement et de toute remise en cause, s'accrurent encore quand, dans un village voisin, nous recueillîmes une information qui corroborait les dires du maire. Un homme, dont le fils avait refusé de servir l'armée allemande, avait lui-même fui l'Alsace, où il laissait son vieux père, pour rejoindre le Périgord. [...]

À la fin de la guerre arrivèrent les premières nouvelles du pays : « Nous avons appris comment mon vieux père, à 88 ans, a été emmené en Allemagne, et y était mort quatre jours plus tard. Quant à ma marraine, la tante de ma femme, ils l'avaient emmenée à Hoerdt où elle était morte aussi. Ils leur donnaient ce qu'il fallait pour ». [...]

À cela s'ajouta encore le récit d'un instituteur en poste à Ribeaupillé pendant la guerre, et qui nous dit qu'il était tenu de signaler à la direction de l'école les enfants « tarés », qui « venaient de familles atteintes » ou encore les enfants des « asociaux ». Il ignorait les conséquences d'un tel recensement ».

Michel Chauvière, dans sa préface à la réédition de 2010, d'*Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*₂, écrit : « Après avoir été durant plusieurs années formateur dans un centre de formation au travail social et m'être quelque peu heurté aux institutions jusqu'au licenciement, je m'étais alors tourné vers l'histoire. Je voulais en effet mieux comprendre les conditions politiques et institutionnelles dans lesquelles une politique publique désignée – en l'espèce, la politique de l'enfance inadaptée – avait pu voir le jour au cours des années quarante » [...]

Chemin faisant, au plan interprétatif, j'ai finalement découvert ce que cette politique devait non seulement aux années de guerre et à la Libération, conformément à la vision la plus courante, mais aussi et surtout, de manière beaucoup plus substantielle, aux cadres idéologiques et institutionnels du régime de Vichy, avant 1942 et surtout après 1942. [...]

En somme, sans m'en rendre compte tout de suite, je mettais le projecteur sur l'un de ces exemples, parmi d'autres, d'accommodement des acteurs avec l'État français d'alors, pour

des raisons les plus diverses : de la « divine surprise » des catholiques à l'opportunisme de certains techniciens anti-Éducation nationale, de la valorisation de l'expertise médico-psychiatrique à l'invention d'alternatives à l'incarcération des mineurs délinquants, parfois comme façon de résister à l'occupant allemand, etc. Le tout, en se tenant à distance respectable tant de la franche collaboration que de l'engagement dans la résistance (mais il est des exceptions sur ce dernier point !⁶⁹) ».

La guerre terminée, tous ces acteurs du Conseil technique sont intégrés au ministère de la Santé dirigé alors par le communiste François Billoux et leurs travaux mis en œuvre. À la création du Conseil, la défaite allemande à moins d'être aveugle est annoncée, des dizaines de milliers de juifs ont été déportés, la Milice de Darnand arrête et torture à plein régime. Les 26 et 27 juin 1944, les alliés ont débarqué en Normandie et marchent sur Paris, il n'y a plus de doute quant à l'issue de la guerre. Pourquoi tant d'acharnement à continuer à travailler ? Et pourquoi tant d'acharnement à vouloir le faire jusqu'à la dernière minute ? La réponse de Christian Rossignol est la suivante : « le dispositif institutionnel issu des travaux techniques constitue un outil de pouvoir et de contrôle social auquel il sera bien difficile de renoncer ».

Pour l'historien Robert O. Paxton, « c'est dans l'administration publique, dans la modernisation et la planification économique que les mesures – et le personnel – de Vichy se perpétuent avec le plus d'évidence⁷⁰ ». Pour Jean-Pierre Le Crom, « de nombreux dispositifs nés sous Vichy sont pérennisés après la guerre, tout en étant “décorporatisés”. C'est vrai, par exemple, des comités de sécurité, des services médicaux et sociaux du travail, ou, pour partie, des comités sociaux d'entreprise. En droit du travail seront également validés les textes de Vichy sur le placement (loi du 11 octobre 1940) et l'inspection du travail et de la main-d'œuvre (loi du 31

⁶⁹ Michel Chauvière, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, L'Harmattan, rééd. 2010, pp. II-III.

⁷⁰ Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, Le Seuil, 1973.

octobre 1941), l'exigence d'un écrit à peine de nullité du contrat d'apprentissage (loi du 28 octobre 1942) ou partiellement, certains statuts professionnels comme celui des infirmiers et infirmières hospitaliers.

À cheval entre le travail et l'enseignement seront encore conservés les centres et organismes de formation professionnelle, d'enseignement technique et d'apprentissage.

Mais c'est dans le domaine de la protection sociale que la continuité est sans doute la plus forte. En effet la quasi-totalité des textes pris en matière d'assurances sociales, notamment celui relatif à l'Allocation aux vieux travailleurs salariés qui marque le passage de la capitalisation à la répartition dans les systèmes de retraite, d'allocations familiales et d'accidents du travail sont purement et simplement validés à la Libération de même que ceux relatifs à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, à l'assistance à l'enfance (loi du 15 avril 1943). Les textes relatifs à la protection de la naissance (loi du 2 septembre 1941), à la protection de la maternité (loi du 13 décembre 1942 qui rend notamment obligatoire le carnet de santé) ou encore à l'hôpital, désormais ouvert à l'ensemble de la population et non plus aux seuls indigents (loi du 21 décembre 1941) ne sont pas non plus remis en cause⁷¹ ... ».

À la Libération, le Gouvernement Provisoire de la République Française créa un Comité juridique, présidé par René Cassin, chargé de rétablir le droit républicain. Il fit un travail considérable pour trier les lois, décrets, mesures techniques pris sous Vichy et qu'il fallait soit abroger ou valider, ou encore annuler sans pour autant supprimer des mesures d'application antérieures. Les mesures techniques relatives au Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral furent de ces dernières. À propos du Comité juridique et du rétablissement de la légalité républicaine, on peut lire avec intérêt l'ouvrage d'Antoine Prost et Jay Winter (chapitre 7) publié chez Fayard⁷².

⁷¹ Jean-Pierre Le Crom, *L'Avenir des lois de Vichy in le droit sous Vichy*, 2005, pp. 468-469.

⁷² Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin*, Fayard, 2011.

Au moment où les acteurs du *Conseil technique de l'enfance déficiente ou en danger moral* travaillaient sous la houlette du ministre vichyste de la Santé Grasset, dans la matrice saint-albanaise engagée dans la Résistance (Balvet, Bonnafé, Chaurand, Tosquelles), rejoint par Daumézon qui œuvre dans le même sens à Fleury-les-Aubrais, se forge une « révolution psychiatrique ». Fin 1944, ce travail s'élargit au sein d'un collectif intitulé « Batia » (ensemble en basque) où arrivent Duchêne, Follin, Fouquet, etc. Après la Libération le mouvement prend de l'ampleur après une restructuration des différents organes de résistance des médecins et la naissance du Syndicat des psychiatres des hôpitaux.

Il faut constater qu'en cette période grise l'ambivalence des attitudes et des comportements (des individus et des collectifs) est alors un trait majeur, tout au moins jusqu'en 1943. Mais après... ? On pouvait alors être, dans le même temps et en pleine connaissance de cause, pétainiste et résistant. Pierre Laborie⁷³ cite ces « paysans du Sud-Ouest qui ravitaillaient le maquis du coin tout en vendant des denrées "introuvables" au marché noir, au prix fort, et à des intermédiaires en relation d'affaires avec les Allemands ». Il cite aussi le cas de Jean Paulhan, résistant de la première heure et co-fondateur des *Lettres françaises* clandestines, qui quitte la direction de la *Nouvelle revue française* en 1940 tout en continuant à travailler aux côtés du collaborationniste Pierre Drieu La Rochelle qui le remplace. À partir de 1943, l'ambivalence dans le pays n'existe plus, la Collaboration est massivement rejetée. C'est précisément à ce moment que se met en place le « *Conseil technique* ».

Un historien, Jean-Jacques Yvorel, dans une étude intitulée *L'Université et l'enfance délinquante : 1939-1945*⁷⁴, a lu et analysé 37 thèses soutenues entre 1939 et 1945 se rapportant à l'enfance délinquante. Chez la plupart de ces auteurs, l'historien retrouve la double classification déjà décrite par le Dr Daniel

⁷³ Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin*, Bayard, 2011, p. 252.

⁷⁴ Jean-Jacques Yvorel, in *Le Temps de l'histoire*, No 3, oct. 2000, p. 137 à 157.

Lagache : d'un côté la nomenclature et classification des jeunes inadaptes et de l'autre la manière de traiter ces enfants divisés en éducatibles, semi-éducatibles et inéducatibles. Ces thèses privilégient les causes héréditaires et familiales (ce qui a été initié par le neuropsychiatre de l'enfance Georges Heuyer). « La procédure qui consiste *in fine* à mesurer la dangerosité présumée du sujet sans prendre en compte la cause des troubles et à préconiser la solution la plus adaptée à la protection de la société relève bien d'une forme de défense sociale, d'eugénisme plus ou moins radical⁷⁵ » écrit Jean-Jacques Yvorel.

Dans une partie de son étude consacrée à l'exclusion des inéducatibles, il note que si tous ces auteurs de thèses préconisent l'exclusion de ces enfants (« l'édifice de préservation de l'enfance ne peut être entièrement bâti que s'il comprend des mesures de dépistage précoce des pervers contagieux. [...] Tous les suspects dépistés seront examinés par des médecins spécialisés en neuro-psychiatrie infantile et en toutes questions relatives à l'enfance coupable. – La sanction sera l'élimination formelle de tous les individus contagieux, pervers constitutionnels et pervers. – Il ne peut être question ici de faire preuve de sensibilité. » écrit par exemple le docteur André Gamet) aucun n'indique comment il entend procéder à l'élimination de tous ces « individus contagieux, pervers constitutionnels et pervers⁷⁶ ». Il ajoute : « si le programme eugénique préconisé par nos "thésards" et par leurs maîtres avait été mis en place, c'est rapidement plusieurs dizaines de milliers de places d'asile de sûreté qu'il eût fallu construire !⁷⁷ ».

Pour Jean-Jacques Yvorel, « Une thèse pourtant tranche avec la retenue (toute relative) majoritaire et défend la mise en place d'une politique prophylactique directement inspirée par les lois du *Reich* : celle de la juriste Françoise Liévois. Soutenue en mai 1944, mais imprimée en 1946, *La délinquance*

⁷⁵ Jean-Jacques Yvorel, *Ibid.*

⁷⁶ Jean-Jacques Yvorel, *Ibid.*

⁷⁷ Jean-Jacques Yvorel, *Ibid.*

juvénile, cure et prophylaxie ne fait pas partie de notre corpus initial⁷⁸ ». Il la cite cependant assez longuement. Par exemple : « Dans les droits modernes, le problème (de la prophylaxie) fut étudié en lui-même et résolu comme en Allemagne et en Italie, ou seulement abordé indirectement et réglé partiellement par des dispositions politiques, sociales ou économiques comme en Angleterre et aux États-Unis. Enfin, comme en France, il n'a pu être envisagé que tout récemment⁷⁹ ». Elle revient sur l'exemple allemand qui a réalisé 56 244 stérilisations durant l'année 1934, « prix d'excellence en la matière » dit Jean-Jacques Yvorel : « C'est l'Allemagne qui était allée le plus loin en promulguant le 18 octobre 1935 la loi sur la santé du mariage complétée par les lois de Nuremberg essentiellement raciales⁸⁰ » dit-elle. Et elle ajoute : « Il ne s'agit pas quant à nous de faire du racisme, nous n'avons en effet aucune raison de supposer qu'un habitant de Stockholm soit supérieur à un Madrilène ou inversement. Mais à l'intérieur d'une même race [...], il est avéré que des êtres sains ont plus de chance de créer des êtres normaux que les pauvres déchets d'humanité qui s'accouplent au hasard des beuveries et dans l'ombre des taudis⁸¹ ». Elle dénonce ceux qui osent dire que la stérilisation est « une méthode scientifique absurde » et « un crime odieux contre sa propre race et la race humaine toute entière ». Ajoutant, en forme de provocation : « Ce n'est pas un crime de laisser se propager la tuberculose, le cancer, la syphilis, la folie, les surdités et les cécités congénitales ! Ce n'est pas un crime contre l'humanité d'enfanter des monstres qui voleront, violeront, pilleront !⁸² ». Alexis Carrel n'est pas loin.

Il faut dire ici que Françoise Liévois seconda, avec Charles Péan (major de l'Armée du Salut), le juge Jean Chazal qui dirigea la coordination entre les différentes administrations ayant dans leurs attributions les questions concernant l'enfance

⁷⁸ Jean-Jacques Yvorel, *Ibid.*

⁷⁹ Françoise Liévois, *La délinquance juvénile*, Presses Universitaires de France, 1946, pp. 127-128.

⁸⁰ Françoise Liévois, *Ibid.*, p. 128.

⁸¹ Françoise Liévois, *Ibid.*, p. 130.

⁸² Françoise Liévois, *Ibid.*, p. 130.

déficiente ou en danger moral. Cette structure administrative s'étant dotée d'un outil à vocation technique, le fameux *Conseil technique de l'enfance déficiente ou en danger moral* présidé par Georges Heuyer. Il faut dire encore qu'un certain nombre de membres de ce Conseil technique (Heuyer, Préaut, Melle Mezeix...) se retrouvèrent aussi dans une commission de l'enfance déficiente au sein de la Fondation dite « Alexiss Carrel », fondée en 1942, dont le but était d'abord de recenser les enfants anormaux et ensuite de « procéder à une évaluation du capital actif de l'enfance d'âge scolaire » et parvenir à une « valorisation du passif récupérable », dans une optique eugéniste, selon les propos du Dr Préaut.

La conclusion de Jean-Jacques Yvorel à propos des thèses étudiées est la suivante : « S'ils ne basculent généralement pas dans l'eugénisme "dur", nos auteurs n'en proposent pas moins une mise à l'écart des "inéducatables". Ce projet n'est pas neuf. Ses fondements intellectuels sont à chercher, d'une part, du côté de la théorie de la dégénérescence et plus globalement de la pensée héréditaire-eugéniste et d'autre part, dans les préoccupations de la défense sociale nouvelle. Il prend, durant la période 40-45, un sens nouveau. Vouloir créer des asiles de sûreté pour enfants pervers quand les malades mentaux subissent une "*extermination douce*" n'est pas une proposition technique neutre. Dans la France occupée, l'exclusion avait toutes les "chances" de se transformer en extermination, "*l'élimination formelle*" en élimination réelle⁸³ ».

⁸³ Jean-Jacques Yvorel, in *Le Temps de l'histoire*, No 3, oct. 2000.



Albrecht Dürer, *fou sur le bateau naufragé* (La Nef des fous).

INTRODUCTION 2

En 2001, l'historienne, Isabelle von Buelzingsloewen, annonçait sa prochaine recherche, *Destins de fous*, relative à la mort de dizaines de milliers d'êtres humains dans les hôpitaux psychiatriques pendant le régime de Vichy - louable intention - ... où la conclusion était déjà tirée (?) : « *ces malades n'ont pas été victimes d'une politique génocidaire* ». En 2007, l'historienne publia alors son livre, consécutif à la précédente recherche, chez Aubier : *L'hécatombe des fous*. L'ouvrage bénéficia à sa sortie des louanges d'une bonne partie de la presse, de *L'Humanité* à *Rivarol* en passant par *Le Monde* et *Libération*. Pour *Rivarol*, divine surprise : « *Le régime de Vichy est enfin innocenté d'avoir programmé un génocide* ».

Dans *Rivarol* (No 2801 du 9 mars 2007), journal d'extrême-droite, Jean-Paul Angelelli rendait compte en effet du livre. Divine surprise : « Incroyable, mais vrai. Le régime de Vichy est enfin innocenté d'avoir programmé un "génocide". Celui des pensionnaires des asiles d'aliénés. [...] En 1987 puis en 1988, deux ouvrages rédigés par des psychiatres prétendaient que sur les 76 000 aliénés décédés (bilan total), 40 000 relevaient d'un programme "euthanasique", bien sûr inspiré par le nazisme, et organisé par l'État français. Voire par "le docteur maréchaliste Alexis Carrel, initiateur en 1941 d'une fondation pour l'étude des problèmes humains" — extrait d'un article dans *Le Monde* (du 23 février 2007) de Mme Elisabeth Roudinesco, qui s'inscrit d'ailleurs en faux contre la thèse du "génocide", mais après avoir pris soin de préciser que Carrel était "de sinistre mémoire". [...] Bref une fois de plus, jamais une fois de trop, Vichy était accusé de pratiques abominables. Or, après dix ans de recherches, l'historienne Isabelle Von Buelzingsloewen vient de publier aux éditions Aubier un livre, *L'Hécatombe des fous*, qui pulvérise les élucubrations précédentes en rétablissant la vérité historique. [...] Le livre qualifié de "révisionniste" (un bon révisionnisme) est salué par tous les critiques (dont ceux de *L'Express* et du *Monde*) comme

“précis et courageux”. Son auteur, qui ne conteste ni les chiffres ni les drames humains subis par les victimes a écrit : “Le devoir de mémoire n’a de sens que s’il est aussi un devoir de rigueur”. Une leçon. À saluer ». No comment...

Pour démontrer son postulat formulé en 2001, la méthodologie historique de l'historienne consiste à isoler les faits dramatiques du contexte politique et ainsi pouvoir les attribuer aux seules circonstances malheureuses de l'époque. Pour tirer ses conclusions, l'historienne doit enfin s'abstenir d'interpréter les faits - elle en cite pourtant beaucoup -, et s'abstenir aussi de les questionner.

Ce livre, *L'abandon à la mort...*, s'il est un essai se veut aussi un pamphlet, genre un peu tombé en désuétude. La peur du gendarme ? Comment ne pas s'indigner des mauvaises manières de l'historienne aboutissant à un si mauvais usage de l'histoire ? Comment ne pas s'indigner quand Isabelle von Buelzingsloewen annonce qu'elle absout Vichy de ces morts alors que sa recherche n'est pas commencée ? Étude qui durera cependant plusieurs années. Un tel travail ne relève pas d'une recherche objective, mais est une tentative de justification d'une affirmation péremptoire avant toute recherche. Comment ne pas s'indigner quand des « mauvaises manières » consistent non à critiquer, mais à jeter le discrédit sur ceux qui bien avant elle ont révélé et étudié les faits ? Comment ne pas s'indigner quand sa méthodologie historique utilise le mensonge, à propos par exemple de l'utilisation de l'expression « génocide des fous » qu'elle attribue à ceux qui l'ont précédé dans cette histoire alors que c'est faux ? Comment ne pas s'indigner quand sa méthodologie historique passe encore par cette affirmation : il ne faudrait en rien comparer la mort par la faim des fous en France au gazage des fous en Allemagne ? Comment ne pas s'indigner encore quand sa méthodologie passe par l'instrumentalisation terroriste de la Shoah, ceci afin d'accréditer sa thèse de la non-responsabilité de Vichy dans la mort des fous ?

Cet essai-pamphlet, s'il se veut une lecture critique du livre d'Isabelle von Buelzingsloewen et donc nécessairement une réponse à celui-ci (le seul à ce jour sur ce sujet émanant de la

corporation historique) est aussi en quelque sorte l'histoire de l'histoire, telle qu'elle a été racontée après la publication de l'ouvrage de Max Lafont en 1987. Avec *L'abandon à la mort...*, la question centrale en débat, rappelons-le, est celle de la responsabilité quant aux dizaines de milliers de fous morts. C'était celle aussi de *L'hécatombe des fous*. Pour les uns, il y a eu non-assistance à personnes en danger, abandon à la mort de la part du régime de Vichy. Pour les autres, non, Vichy n'y était pour rien.

L'abandon à la mort..., s'il est bien une réponse aux thèses d'Isabelle von Bueltzingsloewen, thèses partagées, entièrement ou partiellement, par Henry Rousso, Olivier Bonnet, Claude Quétel, Elisabeth Roudinesco, Pierre Assouline..., se veut plus fondamentalement une réponse au courant de pensée qu'ils incarnent. École de pensée regroupée autour de ces injonctions d'Henry Rousso : le placard vichyste est déjà bien encombré sans qu'il soit besoin de l'enrichir de nouveaux cadavres (1991), il faut cesser d'intenter des procès à Vichy (1994).

S'indigner ne suffit évidemment pas. Cet essai-pamphlet où il ne s'agit pas de dénoncer, mais d'argumenter, peut-être utile aux lectrices et lecteurs souhaitant avoir une idée des manipulations possibles en matière de fabrication historique. Ce qui n'est pas propre à Mme von Bueltzingsloewen, puisque celles-ci ont déjà été utilisées et sont répertoriées par des historiens. *L'abandon à la mort...* peut être, plus précisément encore, utile aux étudiantes et étudiants, comme illustration concrète, de ce qu'il faut s'abstenir de faire en matière de recherche historique... ou, inversement, de ce qu'il faut faire pour que des lecteurs assimilent une affirmation péremptoire non démontrée, un dogme, un postulat... Un cas d'école en quelque sorte. Bref, des travaux pratiques détaillés dans les chapitres qui suivent.

CHAPITRE 3

DES MAUVAISES MANIÈRES...

Comme procédés visant à paralyser toute pensée critique

« Tout un ensemble de questions ramènent à la manière dont la pensée conforme se constitue en faisant référence aux notions-clé de *démystification* ou de *démythification* et en se réclamant de leurs vertus. Elles peuvent concerner leur utilisation – dans le respect des règles du doute méthodique – ou porter, plus banalement, sur leur exploitation à diverses fins. Dans ce dernier cas, les procédés, bien connus, se nomment amalgames, fausses analogies, anachronismes porteurs de jugements rétrospectifs, déplacements de sens par glissements de la partie au tout, lectures inversées de la téléologie, enfermements dans la binarité, suspicion, non-dits et dénis... Tous mis au service de méthodes de persuasions manipulatrices ou d'objectifs étrangers à la recherche de la vérité. L'insinuation, l'intimidation, la disqualification, la culpabilisation, le passage de la défiguration ou de la déconsidération à la sacralisation selon les besoins, constituent quelques moyens d'influence caractéristiques d'un dispositif éprouvé. Il pourrait constituer une sorte de catalogue des figures de ce venin indolore qui brouille le regard, obstrue les oreilles, crée la confusion dans le jugement, asservit à la norme, incite à l'autocensure et paralyse la pensée critique » (Pierre Laborie)⁸⁴.

⁸⁴ Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Bayard, 2011, pp. 279-280.

Mauvaise manière No 1 : quand la conclusion est tirée avant même le début de la recherche

À un auteur, voulant imposer une affirmation péremptoire, bien que non démontrée, ou un a priori, idéologique, politique, etc., il est vivement déconseillé d'annoncer celle-ci avant toute publication. Cela fait mauvais genre et un mauvais coucheur peut en avoir garder trace, des années après même, et alors retourner cette affirmation à charge contre l'auteur. Toute publication doit avoir l'apparence d'une recherche honnête et non être la justification d'un postulat a posteriori. Un tel auteur peut par contre faire état de « sa science » et dénoncer l'amateurisme de ceux, forcément non-scientifiques, même s'ils sont des scientifiques reconnus dans leur spécialité, à condition bien sûr qu'ils aient un point de vue différent du vôtre. Surtout pas de doutes, même si c'est l'une des caractéristiques reconnues de la qualité de scientifique. Il faut affirmer des certitudes ! Il faut s'assurer de ne pas être pas seul de son point de vue afin que celui-ci puisse s'insérer dans une « pensée conforme » déjà existante.

Ainsi, dans le bulletin de *La ferme du Vinatier*, en mai 2001, Mme von Bueltzingsloewen présentait le cadre dans lequel se situerait sa recherche à venir : « la posture de l'historien qui ne peut en aucun cas se confondre avec celle du juge ou du « militant de la mémoire », n'est certes pas facile à tenir dans un pays où la dénonciation des crimes de Vichy est devenue un enjeu politique majeur comme en témoigne la pétition « pour que souffrance (en réalité le mot exact était "douleur") s'achève qui circule actuellement dans le milieu psychiatrique et bien au-delà ». Dans cette présentation de sa recherche, la conclusion, ou postulat, était déjà tirée : « ces malades n'ont pas été victimes d'une politique génocidaire ». Dans un article publié en 2002⁸⁵, Isabelle von Bueltzingsloewen annonçait de nouveau sa recherche. Elle ne renouvelait pas alors son erreur de 2001, son postulat ici était dissimulé.

⁸⁵ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* No 76, 2002.

C'était là la « pensée conforme » dans laquelle elle doit s'insérer, mais qu'il lui faut à tout prix démontrer, et qui nécessite bien quelques-uns des procédés décrits par Pierre Laborie. Ces derniers étaient à propos d'une vulgate née en 1970 à la faveur de la sortie film de Marcel Ophuls, *Le chagrin et la pitié* : les Résistants étaient aussi peu nombreux que les Collaborateurs dans une France massivement pétainiste. Les Français étaient figés dans un attentisme peureux, indifférents à la persécution des Juifs. Le général de Gaulle et ses compagnons ont inventé le mythe de la France résistante pour masquer « l'ignominie » de ceux-ci qui ne pensaient qu'à « la bouffe ». Vulgate que Pierre Laborie met à mal.

Nous avons déjà signalé les louanges tressées par le journal d'extrême-droite, *Rivarol*, au livre de Mme von Bueltzingsloewen. Pierre Laborie rappelle, pareillement, « les applaudissements appuyés que *Rivarol* ajoutait, en 1971, aux louanges quasi unanimes de l'ensemble de l'éventail politique au film de Marcel Ophuls. À l'évidence, l'approbation de cette voix de la droite extrême ne tenait que secondairement à l'aveuglement passager d'un critique du journal fasciné par les talents du cinéaste... Sans être divine, la surprise du *Chagrin*, et surtout de sa célébration, plongeait dans le ravissement les précoces contempteurs du résistancialisme⁸⁶ ». Les nostalgiques de Vichy, les rescapés de la Collaboration et les écrivains de la jeune droite (Marcel Aymé, Roger Nimier, Antoine Blondin...) avaient tout intérêt à prêter au peuple français de complaisantes lâchetés, à se présenter en victimes du « résistancialisme », en martyrs de l'épuration et en témoins de vérités pas bonnes à dire face à la « religion » d'État connue sous le nom de Résistance.

« La dénonciation des crimes de Vichy est devenue un enjeu politique majeur » disait donc Mme von Bueltzingsloewen. « Porté de-ci de-là par des militants tardifs de la mémoire. Ces derniers semblent s'être reconvertis d'une militance d'action

⁸⁶ Pierre Laborie, *Ibid*, p. 129.

prophétique à une militance d'inquisition rétroactive⁸⁷ » avaient déjà écrit Éric Conan et Henri Rousso. Il est vrai que les représentations de l'histoire de France sous Vichy sont un enjeu majeur, et *Le chagrin et le venin* de Pierre Laborie est un travail remarquable à propos des manipulations concernant ces représentations.

L'historienne affirmait encore : « le travail historique – faut-il le rappeler ? – est fondé sur une exigence de rigueur, de distance et de nuance ». En réponse à ses dires (septembre 2001), des signataires de la pétition, estimant que leurs propos et intentions avaient été par elle déformés, lui écrivaient : « Rigueur, distance ? Certes. Qui pourrait ne pas y souscrire ? Nuance ? Que faut-il entendre par ce mot dans le travail historique ? Quand Mme von Bueltzingsloewen écrit : “même si ces malades n'ont pas été victimes d'une politique génocidaire...”, il s'agit moins d'une nuance que de l'énonciation d'un postulat, avant toute recherche. Il y a alors risque de transformer la recherche en justification de thèse. À la nuance nous préférons la notion de doute, seule à correspondre à une démarche scientifique, et la discussion⁸⁸ ». Dans son ouvrage, elle proclame donc sa rigueur, mais aussi sa science, face à l'amateurisme de ceux qui à propos de l'extermination douce se sont exprimés. C'est son point de vue, encore que les qualités scientifiques pas plus que celles morales ne s'autoproclament. Pour être reconnues, elles doivent l'être par d'autres. Ce qui est ici effectivement le cas la concernant si l'on se réfère aux comptes-rendus publiés dans une partie de la presse : de *L'Humanité* à *Rivarol* en passant par *Le Monde*, *Le Figaro* et quelques autres (*L'Express*, *Télérama*...).

Des « incompetents » ces signataires, selon les critères de Mme Elisabeth Roudinesco ? Tiens, parlons d'elle justement. Il se trouve qu'un certain nombre des signataires sont aujourd'hui décédés, dont Lucien Bonnafé le 16 mars 2003. Dans l'hommage alors rendu par *L'Humanité* au psychiatre,

⁸⁷ Éric Conan et Henri Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 280.

⁸⁸ On trouvera le texte complet de ce courrier dans la partie « Documents » avec la liste des signataires.

l'historienne en question avait fait un papier retraçant la carrière de Bonnafé (on peut le retrouver sur le site de *L'Humanité*). Dans cet article, pas un mot de ce qui avait été l'une des grandes affaires de Lucien Bonnafé, tout au long de sa vie : l'extermination douce des fous. Mensonge par omission ? Je m'étonne auprès du journal. Réponse : Elisabeth Roudinesco n'est pas d'accord avec Lucien Bonnafé à ce propos, donc on fait silence sur ce pan de sa vie. Ainsi vont la vérité et la rigueur historique de cette dame, et son respect dû à la mémoire d'un mort.

Dans les dernières pages de son épilogue, Isabelle von Buelzingsloewen donc se plaint de ce que « la domination qu'exerce la thèse de l'extermination douce dans le champ mémoriel oblige aussi l'historien à s'interroger sur le sens de son intervention ; en particulier sur sa capacité, en tant que scientifique (souligné par moi), à se faire entendre dans l'espace public, à partir du moment où ses travaux ne vont pas dans le sens attendu et où il se refuse à cautionner une contre-vérité scientifique (souligné par moi) sous prétexte qu'elle sert "la bonne cause"⁸⁹ ».

À Antoine Spire, « faussement naïf », qui pose cette question : « Max Lafont n'est pas un historien professionnel, mais ceux-ci n'ont-ils pas tout à gagner du regard historique qu'un médecin porte sur le passé de sa profession ? » elle répond : « l'historien a énormément à apprendre des acteurs comme il a énormément à apprendre des témoins⁹⁰ ». On ne sait si par « acteurs » elle entend ceux, non-historiens, qui ont traité de l'extermination douce ? Quant aux témoins, pour eux, c'est trop tard : ils sont tous morts alors que les historiens étaient, eux, aux abonnés absents. De toute façon, cela n'a guère d'importance : « L'enjeu n'est pas celui de la légitimité. Il est celui de la rigueur. Le devoir de mémoire n'a de sens que s'il est aussi un devoir de rigueur⁹¹ ». Telle est son affirmation finale.

⁸⁹ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, pp. 419-420.

⁹⁰ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 421.

⁹¹ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 421.

« L'association entre un journaliste et un historien pour écrire ce livre... - il s'agissait de *Vichy, un passé qui ne passe pas* – réside plutôt dans la nécessité de répondre à un devoir civique : le besoin de certitudes, de preuves, de vérité⁹² » écrivaient également en conclusion de leur livre Henry Rousso et Éric Conan. Pour les uns et les autres, la manière méthodologique de mener une étude est donc pour un historien, c'est son devoir civique même, d'apporter des certitudes, des preuves, la vérité, ceci allié à une exigence de rigueur, de distance et de nuance. Pas de place pour le doute chez ces historiens ? On a déjà entrevu ce qu'il en était de la scientificité chez Mme von Buelzingsloewen avec l'annonce des conclusions de sa recherche avant même son commencement. On le verra encore mieux dans la suite de la radiographie entreprise. Elle aurait eu avantage, pour sa crédibilité, de retenir cette leçon de Marc Bloch : « **Les causes en histoire, pas plus qu'ailleurs, ne se postulent. Elles se cherchent**⁹³ ». Formule qu'on lui croirait spécialement dédiée. Mais peut-être, finalement, a-t-elle raison et Marc Bloch tort ? Il ne pouvait prévoir l'intuition sans doute géniale de l'historienne.

Pourquoi alors tant de mauvaises manières, tant de mauvais usages de l'histoire ? Ce sont, on le verra, sa marque de fabrique particulière, des « moyens d'influence caractéristiques d'un dispositif éprouvé » dit Pierre Laborie, ce qui autorise à penser que ces « moyens d'influence » ne sont pas si particuliers que ça. Ils ont vocation ici à rendre plus crédible une conclusion préfabriquée. Il est inquiétant qu'aucun des critiques de son livre ne s'en soit rendu compte. Il est vrai que la conclusion postulée était cachée. Cependant, l'absence d'esprit critique de ces critiques est encore plus inquiétante. Si cela devenait une habitude, un boulevard serait alors ouvert à la fabrication d'une Histoire stalinisée.

⁹² Éric Conan et Henri Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 284.

⁹³ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, 1949, rééd. 1993, p. 189.

Mauvaise manière No 2 : de la disqualification des recherches précédentes

Un auteur voulant imposer un postulat douteux ne doit pas hésiter à disqualifier, discréditer coûte que coûte des recherches antérieures ou des avis précédents contredisants son a priori. Pas d'état d'âme, c'est une nécessité absolue et il ne faut pas hésiter à mentir, déformer, nier...

Pour l'historienne, il faut disqualifier, discréditer les recherches réalisées depuis plus de vingt ans sur « son » sujet. Il s'agit fondamentalement de nier les responsabilités du régime de Vichy s'agissant des dizaines de milliers de morts. Cela passe par manipulations, mensonges caractérisés et mensonges par omission.

Vouloir taire les responsabilités de Vichy dans ces morts-là n'est pas une nouveauté. Déjà, en 1981, l'homme du scandale avait dû subir les foudres de certains maîtres de l'Université. Max Lafont raconte : « à la fin de l'enquête, en 1981 – juste avant la soutenance – le président de l'Université a voulu refuser de signer les conclusions. Il se souvenait sans doute qu'il était directeur de l'U.E.R. Alexis-Carrel et mes propos devaient donc apparaître comme subversifs. [...] La soutenance eut lieu et le jury m'accorda la mention très honorable et ses félicitations⁹⁴ ». On peut rappeler que la faculté de Médecine de Lyon « Alexis-Carrel » fut débaptisée le 25 janvier 1996. Elle devait son nom à l'Association des Amis du docteur Carrel qui avait obtenu, en 1969, que le nom du prix Nobel de 1912 soit gravé au fronton de cette Faculté. Patrick Lemoine, lui, eut à subir les foudres de son institution : l'hôpital du Vinatier d'où il fut démis de ses fonctions (voir dans la partie « Documents »).

Pour la petite histoire, on peut ici raconter une anecdote. C'était en 1995, je crois. Nous avions une réunion du Comité de Rédaction des éditions Syllepse et Lucien Bonnafé, qui y participait ce jour-là, nous raconte : « le président de la faculté de Médecine a écrit dans *Le Monde* un papier pour défendre le nom de celle-ci : Alexis-Carrel. J'ai envoyé un texte au *Monde*,

⁹⁴ Max Lafont, *L'extermination douce*, deuxième édition, Le bord de l'eau, 2000, p. 203.

pour répondre à ce personnage et le journal l'a refusé ». La réunion se termine et avec Lucien, nous allons déjeuner dans un bistrot. Nous reparlons de l'affaire et je suggère l'édition d'un petit ouvrage à propos d'Alexis Carrel. Ce sera chose faite avec *L'homme, cet inconnu ? Alexis Carrel, Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz*⁹⁵, ouvrage de Lucien Bonnafé donc et Patrick Tort. Consultant un peu plus tard un répertoire des rues de Paris, je m'aperçois par hasard de l'existence d'une rue Alexis Carrel. Avec Lucien Bonnafé et Patrick Tort encore, et d'autres personnalités comme premiers signataires, nous lançons une pétition sur Paris. Je fais une recherche sur le Minitel et m'aperçois de l'existence d'un nombre important de rues Alexis-Carrel en France. Nous décidons d'adresser l'ouvrage cité plus haut aux maires des villes ainsi repérées. La campagne de débaptisation est lancée et c'est un succès spectaculaire auquel nous ne sommes pas bien sûr les seuls à avoir participé (il semble qu'il reste encore en France quelques villes ayant une rue Alexis-Carrel : Meaux en Seine et Marne, dont le maire est Jean-François Copé, par exemple...). Où un battement d'ailes de papillon, ici le refus de publier un courrier, peut déclencher aux antipodes une tempête, ici un ravage dans les rues Alexis-Carrel de France. Merci *Le Monde*.

Isabelle von Bueltzingsloewen n'aime pas Max Lafont. Pareillement au président de la faculté de Médecine de Lyon, elle sévit à son encontre : « Dans son contenu, le livre de Max Lafont, souvent présenté comme un scoop, ne contient pourtant aucune révélation. Tout ce qui est dit sur la famine des années de guerre a déjà été dit et répété, dans les décennies précédentes, par les Bonnafé, Daumézou et autres témoins engagés⁹⁶ ». Pas un scoop, aucune révélation ? Pourtant l'ouvrage de Max Lafont, pour beaucoup, dont moi, qui sort du silence pour le grand public l'abandon à la mort des fous par Vichy, est un révélateur. Elle souligne elle-même l'écho qu'eut l'ouvrage, citant les livres, romans, études y faisant référence. « le très médiatique Boris Cyrulnik » dit-elle, avec *Un*

⁹⁵ Lucien Bonnafé et Patrick Tort, *L'homme, cet inconnu ? Alexis Carrel, Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz*, Syllepse, 1992.

⁹⁶ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 410.

merveilleux malheur en 1999 ; le roman d'Irène Frain – *Secret de famille* -, en 1989 ; le récit autobiographique – *Les abeilles et la guêpe* – de François Maspéro, en 2002.

Elle n'aime pas plus Lucien Bonnafé. Autre manipulation et mensonge, à son propos : « Pour les psychiatres – communistes et non-communistes – engagés dans ce que l'on appellera par la suite le mouvement "désaliéniste", la référence aux morts de faim sous Vichy participe d'une stratégie militante... [...] L'enjeu n'est pas de faire la vérité sur ce qui s'est passé, mais d'exploiter l'horreur de l'événement et la mauvaise conscience qu'il suscite pour faire bouger les choses et obtenir des réformes réclamées depuis les années 1930⁹⁷ », ou encore : « Lucien Bonnafé et les psychiatres groupés dans le Collectif communiste de travail et de publication en psychiatrie évoquent souvent les 40 000 morts de faim pour justifier leurs revendications⁹⁸ ». Affirmations gratuites qu'elle s'abstient de prouver.

La mauvaise foi, ou pire le mensonge, se révèle ici. Il n'y avait pas, chez Lucien Bonnafé, séparation entre d'une part sa volonté, avec bien d'autres, de faire évoluer l'institution psychiatrique vers ce qui deviendra notamment le « secteur » et de l'autre le drame vécu (comme grand témoin) de l'extermination douce sur laquelle il a été l'un des premiers à tenter de briser le silence. On peut ici citer un tout petit extrait de l'intervention qu'il a faite au Congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes tenu à Genève et Lausanne du 22 au 27 juillet 1946 et intitulé "*Sur l'unité de la théorie et de la pratique en psychiatrie ?*": « Il ne serait pas juste, enfin, de ne pas souligner un des aspects les plus saisissants de l'apport français à la rénovation psychiatrique contemporaine. Si le malade mental nous paraît si plein de possibilités, si nous le considérons avec un désir si passionné de lutter contre sa condition d'étranger, c'est assurément que, parmi les expériences qui nous ont le plus rapprochés de lui et nous ont le plus incités à pénétrer dans son monde, l'une atteignait le

⁹⁷ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 405.

⁹⁸ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 407.

comble de l'intensité : le drame vécu sous l'occupation, où la vie même de nos malades était perdue. Rien ne pouvait mieux nous révéler leur humanité, rien, à nos yeux, ne pouvait les faire moins aliénés ». On pourrait multiplier les textes à ce propos. Le « secteur » est né de l'expérience dramatique tirée pendant la guerre.

Marie-Claude George et Yvette Tourne, dans leur « *Que sais-je* » sur le secteur psychiatrique soulignent : pendant la guerre, « L'hôpital de Saint-Alban, en Lozère, est le premier établissement psychiatrique qui, par son engagement dans la Résistance, devient effectivement un asile en accueillant juifs et résistants traqués par la Gestapo, et du même coup perd sa fonction de ségrégation et d'isolement⁹⁹ ». Lucien Bonnafé était alors Directeur de cet établissement. Elles ajoutent : « il devenait par opposition au monde extérieur perturbé, le lieu de haute sociabilité. Du point de vue de la thérapeutique psychiatrique, il devenait alors un instrument plus efficace de réadaptation sociale, il se désaliénait¹⁰⁰ ». Le resserrement des liens de solidarité entre médecins, infirmiers et administratifs devient plus généralement bénéfique pour la santé mentale de tous. Dans ces conditions socio-historiques exceptionnelles, au sein d'un groupe appelé ironiquement « la société du Gévaudan » animée par F. Tosquelles, républicain catalan, tous les concepts de la psychiatrie et les types d'action possibles sont passés au crible ». « Dans cet effervescent creuset intellectuel auquel participe Daumézon qui travaille dans le même sens à Fleury-les-Aubrais, s'élabore une pratique de type sectoriel dénommée géo-psychiatrie¹⁰¹ ... » écrivent-elles.

Mme von Buelzingsloewen en veut encore à Samuel Odier « qui compte d'ailleurs parmi les signataires de la pétition *Pour que douleur s'achève*¹⁰² ». Ses travaux « sont infiniment mieux accueillis par tous ceux qui cherchent une caution scientifique à la thèse de l'abandon à la mort ». Bottant en touche, vers une

⁹⁹ Marie-Claude Georges et Yvette Tourne, *Le secteur psychiatrique*, P.U.F. (Que sais-je ?), 1994, P. 25.

¹⁰⁰ Marie-Claude Georges et Yvette Tourne, *Ibid*, p. 26.

¹⁰¹ Marie-Claude Georges et Yvette Tourne, *Ibid*, p. 26.

¹⁰² Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 420.

note, elle écrit à son propos : « De fait, les positions de S. Odier sont aisément récupérables. En 2005 encore, il conclut son article paru dans le collectif “*Morts d’inanition*”. *Famine et exclusions en France sous l’Occupation* par cette phrase pour le moins ambiguë (p.93) : “Si l’État français n’a pas particulièrement cherché à exterminer les malades mentaux internés, il paraît en revanche relativement évident qu’il ne les a pas suffisamment assistés et ce, en toute connaissance de cause¹⁰³” ».

Elle n’aime pas plus Armand Ajzenberg. Elle ajoute, dans la même note : « Samuel Odier, qui prépare alors une thèse sur la fin de l’asile d’aliénés dans le Rhône et l’Isère de 1930 à 1955, est d’ailleurs le seul historien à trouver grâce aux yeux d’Armand Ajzenberg dans sa présentation du *Train des fous*¹⁰⁴ ». Dans la même veine, elle en rajoute, à propos de l’historien : « Il est également adoubé... par Max Lafont¹⁰⁵... ». Qui n’est pas de l’avis de l’historienne, même s’il s’agit, selon sa terminologie, d’un historien et donc d’un scientifique, commet un crime de lèse-majesté.

La véritable question n’est pas que Mme von Buelzingsloewen aime ou n’aime pas un tel ou un tel, elle est que pour l’historienne discréditer, disqualifier est une nécessité absolue pour que sa thèse apparaisse comme étant la seule à pouvoir s’imposer. La véritable question n’est pas, encore, d’être ou de ne pas être « adoubé » par Mme von Buelzingsloewen pour dire, scientifiquement, ce qu’il en est de l’hécatombe des fous. Par ces mauvaises manières, il s’agit pour elle, uniquement, d’établir SA vérité sur l’extermination douce des fous internés dans les hôpitaux psychiatriques de 1940 à 1945. Vérité qu’elle voudrait présenter comme un « tsunami », venu d’on ne sait où, dans des circonstances inévitables à l’époque.

¹⁰³ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 489.

¹⁰⁴ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 489.

¹⁰⁵ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 490.

Mauvaise manière No 3 : des mensonges, des déplacements de sens, des amalgames... et de la mise en parallèle de textes

Pour rendre crédible une affirmation non démontrée, un auteur ne doit pas hésiter à utiliser les armes redoutables que sont amalgames, déplacements de sens de ce qui a été dit précédemment par un d'autre. Ainsi, il ne faut pas plus hésiter à employer l'imposture la plus payante : faire dire à ce concurrent ce qu'il n'a pas dit et ensuite le dénoncer pour ce qu'on a dit qu'il a dit. Ceci étant associé bien sûr au mensonge (plus il est gros, plus il a de chances d'être cru).

C'est ainsi que Mme von Buelzingsloewen s'attarde longuement, c'est sa grande trouvaille, sur la « récupération » de la thèse de l'extermination douce par les adeptes de l'Église de scientologie : « les scientologues n'ont pas hésité à s'engouffrer dans la brèche ouverte par Max Lafont¹⁰⁶ » dit-elle. Comme *Rivarol* dans celle ouverte par Isabelle von Buelzingsloewen pourrait-on rétorquer. Sauf qu'ici il n'y a pas eu récupération des thèses du psychiatre. Il y a eu des dizaines de milliers de malades mentaux morts, « ce qui est indéniable », mais ce que l'Église de scientologie dit, c'est ceci : « Encore une fois ceux qui étaient payés par la société pour aider les malades en sont arrivés à les trahir jusqu'à la mort¹⁰⁷ ». Cette secte met en cause l'ensemble des psychiatres et l'institution, ce que ni Max Lafont ni Bonnafé ni Patrick Lemoine ni moi-même n'avons jamais dit. Seuls les psychiatres... ? l'Église de scientologie exonère ainsi Vichy de ces morts-là, comme Jean-Paul Angelelli de *Rivarol*... et comme l'historienne. Mauvaise pioche Madame, et belle manipulation.

Selon elle, nous serions tous des partisans d'un devoir de mémoire mal compris (elle ne dit pas ce qu'est un devoir de mémoire bien compris), et peu importe si nous ne nous en somme jamais réclamé, étant avant tout partisans d'un droit à la justice pour les 76 000 morts. Nous verrons en détail ce qu'il en était pour elle de l'expression génocide des fous qu'elle utilise

¹⁰⁶ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 415.

¹⁰⁷ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, pp. 415-416.

abondamment – elle n’est pas la première – pour nous l’attribuer : ils ne l’ont pas dit, mais à peu près... Elle nous reproche un soi-disant amalgame à propos du gavage des fous dans l’Allemagne nazie et l’extermination douce des fous en France, même si pour nous il s’agit expressément d’abandon à la mort ou, en d’autres termes, de non-assistance à personnes en danger. Notre banalisation de l’extermination des fous allemands par les gaz ferait ainsi selon elle le jeu des négationnistes.

Exemple ici de manipulation de texte et de mensonge : « Dans un chapitre de son livre consacré à l’extermination des malades mentaux par le régime nazi, Max Lafont rejette apparemment toute assimilation entre le sort des aliénés allemands et français¹⁰⁸ » écrit Mme von Bueltzingsloewen. Et d’ajouter : « Tout en admettant que la famine n’a pas été programmée par le régime de Vichy, Max Lafont ne se résout donc pas à invalider l’équivalence établie entre le cas français et le cas allemand (...) Le titre même de son ouvrage de 1987, *L’extermination douce*, qu’il a choisi de conserver pour la seconde édition, constitue une invite à mettre en parallèle le sort des malades mentaux français et allemands¹⁰⁹ ». Il ne l’a pas dit, mais son titre est une invite. Ce qui ne fait pas preuve, mais est une interprétation inexacte et tendancieuse, un amalgame semble-t-il fabriqué intentionnellement. Vous ne l’avez pas dit, mais moi je dis que vous l’avez dit, ceci grâce à un « à-peu-près » dont j’ai transformé le sens ! Max Lafont ne l’a pas dit, mais son titre est une « invite... ». Manipulations !

Si elle a besoin d’inventer une stratégie de « l’amalgame » nous concernant (Lucien Bonnafé, Max Lafont, Patrick Lemoine, moi-même et tous les signataires de la pétition), c’est pour pouvoir affirmer que cela « constitue surtout un scandale éthique et mémoriel qu’il est de la responsabilité de l’historien de dénoncer vigoureusement : celui de la banalisation et de la relativisation de l’extermination des malades mentaux par le

¹⁰⁸ Isabelle von Bueltzingsloewen, *ibid.*, p. 396.

¹⁰⁹ Isabelle von Bueltzingsloewen, *ibid.*, p. 397.

régime nazi¹¹⁰ ». Ainsi Mme von Bueltzingsloewen, Don Quichotte en jupon, part à l'assaut de moulins à vent, de mirages qu'elle a elle-même fabriqué. Parce qu'enfin, elle a besoin de son « invite » pour pouvoir accuser Max Lafont de banaliser et relativiser l'extermination des fous sous le régime nazi. Ce qui est une petite canaillerie. Ainsi va LA « méthodologie historique » dont elle se réclame.

Vous ne l'avez pas dit, mais moi je dis que vous l'avez dit ! Le procédé est connu et l'historien Pierre Laborie le rappelle : « ... la France entière a résisté. Mensonge évidemment grossier, désigné comme tel par ceux qui le dénoncent, mais "vérité" que personne ne revendique sérieusement par ailleurs. Imposture dont on ne trouve pas de trace sinon, justement, chez ceux qui affirment son existence en justifiant la nécessité d'y mettre fin¹¹¹ ».

La méthodologie historique dont Isabelle von Bueltzingsloewen se réclame, et qu'elle applique de manière caricaturale, qui en posant d'entrée de jeu les conclusions d'une recherche non encore effectuée conduit nécessairement, si au cours de cette étude les faits ne se plient pas au postulat de départ, à de petites et grandes tricheries... et mensonges.

À cette méthodologie historique quand même particulière pratiquée par Mme von Bueltzingsloewen je préfère celle d'un Marc Bloch ou d'un Antoine Prost. Ce dernier, dans sa réflexion sur une méthodologie historique, préférerait mettre en avant "distanciation", "impartialité" plutôt qu'une objectivité où l'historien met dans sa recherche une part de lui-même, volontairement ou inconsciemment. Dans les conditions d'une recherche impartiale, cela devrait conduire l'historien à faire preuve d'honnêteté intellectuelle, à mettre entre parenthèses ses propres opinions et à ne pas taire les arguments contradictoires. L'historien ne doit pas se transformer en juge, mais doit essayer de comprendre¹¹².

¹¹⁰ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 399.

¹¹¹ Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin*, Bayard, 2011, pp. 232-233.

¹¹² Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, éd. Du Seuil, 1996.

À propos de tricheries et mensonges, la gamme est vaste : mensonges éhontés, petits mensonges où le sens de ce qui a été dit est déformé, mensonges par omission... Cette dernière catégorie de mensonges est peut-être la plus perverse. On a déjà montré, à ce sujet, l'expertise en la matière d'Élisabeth Roudinesco à la mort de Lucien Bonnafé où celle-ci, rendant compte de la carrière de ce dernier, n'eut pas un mot sur ce qui fut l'un des grands événements de sa vie : l'extermination douce. On peut s'étonner ici de ce que *L'Humanité* se soit prêtée à ce jeu : l'occultation d'une partie de la biographie d'une personnalité communiste, pratique relevant d'un autre âge. Et cela d'autant plus que *L'Humanité* avait été le seul quotidien ayant à sa sortie publié la pétition "Pour que douleur s'achève". D'autant plus que des membres importants du Parti communiste étaient signataires de celle-ci. Par exemple : Nicole Borvo, Yves Dimicoli, Élisabeth Gauthier, Maxime Gremetz, Danielle Sanchez, Lucien Sève, Fabienne Pourre, Louis Weber...

Ainsi, par glissements successifs, on laisse entendre qu'un tel ou un tel a d'abord parlé d'extermination programmé par Vichy, puis, de plus en plus fort, d'avoir inventé un génocide pour en fin de compte le dénoncer comme menteur. Alors que les véritables menteurs sont les accusateurs, car personne n'a jamais dit rien d'autre que ceci, répétons-le encore une fois : Vichy, par non-assistance à personnes en danger a laissé mourir des dizaines de milliers de patients dans les hôpitaux psychiatriques.

Pareillement, par glissements successifs, on laisse entendre que finalement la surmortalité des fous si elle est due au strict rationnement a surtout frappé certaines catégories de malades mentaux, les vieux en particulier. Dans l'article déjà cité de *Nervure*, Olivier Bonnet et Claude Quéstel, dans une partie intitulée "Discussion", s'interrogeaient : « Mais comment expliquer, donc, cette surmortalité à l'intérieur de l'asile ? Dès 1944, une réponse simple nous est donnée : « on a noté également un excès de mortalité chez les vieillards, en particulier dans les hospices. De même dans les asiles psychiatriques et les prisons, c'est-à-dire partout où les

modalités du rationnement ont été le plus rigoureusement observées¹¹³ ».

Ainsi, cette affirmation – les hôpitaux psychiatriques étaient peuplés pour l’essentiel de vieillards qui y venaient pour mourir... (et en plus peut-être fous ?) – est argument pour les deux historiens de relativiser ou minimiser la surmortalité des malades mentaux. Argument que Denis Peschansky reprendra dans une émission TV – *La marche du siècle* consacrée à cette question : « Mais il n’y avait que des vieillards dans les hôpitaux psychiatriques ! » s’écria-t-il.

Les chiffres démentent ces affirmations quant à l’âge des malades mentaux morts dans les hôpitaux psychiatriques sous le régime de Vichy. À Montdevergues-les-Roses, près d’Avignon, la moyenne d’âge des décès était de 55 ans en 1939 (avant la guerre et les restrictions) et de 50 ans de 1940 à 1943 (pas de chiffres pour 1944). Au Vinatier, près de Lyon, la moyenne d’âge des décès était de 59 ans en 1939 (315 morts), de 53 ans en 1941 (814 morts), de 52 ans en 1942, etc., etc. Dans cet hôpital, pour l’année 1941, si la moitié des malades avaient eu 70 ans, corroborant ainsi les dires de Bonnet et Quétel, la moyenne d’âge des morts de l’autre moitié des malades de cette année-là aurait été de 36 ans.

À l’hôpital psychiatrique de Clermont-de-l’Oise, on peut dresser le tableau suivant :

Années	populations	Décès	
1939	5 405	316	dont 29,1 % de plus de 70 ans
1940	5 153	630	dont 24,9 % -
1941	4 015	1067	dont 7,0 % -
1942	3 201	636	dont 11,1 % -
1943	3 733	562	dont 18,4 % -
1944	3 313	641	dont 11,8 % -

La messe semble dite, qui infirme l’affirmation reprise par Bonnet et Quétel selon laquelle « une grande part de la population internée dans les hôpitaux psychiatriques était composée “d’une catégorie de gens qui ne devraient pas s’y trouver placés et qui sont des infirmes et des vieillards arrivés à

¹¹³ Olivier Bonnet et Claude Quétel, *Nervure*, mars 1991, p. 30.

l'extinction de leur force. Ils ne viennent à l'Asile que pour y mourir¹⁴ ». Cela était peut-être vrai avant-guerre, mais ne l'était plus pendant celle-ci.

Mais il faut encore revenir sur la méthodologie historique pratiquée par les deux historiens dans leur article de *Nervure* en 1991. Numéro de la revue consacré au compte-rendu du 8^e Colloque de la Société Internationale d'Histoire de la Psychiatrie et de la Psychanalyse organisé à Dijon le 17 novembre 1990. Cela commence ainsi : « En 1987, éclate une bombe médiatique¹⁴... ». Cette bombe médiatique, c'est bien sûr l'ouvrage de Max Lafont, *L'extermination douce*. « Il s'agit en fait de l'édition tardive d'une thèse de médecine soutenue en 1981 à Lyon¹⁵... ». Et ils ajoutent, avant de faire l'historiographie de la question : « En fait, ce coup de tonnerre n'en est pas un, sauf pour les médias, car cette question avait déjà fait l'objet de plusieurs études ou articles¹⁶ ». Et de les citer, à peine une dizaine sur 28 ans, de 1952 à 1980. Tous ces articles traitent de ce fait scandaleux : les dizaines de milliers de fous morts dans les hôpitaux psychiatriques pendant la guerre. Malgré ces quelques articles disséminés sur près de 30 ans, le sujet reste quasiment secret : un tabou. C'est l'ouvrage de Max Lafont en 1987 qui brisera le silence, la censure dit Lucien Bonnafé. Dans aucun des articles signalés par Bonnet et Quéstel le mot « extermination », comme résultant d'une volonté particulière de mise à mort, ne semble avoir été utilisé. Il apparaît précisément avec la publication de *L'extermination douce*, où « douce » est entendue comme abandon à la mort, comme non-assistance à personnes en danger. Les deux historiens ajoutent cependant dans leur étude, et elle est de 1990 : « On remarquera que, dans un sens comme dans l'autre, soit sur la thèse de l'extermination, soit sur sa réfutation, nous sommes devant des prises de positions passionnelles (même si on enlève à ce mot ce qu'il a de péjoratif). Il n'existe pas aujourd'hui encore d'études historiques quantitatives

¹⁴⁴ Olivier Bonnet et Claude Quéstel, *Ibid*, p. 22.

¹⁴⁵ Olivier Bonnet et Claude Quéstel, *Ibid*, p. 22.

¹⁴⁶ Olivier Bonnet et Claude Quéstel, *Ibid*, p. 22.

suffisamment sereines qui reprennent les sources d'une façon méthodologique¹¹⁷ ».

Dans ce même colloque de 1990 et dans les comptes-rendus de celui-ci publiés dans *Nervure* en 1991, un Interne au CHS de la Chartreuse (Dijon) – Y.-Michel Dusanter – avait analysé opportunément les significations que pouvait prendre le mot « extermination » : soit des mises à mort volontaires, organisées, systématiques, soit des mises à mort non-volontaires, dites douces. Il s'expliquait : « Désigner la non-assistance sociale, institutionnelle et économique, comme une forme d'extermination, n'enlève et n'innocente pas les exterminations volontaires, MAIS permet de mettre en lumière l'horreur de la situation de non-assistance sociale et économique à personnes en danger ; elle permet d'éviter que derrière les grands massacres volontaires et spectaculaires ne soient innocentées les situations sociales de non-assistance qui conduisent à la mort¹¹⁸ ». Et Y.-Michel Dusanter d'ajouter : « au-delà de la définition du mot extermination, la réalité est bien là : une population dépendante d'institutions gérées par des hommes, a été victime d'un accroissement de souffrance, de famine et de surmortalité importante. C'est cette réalité-là contre laquelle il faut s'insurger, au même titre qu'il faille s'insurger contre le meurtre volontaire¹¹⁹ ».

Bonnet et Quétel ne s'embarrassent pas de telles subtilités à propos du sens des mots : extermination n'en a pour eux qu'un : celui qui leur convient et qui consiste à se taire sur celui que lui donne Max Lafont en lui adjoignant « douce ». À partir de ce parti pris, ils ne peuvent que faire leur les appréciations négatives d'Henry Rousso dans la revue *Vingtième siècle* (No 21, 1989) à propos des livres de Max Lafont et Pierre Durand : « les deux ouvrages sont d'ailleurs littéralement “exécutés” au nom de la méthodologie historique¹²⁰... ». Qu'en termes sereins, mesurés et distancés les choses sont dites !

¹¹⁷ Olivier Bonnet et Claude Quétel, *Ibid*, p. 24.

¹¹⁸ Y. Michel Dusanter, *Ibid*, p. 52.

¹¹⁹ Y. Michel Dusanter, *Ibid*, p. 52.

¹²⁰ Olivier Bonnet et Claude Quétel, *Ibid*, p. 24.

À partir de ce parti pris : il n'y a pas eu extermination douce, ou non-assistance à personnes en danger, et donc aucune responsabilité dans les dizaines de milliers de morts, les seules questions qui se posent à eux sont : « Bref, y a-t-il eu, et de combien, surmortalité des malades mentaux pendant l'Occupation ? Si oui, cette surmortalité n'est-elle que le triste résultat des circonstances ou a-t-elle procédé d'une volonté, même sournoise, d'extermination ?¹²¹ ». Y a-t-il eu surmortalité ? Qui en doutait, même si pour certains il ne s'agissait que de vieillards arrivés au "bout du rouleau". De combien ? Les chiffres, s'ils révèlent une horreur, n'ont qu'un intérêt relatif s'il s'agit de faire une comptabilité à l'unité près : 40 000, 45 000 ? « De tous nos chiffres, seul celui de 76 000 morts de faim sera retenu¹²² » disent-ils. Triste résultat des circonstances ou volonté, même sournoise, d'extermination ? Leur réponse, puisque la question de la non-assistance à personnes en danger n'est même pas posée, est forcément celle-ci : « au terme de cette étude, nous n'affirmons pas, mais nous estimons qu'il n'y a pas eu "extermination douce"¹²³ ».

Il est évident que toute la démarche intellectuelle – méthodologie historique respectée ou non ? – d'Olivier Bonnet et Claude Quétel est tendue vers leur conclusion : pas d'extermination douce. Elle découle de ce parti pris de départ : extermination, même douce, ne peut avoir qu'un sens, celui qu'ils lui ont donné et non celui de l'inventeur de l'expression : Max Lafont. Si les faits ne collaient pas tout à fait au parti pris de départ, il fallait pour le prouver qu'une grande part des dizaines de milliers de morts soit des vieillards arrivés à l'extinction de leur force. Il fallait qu'une circulaire (No 39) du 3 mars 1942 (qui est l'une de leurs découvertes), qualifiée par Mme von Bueltzingsloewen de fin de non-recevoir aux demandes de suppléments alimentaires formulées par les aliénistes, soit considérée par eux comme positive. Ils ont aussi redécouvert, Max Lafont l'avait fait en effet avant eux, une fameuse circulaire du 4 décembre 1942 accordant selon eux

¹²¹ Olivier Bonnet et Claude Quétel, *Ibid*, p. 24.

¹²² Olivier Bonnet et Claude Quétel, *Ibid*, p. 32.

¹²³ Olivier Bonnet et Claude Quétel, *Ibid*, p. 32.

« des suppléments substantiels d'alimentation pour les aliénés » (200 à 240 calories selon les calculs de Mme von Bueltingsloewen) et qu'ils qualifient de « Suite logique de la circulaire du 3 mars 1942 », l'historienne y voyant, elle, « un retournement spectaculaire ».

Curieusement, Éric Conan et Henry Rousso dans *Vichy, un passé qui ne passe pas* s'appuient sur l'étude de Bonnet et Quétel, comme « contre-expertise historique » pour affirmer que la surmortalité des fous « fut le résultat de rations alimentaires insuffisantes et de la gestion locale de certains hôpitaux (notamment du trafic de denrées alimentaires par le personnel), problèmes qui furent dénoncés, dès 1941, par certains médecins¹²⁴ ».

On est ainsi confronté, écrivais-je dans l'avant-propos au *Train des fous* en 2001, « à cette situation bizarre, presque drôle, où l'on voit Henry Rousso et Éric Conan, en 1994, s'appuyer sur une "contre-expertise historique" de 1991. Qui elle-même avait comme point de départ... et d'arrivée obligé l'affirmation péremptoire du, Maître, à propos du *Train des fous* et de *L'extermination douce* : "À aucun moment n'est analysée une quelconque politique de Vichy visant à supprimer les malades mentaux. Et pour cause, car il semble bien qu'il s'agisse d'un pur procès d'intention et non d'une réalité". Ainsi vont certaines recherches historiques, et se fabrique une certaine "réécriture fantasmée de l'Histoire". En boucle. "Exécutez littéralement", pour reprendre l'expression des deux précédents historiens, l'un des éléments de la boucle, et l'échafaudage s'écroule¹²⁵ ».

Cela dit, l'étude réalisée par Bonnet et Quétel a des côtés intéressants : les chapitres consacrés aux « effets de la sous-alimentation en France pendant l'Occupation » et celui traitant de la « surmortalité des aliénés ». Il est dommage que dans la première étude réalisée, 45 ans après la fin de la guerre, par des historiens, ils aient cédé à cette injonction d'Henry Rousso :

¹²⁴ Éric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, p. 27.

¹²⁵ Armand Ajzenberg, in *Le train des fous*, Syllepse, 2001, pp.17-18.

« Le placard vichyste est déjà bien encombré sans qu'il soit besoin de l'enrichir de nouveaux cadavres ».

Déjà en 2001, dans la présentation du *Train des fous* de Pierre Durand, je pointais un mensonge de taille qui faisait presque l'ouverture de *Vichy, un passé qui ne passe pas* d'Henry Rousso et Éric Conan :

« On pétitionne, on dénonce l'État intrinsèquement "vichyste" qui garde au coffre les "secrets des archives", on se lance dans des épurations de la mémoire, on débaptise sauvagement les rues¹²⁶... » disent-ils, et ajoutent dans une note : « L'exemple le plus récent est l'enlèvement des plaques de rues portant le nom d'Alexis Carrel, en particulier à Paris, où, le 16 mars 1994, plusieurs associations (Ras l'Front, la fédération de Paris de la Licra, etc.) ont débaptisé la rue du 15^e arrondissement, après avoir obtenu une fin de non-recevoir de la mairie¹²⁷ ». Dans cette phrase, tout est mensonge. Mensonge tout court et mensonge par omission. Sauf la fin. En effet, M. Jacques Chirac, alors maire, fit savoir que son emploi du temps ne permettait pas de recevoir une délégation.

« Mensonge tout court : jamais ce 16 mars 1994 les plaques de la rue Alexis-Carrel n'ont été enlevées. Il ne s'agissait que d'une manifestation symbolique. Aucun des journalistes présents (*Le Monde*, *La Croix*, *Le Parisien libéré*, *Témoignage chrétien*, *Politis*), dans son compte-rendu de la manifestation, n'a fait état d'un tel arrachage. Les journalistes des informations régionales de FR3, qui opéraient en direct, n'ont rien vu non plus d'une telle scène. Il faut dire ici que 24 heures auparavant, une plaque de la rue avait été effectivement endommagée par deux militants de l'Union des anarchistes. Les deux militants avaient été interpellés sur les lieux des faits, puis libérés après une nuit de détention dans un commissariat de police. Acte revendiqué comme tel dans un communiqué publié par l'Union régionale parisienne de l'Union des anarchistes. La chose était donc publique et n'avait pu échapper à un journaliste

¹²⁶ Éric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, p. 280.

¹²⁷ Éric Conan et Henry Rousso, *Ibid*, p. 280.

et à un historien si soucieux de vérité » avais-je écrit dans *le Train des fous*.

Ajoutant, « Mensonges par omission : “plusieurs associations (Ras l’Front, la fédération de Paris de la Licra, etc.) ont débaptisé...” Certes, Ras l’Front et la Licra (sa représentation nationale, et non pas seulement sa fédération parisienne) en étaient. Mais dans le “etc.” se loge le mensonge par omission, ou par ellipse, souverainement minimisant. Ce “etc.” permet en effet d’occulter : le MRAP, SOS-Racisme, La Ligue des droits de l’homme (Paris), l’Union des étudiants juifs de France, le Manifeste contre le Front national, l’Association consistoriale israélite de Paris (15^e), Devoir de mémoire, Mémoire 2000. Ce qui fait déjà beaucoup. Mais il y avait encore, dans le “etc.” : la FEN et le Syndicat des enseignants-FEN, la FSU et le SNES, SNESsup, SNUIPP, le Sgen CFDT, SUD-PTT, le Parti socialiste, le Parti communiste français (Paris), la Ligue communiste révolutionnaire, le Mouvement des citoyens. Bref, par le “etc.”, on tait et on cache cette exigence massive d’un nombre très important d’organisations : la débaptisation à Paris, capitale d’un pays aux principes démocratiques, de la rue Alexis-Carrel. Mais plus un mensonge (par omission) est gros... ». Les plaques de la rue furent bien arrachées, officiellement, un peu plus tard, par la mairie de gauche de Paris. Il faut signaler que les auteurs n’ont, à ma connaissance, jamais réagi à ces mises au point. « On voit encore trop d’historiens qui, emportés par leurs passions, commettent des erreurs de fait qui les discréditent » écrit Antoine Prost¹²⁸.

« Faire le jeu des négationnistes, toujours à l’affût de pseudo-arguments comparatistes pour minimiser les crimes nazis, en général, et la Shoah en particulier¹²⁹ » dit Mme von Bueltzingsloewen à propos d’un soi-disant amalgame entre extermination “dure” et “douce”. Elle reprend ici un argument d’Éric Conan et Henry Rousso qui dans une note de leur

¹²⁸ Antoine Prost, *Douze leçons sur l’histoire*, éditions du Seuil (coll. Points), 1996, p. 289.

¹²⁹ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L’hécatombe des fous*, p. 399.

ouvrage – *Vichy, un passé qui ne passe pas*, 1994 – écrivaient : « L’absence totale de respect à l’égard de la vérité et de la véracité historique est toujours en la matière, un insigne service rendu aux négationnistes¹³⁰ ». L’argument chez l’historienne, de note de bas de page chez Conan et Rouso est intégré chez elle dans le corps du texte. Son statut s’élève.

Pour Conan et Rouso, il s’agissait de dénoncer « le pamphlet de Lucien Bonnafé et Patrick Tort : “*L’homme, cet inconnu ? Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz*”, Paris, Éd. Syllepse, 1992, où le procédé d’amalgame entre les thèses nazies et celles d’Alexis Carrel aboutit à des élucubrations qu’aucun “antifascisme” ne peut justifier¹³¹ ».

« Mais la vague de “politiquement correct” déferle. Les policiers de la pensée veillent et isolant certaines phrases de leur contexte, font de Carrel un “raciste”, un “eugéniste” ou un “apologiste des chambres à gaz” : il a simplement réclamé que soit humanisée la peine de mort et que la guillotine soit remplacée par un gaz mortel, comme aux États-Unis. Bref, ce serait un “infréquentable”, dont il faudrait bannir tout souvenir ». Cette seconde citation, si elle semble poursuivre le mouvement de pensée de la première, est en fait de Jean Desperets dans le journal d’extrême droite *Minute*¹³². On ne résiste pas à l’envie de faire le parallèle entre la réclamation « humaniste » de Carrel à propos du gazage des fous s’étant montrés dangereux (ce qu’*à* dit le médecin et que ne répète pas *Minute*) et le décret « humaniste » d’Hitler à propos du gazage des fous en 1939 : « accorder une mort miséricordieuse aux malades qui auront été jugés incurables... ».

On ne résiste pas plus au plaisir de citer un troisième texte titré “*L’affaire Carrel ou la deuxième épuration*” : « Le 21 juin 1992, au cours d’un voyage en Normandie, François Mitterrand se rend dans la maison qu’occupa Alexis Carrel à Tocqueville et déclare : “Ce fut l’un des esprits les plus clairvoyants depuis un siècle et demi” (*Ouest France*, 23 juin 1992).

¹³⁰ Éric Conan et Henry Rouso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, P. 28.

¹³¹ Éric Conan et Henry Rouso, *Ibid*, p. 28.

¹³² No 1682 du 13 juillet 1994.

Pourtant, au même moment, une cabale se déclenche. Prenant prétexte de deux paragraphes sur l'euthanasie dans *L'homme, cet inconnu ?*, Patrick Tort, auteur avec Lucien Bonnafé d'un pamphlet intitulé *L'homme, cet inconnu ? Alexis Carrel, Jean-Marie le Pen et les chambres à gaz* (Syllepse, 1992), affirment sans rire que le discours de Carrel obéit à une véritable logique, historiquement répétée, qui est celle de l'hygiène sociale et raciale allemande d'où est née la raciologie nazie (*Celsius*, novembre-décembre 1992). Carrel, qui n'en peut, mais se voit également associé à titre posthume au mouvement lepéniste. On le proclame "théoricien des chambres à gaz" (sic), et même "Nobel des chambres à gaz" (Tribune Juive, 11 mars 1993). Un dénommé Jean-Pierre Allali va jusqu'à écrire qu'"il est grand temps de démythifier ce 'scientifique' (on admirera les guillemets) dont les vues théoriques auront finalement été mises en pratique par Adolf Hitler et le nazisme" » (Tribune Juive, Ibid).

Faute de pouvoir s'en prendre à l'homme, on s'en prend à sa mémoire. Le mouvement "Ras l'front" lance une campagne pour qu'on débaptise les rues portant son nom. Le vice-président des éditions Syllepse, Armand Ajzenberg, affirme qu'"une rue Alexis Carrel débaptisée est à chaque fois un coup porté à la réhabilitation de l'idéologie vichyste, une part d'identité de Jean-Marie Le Pen et du Front National arraché" (*Politis*, juin 1993).

En juin 1992, l'avenue Alexis Carrel de Sarcelles est débaptisée par le maire RPR de la ville et remplacée par une avenue de Lattre de Tassigny. À Lyon, le conseil d'administration de l'université Claude Bernard (Lyon I) se prononce, par 32 voix contre 19, pour la suppression du nom d'Alexis Carrel donné en 1969 à l'une des quatre facultés de médecine de la ville, malgré l'opposition du doyen de l'établissement, le professeur Jean-Louis Evreux, qui s'étonne de cette "indignation à retardement" aux allures de "chasse aux sorcières". À Béziers, la rue Alexis Carrel devient rue Martin Luther King. À Limoges, elle est rebaptisée rue des Combattants du ghetto de Varsovie. À Montpellier, elle est supprimée en mai 1993, sur la demande des communistes refondateurs. À Strasbourg, début juillet 1993, la plaque Alexis

Carrel d'une rue proche du CHU est remplacée par une plaque Haïdi-Hautval. Il est désormais convenu qu'on ne doit plus parler d'Alexis Carrel. L'intéressé n'est plus là pour se défendre¹³³ ».

Mais revenons à nos moutons, Éric Conan et Henry Rousso dénonçant le pamphlet de Lucien Bonnafé et Patrick Tort où, selon eux, il était fait un « amalgame entre les thèses nazies et celles d'Alexis Carrel » aboutissant « à des élucubrations qu'aucun antifascisme ne peut justifier ». Il s'agissait pour le journaliste et l'historien, mais Mme von Bueltzingsloewen fait de même, de relativiser et minorer le rôle idéologique d'Alexis Carrel pendant la Seconde Guerre mondiale. Personnage « certes pas sympathique » disaient-ils dans une note de bas de page, même si ses « prises de position eugénistes ne méritent pas la postérité » ajoutaient-ils dans une autre note. Le but du pamphlet qu'ils condamnaient, à l'unisson avec l'extrême droite, et qui conduisit à la débaptisation de la plupart des voies portant le nom d'Alexis Carrel en France mettait en évidence non pas une comparaison de textes nazis et carreliens, même si cela aurait pu être fait à propos du *Mein Kampf* d'Hitler (« Celui qui n'est pas sain, physiquement et moralement, et par conséquent n'a pas de valeur du point de vue social, ne doit pas perpétuer ses maux dans le corps de ses enfants » écrivait-il), mais le fait que le Front national de Jean-Marie le Pen se réclamait de ce philosophe fasciste et membre du PPF de Doriot. Ils n'avaient probablement pas lu le « pamphlet ». Mensonge donc. Et comme il faut mettre les points sur les i, il faut bien revenir aux textes.

D'abord, celui-ci de Jean-Marie le Pen : « Un monde écologiquement pur n'est pas seulement débarrassé de la toxicité de l'agression chimique, mais aussi de l'irradiation des idées mortelles pour les sociétés. [...] Cet échec des écologauchistes, un homme de droite, prix Nobel de médecine, en avait eu la prémonition : "Ce sont surtout la faiblesse intellectuelle et morale des dirigeants et leur ignorance qui

¹³³ Il s'agit ici d'un assez large extrait du texte de David Barney, octobre 1993 trouvé sur le site d'extrême droite du G.R.E.C.E.

mettent en danger notre civilisation [...]. Ils édifient une civilisation qui, destinée par eux à l'homme, ne convient en réalité qu'à des images incomplètes, monstrueuses de l'homme [...]. Il ne faut pas hésiter à ordonner la société moderne par rapport à l'individu sain. Les systèmes philosophiques et les préjugés sentimentaux doivent disparaître devant cette nécessité. Après tout, c'est le développement de la personnalité humaine qui est le but suprême de la civilisation". Il s'appelait Alexis Carrel. Comment s'étonner que les idéologues de l'écologie ne le citent jamais ?¹³⁴ »

Jean-Marie Le Pen citant la fin d'un paragraphe d'Alexis Carrel se garde bien de citer ce qui précède. À savoir : « Nous ne ferons disparaître la folie et le crime que par une meilleure connaissance de l'homme, par l'eugénisme, par des changements profonds de l'éducation et des conditions sociales. Mais, en attendant, nous devons nous occuper des criminels de façon effective. Peut-être faudrait-il supprimer les prisons. Elles pourraient être remplacées par des institutions beaucoup plus petites et moins coûteuses. Le conditionnement des criminels les moins dangereux par le fouet, ou par quelque autre moyen plus scientifique, suivi d'un court séjour à l'hôpital, suffirait probablement à assurer l'ordre. Quant aux autres, ceux qui ont tué, qui ont volé à main armée, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillé les pauvres, qui ont gravement trompé la confiance du public, un établissement euthanasique, pourvu de gaz appropriés, permettrait d'en disposer de façon humaine et économique. Le même traitement ne serait-il pas applicable aux fous qui ont commis des actes criminels ?¹³⁵ ». Sans commentaires.

Ensuite, revenons à Carrel et à sa préface à l'édition allemande, fin 1936, de *L'homme, cet inconnu* : « En Allemagne, le gouvernement a pris des mesures énergiques contre l'augmentation des minorités, des aliénés, des criminels. La solution idéale serait que chaque individu de cette sorte soit

¹³⁴ Jean-Marie Le Pen, *Dépolluer les têtes*, *Identité-Revue d'études nationales*, No spécial : *Repenser l'écologie*, éditorial, p. 3.

¹³⁵ Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu*, Plon (Presses pocket), rééd. 1990, p. 398.

éliminé quand il s'est montré dangereux... ». Message reçu, on le sait, 5/5 par Hitler.

Les « mesures énergiques » prises par Hitler, au pouvoir depuis le 30 janvier 1933, et en vigueur en cette fin d'année 1936, étaient les suivantes :

- Le 7 avril 1933 : promulgation d'une loi excluant les juifs des fonctions publiques.

- Le 30 juin 1933 : loi interdisant aux fonctionnaires d'épouser une juive et excluant des fonctions de l'État les candidats mariés à une juive, puis mesures antisémites dans les professions libérales et de culture.

- Le 14 juillet 1933 : loi instituant la stérilisation facultative ou même obligatoire de certains individus frappés de tares héréditaires. Loi modifiée le 25 mai 1935, s'appliquant aux individus jugés atteints des affections suivantes : imbécillité congénitale, psychopathie discordante ou schizophrénie, folie circulaire (manie dépressive), chorée de Huntington, cécité congénitale, alcoolisme grave.

- Le 1^e septembre 1934 : mise en vigueur de la loi de stérilisation et début du « *traitement par la faim* » des malades mentaux.

- Le 15 septembre 1935 : le *Reichstag* vote une loi retirant aux juifs les droits des citoyens allemands. Interdiction des mariages mixtes entre chrétiens et juifs.

La solution idéale préconisée par Alexis Carrel sera prise par Hitler en septembre 1939 : le gazage des malades mentaux.

Vérité et rigueur ne sont pas toujours le fait de ceux qui, à grands cris, s'en réclament. Y faillir peut conduire parfois à des parallèles fâcheuses. Je n'assimile ni ne confonds Éric Conan et Henry Rousso avec l'extrême droite ni Mme von Buelzingsloewen avec *Rivarol*. Cette mise en parallèle de textes est surtout pour mettre en évidence que ceux qui instrumentalisent un soi-disant « service rendu aux négationnistes », ou la « Shoah », sont les mêmes qui à propos de la négation des responsabilités de Vichy dans « l'extermination douce » ont parfois les félicitations de l'extrême-droite.

Mauvaise manière No 4 : des faits et de l'absence d'interprétations

Face à des faits existants, s'ils risquent de contredire le dogme soutenu par l'auteur, il faut absolument qu'il s'abstienne de les commenter, de les interpréter et surtout ne pas se poser de question à leurs propos. C'est trop dangereux.

Mme von Buelzingsloewen présente bien sûr son travail comme une recherche et non comme une justification de thèse et de postulat :

« Considérant que la thèse de l'extermination douce avait, sinon interdit, tout au moins fait obstacle à l'analyse du phénomène, j'ai pour ma part refusé le statut d'expert qu'on voulait me faire endosser. Bien que valorisant, celui-ci m'aurait en effet obligé à me focaliser sur cette question réductrice : la famine meurtrière qui a sévi dans les hôpitaux psychiatriques français entre 1940 et 1945 peut-elle, oui ou non, être assimilée à un génocide ? »

Elle poursuit : « Sans ignorer les termes et les enjeux d'une polémique sans laquelle mon enquête n'aurait peut-être jamais été, j'ai préféré structurer mon analyse autour d'une interrogation beaucoup plus ouverte : comment, dans le contexte spécifique de l'Occupation, des milliers d'aliénés internés ont-ils pu mourir de faim dans les hôpitaux psychiatriques français ? Par le jeu du croisement des sources, je me suis d'abord attachée à reconstituer le scénario catastrophe qui a conduit à l'hécatombe, étape indispensable à l'identification de ses causes et des facteurs qui l'ont éventuellement aggravée. J'ai ensuite tenté de cerner les réactions qu'a provoquées la famine chez ceux qui en avaient connaissance... [...] L'inertie a-t-elle prévalu ou peut-on repérer des stratégies de riposte, individuelles ou collectives ? Si oui, qui ont-elles impliqué et ont-elles été efficaces ? Ce n'est qu'après avoir examiné l'ensemble de ces points que j'ai pu, sans chercher à atténuer les contradictions produites par la complexité du réel, proposer une interprétation du drame qui s'est joué derrière les murs des hôpitaux psychiatriques¹³⁶ ». Ainsi, tout cela à l'apparence « *de rigueur, de distance et de*

¹³⁶ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 15.

nuances ». Le lecteur, ignorant l'épisode de 2001 où la conclusion finale était déjà tirée avant même l'écriture du livre, pourra alors « marcher » à son interprétation du drame et croire à la sincérité de son « histoire ».

Interprétation ? Mot clé semble-t-il, pour un historien. En effet, pas de faits d'un côté et de l'autre des interprétations de ceux-ci. « Les données (data) d'un côté, et les principes d'interprétation de l'autre, sont les deux éléments de toute pensée historique. Mais ils n'existent pas séparément pour se combiner ensuite. Ils existent ensemble ou pas du tout. L'historien ne peut pas récolter les données dans un premier temps et les interpréter dans un second. C'est seulement quand il a un problème en tête qu'il peut se mettre à la recherche de données qui s'y rapportent. N'importe quoi n'importe où peut lui servir de données s'il est capable de trouver comment l'interpréter. Les données de l'historien sont la totalité du présent ». C'est ce que soutient Robin G. Collingwood¹³⁷.

Pas de faits donc sans interprétation. Mais cela ne suffit pas à une recherche historique digne de ce nom. « Le commencement de la recherche historique n'est donc pas la collecte ou la contemplation de faits bruts non encore interprétés, mais le fait de poser une question qui mette à la recherche de faits qui puissent aider à y répondre. Toute recherche historique est focalisée de cette façon sur quelque question ou problème particulier qui définit son sujet. Et l'on ne doit poser la question qu'avec quelques raisons de penser qu'on sera capable de lui apporter une réponse, et une réponse qui soit un raisonnement authentiquement historique, autrement elle ne mène nulle part, c'est au mieux une curiosité oisive, mais ni le centre ni même un élément d'un travail historique. Ce que nous exprimons en disant qu'une question "se pose" ou ne "se pose pas". Dire qu'une question se pose, c'est dire qu'elle entretient un lien logique avec nos pensées antérieures, que nous avons une raison pour la poser et que nous ne sommes pas

¹³⁷ Robin G. Collingwood, *The Philosophy of History*, cité par Antoine Prost dans ses *Douze leçons sur l'histoire*, Éditions du Seuil, 1996, p. 84.

animés par une simple curiosité capricieuse » ajoute Robin G. Collingwood¹³⁸ ...

« En effet, l'histoire ne peut pas procéder à partir des faits ; il n'y a pas fait sans questions, sans hypothèses préalables. Il arrive que le questionnement soit implicite ; mais, s'il faisait défaut, l'historien serait désemparé, ne sachant que chercher ni où. Il arrive que le questionnement soit vague au départ, mais s'il ne se précise pas, la recherche avorte. [...] On ne trouve jamais la réponse à des questions qu'on ne s'est pas posées¹³⁹... » précise encore Antoine Prost. Là est bien le problème avec Mme von Buelzingsloewen. Les faits, en général, sont énoncés. Les questions qu'ils supposent avant interprétation sont, elles, biaisées puisque les conclusions de sa recherche sont déjà tirées.

Mais un ou deux exemples valent mieux que de longs discours. À propos, notamment, des longs silences, jalonnés parfois de refus, des gouvernements de Vichy quant aux demandes de suppléments alimentaires formulées dès le printemps 1941 par les médecins des hôpitaux psychiatriques. Silence levé le 3 mars 1942 par le gouvernement Darlan (un an s'est déjà écoulé), avec une circulaire caractérisée par l'historienne comme une « fin de non-recevoir » relative aux demandes de suppléments alimentaires. « Une réponse tranchée à la demande de suppléments formulée quatre mois plus tôt par les aliénistes dans le cadre de la SMP¹⁴⁰ » écrit-elle. Mais bien sûr, elle ne peut en rester là.

« De la lecture du Bulletin du secrétariat d'État de la Famille et de la Santé [...] on peut conclure que les autorités en charge de l'assistance aux aliénés ont mis un temps considérable à réagir à la surmortalité des aliénés internés. Il faut en effet attendre le mois de mars 1942 pour que la question soit (enfin) abordée au travers d'une circulaire. Cette chronologie est cependant contredite par une série de documents retrouvés dans

¹³⁸ Robin G. Collingwood, *Ibid*, pp. 84-85.

¹³⁹ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, éditions du Seuil (Points), 1996, p. 75.

¹⁴⁰ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 219.

les papiers personnels du Pr Chevallier, qui montrent qu'en réalité les services du secrétariat d'État à la Famille et à la Santé se sont inquiétés du sort des aliénés dès le début de l'année 1941¹⁴¹ » écrit-elle encore.

De ce fond Chevallier, elle ne recense en fait que ce que les préfets et autres services administratifs départementaux ou régionaux ont transmis au secrétariat d'État en question s'agissant notamment des plaintes des médecins. Elle fait état d'une circulaire du 24 février 1941 recommandant aux préfets de « veiller à l'application, dans la mesure compatible avec les rationnements légaux, des menus types annexés au règlement modèle du 5 février 1938¹⁴² ». À quoi un directeur, celui de l'hôpital psychiatrique d'Auch, répond (courrier transmis par le préfet du Gers) : « il est bien difficile aujourd'hui de se rapprocher, du moins au point de vue quantitatif, de ces menus types établis en 1938, qui nous apparaissent déjà comme les témoins d'une vie fastueuse et lointaine!¹⁴³ ». Autre revendication de ce directeur de l'hôpital psychiatrique d'Auch, rejoint par celui du Centre d'hygiène mentale de Marseille, qui dans un courrier du 5 mai 1941 écrit au préfet des Bouches-du-Rhône : « La solution la plus efficace, la plus immédiate serait d'augmenter la ration journalière de pain. Nos malades étant astreints aux allocations prévues par la carte d'alimentation, catégorie A, il serait indispensable de remplacer ces allocations par celles prévues par la carte d'alimentation T¹⁴⁴ ».

Pour Mme von Buelzingsloewen, la circulaire du 24 février 1941 est interprétée comme une invitation faite aux préfets « de trouver des denrées non contingentées sur le marché libre », à « veiller au ravitaillement des asiles et à leur accorder, le cas échéant, un droit de priorité ou de bons de déblocage de denrées non rationnées¹⁴⁵ ». Ce qui ne semble pas être inscrit dans cette circulaire, mais bien être une interprétation personnelle de l'historienne. Elle constate elle-même : « La carte T demeure

¹⁴¹ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 202.

¹⁴² Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 206.

¹⁴³ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 206.

¹⁴⁴ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 207.

¹⁴⁵ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 207.

donc strictement réservée aux malades travailleurs dont le nombre, probablement surévalué par certains (médecins-directeurs), fait l'objet d'une déclaration mensuelle à la préfecture. Encore l'obtention de cette carte se heurte-t-elle, dans certains départements aux réticences des services du Ravitaillement peu disposés à reconnaître le statut de travailleur à des aliénés¹⁴⁶ ». Ainsi, cette interprétation de la circulaire du 24 février 1941 – « les services du secrétariat d'État à la Famille et à la Santé se sont inquiétés du sort des aliénés dès le début de l'année 1941¹⁴⁷ » - se veut surtout être une justification (désespérée ?) de la thèse finale : « pas de volonté génocidaire de la part de Vichy ».

Finalement, les recommandations illusoire de la circulaire du 24 février 1941 quant à la famine des malades mentaux seront renouvelées par l'autre circulaire, celle du 3 mars 1942, cette « fin de non-recevoir aux demandes de suppléments alimentaires ». Pendant ce temps les fous auront continué à mourir, par dizaines de milliers. Ce qui est une toute autre interprétation des faits de cette période, malgré les inquiétudes d'un secrétaire d'État au Ravitaillement détectées par l'historienne. Mais peut-être celle-ci, pour démontrer son postulat, ne s'est-elle pas posé les bonnes questions ? Les silences et les refus du gouvernement de Vichy ne peuvent-ils être considérés comme abandons à la mort, comme non-assistance à personnes en danger ? Ce questionnement ne fait pas partie de l'arsenal de Mme von Bueltzingsloewen. Trop dangereux quant à sa thèse ? « Marc Bloch rappelle le mot "étonnant", qui n'est pas "le propos d'un fanfaron" échappé à son cher maître » (Seignobos) dit Antoine Prost : « Il est très utile de se poser des questions, mais très dangereux d'y répondre¹⁴⁸ ». Décidément, Marc Bloch lui en veut.

¹⁴⁶ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 207.

¹⁴⁷ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 202.

¹⁴⁸ Marc Bloch, *Apologie*, p. XVI, in Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, le Seuil, 1996, p. 76.

Mauvaise manière No 5 :

De l'utilisation de l'expression « génocides des fous »

Une arme particulière pour asseoir un postulat incertain est la conjugaison de diverses méthodes déjà préconisées : mensonge, détournement de sens de ce qui a été dit par un prédécesseur sur le sujet, attribuer une affirmation (déclarée scandaleuse) à quelqu'un qui ne l'a jamais prononcé, mais surtout ne pas oublier de s'en offusquer et ainsi le rendre coupable aux yeux d'autrui, puis le mettre alors en accusation. Cela marche d'autant mieux s'il s'agit d'un « tabou »... ou d'un prétendu tabou.

Ainsi, Mme von Buelzingsloewen attribue abondamment - à Lucien Bonnafé, à Max Lafont, à André Castelli, à Patrick Lemoine, à Patrick Tort, à moi-même et quelques autres - l'utilisation de l'expression « génocide des fous ». Il s'agit d'un mensonge pur et simple. Aucune de ces personnes n'a utilisé cette expression, et encore moins celle de « volonté génocidaire de Vichy » s'agissant des malades mentaux, ou de plan concerté à leur égard. Par contre, son utilisation massive, pour affirmer que nous l'avons utilisée, est de son fait et, peut-être aussi, de quelques autres tenants de l'innocence totale de Vichy dans cette affaire-là. Ni Olivier Bonnet et Claude Quétel ni Henry Rousso ne semblent nous l'avoir attribué. Cette attribution est une véritable cabale, et imposture, nécessaire pour pouvoir ensuite s'indigner : « Vous niez la spécificité irréductible du génocide perpétré à l'encontre des juifs ! ».

Max Lafont dès la première édition (en 1987) d'*Extermination douce*, dans ses conclusions, expliquait ce qu'il entendait faire comprendre par ce titre :

« En Allemagne, il s'agissait d'un programme d'extermination très élaboré qui devait se poursuivre longtemps et se compléter par des mesures de stérilisation.

En France, il faudrait parler plutôt de désintérêt et d'oubli des malades mentaux. Ils étaient alors considérés comme des "aliénés" c'est-à-dire Autres, différents, et donc préjugés inaptes à la communication et incurables. Personne, comme en Allemagne, n'a prôné un programme d'élimination, et revendiqué ensuite ces morts-oubliés. On parle le plus souvent

d'accident, regrettable certes, mais inévitable dans ces circonstances-là¹⁴⁹ ».

Et Max Lafont ajoutait : « Ces morts-oubliés des asiles sous l'occupation évoquent aujourd'hui d'autres occultations : le rejet ou l'isolement affectif des personnes âgées, la souffrance de l'enfance dite du quart-monde et en général l'exclusion de toute forme de déviance...¹⁵⁰ ». Vous avez lu quelque part « génocide » ?

Seule, dans la première édition du *Train des fous*, aux éditions Messidor, l'expression « génocide » est utilisée dans le sous-titre du livre, dans la quatrième de couverture et une ou deux fois dans le roman de Pierre Durand. À la réédition de l'ouvrage, je n'ai pas repris (étant aussi son éditeur) l'expression dans le titre et dans la quatrième de couverture, et cela n'a fait l'objet d'aucune discussion avec l'auteur. Sans doute les éditions *Messidor* ont-elles été imprudentes de laisser passer ce terme de génocide, ne se doutant pas du procès d'intention que l'historienne pourrait plus tard leur faire.

Mme von Buelzingsloewen reconnaît que dans la pétition – *Pour que douleur s'achève* – les termes de génocide et d'extermination ne figurent pas. Mais « en revanche, lorsque Armand Ajzenberg présente la pétition sur France Inter le 13 mars 2001, il parle sans retenu de « génocide des fous¹⁵¹ » affirme-t-elle. Problème : je n'ai jamais été interviewé par France Inter ? Je l'ai été, par contre sur France culture. Je ne me souviens pas avoir employé l'expression. Peut-être ? Je n'ai pas enregistré l'émission et dans le synopsis que j'avais préparé pour celle-ci il n'y a rien. À prouver donc Mme la Procureure.

De toute façon, l'utilisation du mot « génocide » ne serait pas un crime en soi. Depuis longtemps, il a été banalisé. Selon le Dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey, le mot se fait jour en français en même temps qu'il apparaît en anglais. D'abord employé à propos des nazis et de leur

¹⁴⁹ Max Lafont, *L'extermination douce*, première édition, l'AREFPPI, 1987, p. 217.

¹⁵⁰ Max Lafont, *Ibid*, pp. 218- 219.

¹⁵¹ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 488.

« Solution finale » du problème juif, il se dit de la destruction méthodique ou de la tentative de destruction d'un groupe ethnique, et par extension, vers 1970, de l'extermination d'un groupe en peu de temps. Pour autant, il est inapproprié s'agissant de « l'extermination douce » des fous internés en France, puisqu'il conduit à disputes. L'expression « laissez-les mourir » en rend mieux compte.

Le 6 avril 2011, lors d'un hommage national au Panthéon, le président de la République, Nicolas Sarkozy, rappelait que le poète, dramaturge et aussi homme politique martiniquais Aimé Césaire « rejetait l'assimilation quand elle se confondait avec ce qu'il appelait "génocide culturel". Comment ne pas l'entendre aujourd'hui ». Aimé Césaire, et Nicolas Sarkozy, eux aussi négateurs de la spécificité irréductible du génocide perpétré à l'encontre des juifs ? Ridicule. Mais l'indignation de Mme von Buelzingsloewen n'a qu'un objectif : disqualifier ceux qui, bien que n'en pouvant, mais, auraient prononcé le mot fatidique « génocide » pour pouvoir ensuite affirmer l'innocence de Vichy dans l'abandon à la mort des fous internés.

En France, il est vrai, le Code pénal considère qu'un génocide résulte d'un « plan concerté ». À l'évidence, l'extermination douce, dans la connaissance actuelle des faits, ne répond pas à cette condition, mais à un abandon à la mort par non-assistance à personnes en danger. On peut ici constater que la définition retenue par le Code pénal de « génocide » a du retard sur son sens commun constaté par Alain Rey depuis 1970. Peut-être cette définition devrait-elle être mise à jour par le législateur comme résultant de l'extermination d'un groupe en peu de temps, même si elle n'est pas la conséquence d'un « plan concerté », qui peut ne pas avoir été découvert ou avoir été secret ? S'agissant des malades mentaux, il suffisait de s'abstenir de leur procurer des suppléments alimentaires pour qu'ils meurent par dizaines de milliers. S'agissant des juifs, il suffisait de les livrer aux nazis pour que Vichy soit complice du « génocide ». Si cette définition était mise à jour par le législateur, il suffirait alors de démontrer que Vichy a bien été coupable de non-assistance à personnes en danger de mort s'agissant des malades mentaux internés ou, pire, de les avoir

abandonnés à la mort en connaissance de cause, pour que « le mot » puisse peut-être être utilisé.

Politique génocidaire ? « Vous ne l'avez pas vraiment dit, mais "à peu près", vous ne l'avez pas vraiment affirmé, mais "insinué" ou "laissez entendre" ». Ça, c'est de la rigueur ! Point trop n'en faut cependant quand il s'agit de détourner le lecteur de ce que nous avons vraiment dit. Comment qualifier une telle pratique ? De mensonge ? L'utilisation par Mme von Buelzingsloewen de l'expression « politique génocidaire », qu'elle nous attribue sans pouvoir le prouver, lui permet de faire silence sur ce que nous avons réellement dit : « abandon à la mort, non-assistance à personnes en danger, extermination douce ». Il s'agit d'une imposture doublée d'une ruse pour elle nécessaire afin de pouvoir nous accuser de faire le jeu des « négationnistes ».

Ce n'est pas qu'un historien, ou tout autre scientifique, n'ait pas le droit d'avoir une idéologie, voire une opinion politique, mais une recherche digne de ce nom, qui se réclame de la scientificité, de la rigueur, de la distance doit les laisser, autant que possible, au vestiaire pendant la réalisation de cette recherche. Cela fait partie, ou devrait faire partie, de l'éthique du chercheur.

Mme von Buelzingsloewen n'aime pas le mot « extermination » utilisé à propos des fous. Elle préfère celui d'« hécatombe ». À ce propos, rendons à César ce qui appartient à César. En l'occurrence à Lucien Bonnafé.

« Extermination. Ce terme tient une place majeure quand il s'agit de mon personnage, car le fait est que je suis à bon droit regardé comme « l'homme de l'extermination douce ». Car « dure en Allemagne nazie, douce en France occupée », celle-ci fut ma grande affaire. [...]

Je dois à Paul Balvet une mise en garde. Il avait été un grand inspirateur de mes travaux sur l'hécatombe des « aliénés ».

D'accord avec notre ami Requet, il m'envoya celui qui, en les écoutant, avait opté pour étudier dans sa thèse de médecine l'énorme drame extrêmement méconnu, en explorant connaissances et méconnaissances. Je fus donc très aideur de

Max Lafont pour ce travail dont le destin prend une place riche de sens dans notre propos. (Ceux qui ne le connaissent pas peuvent s'en procurer la version rééditée en 2000 par Le bord de l'eau.) [...]

On publia donc à l'AREFPPI la thèse soutenue en 1981 : Déterminisme sacrificiel et victimisation des malades mentaux. Je ne m'insurgeai pas contre le titrage qu'ils avaient choisi : L'extermination douce. Ce n'était pas dans mon vocabulaire où je parlais habituellement d'hécatombe, sauf variantes polémiques, mais l'inflexion donnée avec « douce » était sympathique. [...]

Par-ci par-là, pour des circonstances polémiques diverses, ai-je dû moi-même abuser de libertés d'usage du langage qui sont dans l'ordre de ce que je défends chez tout autre : un droit de jouer des effets dans les contextes.

Mais il reste une règle de vigilance. Dans toutes les circonstances où la stricte rigueur donne un sens ouvrant à la contestation, il vaut mieux s'astreindre à beaucoup de prudence : parler d'« extermination » risque d'être mal pris, pour autant que la volonté d'anéantissement total ne soit pas résolution pratique pour mise à exécution.

On ne sera jamais assez vigilant dans un climat où, par exemple, l'absence de réponse négative écrite du pouvoir vichyste à la démarche de la Société médico-psychologique demandant d'accorder aux malades des hôpitaux psychiatriques les mêmes suppléments qu'à ceux des hôpitaux généraux est bon signe pour percevoir dans quel climat ou souci de rigueur peuvent « ignorer » le fait les « historiens » qui ne perçoivent pas dans le gouvernement de la Collaboration « une volonté idéologique ». Devant ces positions minoratrices des responsabilités de Vichy il est incorrect d'employer « extermination » pour parler des réalités..., car c'est fournir prétexte aux penchants bien-pensants vers l'« extermination par l'oubli¹⁵² ».

Il m'est probablement arrivé « dans des circonstances polémiques diverses » d'abuser aussi « de libertés d'usage du

¹⁵² Lucien Bonnafé, in *Sud/Nord 1/2003 (n° 18)*, pp. 108-110.

langage » : génocide, entendu comme passif, et équivalent à extermination douce, comme raccourci particulièrement parlant.

En Italie, sous le régime de Mussolini et dans des conditions similaires à celles de la France, 30 000 fous moururent, en surnombre, de faim dans les hôpitaux psychiatriques. L'expression usuelle, là-bas, pour qualifier ce fait est « génocide passif ». Seuls probablement dans ce pays, les nostalgiques du fascisme récusent l'expression. Peut-être aurait-on pu dire concernant la France « hécatombe passive » ? En Italie, il suffit de dire « génocide passif » et chacun sait de quoi il s'agit. En France, pareillement : « extermination douce » est entrée dans l'usage courant s'agissant de cette non-assistance aux malades mentaux internés dans les hôpitaux psychiatriques.

Mauvaise manière No 6 : du devoir de mémoire

Pour accréditer une affirmation péremptoire non démontrée, rien de tel que d'accuser un « concurrent » d'être partisan d'un droit ou d'un devoir qu'il n'aurait pas compris. On se met ainsi dans la posture de redresseur de torts, porteur de la bonne morale.

Pour l'historienne, je serais, nous serions, « des partisans d'un devoir de mémoire mal compris » ? Je n'ai rien contre le « devoir de mémoire » et j'ai du respect pour ceux qui en ont fait le combat de leur vie (et en premier lieu ceux, encore vivants, rescapés des camps de la mort), mais je n'ai jamais été l'un de ces militants. Mme von Bueltzingsloewen nous affuble cependant, moi et quelques autres, de l'épithète « partisans d'un devoir de mémoire », « mal compris » ajoute aimablement Mme la Juge. Elle fabule. Ce qui me motive, ce qui nous motive, c'est ici un « devoir de justice », et plus précisément, un « droit à la justice ».

En effet, je crois, en général, à l'universalité des droits et beaucoup moins à celle des devoirs. L'universalité des droits a été déclarée en 1789. L'article 4 de la Déclaration énonce : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société

la jouissance de ces mêmes droits... ». L'universalité des devoirs, résultant d'une morale judéo-chrétienne, est souvent culpabilisante pour les faibles et sans grands effets sur les puissants.

À propos de devoir de mémoire, Mme von Bueltzingsloewen est dans le droit sillage d'Henry Rousso et Éric Conan. Pour eux comme pour elle, il s'agit d'instrumentalisation de celui-ci. Je serais, nous serions des partisans d'un devoir de mémoire, non pas parce que nous nous en réclamons, ce qui n'aurait rien de blâmable, mais parce qu'eux affirment que nous nous en réclamons. Leur mensonge a pour objet de jeter le discrédit sur ceux qu'ils accusent. Pour eux, la question est : « Le devoir de mémoire donne-t-il le droit d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre ? » (*Vichy, un passé qui ne passe pas*). Il faut remarquer que cette « génération de la guerre » est pour eux celle des « collabos », ou de leurs descendants, ceux qui précisément ouvrent des procès à la « génération des résistants ». Leur procès est ici à propos de ceux qu'ils accusent d'être des « militants tardifs de la mémoire » s'étant « reconvertis d'une militance d'action prophétique à une militance d'inquisition rétroactive ». « On pétitionne... » disent-ils. Effectivement, première pétition il y eut, c'était en 1993, à propos de la débaptisation de la rue Alexis Carrel à Paris.

Dans la présentation de la réédition du *Train des fous* de Pierre Durand (2001), toujours en vente aux Éditions Syllepse, j'écrivais, c'était à propos d'une pétition demandant la débaptisation de la rue Alexis-Carrel à Paris :

« J'ai donc été à l'origine de cette pétition, et j'en demande pardon "*aux militants tardifs de la mémoire*" que sont Lucien Bonnafé, Claude Bourdet, Marie-José Chombart de Lauwe, Serge Klarsfeld, Paul Milliez, Maurice Rajfus, Ida et Serge Ravel, Jean-Pierre Vernant d'avoir, en signant la pétition, permis à Henry Rousso et Éric Conan de les démasquer. Je demande pardon aux "*reconvertis d'une militance d'action prophétique à une militance d'inquisition rétroactive*" que sont Mouloud Aounit, Marc Augé, Jean-Pierre Boullier, Pierre Bourdieu, Georges Charpak, Suzanne Citron, Didier

Daeninckx, Bernard Grangeon, Françoise Héritier et pratiquement toute l'équipe du Laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France, Jean Kahn, Marcel-Francis Kahn, Alain Krivine, Georges Labica, Jacques Lebas, Hervé Le Bras, Jacky Mamou, Freddy Raphaël, Marcel Rigout, Jacques Testart, Rita Thalmann, Patrick Tort, Monique Vuailat d'avoir en signant la pétition, permis à Henry Rouso et Éric Conan de faire une si fine analyse de leur "*reconversion*". Je demande pardon à tous les autres, trop nombreux pour être cités, qui, en signant la pétition, se sont également trahis. Alexis Carrel n'avait aucune responsabilité idéologique dans la mort des 40 000 "sans intérêt". Alexis Carrel n'était pas un fasciste, tout juste un "*pas sympathique*". Alexis Carrel n'était pas antisémite, mais doit simplement être "*replacé dans son contexte*" nous disent messieurs Rouso et Conan¹⁵³ ».

Depuis, la rue Alexis Carrel à Paris a été débaptisée et les archives de la pétition sont conservées à la Mairie de Paris. Dans plus de quarante grandes villes, d'autres débaptisations similaires ont précédé ou suivi celle de Paris, dans toute la France : Belfort, Béziers, Blois, Brest, Dunkerque, La Roche-sur-Yon, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Nîmes, Noisy-le-Sec, Orléans, Perpignan, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sarcelles, Strasbourg, Taverny, Tourcoing, Tours...

Mauvaise manière No 7 : d'un amalgame entre le cas français et le cas allemand

Pour être pris au sérieux, le tenant d'un dogme douteux doit s'abstenir autant que possible de faire des comparaisons entre des faits similaires. Si quelqu'un en a fait, décréter celles-ci non pas comparaisons, mais amalgames. Associé à des méthodes précédentes déjà énoncées, cela peut être particulièrement efficace.

Cependant, comparaison n'est pas amalgame, sinon bien des scientifiques, notamment les historiens, ne pourraient plus travailler. Dire, comme dans la pétition *Pour que douleur*

¹⁵³ Armand Ajzenberg, in *Le train des fous*, Syllepse, 2001, p. 25.

s'achève : « alors qu'en Allemagne le nazisme, suite à un décret secret de Hitler et préluant ainsi à d'autres exterminations, éliminait les fous dans des chambres à gaz, mais aussi par un traitement dit "de la faim", en France, le gouvernement collaborateur de Vichy, sans loi ni décret, mais par l'application d'un mot d'ordre discret qui aurait pu être "laissez-les mourir", parvint à peu près au même résultat ». « Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées attribuées aux éléments actifs de la population, en particulier aux enfants et aux travailleurs » disait une circulaire de la Direction de la Santé datée du 3 mars 1942 en réponse à des médecins qui se plaignaient de ce que les hôpitaux psychiatriques souffraient « d'une défaveur générale auprès des pouvoirs publics », dire ceci donc n'est pas faire un amalgame, mais faire un constat.

Constat que n'avaient pas fait Olivier Bonnet et Claude Quétel dans la revue *Nervure*, cela a déjà été évoqué. Les deux historiens ne voyaient dans cette circulaire que recommandations efficaces (veiller à ce que les tickets de rationnement non-honoré le soient, tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait plus de « coulage » dans la distribution d'alimentation aux malades, exploiter au maximum les jardins et les terres). Ce faisant, ils ne prenaient pas la peine de vérifier si ces recommandations étaient suivies d'effets. Ce qui, semble-t-il ne fut pas le cas, car impossible. En effet, de nombreux hôpitaux psychiatriques possédaient une ferme-école, considérée sous l'occupation comme unité de production. Les établissements psychiatriques devaient alors remettre leur production, culture ou élevage, au Ravitaillement général et ne pas les utiliser au profit des malades mentaux. S'ils le faisaient, ils devaient rendre à l'administration les tickets de rationnement équivalant aux quantités utilisées. Olivier Bonnet et Claude Quétel passaient ainsi sur l'essentiel de cette circulaire : « Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée », et restaient sourds et muets sur les conséquences affamatoires de celles-ci.

« Alors qu'en Allemagne le nazisme, suite à un décret secret de Hitler et préluant ainsi à d'autres exterminations, éliminait les fous dans des chambres à gaz, mais aussi par un traitement dit "de la faim", en France, le gouvernement collaborateur de Vichy, sans loi ni décret, mais par l'application d'un mot d'ordre discret qui aurait pu être "*laissez-les mourir*", parvint à peu près au même résultat » était-il dans la pétition *Pour que douleur s'achève* en 2001. Mme von Bultzingsloewen n'aime pas le « à peu près » de la pétition : « la signification de cet "à peu près" laisse perplexe. De toute évidence, ce n'est pas l'exactitude, mais l'approximation qui guide cette écriture fantaisiste – pour ne pas dire affabulatrice – de l'histoire ¹⁵⁴ » écrit-elle. D'abord, comment ne pas être frappé par ces morts : les fous allemands victimes d'une « extermination dure », de septembre 1939 à août 1941, et les fous français victimes d'une « extermination douce », du printemps 1941 au printemps 1945 (on meurt plus lentement de faim que dans les chambres à gaz). Ensuite, il faut effectivement examiner de plus près ces faits, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'une pétition. Dans un article publié en décembre 1990, Willi Dressen, Procureur d'État à l'Office Central pour l'investigation des crimes nazis (RFA), estimait que pendant la première phase de l'opération d'euthanasie appelée T4, 50 000 aliénés avaient été gazés. « Près de 50 000 autres suivront » ajoute-t-il ¹⁵⁵. Il semble que ce que Willi Dressen nomme « première phase » (50 000 gazés) soit celle qui s'étend de septembre 1939 à août 1941. Un autre auteur, Bernd Lauss, psychiatre et historien, cite le chiffre de 70 000 personnes gazées ¹⁵⁶. Dans ce que Willi Dressen appelle « seconde phase », dite sauvage et faisant suite à août 1941, prédominaient alors les injections mortelles.

Selon d'autres sources, les chiffres de morts seraient beaucoup plus importants, mais si les chambres à gaz cessèrent de fonctionner à la suite des protestations des familles, l'euthanasie continua (« deuxième phase »). Les nazis y

¹⁵⁴ Isabelle von Bultzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 398.

¹⁵⁵ Willi Dressen, *Tribune médicale, INSERM, Numéro hors série*, décembre 1990, p. 22.

¹⁵⁶ Bernd Lauss, *Nervure*, mars 1991, p. 44.

incluent alors d'autres « indésirables » : les personnes âgées et infirmes, les épileptiques, les personnes souffrant de la maladie de Parkinson, ceux atteints de scléroses multiples, ceux ayant de tumeurs du cerveau ou atteints de paralysie, etc. Bref, s'en tenir aux chiffres avancés par Willi Dressen ou Bernd Lauss s'agissant des fous semble crédible. En octobre 2003, dans un long article du *Monde* consacré aux conclusions de la recherche d'Isabelle Von Bueltingsloewen, un journaliste (Régis Guyotat) indiquait qu'en Allemagne « l'euthanasie pratiquée par les nazis vida rapidement les asiles. Au moins 71 000 patients auraient ainsi été gazés ».

Donc, 100 000 ou 120 000 fous morts (gazage et injections mortelles) dans une Allemagne qui comptait alors 65 millions d'habitants et 76 000 fous (ceux morts de faim, de froid et des maladies qui s'ensuivent) dans une France qui comptait elle 42 millions d'habitants. En Allemagne, le gazage concernait tous les malades mentaux (vieux, malades et les autres). Il faut comparer ce qui est comparable et donc prendre en compte en France la totalité des morts dans les hôpitaux psychiatriques, c'est-à-dire les 76 000, et en Allemagne les 100 000 morts selon Willi Dressen. On obtient alors :

- En Allemagne : 1,54 mort par « extermination dure » pour 1 000 habitants.
- En France : 1,81 mort par « extermination douce » pour 1 000 habitants.

Pour 120 000 morts par gazage et injections, selon les chiffres de Bernd Lauss, de septembre 1939 à la fin de la guerre, on a alors :

- En Allemagne : 1,85 mort par « extermination dure » pour 1 000 habitants.
- En France : 1,81 mort par « extermination douce » pour 1 000 habitants.

En Allemagne et en France donc, « à peu près » les mêmes résultats.

Avec ces comparaisons macabres, force est de constater qu'au plan des résultats, si l'on ose dire, Vichy fut aussi efficace, malgré « l'absence d'intention génocidaire de la part

du régime en place », que les nazis avec le « génocide perpétré à l'encontre des malades mentaux ». Est-ce ici faire une assimilation et un amalgame entre le cas français et le cas allemand ? Je ne le crois pas. L'à peu près épinglé par Mme von Buelzingsloewen, quant à la comparaison mathématique des morts dans les deux pays, elle en change la signification pour la baptiser « assimilation » et « amalgame ». Ce qui lui permet de s'en tirer, par un mensonge, et une pirouette : « le cas français ne peut donc être assimilé au cas allemand. Même « à peu près ».

Elle ajoute, sans rire qu'« affirmer ou insinuer que les aliénés français ont partagé le sort des aliénés allemands revient à nier la spécificité – irréductible – du génocide perpétré à l'encontre des malades mentaux par un régime qui a érigé le meurtre des plus faibles en impératif pour la survie de la race. Et à faire le jeu des négationnistes, toujours à l'affût de pseudo-arguments comparatistes pour minimiser les crimes nazis, en général, et la Shoah en particulier.¹⁵⁷ ». Là, est encore une pirouette : vous ne l'avez pas vraiment affirmé, mais insinué. Mais, même si nous l'avions dit, mourir par les gaz sur ordre secret en Allemagne et mourir de faim en France, sans ordre écrit, mais en vous ayant d'abord refusé pendant deux ans les 500 calories nécessaires à votre survie et que finalement on ne vous en ait accordé que la moitié (alors même, on le verra, que ces 500 calories étaient insuffisantes), n'est-ce pas partager un sort similaire ? D'un côté on a décidé votre mort, de l'autre on a pratiqué une non-assistance à personne en danger vous conduisant à la mort.

Mais ces manipulations sont nécessaires pour pouvoir ensuite asséner l'accusation de « faire le jeu des négationnistes, toujours à l'affût de pseudo-arguments comparatistes pour minimiser les crimes nazis, en général, et la Shoah en particulier ». Cela est grotesque quand on sait que parmi les quatre initiateurs de la pétition *Pour que douleur s'achève* il y avait Lucien Bonnafé, grand résistant et l'un des initiateurs de la psychiatrie de secteur, et Pierre Durand, grand résistant lui

¹⁵⁷ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 399.

aussi et déporté au camp de Buchenwald Dora. Tous deux aujourd'hui décédés et dans l'incapacité donc à résister à Mme von Buelzingsloewen. « Faire le jeu des négationnistes » dit-elle. Il suffit, pour s'en rendre compte, de voir les réactions de l'extrême droite aux ouvrages de Max Lafont, Pierre Durand et Patrick Lemoine et celles réservées par les mêmes à l'ouvrage de l'historienne : « un livre qualifié de “révisionniste” (un bon révisionnisme) » par Jean-Paul Angelelli dans *Rivarol*. On me dira, c'est un amalgame. Peut-être ? Le même qu'elle commet dans l'épilogue de son ouvrage. Je cite : « Si les termes de génocide et d'extermination ne figurent pas dans la pétition, les réactions retranscrites dans le *Courrier de la pétition* ne laissent aucun doute sur l'interprétation retenue par les signataires¹⁵⁸ ». L'accusation de faire le jeu des négationnistes n'est pas seulement grotesque, elle est surtout scandaleuse quand l'instrumentalisation de la Shoah a pour objectif de minimiser les responsabilités de Vichy quant à la non-assistance des fous internés en danger de mort.

Plus fondamentalement, si l'on reprenait les arguments de Mme von Buelzingsloewen il serait interdit de parler, par exemple, du génocide au Rwanda et de ceux les ayant précédés ou suivi au prétexte de faire le jeu des négationnistes à propos de la Shoah. En France, le négationnisme ne fait plus recette. Des négationnistes, il en reste probablement, vieillis, et réduits au silence par le risque pénal. Par contre, des nostalgiques de Vichy, des négateurs ou des minimisateurs des crimes de ce régime, il y en a légions. « Travail, famille patrie » revient même à la mode, contre « Liberté, égalité, fraternité ». Les pirouettes, manipulations et mensonges de l'historienne font partie de sa méthodologie. Elle est de cette école de pensée qui en matière historique se réclame des faits. Des faits, des faits, rien que des faits. Quand ceux-ci ne correspondent pas à l'image prédéterminée que l'historien en a, on s'arrange, ou on les arrange... avec de petits ou gros mensonges. Vous avez dit rigueur et science ? Est-ce ainsi que l'on fabrique l'histoire ?

¹⁵⁸ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 412.

Mauvaise manière No 8 : **De l'instrumentalisation des crimes nazis en général,** **et de la Shoah en particulier ?**

L'instrumentalisation d'un fait est une arme de diversion efficace pour déstabiliser un adversaire et parvenir à ses « fins », même si ces dernières n'ont qu'un lointain rapport avec l'objet de l'instrumentalisation. L'instrumentalisation détourne ainsi du débat, notamment quand l'affirmation péremptoire ne peut être prouvée. À utiliser impérativement en cas de difficulté à démontrer sa thèse, mais qui permet « d'exécuter » son contradicteur !

Ainsi, si Mme von Buelzingsloewen n'aime pas Max Lafont, Lucien Bonnafé, Pierre Durand, Patrick Lemoine, Armand Ajzenberg..., c'est qu'à partir de 1987, et à cause d'eux, le silence sur ce qui s'était passé dans les hôpitaux psychiatriques pendant la guerre ayant été rompu, et la thèse de l'abandon à la mort des fous internés prenant corps, il devenait impossible de maintenir le couvercle sur cette affaire-là. Silence et censure, entretenus pendant plus de 40 ans, devenaient impossibles après le lancement de la pétition « *Pour que douleur s'achève* ». Comment expliquer qu'un tel silence ait pu exister à propos d'un tel drame ? Pas facile, il faut alors utiliser l'arme de « l'instrumentalisation ». Mais le silence a aussi existé à propos d'autres drames. Celui par exemple relaté dans l'ouvrage d'Anne Grynberg : *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français (1939-1944)*. L'auteur, elle aussi, s'interroge sur le silence qui a prévalu pendant la même période au sujet de ces camps-là : « Ce pays ne serait-il pas encore complètement remis du « syndrome de Vichy »¹⁵⁹ ».

Pensez aux cris d'indignation d'Isabelle von Buelzingsloewen si nous avions, si j'avais comparé le sort subi par les dizaines de milliers d'aliénés internés de France – la mort – à celui des 76 000 juifs de France envoyés dans les camps de la mort ? Morts, dans les deux cas, résultant d'une même idéologie intervenant avec la force d'un fait concret :

¹⁵⁹ Anne Grynberg, *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français (1939-1944)*, Éditions de la Découverte, 1991, p. 10.

dans le premier cas par une extermination passive (la non-assistance), dans le second par la complicité dans une extermination active. « Vous niez la spécificité – irréductible – du génocide perpétré à l'encontre des juifs ! » se serait encore écriée Mme von Bueltzingsloewen. Et d'ajouter, vous faites « le jeu des négationnistes toujours à l'affût de pseudo-arguments comparatistes pour minimiser les crimes nazis, en général, et la Shoah en particulier ». Affirmation bizarre. On ne voit pas en quoi ce constat : la mort de dizaines de milliers de fous par non-assistance de Vichy à personnes en danger, minimise l'autre constat relatif aux 76 000 morts juifs ? On ne voit pas pourquoi il faudrait s'interdire ces deux constats au prétexte fallacieux de donner du grain à moudre aux négationnistes ? Pourquoi et comment ne pas comparer les responsabilités du pouvoir vichyste et dans la livraison des juifs de France aux nazis et dans l'abandon à la mort des malades mentaux internés dans les hôpitaux psychiatriques ?

Le recours par l'historienne à la Shoah a ici plus que des relents d'instrumentalisation de celle-ci à des fins que par ailleurs elle n'arrive pas à prouver : « aucune responsabilité de Vichy dans la mort des dizaines de milliers de fous ». Les fils et les filles des déportés juifs de France n'ont pas besoin de tels avocats ! Si « la singularité historique de la Shoah peut se révéler féconde, sur le plan méthodologique, comme hypothèse de recherche : elle ne doit pas être postulée comme une catégorie normative ni imposée comme un dogme. Auschwitz n'est pas un événement historiquement incomparable. De plus, comparer, distinguer et ordonner ne signifie pas hiérarchiser. La singularité d'Auschwitz ne fonde aucune échelle de la violence et du mal. Il n'y a pas un génocide "pire" ou "moindre" qu'un autre et la qualité d'Auschwitz ne confère à ses victimes aucune aura particulière, aucun privilège au martyr et, par conséquent, à la mémoire particulière. Ainsi définie, la singularité d'Auschwitz n'en exclut pas d'autres... » nous dit Enzo Traverso. Et l'historien ajoute : « La conscience historique ne peut intégrer Auschwitz comme un acte fondateur ou une étape du processus de civilisation, mais seulement comme une déchirure d'humanité. Dans cette perspective, l'insistance sur la

singularité d'Auschwitz n'est qu'une manière pour désigner les apories d'une historicisation inachevée¹⁶⁰ ».

Il me revient ici un souvenir. Un soir, c'était en 2001 ou 2002, le téléphone sonne et je décroche. L'interlocuteur se présente, il s'agit d'un signataire de la pétition *Pour que douleur s'achève*. Je n'ai pas gardé son nom. Il est poète et musicien et il tient à me raconter son histoire : il a une tante, juive, qui en 1942, croyant se protéger, se fait passer pour malade mentale et est ainsi internée à l'hôpital psychiatrique de Clermont-de-l'Oise. Elle y mourra de faim. D'autant plus rapidement qu'un médecin-chef ayant découvert qu'elle était juive la prive encore plus de nourriture. Telle est la première partie de cette courte histoire. Cette femme, relevait-elle des 76 000 juifs de France victimes de la Shoah ou des dizaines de milliers de fous victimes d'un abandon à la mort. ? Seconde partie de l'histoire : la réponse à la question fut donnée par l'Administration. Cette femme avait une fille, cousine donc de mon interlocuteur, vivant en Israël. Elle demanda à bénéficier du décret instituant une mesure de « réparation » pour les orphelins de la déportation, suite aux travaux de la Commission Mattéoli. La demande fut rejetée. Sa mère n'était pas morte à Auschwitz (on y mourrait aussi de faim), mais à l'hôpital psychiatrique de Clermont-de-l'Oise. Identiquement aux 25 des 42 malades mentaux juifs, transférés de l'hôpital psychiatrique de Stephansfeld-Brumath, en vertu d'un décret d'expulsion des juifs des territoires de l'Est de la France annexée, vers celui du Vinatier à Bron où ils mourront eux aussi de faim. Étaient-ils victimes de la Shoah ou de l'extermination douce ? Par l'expulsion, ils échappaient à « l'extermination dure », ils mourront par « extermination douce ». Je ne sais quelle mort, quand il n'y a pas d'autre choix, est préférable ? Cas bien sûr extrêmes démontrant une proximité entre les deux situations et où il est peut-être vain de s'indigner à propos de comparaison

¹⁶⁰ Enzo Traverso, *La singularité d'Auschwitz. Hypothèses, problèmes et dérives de la recherche historique*, in *Pour une critique de la barbarie moderne. Écrits sur l'histoire des juifs et de l'antisémitisme*, Éditions Page deux, 1997.

entre les 76 000 morts de la Shoah et les dizaines de milliers de fous morts par non-assistance à personnes en danger ?

Quand Mme von Bueltzingsloewen s'indigne à propos de la comparaison entre le sort fait aux fous Français et ceux Allemands, qui conduirait à la relativisation de l'extermination de ceux-ci par le régime nazi, Anne Grynberg, dans l'ouvrage sur les camps de la honte, à partir d'une question similaire, a une réponse toute différente. En effet, si elle répondait comme Isabelle von Bueltzingsloewen, elle s'interdirait toute recherche. Voici ce qu'elle dit : « On peut en effet se demander si la gravité et l'unicité du génocide juif pendant la Seconde Guerre mondiale – dans lequel s'inscrivent directement les camps d'internement français, même s'il ne s'agissait pas de camps d'extermination – ne “transcendent pas l'histoire” selon la formule d'Élie Wiesel. La méthodologie traditionnelle convient-elle à une telle étude ? Comment concilier l'obligation de ne pas pervertir l'histoire des victimes de la Shoah, la conscience du caractère indicible de ce qu'elles ont vécu, avec la nécessité d'analyser précisément les faits en les replaçant dans leur contexte – ce qui équivaut, d'une certaine manière, à les relativiser ? Je crois cependant que relativiser n'est pas synonyme de minimiser, ni d'innocenter, encore moins de nier ; et je suis convaincue qu'“accepter le silence, c'est permettre l'ultime et pervers prolongement de l'entreprise d'anéantissement” (selon une formule de Nicole Lapierre, *Le silence de la mémoire. À la recherche des juifs de Ploetz*, Plon, 1989, p. 22)¹⁶¹ ».

Pour Mme von Bueltzingsloewen, l'instrumentalisation du passé, ici la Shoah notamment, est une arme de combat idéologique et politique d'autant plus odieuse qu'il s'agit pour elle de l'utiliser pour imposer le silence quant aux responsabilités de Vichy dans l'extermination douce de dizaines de milliers de fous internés. Ce même Vichy complice dans l'envoi à la mort des 76 000 juifs de France.

¹⁶¹ Anne Grynberg, *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français (1939-1944)*, Éditions de la Découverte, 1991, pp. 10-11.

CHAPITRE 4

DES MAUVAIS USAGES DE L'HISTOIRE... Comme outils d'hégémonie idéologique

Emmanuel Laurentin, à l'occasion des dix ans de son émission – *La fabrique de l'histoire* – sur *France culture*, posait à un certain nombre d'historiennes et d'historiens cette question : *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?*¹⁶² À quoi l'historienne, mais aussi sociologue et romancière, Régine Robin répondait : « l'histoire sert à peu près à tout. D'abord, les mauvais usages : l'instrumentalisation et l'hégémonie. Car l'histoire est toujours instrumentalisée, elle sert à justifier n'importe quoi sous l'aura de la science, même s'il ne s'agit en rien d'une science dure. On se sert de la légitimité du titre d'historien pour tenir une parole d'autorité et cela peut aller dans tous les sens. (...) L'histoire peut ainsi succomber, malgré tout son arsenal épistémologique de méthode et de questions [...] à l'hégémonie idéologique et discursive¹⁶³ ».

Partant de cet a priori édicté par Henry Rousso et Éric Conan, fondant ou rendant visible un courant de pensée relatif à l'histoire contemporaine (il faut cesser d'intenter des procès à Vichy, tout a été dit), il ne restait plus à Isabelle von Buelzingsloewen – remarquable représentante, avec quelques autres historiens, de cette école de pensée – qu'à refouler l'histoire des dizaines de milliers de fous internés morts de faim, au rang d'un fait divers, certes tragique, mais épargnant ainsi Vichy. Pas facile à réaliser quand les faits concernent l'un des plus grands méfaits de ce régime – l'abandon à la mort de dizaines de milliers d'innocents –, et leurs analyses, invitent précisément à ouvrir un grand procès. Le dernier peut-être concernant cette période ? Cela passe alors, nécessairement, par

¹⁶² *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?*, sous la direction d'Emmanuel Laurentin, co-édité par Bayard et *France culture*, oct. 2010.

¹⁶³ Régine Robin, *ibid.*, p. 53.

les mauvais usages de l'histoire où Mme von Bueltzingsloewen semble reine et ainsi exemplaire de ce qui peut se faire de mieux en la matière.

Mauvais usage No 1 : à propos de contexte historique

Dans son introduction Mme von Bueltzingsloewen précise : « l'hypothèse étant que l'analyse du contexte matériel, politique et idéologique ne suffit pas à rendre compte de cette tragédie. Celle-ci s'inscrit dans le temps plus long d'une histoire institutionnelle qui, pour le XX^e siècle n'a pas encore été écrite¹⁶⁴ ». Peut-être ? Encore qu'il faille, par exemple, signaler à ce propos l'excellent « *Que sais-je ?* de Marie-Claude George et Yvette Tourne aux P.U.F. : *Le secteur psychiatrique* (1994) qui, de manière succincte, le fait très bien. Cela n'aurait pas dû dispenser l'historienne de faire l'analyse du contexte politique et idéologique de la période de l'extermination douce. Or, ce contexte est quasiment absent de l'ouvrage.

L'histoire par elle racontée est simple et elle peut être résumée ainsi : « Si tant de malades sont morts, c'est parce qu'ils étaient isolés, que les rations officielles étaient insuffisantes et qu'il était très difficile de leur procurer des denrées non rationnées ou vendues au marché noir ». Bref, c'était la faute à « pas de chance », et donc « Vichy n'a pas voulu les exterminer... ». Point final. Les causes matérielles de l'extermination douce sont rappelées : la sous-alimentation. Et comment faire autrement ? Mais rien n'est analysé sur les raisons politiques et idéologiques ayant conduit à cette situation. Ainsi la non-assistance à personnes en danger de mort est-elle ignorée par elle et, pire, niée à la faveur d'une unique circulaire de décembre 1942 dont on a vu le flou quant à son origine et à ses raisons. Cette exonération des responsabilités de Vichy est-ce l'objectif politique de l'ouvrage en question ? Il semble bien que oui. La non-analyse du contexte de cette période - la guerre, Vichy et la collaboration réduits à leur plus simple expression - ne permet pas en tout cas d'insérer

¹⁶⁴ Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p.16.

l'extermination douce dans la situation d'alors et permet encore moins son analyse. En passant ce contexte à la trappe, petit tour de passe-passe, la phrase citée ci-dessus de l'historienne se suffit alors à elle-même.

Nous rappellerons donc rapidement ce contexte en nous en tenant à l'année 1942, mais aussi un peu avant et un peu après. 1942, est en effet une année charnière dans la guerre au plan international et en France, caractérisée par l'arrivée de Laval au gouvernement. C'est en même temps l'année de la « fameuse » ou « fumeuse » circulaire « Bonnafous ». Contexte donc, évoqué sous forme d'une chronologie des principaux événements de ces années-là. L'année 1942 est en effet une année où rien n'est encore vraiment joué et où tout peut arriver, aussi bien au plan militaire et international qu'au plan politique en France.

L'Allemagne, le 22 juin 1941, avait attaqué l'Union soviétique. Après une avance éclairée en Pologne, en Ukraine et en Russie, c'est le 20 décembre l'échec des troupes allemandes devant Moscou. La guerre était devenue mondiale le 11 décembre de la même année : l'Allemagne et l'Italie ayant déclaré la guerre aux États-Unis. Déjà, le 7 décembre 1941, les Japonais avaient attaqué la marine américaine à Pearl Harbor conduisant les États-Unis à s'impliquer dans la guerre. Le 15 février 1942, les Japonais avaient pris Singapour et le 6 mai c'était la chute de Corregidor aux Philippines. Le 21 juin de cette année 1942, Rommel prenait Tobrouk aux Anglais ; mais le 23 celui-ci échouait à El Alamein. Le 6 septembre 1942, c'est le début de la bataille de Stalingrad. Le 22 novembre, Von Paulus est encerclé dans cette même ville et il se rendra aux Soviétiques le 31 janvier 1943. Les derniers soldats allemands capituleront à Stalingrad le 3 février 1943. C'est alors le grand tournant de la guerre.

En France, le 17 avril 1942, Darlan est débarqué de la direction du gouvernement Pétain : il partira en tournée d'inspection en Afrique du Nord. Il y prendra le pouvoir le 15 novembre et il sera assassiné le 24 décembre. Darlan avait été remplacé le 18 avril par Laval. Le 22 juin, l'Allemagne manquant de "bras", c'est la « relève » : pour trois travailleurs

français allant travailler en Allemagne, un prisonnier de guerre sera libéré. Le 20 janvier 1942, en Allemagne à la Conférence de Wannsee, les nazis ayant décidé de leurs plans d'extermination des juifs, l'administration française, encouragée au plus haut niveau, a coopéré sans retenue à l'entreprise nazie d'extermination de ceux-ci. Le 27 mars 1942, c'est le premier convoi de déportation de Juifs étrangers. Le 2 juillet ont lieu les accords de collaboration policière entre René Bousquet et Karl Oberg. Les 15 et 16 juillet, c'est la grande rafle du Vél'd'Hiv (opération baptisée « vent printanier ») sous l'autorité de René Bousquet. 76 000 juifs seront déportés de France vers les camps de la mort allemands pendant la Deuxième Guerre mondiale, sans tickets de retour. À la fin de cette année 1942, les deux tiers des fous internés dans les hôpitaux psychiatriques sont déjà morts de faim. Le tiers restant mourra encore jusqu'à la fin de la guerre. Le 8 novembre, c'est le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. Le 11 novembre, la Wehrmacht pénètre en zone Sud (la zone jusque-là non occupée). À la même date, les Allemands débarquent en Tunisie. Tunis sera libéré par le Maréchal Alexander le 7 mai 1943.

C'est dans ce contexte international et national que Laval, détenant tous les pouvoirs, accentue autant qu'il le peut sa politique de collaboration avec les nazis. Les opérations de résistance, notamment armées, vont se développer et aller de pair avec l'accentuation de la répression. Déjà, le 12 août 1941, Pétain faisait diffuser son fameux message : « J'ai des choses graves à vous dire. De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais ». La Résistance commençait alors à s'organiser. Le 21 août 1941, celui qui deviendra le colonel Fabien – Pierre Georges – réalise le premier attentat meurtrier contre les troupes d'occupation allemandes, au métro Barbès.

À ce propos, il faut ici signaler que Pierre Durand – l'auteur du *Train des fous* – a été l'un des combattants aux côtés de Pierre Georges dans la Résistance. Fabien appelé à Paris, Pierre Durand le remplace au commandement de l'Interrégion 21 (l'Est de la France). Il avait alors 20 ans. Il est arrêté le 10

janvier 1944 sans que sa véritable identité et ses fonctions ne soient découvertes. Il sera déporté à Buchenwald Dora et à la fin de la guerre reviendra en France. Il achète une maison de campagne dans l'Oise, à Clermont de l'Oise. Celle-ci se trouve à côté de l'hôpital psychiatrique. Ce dernier l'intrigue et ce sera *Le train des fous*.

Le 16 septembre 1941, à Paris, autre attentat anti-allemand. En représailles, les Allemands fusillent 12 otages. Le 20 octobre de la même année, nouvel attentat contre un officier allemand. 48 otages seront fusillés à Chateaubriand. Le 21 novembre, nouvel attentat contre une librairie à Paris. Le 14 décembre, 100 otages sont fusillés par les Allemands à Paris. Le 1^{er} janvier 1942, Jean Moulin est parachuté en France où il prend contact avec les mouvements de résistance au nom de de Gaulle. Fin février, création de *Ceux de la Résistance* (CDLR). 28 mars : création des *Francs-Tireurs et Partisans Français* (FTP) contrôlés par les communistes. Le 27 novembre, la flotte française stationnée à Toulon se saborde. Le 26 décembre 1942, le résistant Fernand Bonnier de la Chapelle est fusillé sur ordre du gouvernement d'Alger, présidé par le général Giraud, pour l'exécution de l'amiral Darlan (le 24 décembre).

Le 28 janvier 1943, les mouvements de résistance de la zone Sud (*Combat, Libération et Franc-Tireur*) s'unissent dans le *Mouvement Uni de la Résistance* (MUR). Le 16 mars de cette année, l'état de siège est instauré en Haute-Savoie où les maquis se renforcent avec l'arrivée des réfractaires au STO (Service du Travail Obligatoire en Allemagne). STO décidé le 16 février par le gouvernement Laval. 27 mai : première réunion à Paris du *Conseil National de la Résistance* (CNR) sous la présidence de Jean Moulin. Le 21 juin à Caluire, près de Lyon, Jean Moulin et Raymond Aubrac sont arrêtés par la Gestapo. Le 29 décembre de cette année 1943 : création des *Forces Françaises Libres* (FFI).

Il faut ici montrer, à titre d'exemple, ce que peut donner l'énoncé d'un fait historique hors son contexte, ce qui permet d'attribuer à ce fait une signification ne correspondant pas à la vérité. Il s'agit de Max Bonnafous, le brave ministre pour qui Mme von Bueltzingsloewen a un faible. Dans une note à son

propos, elle signale que « Le 6 janvier 1944, il démissionne à son tour pour marquer son désaccord après la nomination au gouvernement de Darnand et Henriot ». Quel homme sympathique finalement que ce Max, n'est-ce pas ? Il faut dire ici que Philippe Henriot était l'ennemi politique intime de Max Bonnafous. Ce dernier fut en effet deux fois battu par Philippe Henriot aux élections législatives de 1936 à Bordeaux.

Il faut dire encore que Joseph Darnand, s'il entre bien au gouvernement le 13 décembre 1943, était déjà, par la loi du 30 janvier 1943, le véritable chef de la Milice française (en titre c'était Laval). Supplétifs de la Gestapo et des autres forces allemandes, les miliciens participèrent à la lutte contre la Résistance aux côtés de la Gestapo, à la traque contre les juifs, les réfractaires au STO et de tous les déviants dénoncés par le régime vichyste. C'était aussi la police politique et la force de maintien de l'ordre du régime. Sa montée en puissance, dès le 30 janvier 1943, marqua selon Robert O. Paxton et Stanley Hoffmann la fascisation finale du régime. À la demande des Allemands, il est nommé, le 13 décembre 1943, secrétaire général au Maintien de l'ordre (en remplacement de René Bousquet) et c'est le 14 juin 1944 que son titre ministériel est changé en secrétaire d'État à l'Intérieur.

Cette mini biographie de Darnand est pour dire que rien ne changea dans les activités de celui-ci entre le 30 janvier 1943, date de la loi le nommant à la direction de la Milice française, et le 13 décembre 1943 où il entre officiellement au gouvernement Laval. On peut en conclure que Max Bonnafous mit onze mois pour se décider à démissionner d'un gouvernement avec lequel il était solidaire jusque-là. Quel brave homme ! À moins que d'autres événements l'aient poussé à cette démission ?

Il faut rappeler que le 31 janvier 1943 von Paulus, encerclé à Stalingrad, s'était rendu aux Soviétiques et les derniers soldats allemands avaient ensuite capitulé le 3 février. C'était le grand tournant de la guerre ; que déjà, le 8 novembre 1942, les Anglo-américains avaient débarqué en Afrique du Nord. Le 10 juin suivant, ils avaient débarqué en Sicile et le 3 septembre en Calabre ; que début octobre 1943, la Corse avait été libérée ; que fin juillet de cette année-là, en Italie, Mussolini avait été

arrêté et que fin décembre c'était la percée soviétique en Ukraine ; qu'en France, à la même fin de cette année 1943, les maquis comptent 22 000 hommes organisés. Bref, en Europe et en France, au moment de la démission de Max Bonnafous, le vent avait tourné. Dominique Rémy commente ainsi la loi du 30 janvier 1943 créant la Milice française : « La milice est en fait l'achèvement logique de la politique de Vichy : ceux qui avaient cru pouvoir transformer une guerre étrangère perdue en une guerre civile gagnée virent que la guerre étrangère serait gagnée par ceux qu'ils avaient réprouvés et que la guerre civile qu'ils avaient voulue serait perdue par eux¹⁶⁵ ». Ces événements étaient de nature à faire réfléchir un homme compromis dans la Collaboration, soucieux de sa vie physique et amoureuse, bref d'un avenir maintenant à court terme, plus peut-être qu'une indignation ayant mis près d'un an à se manifester. Si le contexte ci-dessus rapidement décrit est gommé, reste alors le bon ministre. Ainsi va la méthodologie historique de Mme von Buelzingsloeuwen, et sa « rigueur » déclarée. Mauvais usage de l'histoire ?

Mauvais usage No 2 :

à propos des « élites » intellectuelles pétainistes

Pour comprendre pourquoi des fonctionnaires pouvaient devenir, seuls, à la faveur d'une idéologie dominante chez des élites parvenues au pouvoir, des agents d'inhumanité, il faut essayer de saisir comment ils ont acquis des réflexes inhumains devenus en apparence naturels. Si l'on s'abstient de poser la question de la responsabilité des élites qui ont servi le régime de Vichy, si l'on se concentre sur les qualités morales de tel ou tel ministre - Max Bonnafous par exemple - on s'interdit de comprendre pourquoi des dizaines de milliers de malades mentaux sont morts, même si on comprend le « comment ». Les fonctionnaires, et encore plus les hauts fonctionnaires, « servants » Vichy étaient tout sauf des ronds-de-cuir dociles. Pour que le régime de Pétain marche, il fallait qu'eux marchent « à l'idéologie » et ainsi se mettent au service d'un « ordre nouveau ».

¹⁶⁵ Dominique Rémy, *Les lois de Vichy*, éditions Romillat, 1992, p. 215.

Le régime vichyste n'est pas le résultat d'un simple opportunisme découlant d'une défaite militaire. Il n'est pas né du vide. C'est le contraire qui est la réalité : la défaite engendre les conditions qui permettent à une tradition politique mûrie depuis des décennies de donner naissance à ce régime. Cette solution alternative à la démocratie libérale, aux racines profondes, attendait son heure : c'est une guerre perdue qui fournit, en France, l'occasion de traduire les idées en actes. Dans l'entre-deux guerres, de larges secteurs de l'opinion publique n'avaient cessé d'appeler de leurs vœux cet « ordre nouveau ». Grâce à cette mobilisation des esprits, la « Révolution nationale » a pu se mettre en marche avec une extraordinaire facilité et rapidité. Parmi les élites qui gouvernaient avant-guerre, très nombreux étaient ceux qui, de droite, mais aussi de gauche, voyaient dans la démocratie libérale la source profonde de la décadence française. Pendant la guerre, Marcel Déat tenta de créer un parti unique, fasciste, voire nazi. Il échoua. C'est alors l'administration, les préfets, les fonctionnaires qui apparemment prirent le relais. Ils étaient alors la courroie de transmission du pouvoir vichyste et de son idéologie dans les départements et les régions.

Des intellectuels alors – écrivains, directeurs de journaux et revues, universitaires, etc. – s'engagèrent, pour les raisons évoquées ci-dessus, dans la tentation de cette « Révolution nationale » qui passait par la collaboration avec l'occupant. Ce sont eux qui donnèrent au régime de Vichy sa légitimité. En servant de caution à ce régime, ils permirent ainsi à de nombreux fonctionnaires de remplir sereinement leur rôle. Pourquoi, en effet, ces derniers auraient-ils dû alors se révolter ? Pour le pouvoir vichyste, le concept d'humanité, s'agissant des fous notamment, s'ordonnait par rapport à l'individu sain. Pour le pouvoir de Vichy qui voulait se défaire de l'œuvre des hommes de 1789, les juifs étaient le vivant symbole de cette révolution qui avait bouleversé le monde et qui en avait fait des citoyens à part entière. Du 3 octobre 1940 (loi portant statut des juifs) au 11 décembre 1942 (loi relative à l'apposition de la mention « juif » sur les titres d'identité délivrés aux israélites français et étrangers), pas moins de 15

lois et décrets concernaient « l'effacement » des juifs de l'espace français. On sait ce qui s'ensuivit. Pétain détenait alors tous les pouvoirs.

Les mêmes ministres qui promulguaient les lois antijuives, de l'enfermement dans des camps dit d'internement à l'interdiction d'exercer leurs métiers, conduisant ainsi 76 000 hommes, femmes et enfants, parce que juifs, vers les camps de la mort, les mêmes ministres donc auraient subitement, en décembre 1942, été saisis d'un altruisme débordant envers les fous enfermés dans les hôpitaux psychiatriques et pas encore morts ? Il y a là une contradiction qui ne trouble pas Mme von Buelzingsloewen.

Où l'absence d'interrogation à propos de l'idéologie vichyste permet d'éluder la question de la responsabilité des élites dominantes d'alors. Mauvais usage de l'histoire ?

Mauvais usage No 3 :

À propos d'Alexis Carrel et de la prégnance du discours eugéniste

Un chapitre de l'ouvrage de Mme von Buelzingsloewen, est intitulé « *La prégnance du discours eugéniste* ». Elle y fait état d'un certain nombre de propos pouvant être qualifiés d'eugénistes, bien que, et conformément à son postulat de 2001, elle écrive d'entrée de jeu : « Certes, la famine qui a frappé les hôpitaux psychiatriques ne correspond pas à la mise en œuvre d'un programme eugéniste de type éliminationniste¹⁶⁶... ». Elle ajoute : « l'influence supposée d'Alexis Carrel, nommé en novembre 1941 régent de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains et souvent présenté comme le leader incontesté du mouvement eugéniste français, n'est de toute évidence pas parvenue à s'exercer¹⁶⁷ ». Vrai. Si, en France, les pratiques eugéniques n'ont pas été mises en pratique, c'est semble-t-il plus par chauvinisme que par perspicacité scientifique. Chauvinisme qui a fait jouer aux généticiens le Français Lamarck contre l'Anglais Darwin. La majorité des

¹⁶⁶ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 318.

¹⁶⁷ Isabelle von Buelzingsloewen, *Ibid*, p. 319.

généticiens français en effet, se référant à Lamarck, ne croyaient pas en l'efficacité de l'eugénisme tel que prôné par Carrel. Nombre de membres de l'élite vichyste probablement si.

Mme von Bueltingsloewen omet cependant de dire qu'Alexis Carrel, quand il revient des États-Unis, c'est pour se mettre au service de Pétain. Plus tard, en 1942, il refuse l'offre de Laval d'être ministre de la Santé, préférant se consacrer à la Fondation dont il est le Régent. Elle oublie encore de dire que depuis 1938 il était adhérent au PPF (le parti fasciste de Jacques Doriot). Elle préfère insister sur la « *prégnance du discours eugéniste* » pour minimiser le rôle idéologique de Carrel en le remplaçant ainsi dans le « contexte » des années 30, et l'excuser. D'autres, pareillement, au sujet du même et de son antisémitisme insistent eux (Pierre-André Taguieff, par exemple) sur la « *prégnance du discours antisémite* » dans les mêmes années, pour l'excuser de ses propos antisémites. Dans les deux cas, il est vrai, ce type de darwinisme social existait d'abord chez les élites qui plus tard seront collaborationnistes. Pas seulement chez eux malheureusement. Peu importe finalement aujourd'hui, si ce triste personnage, inculpé à la Libération et décédé pendant l'instruction de son procès, ne fut pas jugé. Il aurait peut-être été relaxé comme Bousquet, Papon, Bonnafous... ? Peu importe, finalement. Carrel a quand même été jugé : par les représentants du peuple que sont les Maires et les Conseils municipaux ayant voté la débaptisation des rues à son nom.

Il faut d'abord rappeler que *L'homme, cet inconnu* de Carrel a été un best-seller : 246 000 exemplaires vendus en France fin 1939, et 103 000 autres fin 1943. C'est dire le poids idéologique du livre et de l'auteur quant à la formation des esprits avant et pendant la guerre, des élites essentiellement. Dans une chronique du *Monde* (16.03.1994), Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française, notait que sous l'occupation allemande le *Mein Kampf* d'Hitler « était introuvable parce que trop précis quant aux intentions du Führer. *L'homme, cet inconnu* offrait un parfait ersatz ».

L'histoire de l'édition du *Mein Kampf* en France est en fait un peu plus complexe. Il fut d'abord publié en 1934 par les

Nouvelles Éditions latines (proches de la droite maurassienne)... contre la volonté d'Hitler. Il intente alors un procès au patron de cette maison d'édition et saisit la Société des Gens de Lettres qui obtiennent du Tribunal de commerce de Paris l'interdiction du livre en France. La LICA (ancêtre de la LICRA) soutient à ce moment l'éditeur en achetant 5 000 exemplaires pour les distribuer largement. En septembre 1940, la France étant occupée, le livre sera placé sur la « liste Otto », qui énumère les ouvrages retirés de la vente. En 1938, les Éditions Fayard publient une traduction autorisée. Elle est allégée, expurgée et même falsifiée, notamment en ce qui concerne les propos sur la France et les Français. Elle ne figure pas sur la « liste Otto » et bénéficie de plusieurs rééditions. On la trouvait donc en France.

Le Docteur Jean Burguet, psychiatre, dans un petit opuscule, écrit : « Selon les témoignages que nous avons recueillis, il est probable que certains responsables de l'institution hospitalière ont été sensibles aux notions de décadence et de péril pour notre civilisation [...] Parmi ces derniers (des médecins), il en est qui s'inquiètent de soigner les membres de familles – souvent nombreuses – qui sont tarés, débiles, imbéciles, alcooliques... Certains ont lu *Mein Kampf* d'Hitler [...] Dans le contexte des années 1920 et 1930, nombreux sont les médecins, les hauts responsables de la santé, les hommes politiques à droite et à gauche, partisans de la stérilisation après une procédure judiciaire... » Et il ajoute : « On sait aussi que localement, nombreux sont ceux qui ont lu *L'homme, cet inconnu*, l'ouvrage célèbre du prix Nobel Alexis Carrel, le penseur des élites, qui proposait de se protéger, en disposant d'une façon économique, par les gaz, des criminels, et des aliénés dangereux¹⁶⁸ ».

On peut rappeler ici les études que se proposait de réaliser la *Fondation française pour l'étude des problèmes humains* dont Alexis Carrel était le régent. La postérité institutionnelle de la Fondation, sans lien idéologique avec elle, sera la création après

¹⁶⁸ Dr Jean Burger, *L'hôpital-Hospice de Niort durant la 2^e guerre mondiale (1939-1945) à travers les délibérations de sa Commission administrative*, 1994, pp. 172-173.

la guerre, de l'I.N.E.D. Voici quelques extraits des objectifs de la Fondation¹⁶⁹ :

« L'équipe BIOLOGIE DE LA LIGNÉE, en accord avec le Centre de coordination des mouvements familiaux, commence une enquête sur la qualité des enfants des familles nombreuses, sur leur mortalité, sur leur nombre optimum suivant la position sociale de la famille. Enfin, sur les parties de la France où se trouvent les familles qualitativement les meilleures. Il s'agit d'abord de localiser les souches de bonne constitution génétique et ensuite d'aider à la propagation de telles souches.

Il ne sert à rien d'augmenter la natalité si l'accroissement de la population se fait grâce à la fécondité d'éléments tarés. Il semble bien cependant que les allocations familiales telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui soient loin de favoriser la propagation des meilleures souches. Le département de biosociologie a abordé l'étude des moyens propres à augmenter la natalité dans les groupes biologiques de qualité supérieure...

Beaucoup d'immigrants, on le sait, ont été admis en France. Les uns sont désirables, les autres ne le sont pas. La présence de groupes d'étrangers indésirables au point de vue biologique est un danger certain pour la population française. La Fondation se propose de préciser les modalités d'assimilation des immigrants afin qu'il devienne possible de les placer dans des conditions appropriées à leur génie ethnique. Elle procède actuellement au dénombrement et la localisation de certaines catégories d'entre eux, surtout des Nord-Africains, des Arméniens et des Polonais. Elle étudie, en particulier, la population arménienne d'Issy-les-Moulineaux. Elle cherche à savoir ce que valent les produits du croisement de ces étrangers avec les Français. Il y a déjà en France treize pour cent d'étrangers. Ces étrangers ont été admis sans aucun égard pour leur influence possible sur la population française. Il est indispensable d'avoir une politique de l'immigration et de déterminer quels sont les immigrants dont la présence est désirable du point de vue de l'avenir biologique de la nation ». Ces propos qui aujourd'hui peuvent apparaître surprenants, bien que certains aient une connotation avec notre actualité, l'étaient probablement alors beaucoup moins.

¹⁶⁹ Alexis Carrel, *I – Ce qu'est la Fondation – Ce qu'elle fait*, PUF, 1943.

Alexis Carrel, un homme sans influence ? Cela ne semble pas avoir été le cas. « En février 1941, Carrel revient en France. Vichyssois, il se laisse convaincre de lancer ce projet qu'il avait évoqué dans son best-seller, *L'Homme cet inconnu*, en 1935 : créer un "Aristote composite", un centre pluridisciplinaire où une "élite" chercherait à résoudre les problèmes humains, tous les problèmes humains, en faisant en sorte que les hommes et la société se conforment aux lois scientifiques supposées régir la vie. Sont ainsi convoquées, pêle-mêle, la médecine, la biologie, l'anthropologie ou l'économie, au service d'un idéal de régénération de la société française : "Il faut remplacer la démocratie par la biocratie, la science de l'homme", écrit Carrel à son frère en 1938.

Ce projet rejoint celui du nouveau régime. Vichy s'inquiète de la mauvaise santé de la population française, vante la natalité, fait l'éloge des mères, veut réconcilier la communauté nationale en supprimant les classes sociales. Dotée d'un budget annuel de 40 millions de francs (soit plus de la moitié de celui du CNRS !), la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (FFEPH) se met à l'œuvre en 1942. Nommé "régent" de la Fondation, Carrel entreprend de recruter quelque 250 chercheurs. Mais, malgré l'argent qui coule à flots, c'est l'échec. Miné par la maladie qui l'emportera un an après, Carrel avoue en 1943 que la Fondation ne compte pas plus de deux douzaines de vrais scientifiques : parmi eux, le sociologue Jean Stoetzel qui innove en appliquant la technique du sondage d'opinion à l'étude des causes de la dénatalité française, l'architecte Le Corbusier, le futur prix Nobel d'économie Maurice Allais ou encore la jeune pédiatre Françoise Dolto. Ces célébrités ne tireront par la suite nulle gloire de ce passage à la Fondation » a écrit Nicolas Chevassus-au-Louis sur son Blog de *La Recherche*.

Alexis Carrel, un homme dont les idées ne sont pas parvenues à s'exercer ? Certes, il a eu beaucoup de moyens, mais pas réellement de pouvoirs. Il n'a jamais eu à décider du sort des hôpitaux psychiatriques puisqu'il avait refusé d'être ministre de la Santé. Ce sont cependant ses idées, son idéologie, largement diffusées, qui ont favorisé l'indifférence à propos des

fous conduisant à leur abandon à la mort par Vichy. Pareillement, Louis-Ferdinand Céline n'a jamais mis personnellement un juif dans un train vers les chambres à gaz, ce sont ses pamphlets (*Bagatelles pour un massacre*, 1937, *L'École des cadavres*, 1938, *Les Beaux Draps*, son troisième et dernier pamphlet antisémite, 1941) qui ont préparé, ou censé préparer, l'opinion publique à leur déportation.

Force est en effet pour Isabelle von Buelzingsloewen de constater que le discours sur la défense et l'amélioration de la race a « renforcé les préjugés envers ceux qui sont perçus comme les “dégénérés” ou les “dysgéniques” par excellence : les anormaux et les aliénés. En vertu d'une hiérarchie fondée sur la notion d'utilité sociale, les “fous” sont en effet considérés comme des “rebuts” sociaux, des “déchets” de l'humanité dont l'entretien engendre des frais excessifs pour la collectivité¹⁷⁰ ». Elle pense alors que les réactions négatives, nombreuses, à la circulaire du 4 décembre 1942 accordant quelques suppléments alimentaires, sont révélatrices d'un tel état d'esprit, notamment chez les élites politiques, mais aussi chez certains psychiatres (André Requet et Léon Reverdy se réjouissant de ce que la sélection naturelle ait repris ses droits dans le contexte de pénurie). Il semble cependant que chez les aliénistes de tels propos aient été minoritaires.

L'historienne cite ce rapport, dont nous avons déjà fait état, d'un Inspecteur de la Santé du Lot-et-Garonne, en mai 1941, où celui-ci écrit : « le bénéficiaire des dérogations au rationnement alimentaire est la plupart du temps une personne âgée exploitant une affection chronique en vue d'obtenir un demi-litre de lait entier soit pour éviter de faire la queue chez le crémier, ou parce que celui-ci ne peut lui assurer chaque jour du lait écrémé... ». Et qui ajoute : « Il n'y aurait rien à redire si ces malades étaient jeunes, atteints d'affections aiguës dont la convalescence nécessite un apport supplémentaire de calories et même de vitamines. Mais 75 % d'entre eux présentent des

¹⁷⁰ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 319.

affections chroniques, incurables ; beaucoup sont infirmes. Leur état n'exige nullement la suralimentation¹⁷¹ ».

Elle cite, elle aussi, ce courrier révélé par l'historien Samuel Odier, et figurant déjà dans la pétition *Pour que douleur s'achève* (2001), d'un haut responsable régional de la Santé qui s'adressant au directeur d'un établissement de l'Isère lui recommandait de n'alimenter que les malades récupérables et de laisser mourir les autres. Recommandation faisant écho à cette autre circulaire, émanant du secrétaire d'État à la Famille et à la Santé (13 décembre 1942), informant les directeurs régionaux de la Famille et de la Santé de ce que, s'agissant des sanatoriums, « Seuls les sujets susceptibles de bénéficier de traitements doivent être proposés. Il serait contraire aux intentions du Gouvernement de diriger sur ces établissements ou d'y maintenir les sujets qui ne doivent pas être améliorés de façon certaine¹⁷² ». Elle se demande alors « si certains fonctionnaires chargés du ravitaillement n'ont pas rechigné à appliquer la circulaire "Bonnafous" ou à faire bénéficier les hôpitaux psychiatriques de certaines facilités d'approvisionnement parce qu'ils estimaient qu'il fallait donner la priorité à d'autres catégories de la population¹⁷³ ». Question légitime à laquelle elle ne répond pas. Des faits donc, intéressants, mais aucune interprétation de ceux-ci.

Puisque Vichy dès le printemps 1941 était averti de la famine et des conséquences qu'elle entraînait dans les hôpitaux psychiatriques et de ce que ses silences ou réponses négatives ne pouvaient qu'accentuer la surmortalité des fous, les gouvernements Darlan, puis Laval ont-ils, fort de la prégnance du discours eugéniste, dont ils étaient peut-être eux-mêmes imprégnés, « laisser mourir » les malades mentaux en connaissance de cause ? L'historienne ne se pose pas cette question.

Mme von Bueltzingsloewen n'aime pas l'expression « extermination douce », puisque les morts ne résultaient pour

¹⁷¹ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 213

¹⁷² Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 341.

¹⁷³ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, p. 321.

elle que de circonstances malheureuses. Elle n'aime certainement pas plus celle de Murielle Habay, Geneviève Herberich-Marx et Freddy Raphael énoncée dans un article de 1991 consacré à l'extermination des malades mentaux et d'asociaux alsaciens pendant la seconde guerre mondiale qui utilisent et préfèrent celle d' « extermination masquée¹⁷⁴ ». Ce qui semble signifier extermination en connaissance de cause, mais cachée. En tout cas, ce laisser faire, et donc laisser mourir de faim sans lois ni décrets eugénistes, mais avec autant d'efficacité que le gazage ou l'injection de poison, avait l'avantage du silence et de ne pas nécessiter d'appareil juridique, et pouvait ainsi laisser croire à une absence de volonté eugéniste.

Les discours sur la prégnance des discours antisémites, eugénistes, etc. peuvent trop facilement, et c'est le plus souvent le cas, être utilisés, voire instrumentalisés, pour excuser le comportement d'hommes de pouvoir, politique ou idéologique. Des convictions antisémites, eugénistes, etc. peuvent certes exister et même être à un moment donné majoritaires dans un pays. Il s'agit le plus souvent de clichés traduisant des sentiments sommaires liés à des situations données : sentiments de déclin du pays et/ou de dégénérescence de la race en vogue dans les années 30 en France. Mais ces sentiments évoluent dans le temps. L'antisémitisme latent des années d'avant-guerre s'est transformé à partir de 1942 en désapprobation face à la découverte des réalités d'une persécution, menée jusque-là avec une relative discrétion, contre les juifs. La prégnance du discours eugéniste des années 30 est elle aussi passée au second plan au fil des années. Dès 1942, ce n'était plus la dégénérescence, l'hérédité qui étaient perçues comme dangers principaux, mais l'occupation allemande.

Mettre l'accent sur la prégnance du discours eugéniste permet à l'historienne de relativiser, ou pire de nier, les responsabilités de Vichy quant aux dizaines de milliers de morts dans les hôpitaux psychiatriques. Quand survinrent les

¹⁷⁴ Murielle Habay, Geneviève Herberich-Marx et Freddy Raphael, *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est* No 18, 1991, p. 42.

déportations des juifs, des Français sauvèrent les deux tiers de ceux-ci. Les fous, eux, n'étaient pas visibles aux yeux de la population, ils vécurent une non-assistance à personnes en danger pouvant être assimilée à une « extermination masquée ». Mauvais usage de l'histoire ?



Albrecht Dürer, *fou tirant Dieu par la barbe* (La Nef des fous).

CHAPITRE 5

« LE MONDE » : ressusciter Max Bonnafous (ministre de Laval), Jean Jardin (chef de cabinet de Laval), Louis Renault (fournisseur des armées nazies) ?

Le 10 juin 1987, *Le Monde* rendait compte du livre de Max Lafont qui venait de paraître. Jean-Yves Nau, journaliste de ce journal écrivit alors : « La bouleversante étude du Docteur Max Lafont sur ce qui ne fut pas autre chose qu'une mise à mort lente de quarante mille malades mentaux français sous le régime de Vichy ne pouvait être rendue publique de manière plus opportune : elle porte, entre autres, sur l'hôpital du Vinatier, dans le Rhône, non loin de l'endroit où l'on juge aujourd'hui Klaus Barbie ; elle survient au moment où des politiques agitent une fois de plus les vieux démons de l'isolement et de l'exclusion ».

Le même jour et dans le même journal, dans une Tribune libre, Le Dr Escoffier-Lambiotte écrivait : « *L'extermination douce*, c'est le titre d'un ouvrage saisissant du Docteur Max Lafont qui établit, pour la première fois, le dossier complet d'un drame survenu en France pendant l'occupation allemande : la mort de quarante mille malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques ». Elle ajoutait, se référant aux découvertes de Max Lafont : « La situation inspirait de la part des psychiatres et des soignants non la révolte, l'indignation, les protestations, le désespoir, les démarches régionales ou nationales que l'on imaginerait, mais... des thèses ou des articles sur les mécanismes de la faim ou de l'œdème de dénutrition, sur "*l'appétit exacerbé des aliénés*" (sic), sur l'origine exacte, physico-chimique, de la mort par cachexie. La preuve de cet "*appétit exacerbé*", propre à la pathologie mentale, étant donné par le fait que nombre de patients en étaient arrivés à manger tous les détritres qu'ils rencontraient... ». Emportée par son indignation, la psychiatre ajoutait : « Certes, il y avait eu en Allemagne une "*extermination organisée*", alors que

l'hécatombe française fut vécue dans la passivité et le fatalisme. Mais tous ceux qui savaient “*ont les mains sales*” et rien n’a été tenté, dans le sauve-qui-peut général, devant ce véritable assassinat d’êtres désarmés, souffrants, et entre tous dignes de solidarité et de compassion ». Sa généralisation à propos d’analyses soi-disant scientifiques, ayant réellement existé, mais émanant de certains psychiatres et non de tous, loin de là, créa le scandale. Occultant ainsi, quelle aubaine pour certains, le véritable scandale que dénonçait Max Lafont.

En octobre 2003 *Le Monde*, virant de bord à propos de la « mise à mort lente de quarante mille malades mentaux français sous le régime de Vichy », publiait sur une page entière et en exclusivité, les conclusions de Mme von Bueltzingsloewen : « Nous ne sommes absolument pas dans la définition d’un génocide, *indique-t-elle au Monde*. À aucun moment il n’y a eu de la part de Vichy d’intentionnalité de tuer les malades mentaux ni même de les laisser mourir... *Isabelle von Bueltzingsloewen repousse même la thèse de la “non-assistance à personne en danger” ou de l’“abandon à la mort” qui pourrait être formulée à l’encontre de Vichy* » rapporte le journaliste, Régis Guyotat. « Ces conclusions, dont *Le Monde* a pris connaissance, devraient relancer le débat, déjà ancien, sur l’attitude de Vichy à l’égard des malades mentaux » écrivait le journaliste. Dans *Le Monde*, il n’en fut rien. Jean-Yves Nau et Mme Escoffier-Lambiotte, ici, ont été complètement effacés du paysage. Et leur remarquable soutien à Max Lafont oublié.

En février 2007, *Le Monde* remit ça avec l’article de la compétente historienne Élisabeth Roudinesco louant l’ouvrage d’Isabelle von Bueltzingsloewen. Pour E. Roudinesco, « l’idée fit son chemin que la France avait commis, sous Vichy, un génocide des fous. [...] Mais qui étaient les criminels ? S’agissait-il des médecins-chefs des asiles ? Avaient-ils obéi à des ordres ? Étaient-ils les adeptes d’une thèse eugéniste... ? [...] Utilisant la méthodologie historique, elle démontre preuves à l’appui que le gouvernement de Vichy n’a jamais pris aucune mesure d’extermination guidée par un quelconque eugénisme ».

En 2010, dans *Le Monde de l’été*, nouvel entretien d’Isabelle von Bueltzingsloewen sur le même sujet. « Le régime

de Vichy a-t-il, comme on le lit parfois, voulu “exterminer” les fous en les affamant ? » interroge le journaliste. « Non. Si tant de malades sont morts, c’est parce qu’ils étaient isolés, que les rations officielles étaient très insuffisantes et qu’il était très difficile de leur procurer des denrées non rationnées ou vendues au marché noir. La preuve que Vichy n’a pas voulu les exterminer, c’est la publication, en décembre 1942, de la “circulaire Bonnafous” (*du nom de Max Bonnafous, alors ministre de l’Agriculture et du Ravitaillement*). Ce texte, précisément, attribue aux malades des suppléments qui permettent de faire reculer la mortalité dans les asiles ».

Ce n’est plus de l’information journalistique, c’est un soutien inconditionnel du journal à l’historienne dans la négation des responsabilités de Vichy quant aux dizaines de milliers de morts dans les hôpitaux psychiatriques. Pour elle, en 2001, « la dénonciation des crimes de Vichy est devenue un enjeu politique majeur ». Elle se trompait. Volontairement ? À cette date, les responsabilités de l’État vichyste quant à l’arrestation et la déportation des juifs de France, le principal crime de ce régime devenu ainsi complice de leur mise à mort, étaient déjà reconnues par un Président de la République : Jacques Chirac. Un tabou était tombé après les silences entretenus sur la question sous les présidences de Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Giscard d’Estaing et François Mitterrand. Le crime étant reconnu et assumé par l’État, sa dénonciation n’était plus, et n’est toujours pas, un enjeu politique majeur pour la très grande majorité de la société française. Aujourd’hui, les responsabilités de Vichy dans cet autre « crime » - on peut baptiser ainsi l’abandon à la mort des fous par ce régime - n’ont pas encore été reconnues par un Chef de l’État. Cette reconnaissance, Mme von Buelzingsloewen a ici raison, est bien un enjeu politique majeur.

Mais l’engagement du *Monde* semble aller un peu plus loin : la mise en accusation de Vichy n’étant plus un enjeu majeur (sauf à propos de « l’extermination douce »), il s’agit de relativiser, de minorer, voire de nier la responsabilité d’hommes ayant appartenu et servi aux plus hauts niveaux le régime de Vichy, jusque dans sa phase la plus collaborationniste avec les

nazis : le gouvernement Laval... et alors tenter de les réhabiliter. Dans ce combat, *Le Monde* semble vouloir jouer un rôle majeur. La colonisation, pour certains, avait ses aspects positifs et civilisateurs. Similairement, l'action d'hommes de Vichy aujourd'hui (voire demain le régime de Vichy lui-même ?) aurait eu aussi ses aspects positifs ? Quelques exemples :

Jean Jardin

Début 2011 éclate un scandale : le livre d'Alexandre Jardin, *Des gens très bien*¹⁷⁵. Celui-ci est le petit-fils de Jean Jardin qui fut le directeur de cabinet de Pierre Laval sous l'Occupation. Scandale, car Alexandre Jardin s'interroge à propos de la responsabilité de ces « gens très bien » qui collaborèrent pendant la guerre : « que faisait mon grand-père le jour de la rafle du Vél'd'Hiv ? » Sa réponse est qu'il ne pouvait pas ne pas avoir été au courant, que non seulement il ne pouvait ignorer, mais qu'encore il était inévitable qu'il ait été consulté, voire associé à la décision. Pour lui, ne pas avoir démissionné après le Vél'd'Hiv signe à lui seul, un consentement rétrospectif.

Scandale pour Pierre Assouline, chroniqueur au *Monde des livres*, mais aussi auteur d'une biographie de Jean Jardin. Biographie qu'Alexandre accuse d'être complaisante à l'égard de son grand-père. Argument de poids d'Assouline : si « Jean Jardin est si coupable à ses yeux, comment se fait-il que depuis soixante-ans, il soit pratiquement absent des livres que les experts les plus respectés ont consacré à l'histoire de Vichy ? » (*Le Monde*, 7 janvier 2011). À quoi l'on peut rétorquer que ces mêmes « experts les plus respectés » ont aussi été muets sur bien d'autres sujets concernant Vichy, l'extermination douce des fous par exemple. Il est vrai qu'ici, normalement et en homme très bien, Pierre Assouline vient conforter Mme von Bueltingsloewen dans l'exonération des responsables vichystes de l'extermination douce : « Si ces 45 000 morts de faim n'en est pas moins une tragédie et un scandale, il n'en est

¹⁷⁵ Alexandre Jardin, *Des gens très bien*, Grasset, 2011.

pas moins scandaleux de vouloir à tout prix en faire un enjeu idéologique du régime de Vichy et de l'institution psychiatrique, ou d'en attribuer la responsabilité à l'eugéniste Alexis Carrel, diabolisations faciles, mais qui ont nourri le mythe, mais qui ne sont pas historiquement pertinentes (et qui, effet collatéral, ont nourri les thèmes négationnistes) » écrit cet expert respecté dans son blog du 4 mai 2007.

Scandale encore pour la critique du *Monde*, Christine Rousseau, qui ce même 7 janvier 2011 vient à propos *Des gens très bien* en renfort à Pierre Assouline : À « cette quête obsessionnelle de culpabilité s'ajoute l'agacement à l'égard d'un style qui oscille entre le dolorisme boursouflé et le mauvais goût ». Mauvais goût bien sûr quand, s'agissant de ce directeur de cabinet du chef de gouvernement qui ne pouvait ignorer le Vél'd'Hiv, « force est de constater qu'aucun des essais ou documents historiques qu'Alexandre a lus en abondance – ainsi qu'il le répète à l'envi – ne vient étayer cette thèse » écrit-elle.

Pourtant, Jean-Pierre Azema dit à l'AFP : « À Vichy, les cabinets ministériels avaient un rôle majeur [...] J'ai lu et amendé le manuscrit qui m'a été soumis, comme je l'aurais fait de tout texte sur la période. Comme nombre d'ouvrages de non-historiens, il pêchait par des approximations sur des sujets difficiles à traiter et qui ne souffrent aucune erreur [...] Aucun texte tiré d'archives ne me permet d'affirmer que Jean Jardin était au courant du déroulement proprement dit des rafles parisiennes des 16 et 17 juillet 1942. Mais il est vraiment improbable que le directeur de cabinet de Laval – “chef du gouvernement”, coiffant notamment l'Intérieur – n'ait pas suivi leurs préparatifs, les négociations qui eurent lieu à Paris entre le secrétaire général à la police, René Bousquet, et Karl Oberg (chef de la police et des SS en France), qui ont abouti aux décisions prises à Vichy lors du Conseil des ministres du début juillet. [...] Avec la suppression des commissions parlementaires en 1940, les cabinets des ministres de Vichy avaient pris encore plus d'importance dans la gouvernance. [...] Je n'ai rien à dire des relations entre Alexandre Jardin et Pierre Assouline. Pour m'en tenir aux faits, j'estime que ce dernier a

manifestement sous-estimé le rôle des cabinets ministériels dans la machine d'État vichyssoise, mettant entre parenthèses le passage favorisé par la profonde xénophobie des hommes de Vichy – de l'antisémitisme d'État (institué par les deux "statuts des juifs" à la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France) ».

Pour Robert O. Paxton il en va de même. Interrogé par *Le Point* (06.01.2011) : « Jean Jardin, directeur de cabinet de Laval, peut-il avoir ignoré le sort des juifs ? ». Réponse de Paxton : « Finalement, toutes ces ratiocinations se heurtent à un simple fait : dès le premier convoi, tout le monde pouvait constater que ces pauvres gens partaient dans des conditions telles que beaucoup ne survivraient pas. Jean Jardin en savait assez ». Et il ajoute : « Pierre Laval, qui n'aimait pas travailler avec un "cabinet" traditionnel, a, dès son retour au pouvoir, en avril 1942, installé un secrétaire général à la présidence du Conseil pour suivre l'application administrative des décisions gouvernementales. Il y nomme Jacques Guérard secrétaire général. C'est donc Guérard – condamné à mort en 1947 par contumace – qui assiste au Conseil des ministres, et c'est son nom qui figure dans les comptes-rendus des réunions entre Laval et les autorités occupantes. En parallèle, Laval nomme un cabinet composé de conseillers intimes, aux fonctions plus floues, dont Jean Jardin est le directeur. À lui de gérer, entre autres, les fonds secrets. Cela ne diminue en rien la probabilité que Jean Jardin soit au courant de tout ce qui se passe dans le bureau de Laval. Mais son nom figure moins dans les archives. Il est probable cependant que d'autres traces restent cachées. Un historien infatigable consulterait ainsi les archives du ministère des Finances, où Jean Jardin travailla en 1941-1942 et où fut organisée l'aryanisation ». Alexandre Jardin obtint un droit de réponse dans *Le Monde*, mais les lecteurs du journal, s'ils ne lisent que celui-ci, ne connaîtront jamais les points de vue de ces historiens.

Christine Rousseau, elle, conclut son article avec cette citation de Rouso et Conan (*Vichy, un passé qui ne passe pas*) : « Le devoir de mémoire donne-t-il le droit d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre ? ». Celle qui avait

collaboré s'entend. Certes, Jean Jardin a eu son bon juif, qu'il a sauvé à la fin de la guerre : Robert Aron. En novembre 2000, *Le Nouvel Observateur* interrogeait Jean-Pierre Azema : « Certains vichystes ont longtemps soutenu que le Maréchal jouait double jeu, qu'il cherchait à protéger le pays pour rejoindre les Alliés à la première occasion ». Réponse de J.-P. Azema : « C'est une fable dont nous avons fait justice, il y a déjà un quart de siècle, Robert Aron avait développé cette thèse après la guerre. Elle avait rencontré un grand succès dans les milieux d'anciens vichystes. Elle les justifiait. Certains ont même tenté d'accréditer l'idée de l'entente secrète avec le Général : Pétain était le bouclier et de Gaulle l'épée ! C'est une blague... ».

Mais pourquoi Jean Jardin ne fut-il jamais inquiété à la Libération ? « Le fait que Jean Jardin soit resté en Suisse jusqu'en 1947 n'est pas concluant, car beaucoup de responsables de Vichy ont été condamnés par contumace. L'épuration a été appliquée avec beaucoup d'inégalité. Les états-majors n'ont jamais été punis avec la même sévérité que les personnages principaux. Surtout, Jardin a des amis bien placés qu'il a aidés. En 1947, alors que pointe une guerre froide, et plus encore après la première loi d'amnistie de 1951, quelqu'un comme lui redevient utile » répond Robert O. Paxton dans l'interview déjà cité.

Dans sa chronique du *Monde des livres* datée du 27 mai 2011, Pierre Assouline, à l'occasion d'une visite à une exposition (*Archives de la vie littéraire sous l'Occupation* qui se tenait à l'Hôtel de Ville de Paris) semble découvrir la complexité, « dût-elle parfois virer à l'ambiguïté », d'un certain nombre de journalistes, d'écrivains et d'éditeurs à cette époque. Et de citer le cas de Jean Paulhan, l'un des cofondateurs des *Lettres françaises* (journal clandestin), publiant un ouvrage : *Fleurs de Tarbes*, et à sa suite *Comoedia* (journal de la collaboration) faisant l'éloge du livre. Oû, ici, la complexité n'est pas flagrante, on pouvait alors être résistant et publier un ouvrage, et celui-ci être loué par un collaborateur sans que ce journaliste sache que l'auteur du livre est un résistant. Dans ces temps-là, il valait mieux ne pas s'afficher comme tel.

À propos de l'écrivain, Pierre Laborie parle du « funambule Paulhan » et de son ambivalence. Funambule qui en 1940 quitte la direction de la *Nouvelle revue française* (Gallimard), mais continue à travailler aux côtés du collaborationniste Pierre Drieu La Rochelle qui le remplace. À cette date l'ambivalence était possible, elle ne l'était plus en avril 1943 quand Laval est mis au pouvoir par les Allemands, et que Jean Jardin devient son Chef de cabinet. Dans la même chronique, Pierre Assouline écrit : « une récente polémique particulièrement oiseuse sur Jean Jardin avait éclairé cette période d'une lumière si manichéenne que le beau mot de "complexité" était devenu un gros mot ». Non, cette polémique n'était ni oiseuse ni inutile. Elle a simplement révélé l'ambiguïté du biographe à propos d'un homme non pas ambivalent, mais collaborateur.

Louis Renault

Heureusement, *Le Monde* a trouvé de bons petits-enfants. Huit. Ceux de Louis Renault, le constructeur automobile. En effet, *Le Monde magazine* du 8 janvier 2011 a révélé une décision de justice de juillet 2010 condamnant le Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane à retirer une photographie montrant Louis Renault avec Hitler. Motif principal invoqué, la légende accompagnant la photo : « Louis Renault fabriqua des chars, pour la Wehrmacht ». Un premier référé d'octobre 2009 avait donné raison au Centre de la mémoire. Ce procès en appel « laisse un goût amer » déclara Richard Jezierski, le responsable du Centre. Celui-ci n'a pas voulu poursuivre le feuilleton judiciaire : « on s'est dit qu'on n'allait pas claquer 20 000 Euros de frais de justice pour un pourvoi en Cassation si c'est pour être jugé sur la forme... Mais cette décision de justice fait mal ».

Louis Renault, et plus précisément sa société (la SAUR), ont-ils fabriqué des chars pour les Allemands ? Pour l'historien Laurent Dingli, accessoirement marié à l'une des petites-filles du constructeur, « Jamais Louis Renault n'a accepté de fabriquer des chars pour les Allemands ». Pas fabriqués alors, mais réparés pour les Allemands ? « Si des chars ont été réparés, c'était dans des ateliers réquisitionnés par l'Occupant »

affirme Laurent Dingli, historien et mari d'Hélène (« une femme chaleureuse » précise le journaliste Thomas Wieder) dans le numéro du *Monde magazine*. Deux mois après cette publication, France 2 s'était également penchée sur l'affaire dans un Journal télévisé où fut posée cette question : « Louis Renault a-t-il collaboré ? ».

Ateliers réquisitionnés ? Une historienne, Annie Lacroix-Riz, dans une étude publiée en février 2011 sur le site Médiapart, démontre que l'acceptation de réparer des chars pour la Wehrmacht remonte à l'été 1940. Louis Renault, « revenu début juillet (1940) des États-Unis, discute avec les Allemands pendant « trois semaines [...] sur la question de la réparation des chars ». Le 1^{er} août, il signifie au général Tuckertort son acceptation formelle, étayée par une lettre « remise à la fin de (cette) conférence, de réparer pour la Wehrmacht “dès le 2 août” les chars de la maison (Renault) ». Annie Lacroix-Riz ajoute qu'après un entretien de M. Lehideux avec les autorités Allemandes « Il ressort du compte-rendu écrit de cet entretien qu'entre les 1^{er} et 4 août 1940, Louis Renault et la direction de la SAUR agréèrent définitivement l'exigence allemande de réparation des chars français pour usage allemand ; et que Lehideux, le 4 août, requit de Schmidt, en leur nom, “la direction allemande” de ces travaux, seule apte à soustraire la direction française à ses responsabilités face à un personnel très réticent. Ainsi naquit la “réquisition” allemande, née d'une demande *française*, astuce juridique si utile après la Libération... ». Ainsi il est évident que les « réquisitions » allemandes réclamées par Louis Renault ne résultaient pas d'une demande des occupants, mais d'une « tactique » des dirigeants de l'entreprise face aux réticences du personnel.

Laurent Dingli, afin de dédouaner le Patron accuse François Lehideux, neveu par alliance de Louis Renault d'avoir mené ces négociations. Annie Lacroix-Riz révèle que le 4 août 1940, au cours d'une réunion tenue à l'Hôtel Majestic entre des responsables allemands et des dirigeants de la SAUR, la partie allemande rappela la condition acceptée par Louis Renault : la réparation des chars dès le 2 août. Annie Lacroix-Riz ajoute : « M. Renault, lui a remis une lettre destinée au général et a

confirmé verbalement et à plusieurs reprises ce qu'il avait écrit, à savoir (que) M. Lehideux avait pleins pouvoirs pour traiter de la question de l'entretien des chars. Il a donné l'assurance qu'il n'aurait pas à désavouer M. Lehideux ». François Lehideux était alors, bien avant 1940, directeur général de l'entreprise et un personnage peu recommandable comme le soutiennent aujourd'hui les petits-enfants de Louis Renault, mais il est bien difficile de faire croire que l'oncle et le neveu étaient en opposition.

À la mort de François Lehideux, en juin 1998, *The New York Times* fit ainsi son éloge funèbre : « François Lehideux, le dernier ministre survivant du régime pro-nazi de Vichy, qui n'a cessé de défendre les mesures anti-juives, est décédé dimanche. Pendant les années de guerre, M. Lehideux a été parmi les plus ardents défenseurs de la France du Maréchal Pétain, qui a dirigé le régime collaborationniste de la France pendant la Seconde Guerre mondiale. Fils d'un banquier, M. Lehideux est devenu l'un des plus brillants et plus habiles des fonctionnaires travaillant pour les nazis. Il a dirigé la commission "automobiles" du pays au début des années 1940 puis, en tant que ministre de la production industrielle jusqu'en 1942, il a établi des liens entre les grandes entreprises françaises et l'Allemagne nazie. M. Lehideux a épousé une nièce du fondateur de l'entreprise automobile Renault. En 1940, il a accepté que Renault fournisse des pièces à l'armée allemande, des réservoirs de réparation (*il s'agissait peut-être de pots d'échappement de voiture que les Allemands remplissaient de phosgène avec une fraction de mélinite, obtenant ainsi des bombes incendiaires*) et lui apporte toute l'aide technique nécessaire à son effort de guerre [...] M. Lehideux n'a jamais exprimé de regrets au sujet de sa collaboration en temps de guerre. Dans des interviews, avant le procès pour crimes de guerre de Maurice Papon, ancien ministre du Budget, il a déclaré, ce printemps, qu'il y avait des circonstances atténuantes pour justifier le pillage systématique des biens juifs par Vichy ». À la Libération, il est arrêté, incarcéré et libéré en 1946. Le 17 février 1949, il bénéficie d'un non-lieu par la Haute Cour de justice pour charges insuffisantes et faits de

résistance, comme bien d'autres. Ce que *The New York Times* a oublié de dire, ou qu'il ignorait : Lehideux était aussi membre du PPF, le parti fasciste de Doriot.

Les journalistes du *Monde magazine*, tout à l'écoute des petits-enfants de Louis Renault et à leur empathie pour ceux-ci ne disent mots de ces faits. Pourtant, Louis Renault, en matière de collaboration, on l'a vu, n'avait probablement rien à envier à son neveu, même si, écrit Annie Lacroix-Riz, « Louis Renault et les siens s'étaient acharnés à détruire les traces de leur très long emballement pour le Reich. *Le Populaire*, organe de la SFIO, parti antibolchévique, s'écria, à l'époque de l'arrestation de Louis Renault et de Peyrecave : « Les dossiers de Louis Renault auraient disparu ! ... Les scellés n'auraient pas été apposés sur son hôtel ! C'est d'ailleurs à un véritable déménagement que l'on s'est livré ces jours-ci dans la somptueuse demeure de l'avenue Foch ». « Il reste pourtant trace de cette durable passion : les pièces françaises détruites sont parfois compensées par des sources allemandes » ajoute-t-elle.

Le débat à propos de la fabrication ou non de chars pour l'armée allemande (leurs réparations ne sont contestées par personne) est l'arbre qui cache la forêt. Le 6 avril 1943, au siège du COA (il s'agit du Comité d'Organisation de l'industrie Automobile qui fut le pilier économique permettant la concentration de l'économie française et visant à drainer la quasi-totalité des matières premières et des produits finis, vers le Reich) furent fournis les chiffres de la production automobile française à destination du Reich : 10 000 unités par mois, soit 120 000 par an. Annie Lacroix-Riz écrit à ce propos : « Évaluation conforme au cri du cœur poussé par Lehideux devant Milch et von Loeb en mai 1942 : ma volonté d'« entente entre la France et l'Allemagne » a été démontrée par l'« aide réelle et efficace » que j'ai fournie « à l'Allemagne (...) puisque 150 000 camions ont été livrés à l'armée allemande par les différentes usines françaises ». Il en est allé de même « sur le plan de la production (générale), et, soit par mon fait, soit par celui de mes amis, de nombreuses fournitures ont été faites à l'armée allemande : des centaines de millions de commandes

ont été réalisées dans les usines françaises, et une coopération économique dépassant les espérances que les autorités allemandes avaient pu former s'est développée entre la France et l'Allemagne. [...] J'agissais non pas en technicien, mais en homme politique, en homme qui faisait confiance à la sagesse politique de l'Allemagne et qui, en quelque sorte, tirait un chèque en blanc sur la compréhension politique et sur la largeur de vues des hommes d'État responsables de l'Allemagne ».

Il faut rappeler que Lehideux bénéficiait des pleins pouvoirs de Louis Renault pour traiter de la question de l'entretien des chars et qu'il avait donné l'assurance qu'il n'aurait pas à le désavouer. Il faut savoir qu'aucune armée constituée uniquement de chars ne pourrait opérer si elle n'était secondée par l'infanterie, celle-ci se déplaçant en camions. La fabrication de ceux-ci par Renault et d'autres était autant des actes de collaboration économique que de guerre. On ne sait si les troupes allemandes pénétrant à Oradour-sur-Glane étaient véhiculées dans des camions Renault ? Les journalistes du *Monde*, tout à leur engagement dans la réhabilitation de Louis Renault, se gardent bien de traiter ces sujets. « Ce combat pour la réhabilitation morale de Louis Renault est devenu le ciment d'une fraternité dispersée » écrivaient ces journalistes dans leur article du *Monde magazine*. Morale en effet, l'industriel n'a jamais été condamné. Incarcéré en septembre 1944, il meurt le 24 octobre pendant l'instruction.

« Alors que les livraisons fournies par la société Renault à l'armée française s'étaient montrées notoirement insuffisantes pendant les années qui ont précédé la guerre, les prestations à l'armée allemande ont, durant l'Occupation, été particulièrement importantes et ne se sont trouvées freinées que par les bombardements de l'aviation alliée des usines du Mans et de Billancourt. » disait l'ordonnance du 1^{er} janvier 1945 prononçant la dissolution de la société Renault et sa nationalisation sous le nom de Régie nationale des usines Renault (Rnur). En effet, c'est dans la documentation du BCRA, le service de renseignement du Général de Gaulle à Londres, que furent trouvés les documents transmis par la Résistance et qui justifiaient les bombardements de ces usines.

La nationalisation ne concerna que la société Renault, toute la fortune personnelle de Louis Renault fut, elle, restituée à ses héritiers.

Le 9 mai 2011, ce combat pour une réhabilitation morale se transforme en combat pour une réparation du préjudice matériel et moral. Cette évolution, après une victoire au tribunal par abandon du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, faute de munitions, conduit les héritiers à avoir d'autres ambitions. Ils demandent « la désignation d'un expert afin d'évaluer le montant des indemnités auxquelles peuvent prétendre les descendants de Louis Renault, intérêts et principal depuis... 1945 ». En 1944, le capital de la société avait été évalué à 240 millions de francs de l'époque. Celui-ci était alors détenu à 97,53 % par Louis Renault et sa famille. Pascale Robert-Diard et Thomas Wieder, dans un article du *Monde* daté du 13 mai 2011, assurent que la motivation des héritiers n'est pas financière. Que ne se sont-ils alors contentés d'un Euro symbolique ?

Tous les articles des journalistes visent à accréditer la thèse familiale. Historien clef pour eux : Laurent Dingli. Mari de l'une des petites-filles de Louis Renault, il est donc à la fois partie prenante de l'héritage (ce qui dépend bien sûr du contrat de mariage) et celui censé dire « LA » vérité. Il y a confusion des genres. Dans son article du *Monde magazine*, Thomas Wieder répertorie les historiens en désaccord avec les thèses de Laurent Dingli : Julian Jackson (*La France sous l'Occupation*), Philippe Burrin (*La France à l'heure allemande*), Fernand Picard (*Épopée de Renault*), et, dans une moindre mesure, Emmanuel Chadeau (*Louis Renault, biographie*). Dans leur article du 13 mars 2011, les journalistes du *Monde* n'opposent plus à Laurent Dingli, qui a leurs faveurs, qu'Annie Lacroix-Riz. « Pour Thomas Wieder, Annie Lacroix-Riz serait extrêmement contestée dans le milieu universitaire » dit-il un jour perfidement à Sébastien Rocha (le 15 mars 2011 sur le site d'@rrêt sur image). Reste donc Laurent Dingli. Vous avez dit « objectivité » ? Pour les petits-enfants de Louis Renault, il ne s'agit finalement que de partir à la conquête d'un gros magot. Ceci à la faveur de la Question Prioritaire de Constitutionnalité

(QPC), instaurée en mars 2010, qui permet de contester devant le juge constitutionnel une disposition législative, ici la nationalisation de la société Renault. « C'est ce verrou que vient de faire sauter la QPC » affirment les deux journalistes, pour qui les choses semblaient déjà acquises.

11 janvier 2012, Annie Thomas (AFP) :

« PARIS – Les héritiers du constructeur automobile Louis Renault, qui réclament réparation pour la nationalisation-sanction de la firme en 1945, ont perdu mercredi une première bataille en justice dans ce dossier, le TGI de Paris s'étant déclaré incompétent pour statuer sur leur demande ».

« Le juge de la mise en état a dit le tribunal de grande instance de Paris incompétent pour statuer sur l'action des héritiers Renault et renvoyé les parties à mieux se pourvoir... Il n'y a donc pas lieu de statuer sur la demande de transmission de la QPC soulevée par les demandeurs... »

ooooo

Ainsi, pour *Le Monde* aujourd'hui :

- Les dizaines de milliers de fous internés : c'est la thèse d'Isabelle von Bueltzingsloewen qui est privilégiée, pas de responsables... seules des circonstances malheureuses.
- Jean Jardin, directeur de cabinet de Laval ? il ne faut pas ouvrir de procès virtuel à son encontre.
- Louis Renault ? Il faut réhabiliter sa mémoire... et réparer le préjudice subi par ses descendants.

Pour Georges Pompidou, en 1972, « Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. (...) Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier le temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ?¹⁷⁶ ». Pour Éric Conan et Henry Rousso identiquement, en 1994, « Le devoir de mémoire donne-t-il le droit d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre ? ». Non, répondent-ils. L'histoire de Vichy est

¹⁷⁶ Georges Pompidou, président de la République, Conférence de presse, 21 septembre 1972.

inscrite dans le marbre et toute évocation de celle-ci relève d'un « devoir de mémoire » lié à une « obsession du passé ». Ils peuvent alors affirmer : « ce passé-là, n'est qu'un substitut aux urgences du présent ». Où l'actualité rejoint l'histoire passée. Pour *Le Monde*, il faut aujourd'hui pousser le « bouchon » un peu plus loin !



Albrecht Dürer, *fou ne comptant que sur la miséricorde divine* (La Nef des fous).

ÉPILOGUE

Quand en 1974 le président Pompidou, après plus de trente ans de « drames nationaux », plaide pour l'oubli de ceux-ci, il rencontre l'approbation d'un certain nombre de Français ; quand vers 1992 le président Mitterrand renouvelle le message, il en va encore de même. Tout va bien alors pour ceux, encore vivants et libres, ayant collaboré avec le régime de Vichy et donc avec l'occupant allemand. Quand en 1994 Éric Conan et Henry Rousso réactualisent ces messages présidentiels – il faut arrêter « d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre », « ... que cesse ce rituel infantile consistant à s'indigner tous les six mois parce qu'un scoop révèle que des Français ont collaboré, ou que Vichy fut complice de la "Solution finale" : on le sait, on l'enseigne et on le commémore¹⁷⁷ » -, tout « beigne » encore pour les mêmes « gens très bien », et quelques autres « moins bien ». Quand en 1995 le président Chirac reconnaît la complicité de l'État français de Vichy dans la déportation des juifs de France, rien ne va plus pour nombre d'entre eux. Mais il faut bien faire avec... Quand en 2001 est lancée la pétition *Pour que douleur s'achève* demandant une même reconnaissance par un Chef de l'État de l'abandon à la mort de dizaines de milliers de fous par l'État français de Vichy - bref d'ouvrir un nouveau procès -, c'en est trop pour les « gens très bien ».

C'est à ce moment que Mme von Bueltzingsloewen engage sa recherche. « La dénonciation des crimes de Vichy est devenue un enjeu politique majeur¹⁷⁸ » écrivit-elle alors. Dénonciation portée selon Henry Rousso et Éric Conan par des militants tardifs de la mémoire « reconvertis d'une militance d'action prophétique à une militance d'inquisition

¹⁷⁷ Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 285.

¹⁷⁸ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Destins de fous* in le bulletin de La Ferme du Vinatier No 7, mai 2001.

rétroactive¹⁷⁹ ». Affirmations jamais démontrées, si ce n'est à partir de mensonges, de manipulations ou détournements de sens de ce qui a véritablement été dit et fait. La conclusion de la recherche de l'historienne, elle, était dès 2001 déjà tirée : Vichy ? Aucune responsabilité dans l'hécatombe ou extermination douce des fous. Ainsi résolvait-elle l'enjeu politique majeur qu'elle avait pointé. Des « gens très bien » applaudirent. Quand en 2007 elle publia son ouvrage où elle ne niait évidemment pas les morts, mais seulement les conclusions des auteurs précédents à propos des responsabilités de Vichy, ce fut un concert de louanges, des « gens très biens », mais encore par beaucoup d'autres abusés par la scientificité de l'auteure. Laissons-leur, en tout cas, cette sortie honorable. Ici, l'histoire est rattrapée par le présent. Le débat n'est plus seulement historique, il est aujourd'hui idéologique et politique à propos de la représentation de cette histoire. Les prises de position du *Monde*, journal de référence de l'idéologie dominante – ou qui voudrait fabriquer celle-ci – sont ici exemplaires.

L'histoire du drame des fous pendant la dernière guerre et sa fabrication très particulière par Isabelle von Buelzingsloewen relève, on a pu s'en apercevoir, non d'une recherche objective indemne de tout mensonge, de toute manipulation et instrumentalisation, mais vise bel et bien des objectifs idéologiques, voire politiques. On a pu voir lesquels : ne pas ouvrir un nouveau procès à propos de responsabilités criminelles – l'abandon à la mort de dizaines de milliers de malades mentaux – et non, comme l'affirmait le bandeau de son livre, dire LA vérité... L'historienne veut faire croire que son discours tient de « LA science », même s'il s'agit d'une science « molle », une science par elle « idéologisée » pour les besoins de la cause et qui a bien besoin de mauvaises manières et de mauvais usages de l'histoire pour avoir l'apparence d'une fourniture de « preuves ». On a ici un exemple presque parfait d'une personne qu'on ne peut soupçonner de vouloir blanchir Vichy, mais qui, prisonnière de son postulat de départ, est

¹⁷⁹ Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 280.

conduite aux errements déjà indiqués et qui reçoit alors les félicitations des tenants du blanchiment de ce régime.

Pour Henry Rousso et Éric Conan l'histoire de Vichy est définitivement écrite et toute évocation de celle-ci relève alors d'un « devoir de mémoire » lié à une « obsession du passé ». Mme von Bueltzingsloewen, à leur suite, oppose l'histoire à la mémoire (au « devoir de mémoire » disent-ils). À quoi Régine Robin, dans un ouvrage déjà signalé, répond : « Tout un chacun est détenteur d'une parole sur le passé, de sa représentation qui peut en valoir une autre, prétendre détenir la vérité. Les historiens ont cherché à résister à ce relativisme. Ainsi, par exemple, ils ont opposé l'histoire à la mémoire : la mémoire du côté de l'émotion, du déclic pulsionnel, des identités et des demandes de reconnaissance ; l'histoire du côté de l'objectivité et de la rigueur. S'il convient de séparer les deux notions, chacun sait qu'il faut perpétuellement les articuler et ce n'est pas toujours l'histoire qui a le beau rôle¹⁸⁰ ».

Point de vue de Régine Robin qui ne semble pas être celui d'Isabelle von Bueltzingsloewen : « Le scénario est désormais classique, quasi rituel. D'un côté des historiens universitaires – nous en faisons partie – irrités voire révoltés par le manque de rigueur méthodologique, les hypothèses mal étayées, l'accumulation des erreurs, petites et grandes, la multiplication des anachronismes, l'absence de nuances, les comparaisons hasardeuses, les effets d'amalgames dont témoignent des travaux qui se présentent pourtant comme scientifiques. De l'autre des militants (faut-il rappeler que le terme n'a rien de péjoratif ?) qui récusent l'objectivité des historiens professionnels, leur reprochent leur morgue et les accusent d'être à la solde du pouvoir, jusqu'à inverser l'histoire pour transformer les bourreaux en victimes¹⁸¹ » écrivait-elle présentant sa recherche à venir, en 2002. Faut-il en rire ou en pleurer ?

¹⁸⁰ Régine Robin, *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?*, sous la direction d'Emmanuel Laurentin, co-édité par Bayard et France culture, oct. 2010, p. 54.

¹⁸¹ Isabelle von Bueltzingsloewen, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* No 76, 2002, pp. 108-109.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Résistance et les résistants avaient acquis un prestige considérable et les collaborateurs un opprobre non moins considérable. S'il y eut une épuration, celle-ci fut relative. Dès 1947, guerre froide aidant, les péchés de nombre de « collabos » furent absous. En 1970, il y eut relativisation du rôle de la Résistance. Les rescapés de la Collaboration se présentèrent alors en victimes ou en martyrs du « résistancialisme ». On assiste maintenant à des tentatives de réhabilitation de nombre de collaborateurs, si ce n'est déjà fait.

Qu'en sera-t-il pour les générations à venir de cette histoire dans une Histoire de Vichy elle-même bloquée : simple fait divers, oublié dans dix, vingt ou cinquante ans ? L'enjeu politique majeur est là. Oubli de cette histoire ou son inscription dans la mémoire collective avec la caractérisation des responsabilités ? Mais la réponse n'appartient pas à un seul individu, fut-il historien ou historienne. « L'histoire n'est pas une discipline où de bons historiens, sans idéologie (?) seraient seuls capables de dire LA vérité. Celle-ci, selon nous, ne peut résulter que d'une recherche interdisciplinaire : historiens certes, mais aussi philosophes, sociologues, anthropologues, etc... et praticiens de la santé. Celle-ci ne peut advenir qu'avec la prise en compte des travaux déjà réalisés à ce jour, par des non-historiens essentiellement » disaient déjà, en 2001, un certain nombre de personnalités¹⁸². Cette recherche interdisciplinaire reste à effectuer.

Effet collatéral, peut-être, résultant de ces travaux pratiques concernant la méthodologie utilisée par Mme von Bueltzingsloewen : si quelques autres historiens, s'affirmant seuls « scientifiques » en capacité de dire LA vérité sur un sujet donné, portant la méthodologie existante à un haut degré de manipulation et obnubilés par une volonté de faire entrer leurs vérités dans un moule préfabriqué, ils ramèneraient la fabrication de l'Histoire à des temps bien plus anciens. Staliniens ?

¹⁸² Voir dans « Documents », *Réponse à Mme von Bueltzingsloewen (11 septembre 2001)*.

DOCUMENTS

Pour que douleur s'achève (pétition, 2001)

Il y a 60 ans, dans la France occupée, débutait un drame. Il s'agit de la mort de dizaines de milliers d'êtres humains (40 000 de plus que n'en condamnait la mortalité ordinaire) : les fous enfermés dans les hôpitaux psychiatriques pendant la Seconde Guerre mondiale. Le drame depuis est resté généralement ignoré, parce que tu. Son évocation est devenue un tabou.

Alors qu'en Allemagne le nazisme, suite à un décret secret de Hitler et préluant ainsi à d'autres exterminations, éliminait les fous dans des chambres à gaz, mais aussi par un traitement dit « de la faim », en France, le gouvernement collaborateur de Vichy, sans loi ni décret, mais par l'application d'un mot d'ordre discret qui aurait pu être « *laissez-les mourir* », parvint à peu près au même résultat. « *Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées attribuées aux éléments actifs de la population, en particulier aux enfants et aux travailleurs* », disait une circulaire de la Direction de la Santé datée du 3 mars 1942 en réponse à des médecins qui se plaignaient de ce que les hôpitaux psychiatriques souffraient « *d'une défaveur générale auprès des pouvoirs publics* ».

Le gouvernement de Pétain s'obstina ainsi à ne pas répondre à qui sollicitait pour les malades des hôpitaux psychiatriques ce qui était accordé à ceux des hôpitaux généraux : des suppléments alimentaires (et autres) de stricte survie. Résultat : une catastrophe chez les premiers, aucune surmortalité notable chez les seconds. On ne pouvait alors survivre, s'agissant des catégories de population enfermées, sans suppléments substantiels aux rations alimentaires, et ce moins que partout dans les établissements relevant d'une institution psychiatrique peu faite pour résister matériellement - moins d'un médecin pour 500 malades -, ni idéologiquement : « *Considérant que le nombre des aliénés augmente dans des proportions alarmantes,*

qu'il n'est pas douteux que l'hérédité soit l'une des causes principales de cette déplorable progression, et estimant qu'il appartient aux Pouvoirs publics de prendre d'urgence des mesures tendant à préserver l'avenir de la race française, [la Commission] a l'honneur de demander à M. le ministre de la Santé publique de rechercher les moyens de faire pénétrer dans les familles françaises, en vue d'encourager la pratique de l'eugénisme volontaire, la notion de l'hérédité propagatrice des maladies mentales », déclarait une motion adoptée le 8 juillet 1936 par la Commission de Surveillance des Asiles publics d'aliénés de la Seine.

L'année précédente, en 1935, le médecin eugéniste Alexis Carrel déplorait « *l'effort naïf fait par les nations civilisées pour la conservation d'êtres inutiles et nuisibles* ». Message superflu, on le sait, pour l'Allemagne de Hitler, mais bel encouragement pour l'État français de Vichy. C'est ainsi que put se perpétuer sans horreur et être justifié comme une opportunité l'abandon à la mort des malades mentaux en France. Ce scandale, après la guerre, en dépit de quelques voix résistantes, fut vite étouffé. L'affaire, exhumée en 1987 par la publication d'un ouvrage né de la thèse de médecine du Dr Max Lafont, *L'extermination douce*, retomba encore, malgré ces « résistants », dans les oubliettes pour vérités dérangeantes. Pans de nuit et nuées de brouillard s'étendirent alors, de nouveau, sur elle.

La réticence tenace de Vichy à donner à une catégorie particulière de malades des suppléments alimentaires représentant 1,25 calorie (moins d'un gramme de pain) par Français et par jour est donc un fait établi, trahissant une conviction et une volonté : celle d'abandonner à la mort ces « déviants » particuliers qu'étaient les malades des hôpitaux psychiatriques. Lorsque, face aux protestations qui continuaient, une circulaire de décembre 1942 prévoit enfin quelques suppléments - les trois quarts de ceux qui seront des morts « en trop » le sont déjà -, la mesure s'avérera décalée, insuffisante et inefficace, et sera suivie, encore, d'une « surmortalité » de 10 000 individus.

Cette volonté d'abandon à la mort était le corrélat d'une idéologie intervenant alors avec la force d'un fait concret. S'il

est entendu que l'idéologie n'est qu'un ensemble de représentations du monde et des rapports sociaux répondant à des intérêts dominants, il n'en reste pas moins que dans des conditions historiques aussi déterminées que l'étaient celles de l'assujettissement des élites vichystes au pouvoir et aux conceptions des vainqueurs, certains groupes d'individus ont pu agir sous sa dictée et, sans décrets exterminatoires, choisir très spontanément la façon la plus « économique » (l'expression est d'Alexis Carrel) de traiter un péril dont la source, déjà captive, était offerte à l'épuration derrière les murs des asiles : la faim, le froid, et les maladies qui alors, fatalement, en dérivent.

Un historien a retrouvé un échange épistolaire du printemps 1942 entre les médecins de l'hôpital psychiatrique de Saint-Égrève (Isère) et un fonctionnaire du Secrétariat d'État à la Santé (23^{ème} région sanitaire). À la demande insistante de suppléments (matières grasses et lait notamment) la réponse fut en substance la suivante : dites à vos médecins « de faire un choix, non pas uniquement pour départager ceux qui peuvent encore être sauvés de ceux pour qui il est déjà trop tard, mais pour privilégier ceux qui ne sont pas trop atteints mentalement, les « *recupérables pour la société* » (Samuel Odier). Aucun courrier similaire, marque d'une décision politique avouée, n'a été à ce jour retrouvé ailleurs. Cet exemple montre bien comment des individus - ici, un fonctionnaire - peuvent marcher d'une manière apparemment autonome, « à l'idéologie », et, sans qu'il soit besoin d'ordres venus « d'en haut », devenir des exécuteurs d'inhumanités. L'oubli de la force concrète des idéologies, et de la réalité matérielle de ce qu'elles « font faire », conduirait à ce qu'entrent dans l'histoire du temps présent, comme « *morts sans intérêt* », ceux qui durant la Seconde Guerre étaient regardés comme des « *malades sans intérêt* ». « *Il y a des malades plus intéressants que les vôtres* », avait été par exemple la réponse obtenue par un médecin-chef de l'Hôpital psychiatrique de Montdevergues-les-Roses (Avignon) qui signalait aux « *autorités compétentes* » la détresse de ses patients.

La conduite de la société à l'égard de ceux qu'elle regarde comme différents ou faibles est révélatrice de l'état de sa

civilisation en chaque moment de son histoire. Idéologies, politiques, pratiques sociales (et psychiatriques) se retrouvent ainsi dans un ensemble cohérent caractérisant la structure d'une société où l'abandon des malades mentaux, en 1940, rejoint les procédures d'« effacement » des juifs, des Tziganes et d'autres catégories de personnes placées en dehors ou en deçà des normes. Or ce qui condamne la « civilisation » de cette sinistre période condamnerait identiquement la nôtre à l'aube du nouveau millénaire si les « *malades sans intérêt* » d'hier étaient aujourd'hui maintenus dans leur condition de « *morts sans intérêt* ».

Le temps est désormais venu pour les plus hautes autorités de l'État français d'aujourd'hui de reconnaître les responsabilités de l'État français d'hier (celui de Vichy) dans ce désastre-là, comme elles l'ont fait pour d'autres désastres ayant frappé d'autres victimes. Il est temps aussi de faire entrer l'histoire de cette hécatombe dans les programmes et les manuels scolaires destinés aux élèves des Collèges et des Lycées, pour lesquels jusqu'ici elle n'a pas d'existence.

Nous demandons que soit reconnu par les plus hautes autorités françaises l'abandon à la mort, par l'État français de Vichy, des êtres humains enfermés dans les hôpitaux psychiatriques pendant la deuxième Guerre mondiale en France. Nous demandons que soient situées et analysées, en termes d'idéologie globale et de système politico-institutionnel, les responsabilités relatives à ces faits. Nous demandons que ceux-ci et la mention de leurs causes assignables soient inscrits dans les programmes et les manuels scolaires. Ainsi, après une amnésie presque générale concernant les conditions de cette immense agonie, le renouvellement de drames analogues sera, nous en sommes convaincus, rendu plus difficile.

Pour que... Plus jamais...

Premiers signataires :

Armand Ajzenberg, Vice-président des Éditions Syllepse ;
Mouloud Aounit, Secrétaire Général du MRAP ; **Gérard Aschieri**, Secrétaire Général de la FSU ; **Marc Augé**,
Anthropologue, Directeur d'Études à l'EHESS ; **Hervé Baro**,

Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants - UNSA Éducation (FEN) ; **Lucien Bonnafé**, Psychiatre, Initiateur de la psychiatrie de secteur ; **Malek Boutih**, Président de SOS-Racisme ; **Pierre Duharcourt**, ancien co-Secrétaire Général de la FSU ; **Pierre Durand**, Romancier, Président du Comité International Buchenwald Dora ; **Jean-Claude Garric**, Secrétaire Général du SNES.Sup-FSU ; **Nicole Geneix**, Secrétaire Générale du SNUIPP-FSU ; **Yves Gigou**, Surveillant-chef à Villejuif, ancien rédacteur en chef de Vie Sociale Et Traitements Ceméa ; **Patrick Gonthier**, Secrétaire Général adjoint de l'UNSA (FEN) ; **Françoise Héritier**, Anthropologue, Professeur honoraire au Collège de France ; **Rémi Hess**, Professeur des universités (Paris 8) ; **Georges Labica**, Philosophe, Professeur émérite des universités ; **Hervé Le Bras**, Démographe, Directeur de recherches à l'INED ; **Jean-Marie Maillard**, co-Secrétaire Général du SNES-FSU ; **Jacky Mamou**, Président d'honneur de Médecins du Monde ; **Jean-Claude Pecker**, Membre de l'Institut, Professeur honoraire au Collège de France ; **Freddy Raphaël**, Professeur des universités (Strasbourg) ; **Jean-Paul Roux**, Secrétaire Général de l'UNSA (FEN) ; **Laurent Sirantoine**, Secrétaire National aux droits de l'homme du SGEN-CFDT ; **Jacques Testart**, Biologiste, INSERM ; **Rita Thalmann**, Historienne, Professeur des universités, membre du Bureau exécutif de la LICRA ; **Patrick Tort**, Directeur de l'Institut Charles Darwin International ; **Michel Tubiana**, Président de la Ligue des Droits de l'Homme ; **Monique Vuailat**, ancienne co-Secrétaire Générale de la FSU ; **Jean-Luc Villeneuve**, Secrétaire Général de la Fédération SGEN-CFDT.

Il y eut encore bien d'autres signataires et témoignages.

Notamment : **Jacques Bidet**, philosophe ; **Nicole Borvo**, sénatrice ; **André Castelli**, auteur de *Montdevergues-les-Roses, un hôpital psychiatrique sous Vichy* ; **Boris Cyrulnik**, psychiatre ; **Yves Dimicoli**, économiste ; **Maxime Gremetz**, député ; **Danièle Kergoat**, sociologue ; **Max Lafont**, psychiatre, auteur de *L'extermination douce* ; **Gilles Lemaire**, Les Verts ; **Patrick Lemoine**, psychiatre, auteur de *Droit d'asile* ; **Marie Leyreloup**, psychiatre ; **Samuel Odier**,

historien ; **Roland Pfefferkorn**, sociologue ; **Anne Querrien**, sociologue ; **André Roumieux**, infirmier, historien ; **Alain Rubens** ; journaliste ; **Danielle Sivadon**, psychiatre ; **Stanislaw Tomkiewicz**, psychiatre.

On peut retrouver pétition, premiers signataires et témoignages sur le site suivant :

http://www.serpsy.org/actualites/courrier_petition_douleur.html

00000

Extraits du bulletin de la ferme du Vinatier « Destins de fous », (No 7, mai 2001).

Ce projet longuement discuté au sein du conseil scientifique de la Ferme avant d'être présenté devant les instances représentatives de l'établissement (CA, CME.) est né d'un constat : celui du malaise que suscite la confrontation de l'institution avec un passé trouble et douloureux qui ressurgit périodiquement, suscitant une émotion intense, mais aussi une demande de clarification qui se fait de plus en plus pressante en direction des historiens.

[...] ils n'ont pas jusqu'ici tenté de déterminer, dans le cadre d'une enquête approfondie, dans quelles circonstances exactes une telle hécatombe a pu se produire. Or même si ces malades n'ont pas été victimes d'une politique génocidaire, leur destin n'a pas pour autant été soumis à une sorte de fatalité qui rendrait toute démarche interprétative inopérante. [...]

La quête du sensationnel n'est pas ce qui guide cette recherche. Le travail historique – faut-il le rappeler ? – est fondé sur une exigence de rigueur, de distance et de nuance. La posture de l'historien, qui ne peut en aucun cas se confondre avec celle du juge ou du « militant de la mémoire », n'est certes pas facile à tenir dans un pays où la dénonciation des crimes de Vichy est devenue un enjeu majeur comme en témoigne la pétition « Pour que souffrance s'achève » qui circule actuellement dans le milieu psychiatrique et bien au-delà. [...]

Isabelle von Bueltzingsloewen,
Maître de conférence en histoire
contemporaine à l'Université Lumière-Lyon 2

Réponse à Mme von Buelzingsloewen (11 septembre 2001)

Nous, signataires de la pétition « POUR QUE DOULEUR S'ACHEVE » estimons que nos propos et intentions cités dans l'article « DESTINS DE FOUS » de Mme von Buelzingsloewen, et publiés dans le bulletin de « La ferme du Vinatier », sont déformés. Nous demandons donc un droit de réponse et la publication de celui-ci dans le même bulletin.

Mme von Buelzingsloewen, Maître de conférence à l'Université Lyon 2, a rendu compte d'une recherche entreprise par une équipe d'historiens à propos du « sort tragique des malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'occupation ». Recherche co-financée par l'établissement lyonnais du Vinatier et l'Université Jean Moulin-Lyon 3. Nous ne pouvons que nous louer qu'une nouvelle enquête, menée au Vinatier par des historiens, ait comme objectif de déterminer « *dans quelles circonstances exactes une telle hécatombe a pu se produire* ».

Cependant, dans l'article en question Mme von Buelzingsloewen écrit : « *La posture de l'historien, qui ne peut en aucun cas se confondre avec celle du juge ou du "militant de la mémoire", n'est certes pas facile à tenir dans un pays où la dénonciation des crimes de Vichy est devenue un enjeu majeur comme en témoigne la pétition "Pour que souffrance s'achève" qui circule actuellement dans le milieu psychiatrique et bien au-delà* ».

Ce qui est introduit ainsi : « *La quête du sensationnel n'est pas ce qui guide cette recherche. Le travail historique – faut-il le rappeler ? – est fondé sur une exigence de rigueur, de distance et de nuance* ». Rigueur, distance ? Certes. Qui pourrait ne pas y souscrire ? Nuance ? Que faut-il entendre par ce mot dans le travail historique ? Quand Mme von Buelzingsloewen écrit : « *même si ces malades n'ont pas été victimes d'une politique génocidaire...* », il s'agit moins d'une nuance que de l'énonciation d'un postulat, avant toute recherche. Il y a alors risque de transformer la recherche en justification de thèse. À la « nuance » nous préférons la notion

de doute, seule à correspondre à une démarche scientifique, et la discussion.

Pour ce qui nous concerne, à aucun moment dans la pétition nous n'utilisons le mot « génocide », mais les expressions « abandon à la mort » et « hécatombe ». Et, si nous avons choisi « abandon à la mort », ce n'est nullement par souci de nuance, mais parce que nous pensons que c'est l'expression qui correspond le mieux à la réalité. Ainsi la mise en évidence dans la pétition des responsabilités du gouvernement collaborationniste de Vichy avec les nazis dans l'abandon à la mort des malades mentaux ne résulte pas d'une thèse a priori, ou d'une « dénonciation politique » qui aurait on ne sait quels enjeux, mais repose sur des faits. Et d'abord celui-ci (nous citons la pétition) : « *Le gouvernement Pétain s'obstina ainsi à ne pas répondre à ceux qui sollicitaient pour les malades des hôpitaux psychiatriques ce qui était accordé à ceux des hôpitaux généraux : des suppléments alimentaires (et autres) de stricte survie. Résultat : une catastrophe chez les premiers, aucune surmortalité chez les seconds* ». Ce qui n'exonère pas l'institution psychiatrique d'alors de ses responsabilités. Faite d'abord pour « enfermer » et beaucoup moins pour « soigner », elle n'était pas globalement, en état (matériel et idéologique) de résister à l'occupant et au gouvernement de collaboration. Dire ce qui précède, est-ce être extrémistes ou cela relève-t-il de simples constats vérifiables ? Mais peut-être la remarque désobligeante à propos des signataires de la pétition relève-t-il plus d'une lecture rapide de celle-ci, et alors d'une incompréhension, que d'un véritable désaccord avec son contenu ?

« *Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées attribuées aux éléments actifs de la population, en particulier aux enfants et aux travailleurs* », disait une circulaire de la Direction de la Santé datée du 3 mars 1942 en réponse à des médecins qui se plaignaient de ce que les hôpitaux psychiatriques souffraient « *d'une défaveur générale auprès des pouvoirs publics* ». Dans cette circulaire, un fait donc, un historien membre de l'équipe

de Mme von Buelzingsloewen ne voit (*Nervure*, mars 1991) que recommandations efficaces. Par exemple celle-ci : « *Il importe d'autre part que les hôpitaux psychiatriques profitent de tous les moyens dont ils disposent pour exploiter au maximum leurs jardins et leurs terres et pour intensifier l'élevage des animaux qu'ils possèdent* ». Recommandations judicieuses, certes, si cet historien n'occultait cet autre fait : l'interdiction qu'avaient les fermes attachées à chaque hôpital psychiatrique d'utiliser leurs produits pour nourrir leurs malades, sauf à restituer à l'administration de Vichy l'équivalent des tickets d'alimentation en leur possession.

Olivier Bonnet, puisque c'est de lui qu'il s'agit, ne voit surtout pas, dans cette circulaire de mars 1942, son caractère idéologique particulièrement évident : « *Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration... supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées attribuées aux éléments actifs de la population...* ». Cette argumentation, où « difficile » cache « refus », et où « éléments actifs » est une autre manière de dire « éléments sains », ne répond et n'obéit qu'à cette recommandation d'Alexis Carrel : « *Il ne faut pas hésiter à ordonner la société moderne par rapport à l'individu sain. Les systèmes philosophiques et les préjugés sentimentaux doivent disparaître devant cette nécessité* ». Il s'agit de ce paragraphe de *L'homme, cet inconnu* où Carrel préconise l'installation de chambres à gaz pour régler la question de la criminalité.

Ainsi (nous citons encore la pétition) : « *Cette volonté d'abandon à la mort était le corrélat d'une idéologie intervenant alors avec la force d'un fait concret. S'il est entendu que l'idéologie n'est qu'un ensemble de représentations du monde et des rapports sociaux répondant à des intérêts dominants, il n'en reste pas moins que dans les conditions historiques aussi déterminées que l'étaient celles de l'assujettissement des élites vichystes au pouvoir et aux conceptions des vainqueurs, certains groupes d'individus ont pu agir sous sa dictée et, sans décrets exterminateurs, choisir très spontanément la façon la plus "économique" (l'expression est d'Alexis Carrel) de traiter un péril dont la source, déjà*

captive, était offerte à l'épuration derrière les murs des asiles : la faim, le froid, et les maladies qui alors fatalement en dérivent ».

Peut-on faire un travail historique sur « l'abandon à la mort » des malades mentaux en ignorant le contexte idéologique dans lequel il baignait ? Faut-il rappeler que pendant l'Occupation *L'homme, cet inconnu* d'Alexis Carrel était en France un parfait ersatz du *Mein Kampf* d'Hitler, « introuvable parce que trop précis quant aux intentions du Führer » (Bertrand Poirot Delpech). Aurait-on pu écrire l'histoire du nazisme en omettant le contexte idéologique qui a conduit à la Shoah, en gommant le *Mein Kampf* d'Hitler qui, lui, préconisait d'ordonner la société par rapport à l'individu pur ?

« Ordonner la société moderne par rapport à l'individu sain » ? Ce précepte d'Alexis Carrel est-il abandonné ? Tout donne à penser que non quand aujourd'hui, l'argument de la « maîtrise comptable des soins de santé » est érigé en nécessité. Il ne s'agit en fait que d'une version « moderne », technicienne (tous « préjugés sentimentaux doivent disparaître devant cette nécessité ») de la recommandation carrélienne. En effet, sous la « maîtrise comptable » on peut facilement déceler les choix humains, ou inhumains, à faire. Qui soigner en priorité (l'élément actif, le chômeur ou le SDF) ? Qui abandonner au destin ? Dans ce choix, les malades mentaux et leurs soignants sont ceux qui risquent d'être les premiers concernés. On assiste à une remise en cause, au profit d'une médicalisation psychotropique, du système mis en place à la Libération et qui faisait de la psychiatrie française, avec le « secteur », l'une des meilleures au monde. Les qualifications des soignants sont dévaluées au nom d'une rationalisation bureaucratique. À moins que raisonner en termes d'équilibres budgétaires ne soit que la manière soft d'exclure et d'éliminer les plus faibles, les plus improductifs et les déviants.

Ainsi, la connaissance de ce fait : l'abandon à la mort des malades mentaux sous l'Occupation, sa reconnaissance institutionnelle et la détermination des responsabilités sont-ils aussi moyens de comprendre les raisons idéologiques de la

misère qui s'installe actuellement dans le système de soins en matière de santé mentale. Ainsi l'histoire n'est pas une discipline où de bons historiens, sans idéologie (?), seraient seuls capables de dire LA vérité. Celle-ci, selon nous, ne peut résulter que d'une recherche interdisciplinaire : historiens certes, mais aussi philosophes, sociologues, anthropologues, etc... et praticiens de la santé. Celle-ci ne peut advenir qu'avec la prise en compte des travaux déjà réalisés à ce jour, par des non-historiens essentiellement.

Armand Ajzenberg, éditeur ; Lucien Bonnafé, psychiatre ; Boris Cyrulnik, psychiatre ; Pierre Durand, ancien déporté à Buchenwald ; Françoise Héritier, anthropologue ; Georges Labica, philosophe ; Max Lafont, psychiatre ; Hervé Le Bras, démographe ; Patrick Lemoine, psychiatre ; Marie Leyreloup, présidente de l'association SERPSY ; Jean-Claude Pecker, astrophysicien ; André Roumieux, infirmier ; Jacques Testart, biologiste ; Rita Thalmann, historienne ; Stanislaw Tomkiewicz, psychiatre ; Patrick Tort, philosophe.

Le, 11 septembre 2001

Extraits du bulletin de la ferme du Vinatier, « Destins de fous ». (No 8, novembre 2001) :

« ... En raison de la longueur de ce texte, signé par quelques-uns des signataires de la pétition, les membres du conseil scientifique de la Ferme ont estimé qu'il conviendra de le publier *in extenso* dans le rapport de recherche final ».

ooooo

L'affaire Patrick Lemoine (2001)

« Le non-renouvellement d'une chefferie de service est un événement extrêmement rare. C'est pourtant ce qui vient d'arriver au Dr Patrick Lemoine, responsable de l'unité clinique de psychiatrie biologique du centre hospitalier spécialisé du Vinatier.

“Il n'y a pas d'affaire Lemoine”. Jean-Paul Segade, directeur général du Vinatier, le répète à plusieurs reprises. Ce n'est pas

l'avis du personnel et des malades de l'unité clinique de psychiatrie biologique (UCPB) qui ont signé une pétition et manifesté sous les fenêtres du conseil d'administration le 27 juin pour réclamer le retour du Dr Patrick Lemoine à la tête du service. [...] Ce dernier a été évincé de ses responsabilités par la Commission médicale d'Établissement (CME) du 25 juin, sans que rien ne lui ait été reproché...

[...] Ce vote ne constitue qu'un avis qui doit être validé par le conseil d'administration avant d'être envoyé au directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH). Ce dernier est seul habilité à prendre la décision. Mais en attendant qu'une "solution soit trouvée" les administrateurs ont, malgré l'intervention de la CGT, demandé à ce dernier de confier l'intérim de la chefferie au président de la CME qui avoue lui-même "ne rien connaître aux troubles du sommeil", une des spécialités du Dr Lemoine avec le traitement par la lumière des dépressions saisonnières...

[...] Dans un tract, l'équipe de l'UCPB craint que celui-ci (le résultat du vote) soit "le désaveu du projet de soins qui a pourtant reçu jusqu'à présent l'approbation des instances de l'établissement et de l'ARH". Elle demande s'il faut y voir un "vote anti-personnel" ou un "vote sanction". [...] En clair, (ce qui est reproché au Dr Lemoine c'est) que l'unité n'est pas rattachée à un secteur géographique, comme tous les services de psychiatrie, mais qu'elle est intersectorielle. Elle reçoit des patients de toute la région.

[...] Ces succès ont-ils aiguisé l'appétit de confrères jaloux ? Alain Vigne, cadre supérieur dans l'unité dirigée par Patrick Lemoine et co-responsable du syndicat des Autonomes au Vinatier, en est persuadé : "Ce service est un des fleurons de l'hôpital. Le problème de fond est là". Il sait aussi que son patron compte quelques ennemis depuis la publication de son livre *Droit d'asile* (Ed. Odile Jacob) qui relate l'histoire honteuse des hôpitaux psychiatriques pendant la dernière guerre et l'extermination "douce" de quelque 48 000 malades mentaux, morts de faim, de froid et de misère. Choqué qu'il puisse comparer le Vinatier à un camp de concentration, le président de la CME de l'époque a traité Patrick Lemoine de

“révisionniste”, ce qui a conduit ce dernier a intenté un procès en diffamation. [...] Si aucun de ces arguments ne tient, il reste alors à savoir pourquoi un chef de service, auquel il n’est officiellement rien reproché, est ainsi évincé ? ».

Le progrès de Lyon, juillet 2001

L'EXTERMINATION DOUCE

*La Mort de 40 000 Malades Mentaux
dans les Hôpitaux Psychiatriques
en France,
sous le Régime de Vichy.*

Max LAFONT

Préfaces
de
Lucien BONNAFÉ
Claude DAVID

Postface
Max LAFONT

ÉDITIONS
DE
L'AREFPPI



Max Lafont, *l'extermination douce*, première édition, 1987.

André Castelli

MONTDEVERGUES-LES-ROSES (1940 - 1945) : UN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE SOUS VICHY

Histoire publiée en 1996 dans la revue *Chimères*, Nos 28-29

« **L**'APPEL TÉLÉPHONIQUE DE LA CENTRALE THERMIQUE. Il nous appelle. Nous venons rapidement, nombreux. Il sait mon attachement à la conservation de la mémoire. Des petits tas de paperasses, des monticules de répertoires, des enchevêtrements de dossiers, des feuilles éparpillées. Le tout recouvre le sol empoussiéré de la travée. Spectacle d'archives menées au feu, déballées sans considération et livrées aux flammes d'une chaudière. Elle ne nous dira jamais si elle en a vu d'autres. Mais il n'était pas dit que ce jour-là le "sale boulot" serait effectué ».

André Castelli, infirmier, raconte : « Le cinquantième anniversaire de la mort de Camille Claudel devait être le moment choisi pour lui dédier un lieu de mémoire. Montdevergues eut en effet le triste privilège de la voir mourir, en 1943, entre ses murs. J'avais émis l'idée que ces conditions devaient être connues, que la dureté du drame, les questions qu'il soulevait ne devaient pas sombrer dans l'oubli. J'avais ainsi obtenu l'accord pour organiser un débat public autour de ces questions. Les documents en ma possession, mais aussi diverses lectures sur ce sujet me donnaient quelques assurances pour la réalisation de cette initiative. Tout en m'enrichissant de contacts inaccoutumés, de rencontres diverses, il s'est avéré très vite que ce débat ne pourrait pas avoir lieu ».

Les institutions ont de ces manières d'organiser le silence quant à leur passé, lorsque celui-ci n'est pas que glorieux, que la raison ignore. « Il ne me restait plus qu'à trouver une autre forme pour contribuer à ce devoir de mémoire qui me paraissait indispensable ».

Nous avons choisi, ici, une forme particulière pour raconter l'histoire de cet établissement pendant la Seconde Guerre mondiale : la forme théâtrale. Réaliste ? Non. Surréaliste, peut-être. Histoire qui se comprend mieux si l'on se souvient du dossier publié dans le n° 27 de la revue et, plus particulièrement, de ces « Drôles d'histoires : l'extermination douce », qui peuvent constituer une

introduction au travail d'André Castelli (dossier d'Armand Ajzenberg ici non reproduit). À savoir :

— que l'histoire de l'extermination douce des fous a, jusqu'ici, été plutôt maltraitée qu'étudiée par les historiens. « *Il paraît décidément bien difficile de conclure à une politique même inavouée d'extermination douce* » . 76 000 morts ? « *Triste résultat des circonstances* » pour deux historiens (Olivier Bonnet, Claude Quézel, *Nervure*, mars 1991) suivant ainsi une « ligne » (politique ?) tracée auparavant par Henri Rouso (directeur de l'Institut d'histoire du temps présent) : « *Le placard de Vichy est déjà bien encombré sans qu'il soit besoin de l'enrichir de nouveaux cadavres* » (*Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1989) ;

— que si extermination douce il y eut, elle est moins — « triste résultat des circonstances » que conséquence d'une idéologie inégalitaire, venue d'Alexis Carrel (entre autres) — « *Un effort naïf est fait par les nations civilisées pour la conservation d'êtres inutiles et nuisibles. Les anormaux empêchent le développement des normaux. Il est nécessaire de regarder ce problème en face. Pourquoi la société ne disposerait-elle pas des criminels et des aliénés d'une façon plus économique...* », écrivait ce dernier (*L'Homme, cet inconnu*) —, inspirant alors les élites vichystes et qui consistait en ceci : « Il y a des vies humaines qui n'en valent pas d'autres ». Et qui conduisait à prendre des décisions en conséquence. Une non-décision plus précisément. Celle d'ignorer les malades des hôpitaux psychiatriques en ne leur accordant pas les suppléments (nourriture, chauffage, etc.) dont bénéficiaient les malades des hôpitaux généraux.

THÉÂTRE D'OMBRES ET DE PANTINS

**d'après des documents et témoignages recueillis par
André Castelli**

Pièce en 5 actes avec prologue et épilogue

Scénario : Armand Ajzenberg

Protagonistes principaux :

- des **ombres** (1 880 fous, morts entre 1940 et 1945 à Montdevergues).

- des **pantins** : le préfet et le directeur de l'hôpital psychiatrique d'alors, notamment. Compatissants aux souffrances, mais soumis aux ordres de Vichy. Jouets qui, à la manière de ce théâtre de marionnettes japonais — le bunraku, où des poupées (presque à taille humaine) sont manipulées par des hommes en noir et aux visages cachés par un capuchon noir —, miment l'action que lit un récitant. Les jouets parfois se révoltent. Pas ici ;

- la **Grande manipulatrice**, et récitante : une « certaine idéologie ».

PROLOGUE

« Situé à cinq kilomètres d'Avignon et à un kilomètre seulement du joli village de Montfavet, l'asile de Montdevergues est abrité contre les vents du nord. Un air pur, une eau abondante, une végétation magnifique, des vues admirables, tout concourt en ces lieux à détruire les sensations malades et à provoquer le calme des facultés intellectuelles.

Des bâtiments spéciaux destinés aux pensionnaires riches, des deux sexes, contiennent des appartements confortablement meublés, avec salon, salle à manger, salle de billard, etc. On y favorise toutes les distractions agréables par la musique, les jeux de toutes espèces, les journaux et des lectures diverses ; les soins affectueux, les prévenances, les égards, la douceur sous toutes ses formes, constituent la base d'une thérapie morale très étendue. Enfin, l'asile et ses vastes jardins offrent

toutes les garanties naturelles sur lesquelles peut se fonder l'espoir de guérison.

Un service balnéaire et hydrothérapique, muni des appareils les plus perfectionnés, fonctionne régulièrement, suivant les prescriptions et instructions des médecins attachés à l'établissement.

L'asile est administré par un directeur sous l'autorité de M. le Préfet du département de Vaucluse, et le contrôle d'une commission de surveillance, nommée par lui. Le service médical comprend : trois médecins-chefs de service et quatre internes en médecine. Une surveillante en chef, deux sous-surveillantes en chef, des surveillantes de quartiers appartenant à la congrégation des sœurs de Saint-Charles, sont chargées, avec l'aide de servantes placées sous leurs ordres, des soins particuliers que réclament les malades de leur sexe.

Ces mêmes soins, dans la division des hommes, sont assurés par un surveillant en chef, trois sous-surveillants en chef, des chefs de sections et des infirmiers. Dans tous les quartiers, le personnel est organisé de manière à exercer une surveillance permanente et la plus grande douceur est rigoureusement recommandée et observée envers tous les malades ». Ce descriptif publicitaire des années 1910 aurait pu inspirer une affiche — rappelez-vous : un village, un clocher, un futur président de la République — en 1981. Affiche que Séguéla avait réinventé, et qui représentait, en 1941, un même village, un même clocher, Pétain. Peu de choses avaient en effet changé : l'asile était devenu hôpital psychiatrique départemental, et la laïcisation des hôpitaux avait conduit à la disparition progressive des religieuses. En 1939, les aménagements des locaux avaient cependant été tels que l'hôpital pouvait accueillir 1960 malades (hommes et femmes). Il en accueillera 2007 en août 1940 (chiffre maximum). Le rapport entrées-sorties était alors toujours excédentaire, en faveur des entrées. Ce rapport est d'une grande importance financière dans les analyses de gestion puisque les budgets sont établis sur les prix de journées que rapportent les malades. Ceux-ci sont toujours hospitalisés sous les mêmes formes juridiques qu'en 1910 (loi de 1838) et hébergés de même :

indigents et pensionnaires. Ces derniers ayant le choix entre quatre classes et une hors-classe pour les prestations. La division hommes-femmes est toujours aussi stricte. L'hôpital se divise donc de cette manière : les pensionnats, le service des hommes et celui des femmes. Chaque service est dirigé par un médecin-chef, aidé dans sa tâche par des internes titulaires du diplôme de docteur en médecine ou non.

ACTE 1 : 1940, L'ENGRENAGE

- Juin : signature et entrée en vigueur de l'armistice franco-allemand.

- Août : fixation du montant des frais d'occupation. L'Allemagne exige quatre cents millions de francs par jour (sous les « frais d'occupation », la participation massive de la France, dans tous les domaines et surtout dans celui de l'agriculture, à l'effort de guerre nazi).

Instaurer le rationnement des Français s'impose alors, dès 1940. Le 27 de ce mois, c'est la loi de mise sous rationnement et, le 22 décembre, le décret fixant les catégories de Français et leurs rations : 1 200 calories par jour et par adulte dit un historien (Antoine Lefebvre), presque moitié moins pour un vieillard.

- Octobre : poignée de main Hitler-Pétain, à Montoire. Cette année-là l'idéologie vichyste se répand, notamment parmi les élites. Les préfets deviennent les seuls représentants de l'État dans les départements. Ils ont la charge de faire respecter les lois de Vichy, en matière de rationnement entre autres. Les Français sont progressivement contraints au « système débrouille » et au marché noir pour survivre.

À Montdevergues-les-Roses aussi il faut affronter les difficultés de ravitaillement, notamment en matière de viande fraîche et en poissons frais, salés ou en conserve. L'application du régime des trois jours consécutifs sans viande aux Français

est, ici aussi, instaurée (les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine).

« - a) Pour les malades pensionnaires et le personnel nourri : le plat de viande de chacun des deux repas sera remplacé par œuf, omelette ou légumes verts.

- b) Pour les malades indigents : suppression pure et simple du plat de viande ou poisson ou morue au repas de onze heures, qui reste composé d'un potage et d'un plat de légumes, plus un dessert les mercredi et vendredi, comme par le passé depuis la guerre et dans toute la mesure du possible, le jeudi également.

- c) Pour les malades travailleurs : même situation que pour les indigents, mais le régime spécial (viande ou conserve ou charcuterie) qui est donné au repas du soir, sera servi au repas de onze heures et constitué non plus par de la viande, mais par des œufs, omelette ou légumes (verts de préférence) ».

Ces diverses mesures restrictives, imposées par les circonstances sont, en l'état actuel des choses, devenues indispensables, dit le directeur : « *Nous devons nous y résigner, car il est devenu impossible de les éviter, en espérant vivement que les circonstances nous permettront, le plus tôt possible de les améliorer* ». Il ajoute enfin : « *M. le Préfet de Vaucluse nous a engagé très nettement ces derniers temps à apporter le maximum de restrictions compatibles avec l'état de nos malades, dans l'utilisation de la viande de boucherie et, de façon générale, à apporter la plus stricte économie dans le régime alimentaire* ».

Personne ne semble encore réaliser que la détérioration peut s'accélérer et nous ne sommes qu'au début d'une longue période qui s'ouvre sur de longs mois de restrictions. Personne ne semble avoir conscience que le zèle « à apporter le maximum de restrictions compatibles avec l'état [des] malades » auxquels engage le préfet, va entraîner l'hôpital et ces malades sur les chemins de la mort.

La politique de répression politique interfère aussi dans la vie de l'établissement, directement. Par arrêté du 13 août, le préfet de Vaucluse notifie à quatre agents qu'ils sont suspendus

de leurs fonctions. Ils sont maris et femmes, chefs de quartier et agents de service. Ils sont quatre communistes.

TEMOIGNAGE : Elle ne m'attendait pas. J'ai dû frapper plusieurs fois à sa porte pour qu'elle se décide enfin à l'ouvrir. Je lui indique mon nom et je devine une sorte de satisfaction à la manière dont sa bouche, aux lèvres pincées, a esquissé un sourire : l'obstacle de l'inconnu inopportun est levé. Je sens bien cependant que je contrarie ses projets de fin d'après-midi. Cette fois c'est le regard qui me répond quand je lui fais part de cette impression.

La porte a claqué dans mon dos. Elle m'invite à rejoindre la cuisine. Nous nous asseyons de part et d'autre de la table et je lui explique la raison de cette visite. L'effort de mémoire commence. Elle a 91 ans et vit seule dans cette maison de la cité « Sainte-Catherine ».

Dès les premiers instants de notre conversation, il est possible de constater que ces quatre-vingt-onze années ont certes un peu usé les rouages de la mémoire, qui ont quelques raideurs à se mettre en mouvement. Mais le propos est alerte. Elle dit ne plus se souvenir de beaucoup de choses. Et pourtant elle décrit de manière de plus en plus précise ce qui ne devait être au départ qu'images aux contours vagues. Les yeux sont souvent pétillants, les phrases courtes, coupées par des pauses de réflexion.

Elle se demande - me demande - si ses souvenirs ont vraiment de l'importance. Mes premières questions, les références à des faits qui m'ont été rapportés par ailleurs ou puisés dans les documents, tout ceci vient percuter ses souvenirs. Je ne peux m'empêcher de lui parler et de la regarder avec ce respect qu'imposent les « petites gens » porteurs de grandes histoires.

Le 13 août 1940 quatre agents de l'hôpital se sont vus notifier une mesure disciplinaire. Adhérents et militants communistes, ils sont révoqués par décision du préfet de Vaucluse en application des lois gouvernementales de 1939 et 1940. Révoqués sans autre forme de procès. Le conseil de

discipline de l'hôpital a été chargé de l'application de cette « sanction ».

Elle est l'une de ces révoqués, avec son mari et un autre couple ami et camarade. Je lui révèle que je possède un document administratif concernant cette « affaire », que je qualifie d'ignoble pour lui montrer les sentiments qu'ils m'inspirent. Je m'attendais, à l'évocation de ce moment douloureux, à une réaction de désarroi dans le souvenir. En fait, elle me parle de cela comme d'une anecdote, de façon anodine même. Elle dit que ce fut terrible, mais avec une grande lucidité de mémoire et en pleine conscience : « *On s'y attendait...* ».

Il va sans dire que cette révocation entraînait de nombreuses difficultés : « *Nous habitons sur la route de Morières, nous étions locataires du maire de Montfavet... Mon mari avait dû chercher du travail dans le Gard... C'est le maire qui est venu m'avertir qu'il allait y avoir une rafle. Je suis parti en bicyclette avertir mon mari et il est allé se cacher dans le Ventoux. La rafle a eu lieu... Ils sont venus à la maison, ils ont tout saccagé... Ils étaient à la recherche du drapeau communiste et d'un revolver qui étaient enfouis dans le jardin...* ». Elle m'expliquera d'où venait le revolver, et qu'on ne se séparait pas du drapeau non plus.

Ces années de guerre, elle ne les passera donc pas toutes dans l'hôpital, mais avant sa révocation elle connut, déjà, les situations créées par les restrictions : « *Tout le monde était rationné... C'était dur pour tout le monde... Bien sûr que les malades ne pouvaient se débrouiller comme tout le monde. C'est pour cela qu'elles mourraient si nombreuses* ». La discussion ne sera pas très longue sur cette question, d'autant que ce qu'elle me révèle maintenant, elle me demande de ne pas le mentionner. « *Il ne s'en parlait pas trop de tout ça... Mais c'était très difficile à voir... C'était terrible pour ces malades qui avaient faim et qui n'avaient rien à manger* ».

Je lui explique que dans ce travail que nous faisons, elle et moi, il y a une question qu'il faut tenter d'éclaircir. « Peut-on invoquer seulement les rationnements sans aborder les responsabilités de ceux qui géraient ces rationnements et qui

savaient que les malades mouraient si nombreux ? » Je vois dans ses yeux que ma question est bien loin de la compréhension que j'en attends. « Vous ne pensez pas qu'on avait peut-être décidé de les laisser mourir, voire de les faire mourir ? ». « *Ils en faisaient tellement !* » me répond-elle. Je ne poursuis pas ce qui deviendrait maintenant un interrogatoire.

Notre discussion se terminera par l'évocation des conditions de son embauche à Montdevergues, en 1922. Elle n'est pas majeure, elle arrive d'un petit « pays » de Lozère - entre Nasbinals et Marjevol - avec un papier signé de son père, qui pourtant n'était pas consentant. Les « bressolles », les fauteuils troués où sont attachés les malades, les « camisoles »... Il faudra un engagement de la mère supérieure pour la convaincre de rester encore quelques jours dans ce pavillon de gâteuses, avant d'être affectée dans un autre qui faisait moins peur.

Son histoire mériterait sûrement beaucoup plus que quelques lignes. J'ai le sentiment qu'elle est plus alerte dans son fauteuil, moins petite et qu'elle se sent mieux qu'au début de l'entretien. Mais peut-être est-ce seulement mon sentiment, pour me déculpabiliser ? Nous avons fini de boire le vin cuit qu'elle avait servi dans deux petits verres. Après avoir trinqué à notre santé, je la quitte (une heure trente après mon arrivée).

Cette même année 1940 se termine dans l'annonce de chiffres inquiétants : la mortalité a été en augmentation de 61 % par rapport à 1939, passant de 142 à 229 ; 23 hommes et 13 femmes sont morts de tuberculose, 10 hommes et 16 femmes sont morts de débilitation, 84 hommes et 83 femmes sont morts d'autres causes. C'est ainsi que l'on classe la mortalité dans l'établissement.

La bonne tenue des comptes de l'établissement laisse entrevoir le drame effroyable qui s'annonce. Mais déjà près de 2 000 malades souffrent. Ce ne sera qu'à partir de septembre que la mortalité entamera une courbe fatale. Jusque-là, en fait, le nombre de décès aura subi une variation certes importante, mais dont on pouvait considérer qu'elle est la conséquence difficile d'une situation imprévisible qui va se stabiliser. Il n'en sera rien.

De janvier à septembre, le nombre de décès s'élevait à 98 pour 1939. Il sera pour la même période de 127 en 1940 (+ 30 %). Par contre, au cours du dernier trimestre de 1939 on avait recensé 44 décès, on en recensera 102 au cours du dernier trimestre de l'année 1940 (+ 130 %). Ainsi se repère à partir de cette période le processus de surmortalité. **Moyenne d'âge des malades décédés cette année-là : 50 ans.**

ACTE 2 : 1941, COMPASSION ET SOUMISSION

- *Avril : la ration journalière de pain passe, pour les Français, à 275 grammes.*
- *14 mai : arrestation de Juifs étrangers à Paris.*
- *Juin : les armées allemandes envahissent l'URSS.*
- *Août : serment de fidélité à Vichy imposé aux hauts fonctionnaires.*
- *Octobre : exécution de 98 otages, dont 27 à Châteaubriant.*

Cette année-là, à Montdevergues-les-Roses, un concept nouveau fait irruption : « *Il y a des malades plus intéressants que les vôtres* ». C'est la réponse, verbale, faite par les autorités vichystes aux réclamations relatives au ravitaillement des malades mentaux.

L'utilisation du lait pour les malades vient de faire l'objet d'une modification importante par l'administration. Dans un rapport manuscrit sur papier libre, le directeur en rend compte : « *Les services du ravitaillement municipal de la ville d'Avignon ont informé notre économiste que le lait entier devait être désormais réservé exclusivement à l'alimentation des malades physiques et que l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1941 sur les régimes médicaux devait être strictement appliqué.*

Les prescriptions médicales en lait devant entraîner automatiquement la suppression du rationnement correspondant à la quantité de lait attribuée ; par exemple pour un malade ayant 1,5 l de lait par jour, celui-ci n'aurait droit désormais à aucune autre ration alimentaire (sans exception) et

le ravitaillement devant désormais nous retenir les tickets de rationnement correspondant à la quantité de lait récolté : 150 l de lait entraînant la suppression de 100 feuilles de tickets de pain, de viande, de pommes de terre, de pâtes, de matières grasses et fromages [...].

Ce point de vue du service du ravitaillement entend en cette matière nous considérer comme un producteur de lait alors que notre vacherie est exclusivement destinée au profit de nos malades et permet de donner à ceux d'entre eux - et ils sont nombreux en ce moment - qui sont fatigués des suppléments de lait [...].

Si cette restriction nouvelle était apportée, enlevant ainsi au corps médical une des denrées sûres qui lui restent en ces temps difficiles, on peut dire que certains de nos malades seraient condamnés à mourir de faim et nous aurions des protestations encore plus véhémentes tant des malades eux-mêmes, d'où incidents à craindre, que de leurs familles qui ont déjà l'impression qu'ils sont plus maltraités que les consommateurs à l'extérieur ».

Il est vrai qu'en compensation des suppléments pouvaient être prescrit « *dans la limite de 90 g de viande tous les deux jours et 15 g de matières grasses [...]. Pour tous les malades recevant en ce moment 25 cl de lait par jour il y aurait égalité par ce moyen [...]. Pour tous les autres recevant 0,5 l, ou 0,75 l ou davantage, il en résulte une perte sèche particulièrement contre-indiquée dans les circonstances actuelles* ».

Compensations d'autant plus hypothétiques « *que nous n'avons encore jamais touché la totalité des denrées rationnées qui nous reviennent, notamment pour les matières grasses et les fromages* », précise le directeur.

Et la « vie » continue, dure à Montdevergues. Devant la commission de surveillance, le directeur présente les éléments de la situation générale, dans laquelle il souligne la mortalité excessive qui a été constatée ces derniers temps. Il fait ressortir l'incidence que peut avoir cette mortalité sur le budget de l'établissement. Celui-ci est, en effet, basé sur un effectif

moyen de 1970 malades, alors qu'il n'y en avait que 1869 au 1^{er} janvier 1941. *« Si cette situation se prolonge, il peut en résulter un déficit de l'ordre de 300 à 400 000 francs »*. Solution envisagée en ce début d'année : *« faire appel au plus grand nombre possible de malades venus de l'extérieur »*, de la zone occupée notamment.

S'il y a de graves problèmes d'approvisionnement – *« Aucune réponse n'est parvenue à la demande faite auprès de l'intendance militaire de Marseille pour obtenir le déblocage de 22 000 kg de fourrage destiné à l'alimentation du bétail de l'établissement. La provision de ce jour ne permet l'alimentation que pendant une quinzaine de jours »*. Commence aussi une pénurie en planches : *« Une négociation avait été tentée avec l'administration des domaines, pour l'achat de planches inutilisées qui se trouvent stockées à la Poudrerie nationale de Sorgues. Ces planches peuvent être très utiles pour la confection de cercueils destinés à l'inhumation des malades décédés, particulièrement nombreux en cette période. C'est un refus, car cette administration ne peut aliéner que par ventes aux enchères publiques »*.

En mai, problèmes nouveaux de « personnel », résultant des lois d'exception de Vichy. Dans une séance de la commission de surveillance, il est indiqué qu'en application des instructions du préfet de Vaucluse le personnel des deux sexes et de toutes catégories a été appelé à souscrire la déclaration réglementaire en vue de l'application de l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940. Aucune des déclarations reçues n'a révélé une ascendance juive parmi le personnel (prisonniers de guerre exceptés, qui n'ont pu être touchés).

Dans cette même séance de la commission de surveillance, le directeur intervient : *« J'ai le regret de rendre compte à la Commission que les services de police sont venus appréhender, à l'établissement, comme impliqués de propagande ou activité communiste les quatre employés ci-après :*

- un infirmier demeurant à Avignon, arrêté le 1^e mai 1941 au matin pendant le service ;

- deux infirmiers diplômés arrêtés le vendredi 2 mai 1941 après-midi, pendant leur service ;
- un ouvrier maçon demeurant à Montfavet, appréhendé à son domicile le 2 mai dans l'après-midi (l'intéressé était permissionnaire) ».

Quelques jours après le directeur rend compte au préfet de ces événements, auquel il précise, à leur décharge, que l'un des infirmiers « *n'a jamais encouru de sanction disciplinaire - a eu seulement 24 jours d'absence pour maladie en 4 ans -, a obtenu une citation à l'ordre du régiment, le 3 juillet 1940* », que le second infirmier, comme le maçon, n'ont jamais non plus encouru de sanctions disciplinaires. Plus tard, la commission apprendra que la section spéciale du tribunal militaire de la XV^e région a prononcé des condamnations contre ces agents de l'établissement : un infirmier aux travaux forcés à perpétuité et à la dégradation civique, un autre infirmier à cinq ans de prison, 1 000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de ses droits civiques, civils et de famille, l'ouvrier maçon à cinq ans de prison, 4 000 francs d'amende, dix ans d'interdiction de ses droits civiques, civils et de famille.

Cette histoire est un peu plus compliquée. L'arrestation, en mai, des quatre employés de l'hôpital pour activités communistes était la conséquence d'un décret du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes. Les peines, lourdes, infligées à trois d'entre eux (les 24 et 25 septembre 1941) découlent d'une autre loi : celle du 14 août 1941, réprimant l'activité communiste ou anarchiste. Loi, en fait, antidatée : sa véritable date étant le 22 août. Ce qui ne relève pas du hasard. La veille un officier allemand avait été abattu par un résistant communiste : Fabien. Vichy proposa alors aux occupants allemands de « juger » elle-même les résistants, voire d'exécuter des otages se trouvant déjà arrêtés. Trois seront guillotins le 28 août pour des délits politiques mineurs (avoir collé des affichettes). « *Cette loi, par les circonstances de son adoption et de son application, représente un des sommets (il y en a d'autres) du déshonneur et de l'insulte aux traditions juridiques françaises* » (Dominique Rémy, *Les Lois de Vichy*, éditions Romillat, 1992).

Les problèmes de ravitaillement ne sont pas pour autant réglés. Le 1^{er} juillet, le directeur écrit au préfet de Vaucluse pour lui transmettre, à toutes fins utiles, une délibération de la commission de surveillance s'associant aux vœux émis par le conseil d'administration de l'union hospitalière du Sud-Est. Il est demandé :

« - a) Qu'un droit de priorité soit accordé aux établissements hospitaliers pour les approvisionnements ou denrées alimentaires et fournitures de toutes sortes, afin de leur permettre de maintenir leur activité dans l'intérêt général et de remplir la mission qui leur incombe vis-à-vis des malades, des vieillards, infirmes et incurables hospitalisés.

- b) Que pour les combustibles en particulier, les dits établissements soient changés de collectivité et classés avec les établissements auxquels l'importance de leur consommation les assimile et tout au moins, placés dans la 6^e collectivité, leur rôle social et leur bon fonctionnement étant pour le moins aussi importants et aussi souhaitables que ceux des hôtels classés dans cette collectivité ».

À l'intérieur de l'établissement, on n'en est pas quitte avec la politique... vichyste. Le 12 août, sur une feuille d'ordonnance, le médecin-chef du service des hommes s'adresse (confidentiellement) au directeur : « *La lettre ci-jointe du malade T..., qui m'a été remise sous enveloppe avec prière d'en prendre connaissance, m'a invité à faire ce matin une petite enquête personnelle qui a été négative, mais je n'ai pu interroger que des malades du seul dortoir, où existe un poste de T.S.F.*

Une réclamation analogue m'a été adressée ce matin à la 8^e section par le malade T... C'est aux surveillant et sous-surveillant qu'il appartient de veiller à ce que les chefs de quartiers fassent respecter la note de service récente sur les auditions publiques des radios étrangères hostiles à l'État français et je crois qu'une ronde de ces derniers, plus spécialement vers 19 h - 19 h 30, renseignerait sur ces faits. En dehors de la violation d'une interdiction générale et de la non-observation d'une note de service, j'estime que du point de vue

purement médical, ces plaintes de malades peuvent faire redouter des incidents entre malades prenant parti pour ou contre ces émissions et pourraient, si notre personnel se révèle incapable de faire respecter les consignes données, m'amener à faire supprimer les postes de T.S.F. des quartiers jusqu'à la fin des hostilités ».

En cette fin d'année 1941, la question du ravitaillement de l'établissement de Montdevergues devient de plus en plus préoccupante. À tel point que le préfet fait parvenir le double d'un courrier (dont le caractère inhabituel marque la gravité de la situation) qu'il a adressé au secrétaire d'État à la Famille et à la Santé à Vichy ainsi qu'au secrétaire général de la Santé (1^{er} bureau) sous le couvert du directeur régional de la Famille et de l'Assistance de Marseille. Ce courrier préfectoral faisant suite, semble-t-il, à des rapports établis par le directeur de l'établissement les 12 septembre, 2 et 21 octobre.

« J'ai l'honneur de vous signaler la situation précaire de l'hôpital de Montdevergues. En ce qui concerne son approvisionnement en produits alimentaires de toutes natures, situation qui va en s'aggravant chaque jour du fait de la mauvaise saison. Les réserves actuelles permettent à peine, en effet, d'assurer pendant trois mois la consommation de l'établissement.

Les mesures de rationnement en vigueur d'une part et l'insuffisance des produits récoltés par sa propre exploitation d'autre part obligent l'hôpital de Montdevergues à acheter journellement, pour la nourriture de ses 1 900 malades, un minimum de 3 000 kg de légumes verts. Éloigné de tout centre, il doit vivre, pour ainsi dire, au jour le jour et se trouve à la merci de toutes sortes de difficultés (intempéries, transports défectueux, rareté des marchandises sur le marché, etc.).

Cette situation a vivement ému la commission de surveillance de l'établissement qui, à l'unanimité, a exprimé le désir de voir constituer en sa faveur un stock de vivres de réserve, suffisant pour au moins un mois. M'associant au désir de la commission de surveillance, je me suis adressé au Ravitaillement général qui m'a fait connaître le 22 octobre

courant qu'il ne lui est pas possible de délivrer un bon de déblocage pour les denrées demandées, les établissements hospitaliers s'approvisionnant à l'aide des tickets de leurs pensionnaires.

Devant la carence des services d'intendance auprès du secrétariat d'État au Ravitaillement, en vue de remédier à la situation critique de l'hôpital de Montdevergues, l'urgence de l'approvisionnement demandé mérite d'autant plus d'être signalée que les malades sont très affectés par les restrictions sévères qui ont dû être apportées dans leur alimentation, en raison des mesures générales de ravitaillement ; c'est ainsi que la mortalité excessive de cette année, enregistrée plus spécialement durant les mois d'hiver, paraît surprendre avec une intensité accrue, qui n'est pas sans inquiéter le service médical de l'établissement ».

Le préfet a donc fait parvenir sa lettre à Vichy, mais ni la question du stock de réserve de combustible de 150 tonnes demandées, ni celle du stock de réserve de vivres pour un mois n'ont été réglées. En ce mois de novembre, la situation reste difficile. D'autant plus que l'autorisation d'acheter des fruits et légumes dans les Bouches-du-Rhône a été refusée par le Ravitaillement général.

De tout temps, les familles des malades indigents et des pensionnaires ont eu la faculté de souscrire un abonnement à un petit-déjeuner, à un dessert ou à un goûter, lequel était alors servi chaque jour au bénéficiaire. Le petit-déjeuner était composé soit de café noir, soit de café au lait, ou de lait ou de chocolat. En cette année 1941 on ne servait plus que du café noir. Le lait avait été réservé aux malades physiques et le chocolat était rationné. Les desserts et goûters se composaient de fromage, ou de fruits ou de confitures. En cette fin d'année, les abonnements sont supprimés. Ils ne concernaient qu'un petit nombre de malades : il est « à craindre que les restrictions alimentaires en fassent augmenter le nombre ».

TÉMOIGNAGE : Je leur explique pourquoi je souhaite discuter avec eux un moment. Nous nous connaissons depuis

relativement longtemps. La discussion durera cependant beaucoup plus que ce qui était prévu.

Elle me dit immédiatement qu'en effet « *c'était épouvantable pendant ces années de guerre. Bien sûr que l'on s'apercevait qu'elles mouraient de faim* », me répond-elle quand je l'interroge sur la conscience qu'elle avait du drame qui se déroulait. « *Mais tout le monde avait faim, même nous. Mais c'est vrai que nous on pouvait mieux se débrouiller dehors* ». Une image lui traverse le regard. Elle me dit qu'elle ne me la décrira pas, « *parce que c'est trop horrible...* ».

Elle et lui se souviennent de ces malades qui, après le repas, s'accroupissaient à même le sol du réfectoire et cherchaient soit une goutte de confiture, soit une miette de pain qu'elles collaient sur la pulpe de leur index, humectée d'un peu de salive. Elle répétera plusieurs fois que c'était « terrible ». Et monte chaque fois comme une bouffée de souvenirs qui matérialise l'expression.

Elle travaillait à la « 10° », quartier où Camille Claudel finira ses jours. Elle ne veut pas en parler. Elle ne dira que ce que tout le monde sait maintenant : « *Elle ne se nourrissait que de pommes de terre bouillies et d'un petit morceau de viande parfois. Elle était vieille. Elle a souffert de la faim comme tout le monde* ».

Il décrit l'état dans lequel il lui arrivait de voir des malades qui allaient mourir : « *les œdèmes, les yeux qui voyaient la mort* ». Elle se souvient de cette très jeune malade qui avait réussi à enjamber une clôture pour venir voler aux infirmières de cour leur goûter composé de quelques pommes de terre bouillies pour chacune, en leur criant : « *On a le droit de taper ses enfants, mais on n'a pas le droit de les laisser mourir de faim* ».

Il me répondra : « *499 en 1942* » quand je demande s'ils ont une idée du nombre de malades qui sont morts dans l'hôpital ces années-là. Je lui dis que sa mémoire est bonne, le chiffre officiel étant de 498. Un chiffre qui marque : « *À partir de 500 une prime spéciale aurait été allouée aux personnels chargés de la mise en bière* ». Il se souvient de ce corbillard à quatre

places qu'il avait fallu construire parce que le nombre de morts par jour était si important (« *un jour, il en fut compté 17* »). Le cimetière de Montfavet se remplissait à ne plus pouvoir accueillir tous ces cercueils.

À la question de savoir s'ils considéraient que ce drame était le résultat d'une organisation délibérée, ils me répondent : si ces malades mouraient, « *ça n'allait pas émouvoir grand monde* ». Je leur parle du débat ouvert à ce sujet, du rôle joué par le gouvernement de Vichy. Je leur explique que tout semble indiquer que si tout le monde était confronté au rationnement, les hôpitaux psychiatriques ont été soumis à des restrictions que ne supportaient pas les hôpitaux de l'Assistance publique d'alors. Il parle alors des cultures, des vaches, des cochons... Il pense qu'un des gros problèmes, c'était « *le manque de matières grasses* ».

Je ne peux m'empêcher de parler du directeur. « *Le comité de Libération avait des choses à lui reprocher. C'était un bon directeur, qui était honnête, intègre, sévère et très strict sur le règlement. Tous les jours il faisait ses tournées d'inspection dans les services et veillait au bon fonctionnement. Sa mutation dans un autre hôpital avait été surtout le résultat de quelques "animosités" de certains à propos de faits qui n'avaient rien à voir avec l'hôpital. Il fit visiter au commandant allemand le pavillon le plus dégradé pour le dissuader de venir s'installer dans l'hôpital avec ses troupes* ». Il ne pense pas que ce qui lui fut reproché ait eu un rapport avec ses relations avec les Allemands.

Notre discussion se terminera sur des souvenirs touchant à d'autres périodes, là aussi autour d'un apéritif bien de chez nous.

L'année 1941 peut ici se terminer par un énoncé de chiffres. Chiffres qui traduisent des données statistiques. Mais année qui pourrait aussi être résumée de cette manière : compassion et résignation. 418 décès, classés de la même façon que l'année précédente. Tuberculose : 84. Débilitation : 149. Autres causes : 185. Près de deux fois plus que durant l'année 1940. La commission s'est réunie chaque mois. Chaque mois le nombre de décès lui a été communiqué, par sexe, par causes, par

âge... **Moyenne d'âge des morts en 1941 : 50 ans.** Lettres, rapports. Absence de réponses. Elle ne voit pas d'autre attitude, face à ces silences, que de continuer à faire lettres et rapports.

« J'ai l'honneur, M. le Préfet de vous informer que, pour l'année 1941, la mortalité a été de 418 décès répartis ainsi : 262 hommes et 156 femmes ; le pourcentage par rapport aux années précédentes est si important qu'on n'ose Vous le communiquer. Vous voudrez bien charger Vos services de procéder à ce calcul ».

ACTE 3 : 1942, LES FONDS DE L'HORREUR

- 27 mars : premier convoi de déportation de Juifs.
- avril : installation de la Gestapo en zone occupée. Laval, qui avait été déchu de ses fonctions et arrêté en décembre 1940, est rappelé à la tête du gouvernement de Vichy.
- 1^{er} mai : manifestations patriotiques dans bon nombre de villes de la zone « Sud ».
- juillet : grande rafle du Vel' d'Hiv'.
- septembre : début de la bataille de Stalingrad.
- novembre : débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. La Wehrmacht pénètre en zone « Sud ». L'armée d'armistice de Vichy est désarmée. Sabordage de la flotte française à Toulon.

Un infirmier, sujet marocain d'origine espagnole, a été déclaré démissionnaire d'office, avec radiation des cadres le 31 décembre 1941 et versement du pécule réglementaire. Sur les 24 cas d'agents (12 hommes et 12 femmes) d'ascendance étrangère, réglés en vertu de lois des 17 juillet et 14 août 1940, 3 ont été déclarés démissionnaires d'office et rayés des cadres, 18 ont été maintenus en fonction et 1 reste en suspens. Ainsi débute l'année 1942.

Les difficultés en matière d'alimentation, de textile, de chauffage, etc. font qu'un certain nombre de mesures sont prises pour obtenir des économies de personnel (déterminées par « la diminution de la population traitée ») et de matériel : fermeture

de la 3^e section hommes (épileptiques) et répartition du personnel et des malades dans les divers quartiers de la division hommes (dont le nombre passe ainsi de 12 à 10), alitement continu du maximum de malades (300 dans le service des femmes indigentes) pour pallier les restrictions alimentaires, mais aussi fabrication du pain en forme de boules (en usage dans l'armée) pour en faciliter la distribution aux malades (et aussi les opérations de contrôle). Chaque réunion de la commission de surveillance va devenir, cette année-là, un palier mensuel dans l'ascension d'un escalier qui mène toujours plus vers les fonds de l'horreur.

Autres problèmes, d'organisation : le 22 janvier, le préfet de Vaucluse, par dépêche, charge le directeur de prier la commission de surveillance d'examiner les propositions présentées par la ville d'Avignon pour agrandir le cimetière de Montfavet. Agrandissement rendu nécessaire par l'accroissement du nombre de décès de malades.

Le 9 janvier, le directeur rend compte au préfet d'une visite : celle du directeur régional de la Santé et de l'Assistance à Marseille : « *Au cours de la visite a été évoquée l'organisation éventuelle d'un pavillon spécial pour enfants aliénés de moins de 15 ans (garçons seulement) dans le pavillon du Lazaret, actuellement utilisé comme quartier libre de malades travailleurs, depuis février 1940 (ces derniers pouvant très facilement, en l'état actuel des choses, être répartis dans d'autres quartiers).*

[...] Les services d'enfants existent déjà comme annexes de certains hôpitaux psychiatriques, tel par exemple, à Dury-lès-Amiens (Somme), qui reçoit les enfants anormaux non éducatibles des deux sexes, de 6 à 16 ans ; de celui d'Armentières (Nord) qui reçoit de 4 à 16 ans, des enfants des deux sexes anormaux éducatibles ou non, idiots, crétins, etc. ».

Le maintien des effectifs de l'établissement est une préoccupation constante : dans une réunion, le directeur rendait compte de ce qu'il étudiait, avec les médecins-chefs des services, les propositions à faire pour des transferts éventuels. Cette question présentait un intérêt financier à ne pas perdre de

vue. L'arrivée, le 7 décembre, de 390 malades évacués (avec 18 infirmières) du centre d'hygiène mentale de Marseille sera une aubaine. « *L'établissement se retrouvera brusquement, en ce qui concerne la proportion entre les effectifs de personnel et d'hospitalisés, à la situation à peu près normale de 1941* ».

Suivront, dans cette discussion sur les questions financières, des éléments très concrets : « *On peut estimer que même en tenant compte du taux élevé de la mortalité, ces 390 malades devront donner pour l'année une population journalière supplémentaire moyenne de 300 unités, soit 109 500 journées de présence, ce qui, au nouveau prix de journée de 40 francs, conduit à une recette supplémentaire de 4 380 000 francs sans autre dépense nouvelle de personnel que celle pouvant résulter du reclassement de 18 employés du C.H.M. de Marseille, soit environ 425 000 francs aux conditions de rémunération du personnel de l'établissement* ».

L'arrivée de ces nouveaux malades permettra, pour un temps, d'assainir une situation financière difficile. Combien de ces 390 aliénés se retrouveront dans les 498 décès enregistrés cette année 1942 ? Les statistiques donneront quelques précisions à ce sujet : les « évacués » ont représenté 5,4 % des décès en 1941, 13,7 % en 1942, ils seront 15,3 % en 1943, 33 % en 1944 et 38 % en 1945. Pour des raisons financières et de maîtrise des prix de journées, « on » réclame des malades venant de toutes parts. « On », sachant très bien qu'une proportion importante de ces « évacués » mourront ici de faim et de froid. Terrible « logique » où, cette année-là, 283 hommes et 215 femmes n'auront plus rien à attendre des rapports, lettres et autres délibérations qui constatent ces faits. Ils seront morts.

C'est au mois de février que le directeur fait de nouveau connaître les rapports qu'il a adressés au préfet. L'un à propos des difficultés de ravitaillement en charbon, l'autre au sujet de l'insuffisance des attributions de légumes verts faites par les organismes compétents. **L'interdiction d'acheter à la propriété a eu des conséquences « très fâcheuses pour l'établissement »** (les termes sont du directeur). « *Il serait souhaitable que ce dernier puisse se passer des intermédiaires [...]. Il serait peut-être possible de demander que certaines*

exploitations soient particulièrement affectées à Montdevergues, qui aurait ainsi la faculté de s'approvisionner directement ». En conséquence, la commission décide de se porter en délégation à la préfecture.

Le 3 mars paraît une circulaire de la direction de la Santé relative aux mesures à prendre, au point de vue alimentaire, pour enrayer l'augmentation anormale de la mortalité dans la plupart des hôpitaux psychiatriques. « *Il importe [...] que les hôpitaux psychiatriques profitent de tous les moyens dont ils disposent pour exploiter au maximum leurs jardins et leurs terres et pour intensifier l'élevage des animaux qu'ils possèdent* », dit, entre autres, cette circulaire. La commission de surveillance, à Montdevergues, en discute...

Un peu plus tard, il est donné lecture d'un projet de convention proposé au préfet, qui donnera son accord par dépêche, à la passation d'un contrat de location de culture portant sur trois hectares de terres avec un propriétaire à Montfavet (M. Faucon). « *Ce contrat permettra à Montdevergues d'obtenir des légumes verts frais au prix de la production, produits rendus à l'hôpital, d'où économie de transport et d'argent. Il constituera un essai intéressant qu'il sera possible peut-être de généraliser* ». **Finalement le préfet dira non.** Il n'approuvera pas le contrat de culture, pourtant déjà passé avec M. Faucon : **les services du Ravitaillement ont donné un avis défavorable** à la question.

On pourrait ici gloser sur l'écart entre discours (du ministère de la Santé) et actes (du ministère de l'Agriculture). Il faut se souvenir qu'en fait cette circulaire de la direction de la Santé était une réponse aux protestations qui émanaient de nombreux hôpitaux psychiatriques et de la Société médico-psychologique elle-même qui, le 27 octobre 1941, constatait : « *Les malades des hôpitaux sont actuellement mieux nourris que la population civile, du fait du droit de priorité de l'Assistance publique* ». Droit de priorité qui faisait que les malades (physiques) de ces hôpitaux bénéficiaient d'un supplément de tickets alimentaires auxquels n'avaient pas droit les malades (mentaux) des établissements psychiatriques.

« *Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées attribuées aux éléments actifs de la population...* » plaidait la circulaire en question. Supplément qui aurait représenté 1,25 calorie par jour et par Français. « *Il y a des malades plus intéressants que les vôtres* », s'attiraient comme réponse ceux qui protestaient. Bref, « laissez-les mourir ! »

On mourait en masse, à Montdevergues, avant ce 3 mars. On ne mourra guère moins après. L'exemple qui suit, relatif aux malades « carencés » (anémie grave), est révélateur du grand écart entre paroles et actes. Le 28 février, le directeur adresse un courrier à ce propos au préfet : « *J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie du rapport motivé en date du 27 février 1942, de M. le Médecin-Chef du service des femmes, afférent à la mortalité excessive enregistrée dans son service (malades femmes indigentes), et demandant en conclusion d'obtenir pour ces malades présentant des signes graves de carence, le bénéfice de l'article 1 paragraphe 2, de votre arrêté du 21 janvier 1941, n° 18 C.A.R. [...]*

Ce texte prévoit "pour les personnes présentant un état d'anémie grave" l'augmentation de la ration calorique des aliments de 90 g de viande tous les deux jours et de 15 g de matière grasse par jour. Je ne puis sur cette question que confirmer les renseignements d'ensemble contenus dans mon rapport du 12 novembre 1941, portant transmission d'un rapport identique de M. le Médecin-Chef du service des hommes, et à la suite duquel, par décision du 8 décembre 1941 que vous avez bien voulu me notifier le 10, M. le Directeur départemental du Ravitaillement général a bien voulu donner des instructions à la mairie d'Avignon, pour faire bénéficier les malades hommes de notre établissement des avantages prévus par cette circulaire n° 18 C.A.R. du 21 janvier 1941 ».

Devant la commission de surveillance, le directeur déclare, plus tard, qu'à la suite de cette intervention, M. le Docteur Eysseric, contrôleur des régimes, a été dépêché à

l'établissement. La réponse exacte n'est pas encore connue, mais il a laissé prévoir une très forte diminution des régimes accordés jusqu'ici (336). Il proposera sans doute 30 régimes carencés au total, à répartir entre les trois services de l'établissement, mais avec probablement maintien des régimes spéciaux pour les tuberculeux. **Il s'avérera que finalement la réponse a été sans ambiguïté : « la suppression du régime pour tous les malades mentaux, y compris les tuberculeux évolutifs ».**

Non seulement il n'a pas été possible d'obtenir des suppléments (ceux accordés en décembre 1941 pour les malades carencés ont été presque aussitôt supprimés), mais l'administration de l'hôpital s'est encore heurtée à de sérieuses et incompréhensibles difficultés pour se procurer même l'indispensable. C'est ainsi que l'établissement vit au jour le jour, car les efforts tentés pour constituer quelques réserves ont abouti à un échec.

Ces **détails**, tirés d'un compte-rendu de la commission de surveillance du 7 septembre, suffisent à dépeindre la situation à laquelle se trouve confrontée l'hôpital. Pire, *« elle constate avec regret que, dans d'autres cas, l'interprétation trop stricte de règlements trop absolus a eu pour résultat d'aggraver une situation que ses initiatives et celles du directeur auraient pu redresser. Telle interprétation d'une étroitesse incompatible avec les difficultés de l'heure actuelle serait de nature à décourager les meilleures volontés, si la commission, consciente de ses devoirs et de ses responsabilités, n'avait à cœur, malgré toutes les entraves, d'accomplir quand même sa lourde tâche durant la période difficile et pénible que nous traversons. Elle est en mesure de préciser par exemple :*

- En matière de fourrage, il a été attribué à l'établissement un bon de 5 000 kg à prendre à Orange, en campagne, alors qu'à proximité de l'hôpital, à la porte même de l'établissement si l'on peut dire, la région de Montfavet est productrice importante et exportatrice de très gros contingents. Le fourrage est livré en vrac donc difficile à transporter ; plusieurs voyages en camion ont été nécessaires ; au total 3 490 kg de foin transportés sont revenus à 142 francs les 100 kg, alors que la taxe officielle est

de l'ordre de 95 francs (soit le double). Et c'est une de ces décisions que malgré toute la meilleure volonté on ne parvient pas à s'expliquer ».

Autre exemple, du 7 décembre : « Il est demandé que soit de nouveau examiné le dossier concernant l'attribution de paille que justifie d'ailleurs l'arrivée récente des 390 malades de Marseille. En effet, sur les 7 000 kg de paille attribuée chaque mois à l'hôpital par le C.I.R.P.I.A., depuis le rationnement des pailles et fourrages, environ 3 000 kg étaient destinés à la confection de paillasses pour les malades.

Cette attribution est aujourd'hui supprimée, elle sera remplacée par de la fibre de bois, mais alors que la paille coûte 85 francs les 100 kg, la fibre de bois coûte 311 francs les 100 kg pour des résultats médiocres. Il en résultera donc une augmentation de dépenses qui pourrait être limitée en revenant au système des paillasses en trois parties pour les malades gâteux, mais la toile à matelas manquera sans doute.

Il a été essayé de remédier à cette situation par le ramassage intensif des feuilles de platanes, en vue de leur utilisation pour la litière du cheptel et pour la confection de paillasses ; les résultats sont évidemment peu satisfaisants ».

Le 22 août, deux malades hommes s'étaient évadés (ils venaient tous deux de la maison d'arrêt d'Avignon-Office), alors qu'ils faisaient partie d'une équipe de 23 malades occupés à des travaux de défrichage à l'intérieur de l'hôpital sous la surveillance d'un préposé. Tous deux ont été repris et réintégrés. Au fur et à mesure de l'enfoncement de Montdevergues dans cet enfer du rationnement et des restrictions, le phénomène des évasions va s'amplifier.

TÉMOIGNAGE : Elle est entrée à l'asile des aliénés le 15 août 1935. Elle fera, pour des raisons personnelles et surtout familiales, une coupure de 1946 à 1953. Sur une feuille de papier, elle a écrit quelques dates importantes de sa carrière, ainsi que les noms des différents docteurs, chefs de service, qu'elle a connus. Elle fait rapidement l'inventaire de quelques-uns de ses souvenirs. Je lui précise le sujet que je souhaiterais que nous abordions ensemble, sans lui donner en totalité le

détail de mes recherches. Lorsque j'évoque la période des années de guerre, sa première réponse : « *des années terribles* » est la même qu'aux rencontres précédentes.

Elle me parle aussitôt des malades : « *C'était très dur pour les malades... Il n'y avait rien à leur donner à manger... Elles se jetaient sur tout ce qui pouvait se manger... Le peu de bouillon de soupe qu'on pouvait leur donner était avalé en un rien de temps... On leur donnait beaucoup de châtaignes...* »

J'essaie de savoir si le personnel s'interrogeait sur cette situation, si elles avaient un avis sur ce manque de nourriture : « *Tout le monde était soumis aux restrictions, aux rationnements. C'est vrai que nous on arrivait à mieux s'en sortir avec le marché noir. On voyait qu'il n'y avait plus rien à leur donner, plus rien pour les soigner* ».

Si elle a commencé sa carrière au grand pensionnat, où les malades n'étaient pas trop difficiles, elle a connu aussi ces pavillons de malades agitées. Une agitation qu'aucun médicament ne pouvait calmer. Elle me parle alors, elle aussi, des « bressolles » : « *Dans des lits-cages métalliques où était étendue de la paille, on y maintenait des malades dont les quatre membres étaient attachés quand elles étaient trop énervées. Pour faire un peu propres ces bressolles, il fallait être plusieurs, parce que les malades nous agressaient* ». Elle parle aussi des bains, plus pour rappeler que « *les malades étaient de moins en moins lavées* ».

Nous allons ainsi parler pendant encore de longues minutes. Je lui donne mon point de vue sur les restrictions, sur cette idée de « sur-restrictions » des hôpitaux psychiatriques, et qu'en haut lieu on organisait peut-être sciemment ces restrictions. Je lui demande s'il est possible de concevoir que ce qu'elle a vécu avec bien de ses collègues était autre chose qu'une dure fatalité ?

Elle me dit ne rien savoir à ce sujet. Qu'entre elles, elles ne discutaient pas de la politique, que peut-être les hommes en parlaient plus. Ma question lui paraît visiblement trop compliquée. Je n'insisterais pas. Nous prolongerons encore la discussion, nous lançant dans l'évocation de nombreux

souvenirs de Montdevergues. Sa fille nous ayant rejoints, le passé se confrontera au présent, notamment à partir de cette constatation que tous les « anciens » ont du mal à assimiler : « *Mais il n'y a plus de malades dans l'hôpital !* ».

1942 : 498 décès, soit 27 % des 1982 malades de l'année précédente. Ce sera le chiffre le plus élevé des cinq années. Moyenne d'âge des malades morts cette année-là : 50 ans.

ACTE 4 : 1943, L'OCCUPATION ALLEMANDE

- Janvier : création de la Milice française par le gouvernement de Vichy.
- Février : von Paulus capitule à Stalingrad. Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) pour les jeunes (20 à 22 ans).
- Mai : première réunion du C.N.R. (Conseil National de la Résistance).
- Juin : débarquement des forces alliées en Sicile.
- Juillet : premier bombardement massif sur la Ruhr.
- Octobre : la Corse est libérée.
- 13 novembre : le Chef de l'État - Pétain - cesse d'exercer ses fonctions.

C'est une note de l'Économat, en date du 23 décembre 1942, qui inaugure **un nouveau chapitre des préoccupations de l'hôpital : l'occupation par les armées allemandes de la zone sud.**

Voici cette note :

« L'hôpital psychiatrique de Montdevergues a prêté ce jour à la formation des troupes allemandes d'opérations L 19 024, cantonnée au château Saint-Paul à Montfavet, le matériel ci-après :

- Cinq lits en fer massif à une place, pliants, avec cinq sommiers à lames.
- Cinq matelas - idem - fibre de bois.
- Cinq traversins - idem - végétal.

Ce matériel a été rendu le 5 janvier 1943, sauf un traversin ».

Dans un premier temps, cette présence allemande est vécue essentiellement par les désagrèments qu'elle peut procurer. Le directeur en réfère au préfet, toujours aussi omniprésent :

« J'ai l'honneur de Vous transmettre la lettre ci-jointe de M. le Médecin-Chef du service des femmes, faisant part de ses doléances au sujet de la présence dans le parc attenant à son habitation personnelle des véhicules automobiles appartenant aux troupes allemandes d'opérations.

Il est certain que ce fonctionnaire éprouve quelques gênes dans la jouissance de ce parc... Mais je dois noter surtout à cette occasion que si cette occupation ne présente pas de gros inconvénients au regard de notre établissement proprement dit, elle peut éventuellement en offrir, notamment à la belle saison du fait des malades affectés à notre colonie agricole, sans compter du fait des allers et venues des quatre ou cinq malades travailleurs à la disposition de M. le Médecin-Chef, qui traversent journellement le parc en question ».

Quelques jours plus tard, tout est rentré dans l'ordre : *« Les troupes allemandes d'opérations (formation de D.C.A. n° L 26 461) ont quitté subitement leur cantonnement près de la ferme de Sainte-Catherine à proximité de notre domaine agricole, dans la journée du 4 janvier 1943 ».*

Mais les soldats allemands ne sont pas bien loin :
« Monsieur le Directeur, je tiens à vous signaler qu'hier dimanche 17 janvier j'ai vu descendre quatre soldats allemands de la route qui vient de la Montagne. J'ai été surprise et leur ai demandé par où ils avaient passé. Ils m'ont répondu qu'ils avaient sauté le mur. À ce moment je leur ai dit que c'était défendu de rentrer dans l'établissement sans autorisation et surtout de cette façon. Je leur ai dit que c'était un asile d'aliénés. ils ont été surpris et m'ont demandé la sortie. Il était 3h 1/2 - 4 h moins le quart au plus. Ils m'ont dit qu'ils étaient au Château Saint-Paul ». Le directeur a joint cette lettre de la concierge à une correspondance adressée au préfet.

Le 5 avril, le directeur rend compte au préfet de ce qu'un officier des troupes allemandes d'opérations, stationnées à la

ferme de la Grande Castelette, située au sud et dans les environs de l'établissement, est venu demander :

« 1 - L'autorisation d'effectuer un jour par semaine, le matin seulement, entre 8 heures et 12 heures au plus, des exercices de tir au fusil à la cible dans la carrière actuellement inexploitée située au sud de la colline de Montdevergues.

2 - L'autorisation d'utiliser la chambre froide de notre installation frigorifique pour y déposer un quartier entier de viande fraîche pendant la saison chaude, lequel serait remplacé tous les deux jours ».

Cette lettre au préfet, adressée au Bureau des Relations avec les troupes d'opérations, reçoit une réponse (le 12) où il indique qu'il n'a pas d'objections à formuler quant à la première demande (l'autorisation d'effectuer des exercices de tirs) et soutient les réserves faites par le directeur quant à l'utilisation de la chambre froide et la proposition d'une cession éventuelle de glace à titre remboursable.

Ici un petit détail, à propos des T.O.A (troupes d'opérations allemandes), un petit message manuscrit, sur une petite feuille de papier. Le directeur est informé que le chef cantonnier, venu de la part de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la subdivision d'Avignon, a averti que, sur ordre des autorités allemandes d'occupation, il avait placé une pancarte sur le tas de gros blocs de pierres dans la carrière de Montdevergues (80 m³ environ) pour défendre de puiser dans ce tas de gros blocs qui reste à la disposition de l'armée d'occupation pour réfection des routes et chaussées en cas de bombardement. Le directeur transmettra cette information. Il n'utilisera pas l'expression « troupes d'occupation », mais celle de « troupes d'opérations », qui est l'appellation officielle.

Mais les Allemands deviennent de plus en plus pressants et « occupants ». Le 7 mai deux officiers, faisant partie de formations d'aviation cantonnées dans les environs, sont à la recherche de logements pour officiers arrivant du front de Russie. *« Je leur ai fait visiter l'ancien logement du Receveur situé à l'extérieur de l'hôpital, à la ferme de Bel Air, en bordure*

de la RN7F, actuellement inoccupé depuis le départ des 12 infirmières du C.H.M. de Marseille, qui y ont été hébergées durant quelques mois... Ils ont estimé que cela ne pouvait convenir pour des Officiers, mais que des Sous-Officiers pouvaient bien y être logés ; ils ont noté le nom du local et de notre hôpital et feront sans doute une demande ».

Cette affaire de l'occupation de l'ancien logement du receveur aura, début juin, un prolongement. Finalement une camionnette ambulance avec trois militaires de la formation d'aviation (L 33 679), stationnée aux environs du camp d'aviation de Château Blanc, est venue prendre possession des locaux. *« Étant donné la position de ce logement à l'extérieur de l'hôpital proprement dit, qu'il était inoccupé et qu'il s'agit en somme d'y installer non pas des troupes en cantonnement, mais en quelque sorte une petite infirmerie régimentaire, il semble difficile de ne pas accorder satisfaction ; il devrait en être autrement si ces diverses conditions n'étaient pas remplies car je dois rappeler à ce propos que notre hôpital est signalé à l'aviation par de vastes croix rouges sur fond blanc, conformément aux instructions de la Défense Passive ».*

Suit un **incident** : *« Ce matin il s'est produit certains faits que je vous signale. À l'infirmerie allemande il y a deux femmes très jeunes qui sont assez souvent sur le mur qui nous sépare et qui causent souvent aux malades. Malgré plusieurs observations qui leur ont été faites, ils ont pas voulu en tenir compte. À un certain moment elles m'ont dit que j'étais méchant et, pour faire voir leur connaissance, ont dit "au moins ici c'est Montfavet, c'est des fous". Cela n'a pas fait plaisir à ceux qui comprennent. Puis elles donnent du pain à certains malades, ce qui fait des jaloux ».* Ce court texte manuscrit, sur une feuille de papier à lettres, a été transmis au médecin-chef du service des hommes par un infirmier faisant fonction de chef de quartier.

L'hôpital de Montdevergues va connaître encore de nouvelles opérations de réquisitions. Pour bien confirmer ce processus et sûrement pour inciter l'administration à bien s'y préparer, le préfet fait parvenir un exemplaire d'une circulaire

de Vichy datée du 15 juin, à l'attention des préfets de la zone non occupée (Corse comprise) et du préfet de Saint-Amand (Cher). Par cette circulaire, le service des réquisitions allemandes et italiennes en zone sud donne des instructions nécessaires pour le décompte des indemnités à allouer aux établissements hospitaliers faisant l'objet de réquisitions. Ainsi, le mouvement s'accélère.

Le 30 juin, un officier d'une formation stationnée dans le voisinage demande à visiter les locaux de la ferme de l'hôpital (ferme de Bel Air). Il s'agit de loger 150 chevaux dans la porcherie, du matériel dans les cours et 150 hommes dans les bâtiments. Bâtiments jusque-là occupés par 68 malades travailleurs utilisés à l'exploitation agricole et à la vacherie. Après une résistance certaine et après avoir fait appel au préfet - mais la porcherie pouvant contenir 250 bêtes est vide -, il faudra bien céder.

Un mois plus tard, les troupes d'opérations allemandes cantonnées à la ferme de Bel Air ont de nouvelles exigences : elles veulent utiliser une parcelle de terre (l'une des plus fertiles du domaine) d'environ 1 500 m². Il s'agit d'aménager une sorte de manège ou de terrain de manœuvre pour les exercices des chevaux. Il faudra céder, d'autant plus facilement que cette parcelle est dépourvue de cultures, *« comme d'ailleurs quelques autres du domaine agricole, parce que, faute de carburants (nous n'avons pas reçu d'essence depuis plusieurs mois), nos deux tracteurs et nos deux motoculteurs sont inutilisables et que dès lors les travaux habituels de labour n'ont pu être faits comme d'usage »*, écrira au préfet le directeur.

Finalement, le service des Relations avec les T.O.A. décide :
« 1 - que l'unité établira, sur le pourtour du terrain, une barrière en bois, tout au moins sommaire, afin d'éviter tout ennui ou accident avec les malades au cas où des chevaux viendraient à s'échapper ou s'emballer ;
2 - que les exercices auront lieu en dehors des heures de sorties des malades travailleurs et ne seront effectués que par des chevaux non attelés ».

Une contrepartie est obtenue : le prêt d'attelages susceptibles d'effectuer des travaux de labour. Ce qui sera effectif à partir du 29 juillet. Mais les demandes d'occupation de locaux et d'espaces vont se faire de plus en plus pressantes. Après n'avoir concerné que des bâtiments extérieurs à l'hôpital, il s'agit maintenant de bâtiments intérieurs et plus précisément d'un pavillon (du Lazaret).

Le préfet est bien sûr informé : *« J'ai l'honneur de Vous rendre compte, en confirmation de ma communication téléphonique du même jour avec vos services, que j'ai reçu, samedi 21 août courant après-midi, la visite d'un Ober-Lieutenant, assisté d'un sous-officier interprète, des Troupes d'Opérations Allemandes d'Aviation, stationnées aux environs du camp d'aviation de Château Blanc, qui est à la recherche de cantonnements d'hiver pour des aviateurs actuellement logés sous la tente dans les alentours »*. Il ne s'agissait que d'une simple prise de renseignements et de contact, *« s'ils donnent suite à leur projet, ils reviendront m'en parler et feront alors les démarches nécessaires auprès de la Kommandantur »*.

Finalement, c'est l'infirmerie d'aviation, installée jusque-là dans un bâtiment des écoles publiques et jugée trop près du camp d'aviation par les autorités allemandes, qui sera repliée sur le Lazaret. L'accord est donné, le 11 septembre, par le préfet au chef de l'état-major de liaison 761, Kommandantur d'Avignon : *« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen et compte tenu du fait qu'il s'agit de l'hébergement non de troupes combattantes, mais d'une formation sanitaire, j'invite par courrier M. le Directeur de l'hôpital psychiatrique de Montdevergues à libérer ce local, étant entendu qu'afin d'éviter tout incident avec les malades, l'entrée de la formation intéressée se fera exclusivement par une porte d'accès spéciale et indépendante, à ouvrir dans le mur d'enceinte de l'établissement »*. Le 15 octobre, un accord est signé, fixant les conditions d'utilisation du pavillon d'hydrothérapie de la division des hommes par les troupes d'opérations allemandes (trois jours par semaine, charbon, savon et linge fournis en nature par les troupes allemandes, bains et douches donnés

exclusivement par les soins du préposé baigneur de l'hôpital, etc.).

Cette activité militaire à laquelle l'hôpital est confronté dans son fonctionnement quotidien n'a pas pour autant éliminé les difficultés, en matière d'alimentation notamment. Le 11 janvier, la commission de surveillance avait pris acte « des **mesures prises pour la mise en vigueur des nouveaux régimes alimentaires** accordés en application des instructions du 16 décembre 1942 de la Direction Régionale de la Santé », qui faisaient suite à la circulaire ministérielle du 3 mars 1942. « Les suppléments alimentaires consistent pour les bénéficiaires du régime de suralimentation (25 % de la population) en 45 g de viande par jour et 15 g de matières grasses ; ils sont servis, en ce qui concerne la viande, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à raison d'une ration de 100 g. Les allocations supplémentaires accordées à la totalité de la population traitée seront servies dans la mesure des possibilités sur la base de 90 g de viande et 50 g de pâtes par semaine ; 0,20 litre de vin par jour ; les légumes secs étant réservés pour les mois de mars et avril prochains. »

Beaux rêves, que la réalité démentira. Dans le rapport établi pour les années 1938 à 1945, on peut lire :

« Ce ne fut qu'au début de 1943, alors que la mortalité par carence et par tuberculose avait déjà fait des ravages considérables, surtout parmi les hommes indigents et non travailleurs, que nos malades carencés et bacillaires purent bénéficier des allocations supplémentaires de denrées contingentées, prévues par le Secrétariat de la Santé dans sa lettre n° 186 en date du 4 décembre 1942. Cette mesure fut, hélas ! trop tardive, la majorité des cas de carence étant devenue irréversible ou s'étant compliquée de tuberculose.

D'autre part, la ration supplémentaire de graisse, prévue par cette lettre-circulaire ne fut pas toujours accordée par le Ravitaillement et souvent elle fut réduite de 50 %. Les attributions supplémentaires de viande furent distribuées beaucoup plus régulièrement.

L'un de nous calcula dans l'hiver 1941 la valeur calorifique de la ration des indigents non travailleurs. Elle n'atteignait pas certains jours 1 400 calories. On sait qu'en 1942 la carte A donnait, avec des produits contingentés, 1 100 à 1 200 calories et avec des produits non contingentés, 1 600 à 1 700 calories au maximum. Mais l'hôpital psychiatrique de Montdevergues ne pouvait pas, suivant les services Économiques et la Direction, acheter tous les produits non contingentés pour des raisons financières ».

On a déjà pu se rendre compte que, si hécatombe il y a eu, elle avait pour cause le fait que les malades des hôpitaux psychiatriques n'étaient pas traités de la même manière que ceux des hôpitaux généraux dépendant de l'Assistance publique. Ces derniers avaient droit, effectivement, à des suppléments alimentaires dont les premiers étaient privés par le gouvernement de Vichy. Parce que la vie d'un malade mental ne valait pas celle d'un malade physique. « *Sans sous-estimer en aucune façon la dureté des temps présents, il est, je crois, permis de déclarer encore que les aliénés soignés dans les hôpitaux psychiatriques sont des malades comme les autres, et qu'ils doivent en conséquence être traités comme tels par les services compétents qui pourraient d'ailleurs facilement se convaincre si besoin était, par quelques visites sur place, de notre véritable et si pénible situation* », écrit le président de la commission de surveillance, présentant son rapport sur le compte moral et administratif du directeur pour l'exercice 1942.

Petit exemple de ce qu'il fallait mieux traiter la population intéressante (active) que celle inintéressante (les fous) : en janvier, le directeur rend compte de l'acquisition prévue de cinq cents paires de galoches par l'hôpital (« *la situation en ce qui concerne la chaussure de ces malades est angoissante* ») et des différentes démarches qu'il a effectuées pour cet objet. Les fournisseurs lui répondent qu'ils ne peuvent lui réserver qu'une part très minime sur les attributions qui leur ont été faites - il s'agit d'attributions spéciales de bois de galoches délivrées par l'office intéressé du gouvernement de Vichy (trois cent cinquante paires pour les enfants, trois cent cinquante autres pour leur clientèle). Question peut-être résolue en mai, par la

généralisation des mesures d'alitement continu et collectif
« *rendue nécessaire par les circonstances actuelles* » ?

La mortalité galopante mettant en cause la rentabilité économique de l'établissement, le recours à des transferts de malades est bien tentant : « *Il serait en tout cas très intéressant de pouvoir arriver à obtenir de nouveaux malades de la Seine car notre situation au point de vue effectifs de malades devient de plus en plus inquiétante* », écrit le directeur, le 3 mars, au préfet. Situation qui sera aggravée, sur ce plan, à la suite du retrait massif, début avril, des malades arrivés en novembre 1942 du Centre d'hygiène mentale de Marseille. La commission de surveillance réunie en juillet est saisie, à propos du relèvement du prix de journée, d'une lettre que le directeur a adressée au préfet des Hautes-Alpes : « *Notre situation d'ensemble est conditionnée au premier chef par le déséquilibre existant entre la population traitée qui diminue de plus en plus, par suite de la raréfaction des entrées et de l'augmentation de la mortalité, et nos effectifs de personnel de toutes catégories qui sont loin d'avoir diminué dans la même proportion malgré de très nombreuses cessations de service pour divers motifs depuis plus de trois ans (dont quarante-deux cessations volontaires de service, plus les décès, révocations, retraites), et l'arrêt complet de tout recrutement d'agents depuis janvier 1941 [...]. Des mesures très graves ont été prises et vont être incessamment exécutées, telles que le licenciement de 45 agents hommes en surnombre...* ».

À la fin de l'année, le directeur rend compte à la commission de ce que, à l'arrivée de 309 malades, évacués de l'hôpital psychiatrique de Pierrefeu (Var), il a été constaté que ces malades bénéficiaient d'une ration de pain journalière de 350 g. Ceci par suite d'une décision du directeur du Ravitaillement général du Var du 28 juillet 1943 qui classait tous les aliénés de cet établissement dans la catégorie T (travail de force) et leur attribuait depuis la carte d'alimentation correspondante. « *Étant donné que nos malades sont rangés eux, en principe, dans la catégorie A et ne profitent, par suite, que de la ration de 300 g, actuellement attribuée à ces rationnaires (sauf les invalides de guerre 100 % et les quelques travailleurs occupés dans les*

services extérieurs de notre établissement qui ne perçoivent un supplément de pain que pour les jours de travail effectifs), il se fait que tous les malades de notre hôpital ne sont pas traités sur un pied d'égalité quant à la ration de pain, ce qui crée pour nous une situation gênante vis-à-vis de nos malades déjà si touchés par les restrictions de toutes sortes qu'ils doivent subir et provoque chez eux une atmosphère de nervosité difficile à calmer ».

Des démarches sont donc immédiatement entreprises pour qu'une mesure semblable intervienne en faveur de tous les malades. Réponse du directeur du Ravitaillement général du Vaucluse : **Non**. Il transmet une copie de la circulaire du 13 décembre 1942 (émanant du ministre secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement) décidant d'allouer aux hôpitaux psychiatriques les suppléments sus-indiqués, accordés tous les mois, et qui précise que seuls ces suppléments seront attribués aux malades de l'hôpital de Montdevergues. On a vu précédemment ce qu'il en était, dans la pratique, de l'allocation de ces suppléments.

Petite histoire de châtaignes illustrant, encore, la priorité donnée à la population active sur les malades mentaux. Le directeur, par lettres des 11 et 16 octobre, a adressé aux directeurs du ravitaillement général du Gard et des Basses-Alpes une demande tendant à obtenir le déblocage d'une certaine quantité de châtaignes destinées à l'alimentation des 1 575 malades en traitement dans l'établissement, dont 360 ressortissants du Gard et 105 des Basses-Alpes. Si le Gard met à la disposition de Montdevergues 1 000 kg de châtaignes, le directeur du Ravitaillement général des Basses-Alpes informe « *qu'il ne pouvait donner satisfaction à notre demande, parce que les châtaignes sont bloquées dans son département qui est, par ailleurs, lourdement imposé au profit de la ville de Marseille, et parce que les Basses-Alpes sont un département pauvre et les châtaignes sont la seule denrée dont il disposera cet hiver pour faire face aux besoins de la population* ».

En cette fin d'année, le directeur rédige une communication pour la commission de surveillance. Sujet : **l'évasion des malades**. Il s'agit de faire connaître la circulaire du secrétaire

d'État à la Santé du 30 octobre relative à la fréquence des évasions de malades des hôpitaux psychiatriques, publics ou privés, et aux mesures à prendre pour remédier au plus tôt à cet état de choses. Il en profite pour rendre compte d'une double évvasion de malades, dans la nuit du 24 au 25 novembre, à la section de Bel Air. L'un a été repris. L'autre, qui paraît avoir bénéficié de concours extérieurs (une employée des troupes d'opérations allemandes, une employée de l'hôpital et peut-être d'un veilleur de service).

L'occupation par les T.O.A. des bâtiments de l'hôpital se poursuit et s'élargit. Le rythme de ces réquisitions n'a d'égal que celui des rétrogradations et révocations, démonstrations mensuelles de la diversité et de la complexité du climat disciplinaire entretenu dans l'établissement, qui traduit un état des relations qui se détériore : actes d'indiscipline, manquements à la probité, coups, etc. Déjà en mai 1942, un infirmier et trois agents de service avaient été révoqués pour vol d'aliments (pain, lait). Informé, le préfet approuve (sous réserve) la mesure, mais précise : *« Il apparaît nécessaire, en effet, de ne poursuivre sur le plan judiciaire que les vols de matériels et d'objets mobiliers, les détournements de denrées ou produits d'alimentation devant, par contre, motiver, pour des raisons tirées des circonstances, la plus grande discrétion possible ».*

Le 19 octobre, Camille Claudel, à 79 ans, décède.

TÉMOIGNAGE : *« Peu d'échos à « l'extermination douce » m'ont autant stimulé la réflexion que telle intervention sur la mort de Camille Claudel. Il est dit que sa mort à Montdevergues-en-Vaucluse, le 19 octobre 43, n'est pas très exemplaire de l'extermination. Certes, pas tout à fait si purement exemplaire que d'autres, malgré "les restrictions qui touchent durement les psychopathes", et "l'œdème malléolaire en rapport avec une carence et une alimentation insuffisante". Elle n'était pas chez les "indigents" mais au "pensionnat", et ses problèmes pathologiques, quant à l'alimentation, n'étaient pas nuls. Quant à la brutalité de la carence, il y avait pire. Mais :*

En 1943, avec François Tosquelles, nous avons vu Montdevergues à l'occasion d'une mission de service. Pour nous remettre de l'horreur de cette meurtrière machine bureaucratique, il a fallu aller approvisionner ailleurs le réconfort des leçons de Lautréamont, car "la poésie doit avoir pour but la vérité pratique". Aller appeler Rimbaud au secours au palais des Papes, où, sur les tapisseries, "des bêtes d'une élégance fabuleuse circulaient"; Nerval (sur qui Tosq, travaillait alors sa thèse) au château du Roi René à Tarascon, dans la cour sur laquelle planent les "Chimères"... « Et de cendres soudain l'horizon s'est couvert ». (Lucien Bonnafé, Nervure, mars 1991)

La liste des décès continue à s'allonger. Sur toutes sortes de bouts de papier, une comptabilité est tenue ; sa précision et sa méthode laissent à penser qu'elle est devenue une activité d'une grande rigueur administrative. Depuis 1940, 1 540 malades sont décédés, dont 436 en 1943. Moyenne d'âge : **50 ans et demi (elle avait été de 50 ans en 1941 et 1942, de 55 ans les années précédentes)**. En cette fin d'année, les inhumations se font dans des conditions de plus en plus « expéditives ». La dépouille de Mlle Claudel n'échappera pas à cette mise en terre réglée au plus pressé. Comme Mozart, la fosse commune sera son lieu de repos éternel. Qu'on ne s'étonne pas de l'absence de sépulture sur laquelle nombreux sont ceux qui voudraient aujourd'hui se recueillir : il en manque près de 2 000. Camille Claudel : le génie l'a exclue d'une société avide de moralité chrétienne et de normalité, l'asile l'a conservé trente années dans l'interdiction d'exprimer une folle passion de la terre et de la sculpture. Elle a été rendue à cette terre, les yeux fermés par cette douce torpeur qui envahissait les carences arrivées au terme du supportable.

ACTE 5 : 1944, LA LIBÉRATION

- Janvier : Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre. Institution des cours martiales.
- Juin : débarquement des Alliés en Normandie. Philippe Henriot, abattu par les résistants.

- 12 juillet : dernier Conseil des ministres, à Vichy.
- 25 août : libération de Paris.
- 28, 29 août : libération de Marseille, Nîmes, Montpellier, Narbonne, etc.

L'alimentation des malades, en ce début d'année, est toujours la première des préoccupations. Sa solution n'évolue guère. Le 7 février, la commission de surveillance constate que la demande d'attribution de la carte T aux malades est, depuis le 11 octobre 1943, « toujours en suspens ou à l'étude », que les instructions du secrétariat à la Santé, « accordant des suppléments de matières grasses pour les aliénés, ne sont pratiquement pas respectées par les services du Ravitaillement général du Vaucluse qui, à cinq reprises différentes (février, mars, avril, novembre 1943 et janvier 1944), ont réduit de moitié les dotations mensuelles allouées par l'Inspection de la Santé », que la constitution de stocks de sécurité (de légumes secs et de pâtes, notamment) est de plus en plus nécessaire, compte tenu de la situation de l'hôpital « en pleine campagne, qui pourrait se trouver pratiquement isolé avec ses 1 400 rationnaires, en cas de défaillance des moyens de transport ou d'opérations de guerre ».

On s'achemine vers des achats de nourriture au prix du **marché (noir)**. Le directeur signale qu'il serait possible d'acquérir une certaine quantité de haricots secs de pays, de très bonne qualité, par l'intermédiaire de certains fournisseurs de l'hôpital et en provenance de cultivateurs de la région ayant satisfait à leurs obligations à l'égard du Ravitaillement général, à des prix variant entre 55 et 65 francs le kilogramme (les prix taxés, en gros, allant de 12,47 à 12,78 francs le kilogramme). « Les prix demandés sont donc élevés par rapport à la cotation officielle en vigueur, mais **le Ravitaillement général ne fait, depuis très longtemps, aucune attribution de légumes secs pour nos malades** ». La commission va longuement délibérer et considérera que l'opération projetée doit être réalisée : « Si ces achats n'étaient pas effectués, les malades continueraient à mourir par sous-alimentation ou carence de façon, en quelque sorte, "réglementaire"... »

La commission considère « qu'en l'état actuel des choses de deux maux il faut sans hésiter choisir le moindre, c'est-à-dire que le premier devoir d'une administration hospitalière est, avant tout, d'assurer le ravitaillement de ses malades par des moyens "honnêtes" sinon légaux, dans la seule mesure de ses possibilités financières et qu'elle s'exposerait à des ennuis beaucoup plus condamnables en "truquant" les écritures (acheter des produits tels que haricots secs au prix indiqué, en les baptisant carottes, navets, poireaux, etc.) qu'en faisant de celles-ci le reflet fidèle des opérations effectuées, comme il a toujours été fait à l'établissement ; considérer enfin et pour finir qu'il devient de plus en plus difficile de ravitailler correctement en quantité et en qualité les rationnaires sans enfreindre les règlements sur le rationnement et les règles de la comptabilité publique, et qu'il est bien préférable à tous points de vue, sans toutefois "trafiquer", de se plier aux pratiques commerciales de l'heure... ». Cette décision de la commission est avalisée par le préfet le 19 mai. À cette date, on s'attend au débarquement des Alliés en France et la défaite allemande est de plus certaine. Ceci explique l'enhardissement et de la commission et du préfet.

C'est le 6 avril que le directeur départemental du Ravitaillement général répond au préfet à **propos de l'attribution de la carte T aux malades** : « *Si le corps médical de l'établissement estime nécessaire de classer les pensionnaires de l'hôpital en catégorie T, il doit produire à la mairie d'Avignon, à l'appui de cette demande, le ou les certificats médicaux prévus ci-dessus* (maladies exigeant de la suralimentation) ». La commission de surveillance enregistrera cette décision « avec satisfaction »... le 14 juin. Délibération que le préfet approuvera le 10 juillet. Finalement, ce n'est que le 7 août qu'une note de service relative à l'établissement des certificats médicaux à faire parvenir à la mairie d'Avignon sera remise aux médecins-chefs et à l'économiste.

Le 23 mars, la direction régionale du secrétariat d'État à la Santé transmet à la préfecture du Vaucluse **une dépêche** :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par suite des mesures d'évacuation rendues obligatoires par les autorités d'occupation, des **établissements hospitaliers des départements côtiers** de la région, j'ai dû, sur ordre de M. le Préfet Régional de Marseille, envisager l'**évacuation** rapide de ces établissements.

Parmi ceux-ci, l'hôpital psychiatrique d'Aix-en-Provence m'a plus particulièrement préoccupé étant donné les difficultés du repli des malades, j'ai dû demander l'accord des hautes autorités d'occupation pour obtenir le transfert éventuel d'une partie des malades d'Aix sur l'hôpital de Montdevergues, et j'ai pu obtenir cet accord. Pour votre information, je me permets de vous adresser, ici, copie de la note que m'a adressée M. l'Oberfeld-Kommandant, Général Elster, à ce sujet ».

Finalement, il y aura 414 malades d'Aix qui seront transférés. **L'occupation des bâtiments de l'hôpital va franchir un cap supplémentaire.** Le 11 juin, le directeur rédige de nouveau un rapport à l'intention du préfet. Il s'agit plutôt d'une protestation quelque peu indignée face à cette escalade dans la prétention des troupes allemandes. Cinq jours après le débarquement des Alliés en Normandie, quinze jours après le bombardement d'Avignon, et à quelques jours du débarquement en Provence, l'armée allemande procède à sa stratégie de repli et loge ses hommes dans des lieux réquisitionnés.

La veille, un officier a demandé à voir le plan de l'établissement. Il demande de lui désigner des locaux, occupés ou non par des malades, pouvant recevoir immédiatement 250 à 300 hommes, et de préférence isolés du dispositif d'ensemble. Les secteurs 6^e et 7^e sections femmes et 7^e et 8^e sections hommes seront retenus, qu'il visitera. Il considère finalement que ce sont les pavillons 6 et 7 femmes (représentant 192 lits, tous occupés) qui convenaient à l'utilisation envisagée, la literie et l'ameublement existants devant être laissés sur place.

Le 13 juin, le directeur adresse un courrier au préfet : « Après un long échange de vues au cours duquel les objections développées dans mon rapport ont été présentées, M. le Colonel de la Kommandantur a déclaré qu'il ne pouvait que retenir la solution préconisée, à savoir : occupation des 6^e et 7^e sections

avec aménagement des séparations, murage des ouvertures donnant sur l'hôpital, réalisation d'un accès direct aux quartiers par une ouverture à pratiquer par les T.O.A. dans le mur des clôtures, etc. Le Commandant du Camp d'Aviation nous a donné comme délais jusqu'à dimanche pour débarrasser les locaux dans lesquels doivent être laissés le matériel de literie et l'ameublement. Nous nous organiserons de notre mieux en conséquence de cette décision qui aggravera très sensiblement les conditions d'existence de nos malades femmes ».

Le lendemain, la commission de surveillance se réunit. Elle est vivement émue par cette décision, contraire aux conventions internationales, qui s'opposent au cantonnement d'unités combattantes dans un établissement hospitalier public effectivement occupé par des malades et placé sous la protection de la Croix rouge, et exprime sa surprise au préfet (qui la transmettra au gouvernement) et à l'administration supérieure. Les deux pavillons sont évacués le vendredi 16 juin au soir et effectivement occupés par les troupes allemandes.

Les Alliés ont débarqué en France depuis quelques jours et **les combats se rapprochent**. Avignon et Le Pontet ont été bombardés et des blessés admis au Centre d'hospitalisation installé à cet effet à Montdevergues. Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes. Au cours d'une réunion de la commission de surveillance, le directeur « rappelle qu'aux termes des accords passés avec les services de la Défense Passive, Montdevergues devait fournir les lits équipés seulement avec les matelas et des traversins et que les draps seraient fournis par lesdits services de la Défense Passive ».

Il explique que, sauf le lait récemment obtenu, aucun ravitaillement supplémentaire n'a été attribué pour la nourriture des blessés et que ceux-ci subsistent sur l'approvisionnement commun des malades. Il en va de même pour les objets de pansements et les médicaments dont une importante quantité a dû être prélevée sur le stock réservé aux malades.

Le 8 juillet, un ordre de service met l'accent sur des événements que les infirmiers des quartiers et leurs

responsables doivent appréhender avec plus de rigueur, dans le service des malades hommes indigents : **les évasions** récentes « réalisées dans des conditions telles qu'elles dénotent un relâchement général inadmissible des instructions au personnel infirmier et qu'elles peuvent impliquer des complaisances, des compromissions et peut-être même des complicités du personnel ».

« Je crois de mon devoir, devant la répétition des évasions, d'essayer de vous exposer, à toutes fins utiles, quelles me paraissent être les raisons de cette véritable "épidémie" d'évasions? » C'est le D^r Izac, médecin-chef du service des hommes indigents qui écrit, le 10 septembre, au directeur : *« La réduction du personnel de surveillance, que nous avons dû envisager pour des raisons impérieuses d'économie, mais contre laquelle je n'ai cessé de m'élever, dans des rapports particuliers et dans mes rapports annuels, est une première cause importante de la facilité avec laquelle les évasions sont réalisées depuis quelques mois [...] »*.

L'insuffisance de nourriture des malades est aussi une cause les poussant à l'évasion pour échapper à la mort par carence. L'aliéné bien nourri préférerait souvent la vie asilaire exempte de soucis et de responsabilité à la vie normale. L'évasion est devenue en quelque sorte un réflexe de conservation.

La réussite des dernières évasions, le fait qu'elles ont été rarement suivies de réintégration est encore un facteur puissant qui pousse et poussera encore nos malades à s'évader. Autrefois les évasions étaient le plus souvent suivies de réintégration rapide qui calmait les velléités d'évasion. L'aliéné se rendait compte qu'il ne pouvait obtenir sa libération que par des voies régulières. Depuis quelques mois, au contraire, la plupart des évasions réussissent et ne sont pas suivies de réintégration. C'est un encouragement pour de futures évasions [...].

Ce qui est plus grave, c'est que certains de ces aliénés ont été revus dans la région et qu'on l'a su ici. Chaque jour des malades, dont l'état mental reste dangereux pour la sécurité,

l'ordre ou la morale publique, me citent ces évasions réussies et menacent de tenter aussi leur chance.

Deux de ces aliénés récemment évadés, tous deux médico-légaux pour des délits de droit commun, ont été vus dernièrement dans des formations de l'Armée Française et on l'a appris ici également. Je parle de R..., traité ici au quartier de sûreté de l'asile de Hoërdt, qui s'est présenté ici même en tenue de l'Armée Française armé d'une mitraillette et d'un revolver. On aurait vu également sur une auto de l'armée S..., plusieurs fois condamnés pour escroquerie, déséquilibré inamendable qui, d'ailleurs, est toujours recherché par le parquet de Lyon pour une affaire de grivèlerie d'aliments.

Je n'insiste pas sur le cas de B... H... qui, lui, était guéri et n'a fait que devancer une sortie qui était sur le point de lui être accordée, mais qui n'en reste pas moins un condamné de droit commun, qui, normalement, devrait être exclu de l'armée alors qu'on l'aurait vu en tenue de Lieutenant, ce qui crée ici parmi les malades, la légende qu'un évadé n'est pas réintégré s'il s'engage dans notre armée. Je vous ai fait part de l'intérêt qu'il y aurait à signaler les cas de ces aliénés susceptibles de s'engager dans l'armée afin d'éviter qu'ils jettent la déconsidération sur notre armée à l'heure où elle s'apprête à donner le dernier coup de boutoir à l'envahisseur. Je me suis permis d'en dire un mot à un Chef de Bataillon de F.T.P. qui est venu me voir au sujet d'un de ces hommes et il a parfaitement compris l'intérêt qu'il y avait d'éliminer des F.F.I. et des F.T.P. ou autres formations les aliénés et les condamnés de droit commun ».

Un tournant vient d'être effectué : la région a été libérée fin août, avec une période un peu bizarre « entre occupation et libération ». « *J'ai l'honneur de Vous rendre compte de la reprise de service à l'établissement des dix employés domiciliés à Morières qui avaient fait l'objet, le 10 juillet 1944, d'un ordre de réquisition individuelle délivré par le Maire de Morières, pour être mis à la disposition de l'agence TODT de cette commune, en*

qualité de requis permanents », écrit au préfet le directeur. Ces dix agents revenus à Montdevergues le 26 août, ce sont cinq autres agents qui sont réquisitionnés à la même date par les F.F.I. de Montfavet. Le directeur de l'hôpital est remplacé. C'est le D^r Clément qui devient directeur-délégué. La commission de surveillance, elle aussi, est réorganisée.

L'hôpital psychiatrique de Montdevergues entre dans une phase nouvelle. Les rapports médicaux de l'année 1943, rédigés en 1944, donnent un aperçu de ce qu'auront été les derniers mois de guerre. Dans le rapport relatif au service des femmes indigentes, on lit : « Les deux autres fléaux apparus en ces temps de restrictions, les pédiculoses et les gales, le plus souvent infectées, n'ont manifesté aucune tendance à la régression. Le linge est insuffisamment lavé et trop rarement changé ; il est impossible de donner des bains sulfureux ou même de propreté aussi fréquemment qu'il serait nécessaire ; enfin, certains médicaments se faisant rares ou manquants, ne permettent pas d'enrayer le mal ».

Le rapport du médecin-chef du service des hommes sera très long et détaillé : « À partir de 1940, les admissions directes n'ont cessé de diminuer, non pas, hélas! parce que l'aliénation mentale est devenue réellement beaucoup plus rare, mais pour d'autres raisons exposées l'an dernier (diminution de la population masculine vivant en France, appréhension des familles à confier leurs malades à un établissement de plus en plus dénué de tout et à très forte mortalité par carence alimentaire et par tuberculose, difficultés et parfois impossibilités des thérapeutiques actives, ce que nous ne pouvons cacher aux familles, recrudescence des anciens préjugés contre l'hôpital psychiatrique dont le prestige va diminuant à mesure que les conditions de vie et de traitement deviennent plus difficiles) [...].

L'insuffisance alimentaire dans les hôpitaux psychiatriques publics n'ayant pas une ferme assez étendue ou ne sachant pas en tirer partie au maximum comme il se doit actuellement, l'énorme mortalité de ces dernières années, a contribué à créer une atmosphère défavorable aux placements volontaires des psychopathes curables [...].

La diminution des sorties par guérison ou amélioration s'explique par les causes signalées l'an dernier : diminution des admissions de malades aigus, décès prématurés de sujets a priori curables, très grande réduction des possibilités thérapeutiques par disparition ou raréfaction des produits pharmaceutiques essentiels, impossibilité de mettre en œuvre, pour des raisons diverses déjà exposées, des puissantes thérapeutiques modernes de choc (insulinothérapie, malariathérapie, cardiazolthérapie, etc.). L'électrochoc, introduit dans notre service en 1943, ne peut prétendre remplacer les thérapeutiques ci-dessus. Il n'a vraiment d'heureux résultats que dans les états de dépression mélancoliques plus rares chez l'homme. Il peut agir favorablement et assez rapidement dans les syndromes hypocondriaques, quelques syndromes pithiatiques et certaines confusions mentales. Nous l'avons essayé également avec des résultats variables comme traitement symptomatique de l'agitation. Aucun résultat durable ne fut obtenu dans les états démentiels précoces [...].

À l'infirmerie également, le chauffage fut très irrégulier, ce qui est très dangereux pour des malades alités en état de moindre résistance, pour lesquels une température minimale de 18° est absolument nécessaire. Il est arrivé que certaines nuits et le matin jusqu'à 10 heures et parfois 10 h 30, la température constatée ne dépassait pas 10° et même 8° [...].

Il est absolument inadmissible qu'il y ait une telle différence de traitement entre le régime des attributions charbonnières pour un hôpital ordinaire, tel que Sainte-Marthe à Avignon, et un hôpital psychiatrique tel que Montdevergues. Cette distinction, ces coefficients différents savamment calculés, tout cela ne tient pas compte que la vie d'un malade mental aigu est aussi précieuse que celle d'un

typhique, d'un tuberculeux au début ou d'un cardiaque bien compensé. Nous le répéterons sans nous lasser, même actuellement, tous nos malades ne sont pas des chroniques ; les récupérations sociales annuelles restent encore assez nombreuses malgré leur diminution depuis 1940 [...].

Si le total annuel (en décès) est inférieur à celui de 1942, c'est que [...] les plus affaiblis avaient déjà disparu au cours des trois dernières années depuis que la carence sévit dans les hôpitaux psychiatriques publics et que les malades hypoalimentés se sont en quelque sorte acclimatés à ce régime de dures restrictions et de déséquilibre alimentaire. La plupart de ceux qui ne doivent compter que sur l'ordinaire de Montdevergues sont très amaigris, plus ou moins carencés, mais l'alitement permanent d'un grand nombre, plus difficile, il est vrai, à faire accepter que chez les femmes, souvent aussi mal compris des familles qui croient encore à la légende du "lit qui affaiblit", permet d'économiser leurs forces, de réduire leurs dépenses et de prolonger leurs vies [...].

Nous ne reprendrons pas ici, au sujet de cette mortalité excessive par carence alimentaire, nos réflexions et commentaires des années précédentes, mais ils sont toujours d'actualité. Répétons encore une fois cependant que la ration alimentaire fournie à l'aliéné non-travailleur qui n'a pas la carte T, pour le pain, ni la possibilité de se "débrouiller", car l'aliéné qui sort du pavillon se "débrouille" aussi, est nettement insuffisante... ».

Les troupes allemandes d'occupation se sont repliées, non sans dommages matériels et humains. Elles ont fait sauter, par exemple, des dépôts de munitions dont les éclats ont provoqué un mort et des blessés. En août, le département a connu les joies de la libération. C'est tout doucement que l'asile va émerger de sa torpeur. **Montdevergues est dans une situation qui rappelle les images de la libération des camps de la mort.** La réalité a été terrible. Encore 299 morts en cette année 1944 (mais l'effectif de fin d'année précédente n'était plus que de 1404 malades). Le 3 novembre, le médecin-chef délégué, faisant fonction de directeur, adresse une lettre au préfet pour

lui rendre compte de la précarité où se trouve toujours l'établissement à de multiples points de vue, mais surtout au plan alimentaire. Il faudra encore plusieurs mois pour que la situation redevienne « normale ».

ÉPILOGUE

Nous reproduisons ici quelques extraits d'une partie du rapport du Dr Izac, intitulée « Desiderata et Considérations générales ». Rapport écrit pour l'année 1943, mais qui en fait anticipe sur ce qu'il aurait pu écrire en 1945. Une longue analyse... et plainte.

« **Dans la très dure période que connaît Montdevergues** qui, comme hôpital psychiatrique public, ne peut compter que sur ce que le Ravitaillement général et les différents organismes de répartition veulent bien lui accorder **en le traitant toujours plus mal que les hôpitaux ordinaires**, nous ne croyons pas que des rapports puissent maintenant changer quoi que ce soit à la triste situation de nos malheureux malades.

À quoi bon reprendre la longue énumération de toutes nos difficultés depuis quatre ans et de toutes les misères endurées par nos **malades qui ne sont pas tous, tant s'en faut, des non-valeurs sociales** et des incurables [...].

Nous avons dit les efforts méritoires de notre Économe pour se procurer des légumes dont la consommation est devenue très importante pour essayer de compenser l'insuffisance des produits rationnés. Malgré cet apport de légumes, encore insuffisant, puisque la quantité journalière par malade n'est guère supérieure à celle prévue par les tableaux annexes du règlement-type, alors qu'à cette époque aucune denrée n'était contingentée, l'alimentation est restée, pour le régime commun, très en dessous du minimum nécessaire pour éviter les carences.

Ce n'est pas en grammes qu'il faudrait calculer la quantité de légumes nécessaires, mais en calories. Tous les biologistes sont d'accord pour recommander les aliments contingentés à grande valeur calorique et toutes les ménagères mettent ce principe en

pratique, pourquoi n'est-il pas toujours respecté ici ? [...]. Nous ne demandons pas aux services économiques de savoir que 140 g de pommes de terre donnent 100 calories, 300 g de carottes, de navets ou de raisin 100 calories également et qu'il faut 500 g de salades ou d'asperges pour fournir cette même quantité de calories suffisantes pour une heure de vie (2400 calories pour 24 heures), mais nous pensons que nous aurions dû être consulté sur la valeur alimentaire des légumes [...]. Des bilans énergétiques de 1300 à 1400 calories comme nous avons pu parfois les évaluer sont des bilans de famines [...].

Trop souvent la préparation des légumes à la cuisine est défectueuse. Il faut reconnaître, il est vrai, que la cuisine n'était pas prévue pour manipuler un volume aussi considérable de légumes, mais on aurait pu mieux utiliser la main-d'œuvre des malades qui ne coûte pas cher [...]. Tel est le cas pour certains haricots, aux cosses parcheminées et aux fils innombrables que le malade doit laisser sur le bord de son assiette pour ne manger que les grains ou encore de ces nouilles au gras, mélangées aux épinards tellement terreux qu'un petit nombre seul d'inconscients ou de réels affamés put avaler sans répugnance [...].

Le travail des malades, élevé à l'étranger au rang de véritable méthode thérapeutique (l'ergothérapie), n'a pu, malgré nos efforts depuis dix ans, être développé comme il convenait [...]. Depuis la guerre, nous marquons le pas dans ce domaine quand nous ne reculons pas [...]. Ces difficultés à confier des malades travailleurs aux ouvriers et préposés peuvent provenir de la peur des responsabilités, de la crainte que la main-d'œuvre des malades n'arrive à remplacer, au moins partiellement celle des ouvriers, surtout dans les conditions actuelles, mais aussi, pensons-nous, au fait que l'égalité hiérarchique du Médecin et du Directeur n'est pas assez connue de ce personnel [...].

Comment conclure un rapport aussi sombre qui, espérons-le, sera le dernier de ce genre. **Triste sort que celui de l'aliéné** dans la période actuelle ; **triste sort également que celui de l'aliéniste** qui aime son métier et **qui est presque aussi mal considéré que ses malades** qu'il est le seul à comprendre et à protéger [...].

Devant la dernière et toute récente "détérioration" sensible de notre position hiérarchique, concrétisée par le décalage très net entre les médecins des hôpitaux psychiatriques et les médecins de sanatorium par exemple, dont la situation était autrefois comparable à la nôtre, alors que les malades confiés au médecin de sanatorium sont bien moins nombreux que ceux confiés à l'aliéniste, nous ne pouvons que reprendre cette phrase d'un ouvrage de notre collègue Gilbert Bosin : "Aliéniste, explorateur, bénédictin, marin : voilà de solides vocations, mais il faut croire aux étoiles" ».

RIDEAU

Apparaît « La grande manipulatrice » :

« "OMBRES" et "PANTINS" ont disparu. Ils se perdent dans la nuit des temps (pensez, 50 ans). Seule moi, une "Certaine Idéologie", survivis. Il me faut trouver, absolument, d'autres pantins... perpétuellement. »

FIN

L'histoire de l'extermination douce des malades mentaux a, jusqu'ici, été plutôt maltraitée qu'étudiée par des historiens : *« triste résultat des circonstances »* pour Olivier Bonnet et Claude Quétel, *« le placard vichyste est déjà bien encombré sans qu'il soit besoin de l'enrichir de nouveaux cadavres »* pour Henry Rousso. De décision de mise à mort des fous, il n'y eut certes pas. Il suffisait d'ignorer les malades des hôpitaux psychiatriques en ne leur accordant pas les suppléments (nourriture, chauffage, etc.) dont bénéficiaient les malades des hôpitaux généraux. C'est la thèse développée par ceux qui, les premiers, ont révélé le scandale (Lucien Bonnafé, Max Lafont, etc.). Ce qui n'est pas faux, mais aujourd'hui peut-être incomplet. Il y eut aussi des décisions discriminatoires à l'égard des fous, valant mises à mort, autres que la simple indifférence. C'est ce que révèlent les documents retrouvés à Montdevergues-les-Roses. Ces décisions dépendaient moins, semble-t-il, des

services de Santé que de ceux du Ravitaillement. Peut-être même les décisions discriminatoires venaient-elles d'un niveau politique supérieur... ?

« Le lait entier devait être désormais réservé exclusivement à l'alimentation des malades physiques [...], les prescriptions médicales en lait devant entraîner automatiquement la suppression du rationnement correspondant à la quantité de lait attribuée [...]. Si cette restriction nouvelle était apportée, enlevant ainsi au corps médical une des denrées sûres qui leur restent en ces temps difficiles, on peut dire que certains de nos malades seraient condamnés à mourir de faim... », écrivait alors le directeur de l'établissement à propos d'un arrêté préfectoral du 21 janvier 1941. Cette restriction fut rappotée.

En 1942, le directeur écrit au préfet pour obtenir l'application d'un arrêté spécifiant l'allocation pour les personnes présentant un état d'anémie grave d'une augmentation de la ration calorique des aliments de 90 g de viande tous les deux jours et de 15 g de matière grasse par jour. 336 malades « carencés » bénéficiaient alors d'une telle allocation. Un contrôleur des régimes est dépêché. Il laisse prévoir non une réponse favorable à la demande, mais une forte diminution des régimes jusque-là accordés : 30 au lieu des 336, avec maintien cependant des régimes spéciaux dont bénéficiaient jusque-là les tuberculeux. Finalement, la décision sera sans appel : « suppression du régime pour tous les malades mentaux, y compris les tuberculeux évolutifs ».

Sans doute s'agissait-il d'appliquer cette circulaire de la direction de la Santé, de la même période : « Il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées attribuées aux éléments actifs de la population... ». Circulaire qui demandait aussi, il est vrai, aux hôpitaux psychiatriques « d'exploiter au maximum leurs jardins et terres... ». Mais, en juillet 1943, le directeur se plaint : « *Faute de carburants (nous n'avons pas reçu d'essence depuis plusieurs mois), nos deux tracteurs et nos deux motoculteurs*

sont inutilisables et [...] dès lors les travaux habituels de labours n'ont pu être faits... ».

C'est finalement le 16 décembre 1942, suite aux nombreuses protestations, que la direction régionale de la Santé obtiendra quelques suppléments. « Cette mesure fut, hélas ! trop tardive, la majorité des cas de carence étant devenue irréversible ou s'étant compliquée de tuberculose », constatait un rapport. À cette date, le vent déjà tournait. Et à Vichy, les plus clairvoyants de ceux qui ambitionnaient de faire carrière politique commençaient à se couvrir du côté de la Résistance, voire à y entrer.

On pourrait ainsi multiplier les exemples... Mais les lectrices et les lecteurs de *Chimères* savent déjà. Près de 2 000 morts à Montdevergues-les-Roses en quatre ans. Moyenne d'âge : 50 ans. Ce qui contredit ici encore l'une des thèses de Bonnet et Quétel : des hôpitaux psychiatriques peuplés de « *vieillards arrivés à l'extinction de leur force. Ils ne viennent à l'asile que pour y mourir...* », disent-ils.

Rompre le silence sur ces histoires n'est pas assuré. Il suffit que les grands médias se taisent pour que soit niée l'extermination douce des fous sous Vichy. C'est en tout cas le plus sûr moyen pour que de telles « histoires » se renouvellent. Il y avait, hier, des malades plus intéressants que d'autres, des vies humaines plus utiles que d'autres. Est-on certain que ce n'est plus le cas aujourd'hui ?

BIBLIOGRAPHIE

Ce livre n'a pas comme ambition de retracer toute l'histoire de la psychiatrie en France pendant la Seconde Guerre mondiale ni tous les drames subis par les fous pendant celle-ci. On s'en sera rendu compte. Il se limite à la caractérisation de ces drames en matière de responsabilités : Vichy, responsable de dizaines de milliers de morts ou pas ? C'est également l'objectif principal du livre de Mme von Bueltzingsloewen : *L'hécatombe des fous*. Les conclusions des deux ouvrages sont évidemment opposées. La biographie ici proposée s'en tient donc essentiellement à cet aspect des choses. Elle propose aussi quelques ouvrages traitant de méthodologie historique, celle-ci étant particulièrement maltraitée par l'historienne.

Livres

- Barthélemy Joseph, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943*, éd. Pygmalion, février 1989.
- Baruk Henri, *Des hommes comme nous, mémoires d'un neuro-psychiatre*, Robert Laffont, 1971.
- Basaglia F., Jervis G., *L'institution en négation*, Le Seuil, 1970, rééd. Arkhé, « Tiers corps », 2012.
- Bloch Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, 1949, rééd. 1993.
- Bonnafé Lucien et Tort Patrick, *L'homme, cet inconnu ? Alexis Carrel, Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz*, Syllepse, 1992.
- Bonnafé Lucien, *La psychanalyse de la connaissance*, Érès, 2002.
- Bueltzingsloewen (von) Isabelle, *L'hécatombe des fous*, Aubier, 2007.
- Burguet Jean, *L'Hôpital-Hospice de Niort durant la 2^e guerre mondiale (1939 à 1945) à travers les délibérations de sa*

Commission administrative, Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, Troisième série, Tome II, 1^{er} semestre 1994.

- Carrel Alexis, *I – Ce qu'est la Fondation – Ce qu'elle fait*, PUF, 1943.

- Carrel Alexis, *L'homme, cet inconnu*, Plon (Presses pocket), rééd. 1990.

- Chauvière Michel, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, L'Harmattan, rééd. 2010.

- Collingwood Robin G., *The Philosophy of History*, Historical Association Leaflet, No 70, Londres, 1930.

- Conan Éric, Rousso Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994.

- Grand Pierre, *Le train des fous*, réédition Éditions Syllepse, présentation Armand Ajzenberg, préfaces Lucien Bonnafé, Patrick Tort, 2001.

- Ferdière Gaston, *Les mauvaises fréquentations. Mémoires d'un psychiatre*, Éditions J.- Cl. Simoën, 1978.

- Georges Marie-Claude et Tourne Yvette, *Le secteur psychiatrique*, P.U.F. (Que sais-je ?), 1994.

- Grynberg Anne, *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français (1939-1944)*, Éditions de la Découverte, 1991.

- Helman Socrate, Ternon Yves, *Le massacre des aliénés*, Casterman, 1971.

- Jardin Alexandre, *Des gens très bien*, Grasset, 2011.

- Laborie Pierre, *Le chagrin et le venin*, Bayard, 2011.

- Lafont Max, *L'extermination douce, la cause des fous*, réédition Le Bord de l'Eau éditions, préface d'Antoine Spire, 2000.

- Lafont Max, *L'extermination douce*, première édition, l'AREFPPI, 1987.

- Laval Pierre, *Laval parle...*, notes et mémoires rédigés par Pierre Laval dans sa cellule, avec une préface de sa fille, et de nombreux documents inédits, La diffusion du livre et librairie Ch. Béranger, 1948.

- Le Crom Jean-Pierre, *L'Avenir des lois de Vichy in le droit sous Vichy*, avec Bernard Durand et Alessandro Somma, Casterman, 2006.

- Lefebure Antoine, *Les conversations secrètes des Français sous l'Occupation*, Plon, 1993.

- Lemoine Patrick, *Droit d'asile*, Éditions Odile Jacob, 1997.
- Liévois Françoise, *La délinquance juvénile*, Presses Universitaires de France, 1946.
- Paxton Robert O., *La France de Vichy*, Le Seuil, 1973.
- Prost Antoine et Winter Jay, *René Cassin*, Fayard, 2011.
- Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Éditions du Seuil (Points), 1996.
- Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, éditions Romillat, 1992.
- Robin Régine, *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?*, sous la direction d'Emmanuel Laurentin, co-édité par Bayard et France culture, oct. 2010.
- Scherrer Pierre, *Un hôpital sous l'Occupation*, Éditions Atelier alpha-bleue, 1989.
- Tort Patrick (direction), *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, P.U.F., 1996.
- Traverso Enzo, *La singularité d'Auschwitz. Hypothèses, problèmes et dérives de la recherche historique*, in *Pour une critique de la barbarie moderne. Écrits sur l'histoire des juifs et de l'antisémitisme*, Éditions Page deux, 1997.

Reuves et autres publications

- *Annales médico-psychologiques*, 102^e a., Tome II, 1942.
- *Chimères*, (Armand Ajzenberg, André Castelli), Nos 27-28-29, 1996, *Montdevergues-les-Roses : un hôpital psychiatrique sous Vichy*.
- *Dépolluer les têtes*, "Identité-*Revue d'études nationales*", No spécial : *Repenser l'écologie* (Jean-Marie Le Pen).
- *FRENIA* (Samuel Odier), Vol. VII-2007.
- *HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES – TOME XL – No 3 – 2006 (À propos de l'hécatombe par carence dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'occupation)*.
- *Le Temps de l'histoire*, No 3, oct. 2000 (Jean-Jacques Yvorel).
- *Nervure, journal de psychiatrie*, Tome IV, No 2, mars 1991. Numéro consacré à « Nuit et brouillard en psychiatrie pendant la 2^e guerre mondiale ».
- *Population*, 1947, 2^e année, No 3 (Jean Sutter).

- *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, No 18, 1990/91 (M. Habay, G. Herberich-Marx, F. Raphael).
- *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière" (rhei)*, No3, 2000.
- *Sud/Nord n° 18* (Lucien Bonnafé), 1/2003.
- *TH*, No 1, *L'Éducation surveillée aurait eu 50 ans*, Vaucresson, les 9 et 10 novembre 1995.
- *Tribune médicale, INSERM, Numéro hors série*, décembre 1990 (Willi Dressen).
- *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* No 21, 1989.

L'histoire aux éditions L'Harmattan

Dernières parutions

3000 ANS DE RÉVOLUTION AGRICOLE

Techniques et pratiques agricoles de l'Antiquité à la fin du XIXe siècle

Vanderpooten Michel

De la Grèce et la Rome antiques à l'Andalousie arabe, des campagnes gauloises à la France des Lumières et de la Révolution industrielle du XIXe siècle, l'évolution des connaissances et des pratiques agricoles est ici retracée à travers l'étude de près de 4000 documents. Les étapes de la production agricole, à différentes époques, sont étudiées, ainsi que l'entrée de l'agriculture dans l'ère de la chimie et du machinisme.

(Coll. Historiques, série Travaux, 34.00 euros, 332 p.)

ISBN : 978-2-296-96444-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-50329-8

ANTIQUITÉ (L') MODERNE

Wright Donald

Ce livre étudie le regard que l'homme de la Belle Époque porte sur l'Antiquité. Il analyse la modernité de la Troisième République et ce que celle-ci doit à une interprétation systématique et scientifique des apports grecs et romains. Au travers des textes littéraires et scientifiques ainsi que de nombreux documents ensevelis puis retrouvés dans les archives françaises, ce livre est une étude sociologique d'une époque moderne par excellence qui se veut «classique».

(Coll. Historiques, série Travaux, 27.00 euros, 274 p.)

ISBN : 978-2-296-99168-2, ISBN EBOOK : 978-2-296-50407-3

GRANDEUR ET SERVITUDE COLONIALES

Sarraut Albert - Texte présenté par Nicola Cooper

Albert Sarraut fut l'un des maîtres-penseurs du colonialisme de la période de l'entre-deux-guerres. Cet ouvrage de 1931 est l'un des meilleurs exemples de la justification du colonialisme français : il touche à tous les impératifs coloniaux de la France, du tournant du siècle aux débuts de la décolonisation. C'est essentiellement Sarraut qui façonna le langage avec lequel les Français parlaient de leur empire colonial.

(Coll. Autrement mêmes, 24.00 euros, 200 p.)

ISBN : 978-2-296-99409-6, ISBN EBOOK : 978-2-296-50121-8

HOMO SAPIENS (L') ET LE NEANDERTAL SE SONT-ILS PARLÉ EN RAMAKUSHI IL Y A 100000 ANS ?

Paléontologie génétique et archéologie linguistique

Diagne Pathé

Cet ouvrage présente les découvertes qui permettent pour la première fois d'éclairer de manière factuelle la révolution culturelle et linguistique, qui a

planétarisé avec l'avènement de la parole de Sapiens, voire de Néandertal, le monothéisme et les cultes bachiques de bonne fortune et de fécondité, à partir de 300000 et 200000 ans av. J.-C. Les faits qui rendent compte de manière précise de cette révolution sont portés par le ramakushi et son vocabulaire comme langage datable matériellement entre 8000 et 10000 ans av. J.-C.

(Editions Sankoré, 14.50 euros, 138 p.)

ISBN : 978-2-296-99334-1, ISBN EBOOK : 978-2-296-50189-8

HISTOIRE DES PEUPLES RÉSILIENTS (Tome 1)

Traumatisme et cohésion VIe-XVIe siècle

Benoit Georges

Ce livre revient sur l'histoire de communautés éparses qui, surmontant le traumatisme de leur naissance improbable, firent preuve de résilience collective. Histoire particulière, marginale, de rescapés et de fuyards qui se prirent en charge pour se sauver, trouvant en eux-mêmes, dans leur cohésion intime, cette énergie qui les hissa au-dessus de l'ordinaire. Histoire de petites sociétés horizontales qui, vivant en périphérie du continent européen, irradièrent au loin jusqu'à se poster en économies-monde, quand la société médiévale, toute pétrie de verticalité hiérarchique, clouait la population au sol.

(Coll. Historiques, série Essais, 23.00 euros, 222 p.)

ISBN : 978-2-296-99201-6, ISBN EBOOK : 978-2-296-50168-3

HISTOIRE DES PEUPLES RÉSILIENTS (Tome 2)

Confiance et défiance XVIe-XXIe siècle

Benoit Georges

Au XVIe siècle, la Contre-Réforme déclara le meilleur de la bourgeoisie *persona non grata* et, poussant des communautés entières à l'exil, elle les contraignit à se réfugier dans une Eglise plus sociétaire, à tramer du lien social - source de cohésion et de puissance, à faire preuve de cette résilience collective qui fit la fortune de l'Amérique puritaine. Dans ce second tome, cette histoire dit aussi ce que - privées d'une aventure commune - l'Inde des castes et l'Italie du Mezzogiorno ne furent pas ; ce que - par esprit de défiance - l'Amérique des temps modernes pourrait ne plus être.

(Coll. Historiques, série Essais, 23.00 euros, 224 p.)

ISBN : 978-2-296-99200-9, ISBN EBOOK : 978-2-296-50167-6

VAGABOND (LE) EN OCCIDENT. SUR LA ROUTE, DANS LA RUE

(Volume 1) – Du Moyen Age au XIXe siècle

Sous la direction de Francis Desvois et Morag J. Munro-Landi

Les textes ici réunis se proposent de fixer une image du vagabond dans les cultures occidentales. Du Moyen Age à nos jours, les sociétés occidentales ont hésité entre fascination et répulsion pour le nomadisme, enviable quand il est choisi, détestable et harassant quand il est imposé. Ces contributions reviennent sur l'histoire de ce phénomène, son accueil et sa pénalisation, ainsi que sur ses représentations dans la littérature et les arts plastiques.

(38.00 euros, 378 p.)

ISBN : 978-2-296-99153-8, ISBN EBOOK : 978-2-296-50110-2

VAGABOND (LE) EN OCCIDENT. SUR LA ROUTE, DANS LA RUE (Volume 2)

Sous la direction de Francis Desvois et Morag J. Munro-Landi

Ce volume s'interroge sur l'esthétisation progressive et simultanée, partout en Occident, du vagabond. Bohème et poète, on le voit dériver lentement d'une recherche d'identité plus ou moins consciente et assumée vers la désagrégation personnelle et le désenchantement incarnés par les bandes de voyous et les punks. Le vagabondage retrouve alors sa fonction première de quête de la survie, mais avec un horizon beaucoup plus sombre désormais.

(35.00 euros, 346 p.)

ISBN : 978-2-296-99154-5, ISBN EBOOK : 978-2-296-50111-9

BALEINES (LES) FRANCHES

Soulaire Jacques

Véritable encyclopédie richement illustrée, ce livre nous plonge dans les mers froides, à la découverte de l'univers passionnant des baleines franches. Un premier volet détaille l'anatomie et la physiologie de ces géants du monde animal, un second déroule l'histoire de leur pêche par pays de manière chronologique, ce qu'aucune histoire de la chasse à la baleine n'avait fait auparavant.

(SPM, 39.00 euros, 560 p.)

ISBN : 978-2-901952-93-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-50078-5

HISTORIQUE DE L'ARTILLERIE DE MARINE ET DE LA COLONISATION FRANÇAISE

Laloire Jean-Claude - Préface du général de brigade Bertrand Noirtin
Cet ouvrage présente les *Bigors*, les Artilleurs de Marine, engagés hors du territoire métropolitain, en particulier sur les continents africain et asiatique, depuis leur création officielle en 1692. Ils ont apporté une contribution décisive à la constitution des empires coloniaux successifs, et à leur gestion. L'artillerie de Marine constitue aujourd'hui une armée d'excellence face aux menaces actuelles.

(11.50 euros, 94 p.)

ISBN : 978-2-296-99254-2

HISTOIRE NAVALE HISTOIRE MARITIME

Mélanges offerts à Patrick Villiers

Textes réunis par Christian Borde et Christian Pfister

Ces contributions traitent de l'histoire navale et maritime de l'Antiquité romaine à la période contemporaine. Transgressant la frontière entre marine de guerre et de commerce, P. Villiers a ensuite mené des travaux sur l'archéologie du vaisseau de guerre à l'Âge classique, la bataille navale, les dynamiques portuaires, le commerce colonial et la traite des esclaves, les convois atlantiques et la guerre de course, sans oublier la marine de Loire.

(SPM, 21.00 euros, 210 p.)

ISBN : 978-2-901952-92-3

ROYAUMES (LES) NÉO-HITTITES À L'ÂGE DU FER

Les Hittites et leur histoire

Freu Jacques, Mazoyer Michel

Ce livre présente l'époque dite néo-hittite et fait une conclusion globale sur l'histoire et la civilisation hittites. L'histoire des États «néo-hittites» débute

après l'effondrement, vers -1180, du grand royaume de Hatti. Elle a connu plusieurs phases : l'âge d'or, celui des contacts réguliers avec les Assyriens et les rois d'Urartu, d'Israël et de Phrygie ; la période finale et la conquête assyrienne, de la seconde moitié du VIII^e siècle à la fin du VII^e siècle avant JC. (*Coll. Kubaba, série Antiquité, 36.00 euros, 366 p.*) ISBN : 978-2-296-99244-3

**SOLEIL (LE) ET LA LUNE DANS LE PAGANISME SCANDINAVE
DU MÉSOLITHIQUE À L'ÂGE DU BRONZE RÉCENT
(DE 8000 À 500 AV.J.-C.)**

Ettighoffer Patrick

Le Soleil et la Lune jouent un rôle déterminant dans les structures mêmes du paganisme nordique. Les deux luminaires sont indissociablement liés sous le terme de «cycle vital», autrement dit l'alternance vie-mort-renouveau. Voici un exposé historique, archéologique et iconographique, enrichi de recours à l'ethnographie, la tradition littéraire, la linguistique, l'étymologie et la toponymie.

(*Coll. Kubaba, série Antiquité, 36.00 euros, 348 p.*) ISBN : 978-2-296-96990-2

JARDINS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI – De Karnak à l'Eden

Aufrère Sydney H., Mazoyer Michel

La création et l'organisation des jardins ont étonnamment varié au gré des cultures, du temps et de l'espace. Malgré une diversité apparente de représentation et de conception, ils semblent prolonger l'image d'un «Eden» primitif, un lieu idéal, séparé du monde sauvage. Ces contributions nous entraînent dans les jardins de l'Antiquité et des époques moderne et contemporaine.

(*Coll. Kubaba, 29.00 euros, 286 p.*)

ISBN : 978-2-296-96101-2

**RECHERCHES SUR LES COURS LAÏQUES
DU XE AU XIII^E SIÈCLE**

Bongert Yvonne

Préface à la nouvelle édition d'Elisabeth Magnou-Nortier

Cet ouvrage retrace la lente reconstruction de la fonction judiciaire, à travers les procédures de paix (transaction, médiation et arbitrage), puis l'organisation des cours que domine peu à peu la *Curia regis*, tandis que l'appel est mis en place et qu'est diffusé un système de preuves rationnelles propres à évincer ordalies, cojureurs et duels judiciaires. Dans cette gigantesque acculturation à l'aube de la formation de notre système judiciaire, le modèle canonique joua un rôle déterminant.

(*36.00 euros, 322 p.*)

ISBN : 978-2-296-96492-1

L'HARMATTAN, ITALIA
Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA
Faculté des Sciences sociales,
politiques et administratives
BP243, KIN XI
Université de Kinshasa

L'HARMATTAN CONGO
67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamyia Rue KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN
BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
etien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO
1771, Bd du 13 janvier
BP 414 Lomé
Tél : 00 228 2201792
gerry@taama.net

L'abandon à la mort... de 76 000 fous par le régime de Vichy

suivi de

Un hôpital psychiatrique sous Vichy (1940-1945)

Sous le régime de Vichy (1940-1945), 76 000 malades mentaux sont morts dans les hôpitaux psychiatriques français. Morts de faim. Pétain, Darlan, Laval connaissaient-ils les dangers auxquels les fous étaient exposés ? OUI, dès le printemps 1941. Étaient-ils en mesure de leur accorder quelques suppléments alimentaires représentant pour chaque Français une ou deux miettes de pain par jour ? OUI, puisque cela a été fait en décembre 1942. Trop tard cependant et en quantité insuffisante pour inverser le cours des événements. La population française aurait-elle été mise en danger par une telle action ? NON, bien sûr. Ces trois questions, et les réponses apportées, définissent précisément la notion de non-assistance à personne en danger, notion inventée par Vichy et maintenue depuis dans le code pénal français. Non-assistance que certains historiens nient. Ce qui autorise un journal d'extrême-droite à s'écrier : « *Le régime de Vichy est enfin innocenté...* ». Après la reconnaissance par le président Chirac de la complicité active de l'État français de Vichy dans la déportation des Juifs de France, la responsabilité directe de ce même régime dans la famine mortelle sévissant dans les hôpitaux psychiatriques doit, elle aussi, donner lieu à une reconnaissance officielle. L'histoire de l'hôpital de Montdevergues-les-Roses est un exemple, au jour le jour, de l'abandon à la mort des fous sous Vichy.

Armand Ajzenberg, autodidacte, a rencontré Lucien Bonnafé chez le philosophe et sociologue Henri Lefebvre en 1985. Il s'est ainsi engagé dans cette « drôle » d'histoire.

André Castelli, ancien infirmier psychiatrique, est aujourd'hui vice-président du conseil général du Vaucluse et conseiller municipal d'Avignon.

Michaël Guyader est psychiatre et psychanalyste, ancien chef de service du 8^e secteur de psychiatrie générale de l'Essonne.

Collection « Historiques »

dirigée par Bruno Péquignot et Denis Rolland

ISBN : 978-2-336-00623-9

27 €

